



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2024-35



**INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

Évaluation des Micro-Folies

MISSION D'ÉVALUATION
DÉCEMBRE 2024

Stéphanie GUIDONI
Inspectrice des affaires culturelles
François HURARD
Inspecteur général des affaires culturelles

Isabelle MARECHAL
Inspectrice générale des affaires culturelles

Isabelle MARECHAL

Inspectrice générale des affaires culturelles



Stéphanie GUIDONI

Inspectrice des affaires culturelles



François HURARD

Inspecteur général des affaires culturelles



RELECTEUR

Philippe Chantepie

Inspecteur général des affaires culturelles

LETTER DE MISSION



La Ministre

Référence à rappeler :

TR/MC/2024/D/10648/MBL

Paris, le 22 AVR. 2024

Note à l'attention de

Madame Laurence TISON-VUILLAUME
Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

Objet : Mission d'évaluation des Micro-Folies.

Lancé en 2017, le dispositif des Micro-Folies a connu un développement sans précédent ces dernières années. On compte en effet, au 1^{er} mars 2024, 445 Micro-Folies ouvertes sur le territoire national, et 100 à l'international.

Devenu « Politique prioritaire du gouvernement » en juin 2023, ce dispositif, dont la mise en œuvre est confiée à l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), fait l'objet d'un double objectif d'ici fin 2026 : ouverture de 700 Micro-Folies implantées sur le territoire national, et mise à disposition de 24 collections numériques.

Le rythme de déploiement tant des collections que des Micro-Folies elles-mêmes permet d'être confiant sur l'atteinte de ces objectifs.

Néanmoins, précisément parce que ce déploiement est rapide et massif, et, d'autre part, parce que le dispositif est impulsé par l'État puis mis en œuvre par les collectivités territoriales ou le secteur associatif, il semble important de dresser aujourd'hui un premier bilan des Micro-Folies.

Ce bilan, qui portera essentiellement sur les Micro-Folies implantées sur le territoire national, avec un focus sur l'état des lieux à l'international, devra porter sur les cinq thématiques suivantes :

- **La couverture territoriale par le dispositif des Micro-Folies et la gouvernance actuellement à l'œuvre dans leur déploiement, le suivi de leur fonctionnement et l'animation du réseau.** Vous analyserez notamment le rôle des préfets de région et de département, de l'EPPGHV et des services du ministère de la Culture (administration centrale et directions régionales des affaires culturelles). Le déploiement, essentiellement opéré sur les territoires prioritaires (quartiers de la politique de la ville et territoires ruraux) est valorisé dans le cadre du plan France Ruralités et du Comité interministériel des villes.
- **Le contenu culturel et l'impact des Micro-Folies sur les publics et les territoires.** Il est attendu que vous puissiez formuler un avis sur les collections (régionales, nationales, internationales et thématiques), les outils numériques proposés et les actions de médiation. Votre analyse inclura également les équipements associés (Fablabs, ludothèques, Réalité virtuelle – Arte 360...), les événements liés au dispositif (micro-festivals notamment) et l'évaluation de l'implication des établissements publics nationaux et structures partenaires de La Villette. Enfin, l'impact auprès des publics, notamment les plus éloignés, devra être étudié tant pour les Micro-folies « fixes » que mobiles : capacité de diversification du public, sociologie, développement induit des pratiques en amateur et de la fréquentation d'équipements culturels. Un bilan chiffré de la

fréquentation des micro-folies devra être établi, en distinguant les visites de groupes et en individuel et en appréciant le taux de retour après une première visite.

- **La place des Micro-Folies dans les politiques, les partenariats et le paysage culturel du territoire** et plus largement dans les stratégies territoriales des collectivités territoriales : vous analyserez si les Micro-Folies collaborent avec les autres équipements culturels des collectivités ; si elles s'intègrent dans la politique culturelle locale et sont valorisées dans les contractualisations telles que les « contrats de relance et de transition écologique », les projets culturels de territoire, ou encore les conventions territoriales avec les DRAC.
- **Le fonctionnement des Micro-Folies** qui incombe aux structures porteuses des projets (collectivités territoriales ou associations) : vous l'analyserez notamment sous l'angle des ressources humaines mises à disposition, des horaires d'ouverture, de l'implication financière des collectivités pour le fonctionnement, et de la maîtrise du risque de l'obsolescence du matériel technique. Vous pourrez établir une typologie des lieux (médiathèques, simple salle polyvalente, lieux patrimoniaux, tiers-lieux, salle de spectacle...) accueillant ces structures et le cas échéant apprécier si certains sont plus porteurs que d'autres.
- **L'analyse de l'inscription de ce programme au sein des activités de l'EPPGHV** : rôle de l'établissement une fois les objectifs de déploiement atteints, calibrage du financement, moyens humains, positionnement dans les statuts et recommandations pour en assurer la pérennité.

Vous veillerez à accompagner ces éléments de diagnostic de propositions visant à améliorer le dispositif, mais aussi d'orientations et de propositions en vue d'une pérennisation de ces équipements.

Votre mission, conduite en lien étroit avec les directions régionales des affaires culturelles et l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, ne pourra prétendre à l'exhaustivité mais devra dégager constats et leviers permettant de guider l'action à court et moyen termes.

Vous pourrez vous appuyer sur la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle et la direction générale de la création artistique qui assure la tutelle de l'EPPGHV.

Vous pourrez mobiliser en tant que de besoin le département des études et de la prospective, des statistiques et de la documentation qui a réalisé en 2023 une étude sur un panel de 27 Micro-Folies nationales et 6 à l'international.

Je souhaite que votre rapport me soit remis dans les trois mois suivant la signature de cette lettre de mission, avec un point d'étape intermédiaire.



Rachida DATI

Copies :

- Monsieur Gaëtan BRUEL, Directeur de cabinet ;
- Monsieur Thomas ODINOT, Directeur-adjoint de cabinet chargé des territoires ;
- Madame Florence BOTELLO, Conseillère démocratie culturelle, éducation artistique, égalité des chances, politiques d'inclusion ;
- Madame Emma BUTTIN, Conseillère spectacle vivant, arts visuels, design, mode et métiers d'art ;
- Monsieur Luc ALLAIRE, Secrétaire général du ministère de la Culture ;
- Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;
- Madame Florence PHILBERT, Directrice générale des médias et des industries culturelles.

2/2

FICHE SIGNALÉTIQUE DU DISPOSITIF

MICRO-FOLIES

Objet statutaire :	Dispositif d'accès à des contenus culturels numérisés
Organisme gestionnaire du dispositif :	Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV)
Date de création :	Janvier 2017
Responsables de la gestion :	Bianca Li, présidente de l'EPPGHV, Sophie-Justine Lieber, directrice générale
Nombre de Micro-Folies déployées au 1 ^{er} septembre 2024 :	500 (427 projets en cours)
Effectif des personnels en charge du dispositif à l'EPPGHV :	28
Effectif des médiateurs chargés de l'animation des Micro-Folies sur site :	500 (estimation)
Budget du dispositif (gestion) :	3 M€ en moyenne (pour le ministère de la culture)

SYNTHESE

Les Micro-Folies déployées depuis 2017 sur l'ensemble du territoire à l'initiative de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette sont un musée numérique fixe ou itinérant, donnant accès sur grand écran et tablettes à des milliers d'œuvres de grands musées partenaires et à des captations de spectacles. S'y ajoutent un fab lab, une ludothèque et des casques de réalité virtuelle.

Le déploiement de ce dispositif a atteint, à l'automne 2024, 500 Micro-Folies actives (en France et à l'étranger) dont 81% dans des territoires prioritaires (ruraux et QPV). Son financement (déploiement, constitution des collections) repose sur une subvention d'environ 3M€ annuels du ministère de la culture à l'EPPGHV et sur des subventions territoriales à la main des préfets (21 M€ en six ans), dans le cadre d'une conduite interministérielle de ce programme qui est inscrit dans les politiques prioritaires du gouvernement (PPG). Les dépenses annuelles de fonctionnement sont à la charge des collectivités. Il est prévu que 700 Micro-Folies soient actives la fin de l'année 2026.

A la suite d'une enquête par questionnaire et de terrain, la mission a constaté que ce programme répond bien à une demande des collectivités et satisfait des besoins d'accès à la culture notamment auprès du public scolaire qui représente 50% de la fréquentation des Micro-Folies (au total 490 000 spectateurs en 2023), en dépit d'une couverture encore déséquilibrée du territoire, certaines régions ou départements étant moins équipés que d'autres. Les collections proposées dans le cadre du musée numérique s'enrichissent (16 collections en 2024) et se régionalisent. Au-delà de ces points positifs, la mission recommande que la politique interministérielle qui guide ce programme soit élargie au ministère de l'éducation nationale, qu'une campagne de communication auprès du grand public permettre d'accroître la notoriété du dispositif, et surtout qu'une méthode d'évaluation pérenne (mesure de la fréquentation) soit mise en place et permette l'élaboration d'une stratégie de long terme pour l'avenir du réseau, qui fait défaut aujourd'hui.

Les Micro-Folies ont été imaginées en 2016 par Didier Fusillier, alors président de L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), et ont été, depuis 2017, déployées sur le territoire et coordonnées sous le pilotage cet établissement-bénéficiant à cet effet d'une subvention spécifique du ministère de la culture- avec le concours des services déconcentrés de l'État (préfets, DRACs).

Le cœur d'une Micro-Folie est son musée numérique, qui propose des milliers d'œuvres numérisées issues des collections de grandes institutions culturelles partenaires (le Louvre, le Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou, le musée du Quai Branly- Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, etc.) auquel peuvent s'ajouter des espaces à usages particuliers (fab lab ; ludothèque...). Dès son lancement, le dispositif se présente comme un outil technique innovant au service d'un objectif de politique publique de diffusion de la culture et de médiation culturelle, principalement à destination des populations les plus éloignées de la culture, mais aussi à l'international.

Dès 2018, l'action menée en application de la convention de déploiement conclue l'année précédente entre le ministère de la culture, l'EPPGHV et les établissements partenaires, a été dynamisée par un partenariat interministériel avec le ministère en charge de la cohésion des territoires, avec pour levier financier les crédits d'investissements accordés par les préfets aux collectivités qui souhaitent planter une Micro-Folie dans leur territoire.

L'inscription du déploiement des Micro-Folies dans les priorités gouvernementales a ainsi permis de mobiliser entre 2018 et 2023 un total de 21 M€ de crédits issus principalement

de dotations territoriales. Le ministère de la culture a quant à lui consacré sur la même période 13,8 M€ au dispositif par la subvention annuelle (de l'ordre de 3M€) qu'il accorde à l'EPPGHV pour le pilotage, le déploiement et l'accompagnement du réseau. La mission estime par ailleurs à environ 50 000 € le coût annuel d'exploitation d'une Micro-Folie par une collectivité.

Ces soutiens publics ont permis au nombre de Micro-Folie d'être multiplié par sept sur les cinq dernières années. La 500^{ème} Micro-Folie a été inaugurée en septembre 2024, l'objectif de déploiement fixé par le ministère de la culture étant de 700 Micro-Folies ouvertes fin 2026, dont 50 environ à l'étranger.

La mission, pour les besoins de son analyse, a lancé une enquête par questionnaire auprès de 463 Micro-Folies en activité et auprès de 31 opérateurs nationaux partenaires des Micro-Folies. Elle a complété ce matériau d'enquête par une approche plus qualitative en dialoguant avec les animateurs et collectivités responsables d'un échantillon de 14 Micro-Folies choisies dans plusieurs régions.

Les résultats de ces enquêtes et des données collectées révèlent que :

- Les Micro-Folies sont majoritairement installées dans des espaces culturels déjà existants, et qu'une grande diversité de types de lieux est susceptible de les accueillir : des médiathèques ou centres culturels jusqu'aux édifices patrimoniaux ou maisons France services. Par ailleurs, 1/3 des Micro-Folies sont mobiles et donc itinérantes.
- Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France sont les mieux dotées avec, pour chacune, près de 80 Micro-Folies en activité. D'autres régions n'en comptent que 10 sur leur territoire : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Corse. Les écarts entre région sont donc assez marqués et un rééquilibrage territorial apparaît souhaitable.
- La géographie d'implantation des Micro-Folies semble se dessiner en faveur de territoires plutôt ruraux avec des villes moyennes peu dotées en équipements et activités culturelles. Les territoires prioritaires sont bien desservis : 43% des Micro-Folies sont dans des zones rurales et 38% en quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce qui révèle une très bonne articulation avec les politiques de cohésion du territoire
- 80% des Micro-Folies sont administrées par des collectivités qui prennent en charge leurs coûts de fonctionnement (dont la charge principale est la rémunération des médiateurs).
- La qualité de l'accompagnement (tant pour l'installation, qu'en ingénierie culturelle de fonctionnement) effectué par l'EPPGHV est largement soulignée, tant par les acteurs institutionnels auditionnés (DRAC et collectivités locales) que par les responsables des Micro-Folies, et les dysfonctionnements du dispositif sont très rares.

Le musée numérique qui constitue l'offre principale des Micro-Folies est structuré autour de 3 collections nationales, 3 collections thématiques, 7 collections régionales et 3 collections étrangères, soit 16 au total à ce jour.

Tous les établissements partenaires estiment que les Micro-Folies présentent un intérêt pour leur visibilité nationale, voire internationale, et pour sensibiliser les publics éloignés de leurs collections, en complémentarité avec leur propre politique d'éducation artistique et culturelle. Et, même si l'objectif final reste bien de faire venir les publics des Micro-Folies

dans les lieux de spectacle ou d'exposition, la diffusion numérique accompagnée d'une médiation rapprochée apparaît désormais comme un *teaser* efficace et, *a minima*, une démarche d'initiation à l'art perçue de façon moins réductrice que par le passé.

La mission a pu constater que le succès d'une Micro-Folie tient avant tout au savoir-faire du médiateur pour exploiter les outils de médiation et pour diversifier les partenariats, et à la qualité du projet culturel de la collectivité dans lequel la Micro-Folie s'insère en lien avec d'autres initiatives.

Elle a aussi remarqué un réel déficit de notoriété, au plan national, du dispositif, généralement peu connu, voire ignoré du grand public. A la faveur de la stabilisation du déploiement du dispositif, l'EPPGHV devrait mieux définir sa stratégie de communication sur les publics cibles (enseignants pour les scolaires, senior, etc.) et investir sur une campagne nationale adaptée pour mieux faire connaître cet objet singulier et promouvoir ses usages.

Au regard de ces constats, la question de la fréquentation, des publics et plus généralement de l'impact des Micro-Folies doit faire l'objet d'une attention particulière à ce stade de développement du programme.

Or la mission a observé que la volonté d'atteindre rapidement 700 Micro-Folies sur le territoire national (à l'origine c'est le chiffre de 1000 qui était avancé) en quelques années seulement, a conduit l'EPPGHV à concentrer ses équipes et l'essentiel des efforts de celles-ci sur le déploiement et de bon fonctionnement du réseau au détriment de l'évaluation et de la remontée d'informations, notamment sur la fréquentation.

Sur la base des informations recueillies par la mission dans le cadre de son questionnaire, on peut évaluer la fréquentation annuelle des Micro-Folies à 490 000 spectateurs pour l'année 2023, chiffre toutefois encore très estimatif (le taux de réponse de l'enquête sur cette question est de 70% et certaines Micro-Folies récemment ouvertes n'ont pas fonctionné en année pleine en 2023). Au sein de cette fréquentation la part du public scolaire est presque majoritaire (50%), ce qui correspond à la vocation éducative et culturelle du dispositif

Une information fondée sur des effectifs stabilisés, croisant la fréquentation avec le type de territoire et le type de structure accueillant une Micro-Folie, (fixe ou mobile, autonome ou accueillie au sein d'un lieu culturel) sera à l'avenir nécessaire pour apprécier les niveaux de fréquentation constatés et en tirer des informations utiles sur la typologie des publics et sur l'impact réel du réseau.

Par ailleurs, au gré de son enquête de terrain, la mission a pu constater que la Micro-Folie joue dans bien des cas un rôle de lien social et d'intégration, mettant ses locaux à disposition d'associations pour d'autres activités, ou offrant des espaces de travail ou de jeux au calme. Certains témoignages recueillis dans l'enquête illustrent une finalité sociale autant que culturelle.

La mission a cependant recueilli de très nombreux avis sur les difficultés des médiateurs de Micro-Folie à organiser des séances pour les scolaires, pour diverses raisons. Et à l'inverse, dans certaines académies, la motivation partagée tant par la communauté enseignante que par les services du rectorat peut conduire à une véritable insertion des Micro-Folies dans les parcours éducatifs de l'enseignement primaire et secondaire, à la satisfaction générale. Le bon fonctionnement interministériel du dispositif, aujourd'hui limité au ministère de la culture et au ministère de l'intérieur pourrait donc être élargi avec profit au ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs une articulation du programme des Micro-Folies avec d'autres politiques publiques (lecture publique, aides au cinéma, actions en faveur de publics empêchés, relations avec le service public de l'audiovisuel) pourrait être envisagée avec profit.

Au terme de ses analyses, la mission a pu enfin dresser le constat d'un relatif déficit de stratégie dans la conduite actuelle du projet des Micro-Folies. En effet, les perspectives d'évolution du réseau, au-delà de l'horizon 2026, ne sont pas clairement définies, tant par la tutelle que par l'EPPGHV.

C'est pourquoi elle suggère qu'une stratégie soit élaborée autour de 5 axes principaux :

- La mise en place d'outils d'évaluation permanents, permettant notamment de mesurer l'impact des Micro-Folies (fréquentation, typologie, facteurs de réussite)
- La poursuite éventuelle de l'élargissement du réseau (notamment dans un but de rééquilibrage) et/ou l'optimisation de l'usage et l'accroissement de ses publics
- Le modèle économique du dispositif (entretien du réseau, poursuite des aides à l'investissement, montant de la subvention accordée à l'EPPGHV, optimisation des coûts de fonctionnement à la charge des collectivités, etc.)
- Le renouvellement et l'élargissement des contenus et activités proposés
- L'anticipation de l'obsolescence à terme des matériels et technologies et leur renouvellement

Le premier bilan qu'on peut dresser, à ce stade de son déploiement, du réseau des Micro-Folies est donc assez largement positif, notamment du fait de l'intérêt – voire l'enthousiasme- qu'il suscite auprès de l'ensemble de ses partenaires, en dépit de quelques ajustements et correctifs nécessaires. Mais la mission estime que l'heure est venue de mener une réflexion stratégique sur la possibilité et l'intérêt de son élargissement au-delà du seuil de 700 unités en flétrissant les aides à l'investissement sur les territoires les plus prioritaires. Et d'organiser – sur la base de relevés statistiques réguliers - un retour d'expériences et de bonnes pratiques sur les possibilités de croissance de la fréquentation des Micro-Folies déjà en activité afin d'améliorer, là où le besoin s'en fait sentir, l'impact sur les populations des territoires équipés de cet outil original de diffusion de la culture

LISTE DES RECOMMANDATIONS PAR PRIORITÉS

Déploiement dans les territoires

Priorité 1

Recommandation n° 10 : (DG2TDC et EPPGHV) mener une réflexion stratégique sur la possibilité d'un élargissement à terme du réseau des Micro-Folies, au-delà du seuil de 700 unités en vue notamment de rééquilibrer l'implantation territoriale des nouvelles Micro-Folies en flétrant les aides à l'investissement sur les territoires les plus prioritaires et les régions et départements les moins équipés actuellement et en favorisant l'itinérance. Organiser un retour d'expériences et de bonnes pratiques sur les possibilités de croissance de la fréquentation des Micro-Folies déjà en activité.

Recommandation n°6 : (DG2TDC) Engager un dialogue avec le ministère de l'Éducation nationale, comme cela a été fait avec succès avec le ministère en charge de la cohésion des territoires, afin de mieux faire connaître l'usage éducatif des Micro-Folies à la communauté enseignante, et inclure systématiquement les Micro-Folies dans la part collective du pass Culture. Faire mieux partager les expériences positives de partenariats des Micro-Folies en établissement scolaire auprès des rectorats.

Recommandation n°7 : (DG2TDC et EPPGHV) Afin de mieux ancrer les Micro-Folies dans les politiques d'aménagement culturel du territoire :

- Observer et développer les expériences d'itinérance de Micro-Folies menées dans les zones rurales, établissements scolaires, encourager leur extension dans des lieux inédits tels que campings et sites touristiques l'été, ainsi que, pour inclure ce dispositif au sein des programmes dédiés à l'accès à la culture des publics empêchés, dans les EHPADs, établissements médico-sociaux et lieux de détention.

- créer un groupe de travail à l'initiative de la DG2TDC et de la DGMIC, sur la place des Micro-Folies dans l'offre des médiathèques et étudier la possibilité de l'accès aux collections nationales de l'EPPGHV pour les médiathèques déjà équipées en matériel de projection numérique.

- encourager des expériences pilotes d'association de circuits itinérants de cinéma et de Micro-Folies mobiles, sur l'exemple du fonctionnement du circuit Ciné-Woulé en Guadeloupe, à l'occasion de la mise en œuvre du plan « Culture et ruralité » en faveur des circuits itinérants.

Fonctionnement et moyens affectés

Priorité 1

Recommandation n°2 : (DG2TDC) Définir le bon niveau de subvention annuelle à l'EPPGHV et du plafond d'emplois au regard de la stratégie du dispositif pour les années à venir et des dépenses effectives de l'établissement.

Priorité 2

Recommandation n°11 : (DG2TDC et EPPGHV) Engager, dans le cadre du futur observatoire des Micro-Folies, un travail d'analyse de leur modèle économique permettant d'orienter et de conforter les choix budgétaires de l'État et des collectivités sur le développement et l'animation du réseau; lors du dépôt ou de la sélection de projets (dans le cadre d'AAP actuels ou futurs) s'assurer en amont de la capacité à pouvoir doter suffisamment la Micro-Folie en crédits de fonctionnement et ressources humaines.

Tutelle du ministère et portage par l'EPPGHV

Priorité 1

Recommandation n° 1 : (DG2TDC et DGCA) Toiletter le décret statutaire de l'EPPGHV, afin d'inscrire et de conforter durablement la mission territoriale de l'établissement et de l'élargir à tous les territoires et actualiser la convention de 2017 en la renommant « Convention de déploiement et d'animation du réseau des Micro-Folies ».

Recommandation n°3 : (DG2TDC et EPPGHV) Définir une stratégie de communication pour améliorer la visibilité du dispositif auprès des publics-cibles.

Priorité 2

Recommandation n°5 : (DG2TDC et EPPGHV) Réunir une fois par an les établissements nationaux contributeurs des collections, mais aussi régionaux notamment en conviant ceux-ci aux réunions régionales du réseau.

Offre culturelle et publics

Priorité 1

Recommandation n°9 : constituer et lancer sans délai (DG2TDC et EPPGHV) les travaux de l'observatoire des Micro-Folies sur la base des résultats déjà réunis par les matériaux d'enquête disponibles à ce jour (enquêtes du DEPS, de l'IGAC et de l'EPPGHV tableaux de suivi de la DG2TDC et de la DGCL) dans le but d'établir une méthodologie d'enquête permanente et de mesure des publics.

Priorité 2

Recommandation n°4 : (EPPGHV) Organiser une base de données structurée des images des œuvres cédées à l'EPPGHV pour l'usage des Micro-Folies.

SOMMAIRE

LETTER DE MISSION	3
FICHE SIGNALÉTIQUE DU DISPOSITIF	5
SYNTHÈSE.....	7
LISTE DES RECOMMANDATIONS PAR PRIORITÉS	11
SOMMAIRE	15
INTRODUCTION.....	19
I. UN DISPOSITIF ORIGINAL QUI A SU SE DÉPLOYS RAPIDEMENT SUR LE PLAN NATIONAL MAIS NÉCESSITE DES RÉÉQUILIBRAGES TERRITORIAUX	21
A. Un objet modulaire historiquement lié à l'identité de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette ayant pour objectif de servir la démocratisation culturelle dans les territoires	21
1. Une convention de déploiement, longtemps seule feuille de route et définition sobre du projet des Micro-Folies.....	22
2. La convention ne précise cependant pas <i>ab initio</i> les conditions de déploiement et de financement des Micro-Folies	23
3. Le contrat de performance de l'EPPGHV : les Micro-Folies comme l'un des outils de la mission de l'établissement de développer l'innovation artistique au service de tous les publics.....	24
4. Les lettres de mission successives de la présidence de l'EPPGHV.....	26
B. Une coopération interministérielle active permettant l'inclusion des Micro-Folies dans de multiples programmes de politiques publiques et favorisant ainsi leur déploiement	28
1. L'inclusion des Micro-Folies dans l'agenda rural et la politique de la ville.....	28
2. Le rôle dévolu aux services déconcentrés de l'État dans le déploiement des Micro-Folies et le recours aux dispositifs et programmes budgétaires de droit commun.....	28
3. La méthode des appels à projets lancés par les préfets	30
4. Le renforcement, sur la période 2018-2024, du statut de « politique prioritaire » du déploiement des Micro- Folies	31
a. <i>2022 : Les micro-Folies comme politique prioritaire du gouvernement (PPG)</i> ...	31
b. <i>Le bilan financier de l'inscription des Micro-Folies dans les politiques prioritaires du gouvernement</i>	33
C. Un déploiement continu et exponentiel des Micro-Folies sur le territoire depuis 2017.....	34
1. Des structures tiers-lieux dont les équipements et l'activité ont su s'enrichir	34
2. Une implantation très majoritaire de Micro-Folies fixes, installées dans des espaces culturels existants.	36
D. Une implantation nationale réussie dans les zones prioritaires mais qui doit désormais être orientée vers un rééquilibrage de l'offre dans les territoires	38
1. Les Micro-Folies sont majoritairement implantées dans les territoires prioritaires relevant de la ruralité et de la politique de la ville	38
2. Mais leur développement territorial reste contrasté et mérite un rééquilibrage	38
a. <i>Certaines régions se sont davantage emparées du dispositif</i>	38
b. <i>Les territoires plutôt ruraux et non dotés de grande métropole se montrent davantage équipés</i>	40
c. <i>La dynamique de création de nouvelles Micro-Folies n'assure pas forcément de rééquilibrage territorial</i>	41

II. DES STRUCTURES LÉGÈRES MAIS DONT LES MOYENS EN FONCTIONNEMENT DOIVENT ÊTRE ANTICIPÉS PAR LES COLLECTIVITÉS POUR EN GARANTIR L'ACTIVITÉ	43
A. Les Micro-Folies sont majoritairement portées et financées par les communes..	43
B. Des structures modestes mais qui nécessitent des moyens en personnel et fonctionnement pour en garantir l'activité et la pérennité	43
1. Des budgets de fonctionnement relativement limités.....	43
2. Des ressources humaines indispensables pour cet outil de médiation	44
III. DOTÉE DE MOYENS RELATIVEMENT IMPORTANTS, L'EPPGHV A SU DÉPLOYER CE DISPOSITIF NATIONAL AVEC EFFICACITÉ MAIS LA STRUCTURATION DU RÉSEAU ET DE L'ACTIVITÉ SONT ENCORE À CONSOLIDER.....	47
A. Une mission pleinement investie par l'EPPGHV qui a pu bénéficier de moyens supplémentaires tant en crédits qu'en emplois	47
1. Une subvention du ministère de la culture qui a fortement augmenté depuis 2017 et excède souvent les dépenses du dispositif	47
2. Une équipe dont les effectifs se sont considérablement développés pour constituer un service à part entière	49
B. Une gestion opérationnelle du dispositif efficace mais qui doit encore développer la structuration et l'animation du réseau.....	49
1. Depuis 2017, l'EPPGHV a efficacement pris en charge l'ingénierie de projet et l'assistance opérationnelle des Micro-Folies.....	49
2. L'animation des Micro-Folies doit continuer à se structurer pour mieux alimenter et professionnaliser le réseau.....	52
3. Une communication interne et externe qui mérite d'être renforcée pour améliorer la visibilité et l'activité des Micro-Folies	53
IV. L'OFFRE CULTURELLE DES MICRO-FOLIES EST MULTIFORME ET S'ADAPTE AU TERRITOIRE D'IMPLANTATION	56
A. Le Musée numérique est un ensemble de collections, à la fois figé et évolutif, qui constitue le socle de l'offre culturelle des Micro-Folies	56
1. Le processus d'élaboration des collections encadré par l'EPPGHV est soumis à diverses contraintes	57
a. <i>Un processus d'élaboration dans lequel l'EPPGHV joue un rôle essentiellement technique :</i>	57
b. <i>Les facteurs de rigidité structurelle de chaque collection</i>	58
2. Le contenu des collections témoigne d'une progressive évolution du concept de « collection »	60
a. <i>Le mode initial de création d'une collection relève d'une logique de juxtaposition des contributions :</i>	60
b. <i>Les collections régionales tentent de se démarquer du modèle initial :</i>	61
c. <i>L'absence de base de données des collections révèle le caractère empirique de la constitution du Musée numérique</i>	62
3. La distance initiale observée par les établissements contributeurs à l'égard des micro-Folies s'estompe et certains s'impliquent dans le fonctionnement du réseau	62
a. <i>Les établissements contributeurs ont progressivement adhéré au dispositif</i>	63
b. <i>Cinq établissements nationaux s'affirment comme des piliers du dispositif :</i>	63
c. <i>Les établissements contributeurs souhaiteraient des liens plus étroits avec l'EPPGHV</i>	64
B. Les autres outils des Micro-Folies s'adaptent au contexte et aux moyens locaux.....	65
a. <i>Le fab lab, un outil distinctif des Micro-Folies</i>	65
b. <i>La Micro-Folie, équipement structurant du fait de son adaptabilité</i>	68
C. L'importance du savoir-faire du médiateur pour exploiter les outils de médiation et diversifier les partenariats.....	68

1. L'EPPGHV a développé une panoplie d'outils de médiation, mais dépasser les cloisonnements des collections reste encore difficile et relève essentiellement du savoir-faire du médiateur	68
a. <i>Les outils : une panoplie sophistiquée</i>	68
b. <i>La visite en mode conférence et les « playlists »</i>	69
c. <i>Une plateforme commune destinée à faciliter le travail d'appropriation des collections et d'utilisation des outils numériques par les médiateurs, récente et encore perfectible</i>	70
d. <i>... dont les médiateurs s'emparent de façon inégale et leurs appréciations sont réservées :</i>	71
2. . Les partenariats noués avec l'environnement éducatif, culturel et social sont en voie d'approfondissement	72
a. <i>Un partenariat naturel mais encore inégal avec les acteurs de l'Éducation nationale</i>	72
b. <i>Des partenariats diversifiés font des Micro-Folies un acteur socio-culturel à part entière</i>	74
c. <i>Les programmations des Micro-Folies font passerelle entre les différents univers de la culture et montrent leur ambition de ne pas se limiter au champ muséal</i>	76
d. <i>Micro-Festivals, Micro-Résidences, Micro-Métrages</i>	77
3. L'importance du savoir-faire du médiateur.....	78
V. LA FRÉQUENTATION DES MICRO-FOLIES ET LEUR IMPACT SUR LES PUBLICS	81
A. Une fréquentation encore insuffisamment évaluée et évaluable	81
1. L'absence de dispositif de remontées d'informations chiffrées	81
2. En dépit de la difficulté d'appréhender l'ensemble des publics et la diversité des situations locales les résultats de fréquentation estimés sont encourageants	82
a. <i>Un volume de fréquentation estimé sur des résultats nécessairement partiels</i> .. 82	
b. <i>Des plages d'ouverture très variables organisées essentiellement en fonction des publics</i>	82
c. <i>La difficulté d'estimer la fréquentation</i>	84
d. <i>La typologie des publics</i>	85
Tableau n° 5.....	86
B. L'évaluation de l'impact sur les publics est un exercice de long terme, qui n'empêche pas le constat de la place acquise par les Micro-Folies	87
1. Quelques constats peuvent être tirés de l'enquête.....	87
a. <i>Une méthodologie de long terme à construire</i>	87
b. <i>La fréquentation globale par types de territoires</i>	88
2. L'adaptabilité aux besoins locaux et la capacité à créer du lien social sont le principal déterminant de leur impact culturel territorial.	89
a. <i>La capacité de créer du lien social</i>	89
b. <i>L'adaptabilité des Micro-Folies au lieu, une plasticité qui trouve cependant certaines limites</i>	91
VI. L'ARTICULATION DES MICRO-FOLIES AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE ET L'AVENIR DU PROGRAMME	93
A. Une inclusion remarquable et croissante au fil du temps du dispositif des Micro- Folies dans les politiques publiques de cohésion du territoire	93
B. Une insertion moins évidente dans les politiques culturelles de certaines collectivités territoriales :.....	94
C. Une interaction inexistante au plan national avec le ministère de l'éducation nationale.....	94
D. Peu d'interactions avec les politiques menées en faveur de deux types d'équipement dont les activités ont une proximité avec les Micro-Folies : bibliothèques- médiathèques et cinémas.....	96

E. Des liens à intensifier avec l'audiovisuel public (ARTE, France Télévisions, Radio France), notamment pour la diffusion de captations de spectacles, de documentaires, de podcasts et de programmes de réalité virtuelle	98
F. Une meilleure inclusion des Micro-Folies dans les dispositifs d'accès à la culture des publics empêchés	99
G. L'avenir du programme : quelle évolution pour les Micro-Folies au-delà de l'horizon 2026 ?	100
H. Les stratégies pour l'avenir : cinq priorités.....	101
1. Les forces et les faiblesses du dispositif	102
2. Les priorités stratégiques	104
3. L'évaluation : une démarche encore inaboutie.....	104
4. La poursuite de l'élargissement du réseau et l'optimisation de l'usage des Micro-Folies existantes et l'accroissement de leur fréquentation.....	105
5. La stabilisation du modèle économique (entretien du réseau, poursuite des aides à l'investissement, etc...).	108
6. Le renouvellement et l'élargissement des <i>contenus</i>	108
7. La veille technologique sur l'évolution des matériels	109
CONCLUSION.....	111
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES	113
LISTE DES ANNEXES	123

INTRODUCTION

Lancées dès 2017 à titre expérimental en France puis dans quelques pays de l'Union européenne, les Micro-Folies se sont développées très rapidement à partir de 2021 sur le territoire national, métropolitain, Corse et Outre-mer, sous la coordination et l'impulsion de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) présidé par Didier Fusillier, concepteur du modèle. La présidence de l'UE a été l'occasion de promouvoir ces expériences dans tous les pays membres de l'Union mais également au niveau international.

Les Micro-Folies, fixes ou mobiles, visent à l'initiation du public à l'art et l'histoire de l'art par l'accès gratuit et libre à la diffusion du Musée numérique, collection d'images numérisées, au travers d'un dispositif technique composé d'un écran géant et tablettes individuelles pour une consultation en autonomie ou médiatisée. Casques de réalité virtuelle, fab lab, ludothèque et espace scéniques y sont également associés selon les moyens locaux.

Structures légères, mobiles, paramétrables selon les besoins et moyens de leur lieu d'implantation, les Micro-Folies se sont implantées de façon très progressive les deux premières années, puis beaucoup plus volontariste et dynamique après 2020.

Parallèlement, l'EPPGHV s'est vu doté d'un soutien financier accru du ministère de la Culture pour ce déploiement et l'objectif ambitieux de 1 000 Micro-Folies a été annoncé publiquement.

Après bientôt sept années de développement accéléré, soutenu par la réponse positive des collectivités territoriales à ce dispositif, il apparaît nécessaire de mettre en place un mode d'évaluation des contenus proposés, et de bâtir un outil de mesure permanent de la fréquentation des Micro-folies par les différentes catégories de public.

Tel est l'objet de la mission qui a été confiée à l'IGAC par lettre de mission du 22 avril 2024.

Au début de ses travaux, la mission n'a disposé que d'informations quantitatives limitées à l'implantation des Micro-Folies et aux projets en cours, mais lacunaires sur les conditions de fonctionnement des structures.

Sur le plan qualitatif, les Micro-Folies et leurs activités ont très peu été étudiées jusqu'ici : seuls deux travaux universitaires ont été consacrés aux Micro-Folies implantées dans des médiathèques. Ils reflètent, sur la base d'échantillons d'étude limités (moins de 10 Micro-Folies) et datant des années 2020 et 2021, les résultats et surtout les difficultés spécifiques d'acclimatation d'une Micro-Folie au sein de ces établissements.

Par ailleurs, l'EPPGHV, chargé d'assurer le pilotage de l'ensemble du dispositif et l'animation du réseau avait, antérieurement à la mission, entamé sa propre réflexion sur ce sujet, en lien avec le Département des études de la prospective et de la statistique (DEPS) du ministère de la culture. Celui-ci a commandé à un cabinet « le Troisième Pôle » l'étude du fonctionnement et des publics d'un échantillon de (33¹) Micro-Folies représentant différentes typologies de territoires et de lieux. L'étude vise à déterminer de façon prospective quels paramètres pourraient faire l'objet d'indicateurs dans un futur dispositif d'évaluation, assuré par un Observatoire des Micro-Folies, à créer. Cette « *enquête qualitative de préfiguration de l'analyse d'impact du programme Micro-Folies dans les*

¹ 27 Micro-Folies Nationales et 6 Micro-Folies internationales

territoires », réalisée en 2022 sur des données antérieures, a été remise au DEPS en 2023 mais n'a pas encore fait l'objet d'une publication.

La mission a donc estimé indispensable d'élaborer ses propres outils de recueil d'informations et d'analyse, ce qui a entraîné *de facto* un allongement des délais de remise de son rapport.

Hormis l'audition des acteurs principaux concernés par les Micro-Folies (environ 120 personnes rencontrées) la mission s'est rendue dans plusieurs Micro-Folies des régions Grand-Est, Ile-de-France et Pays-de-la Loire, visites effectuées en accord avec les personnels des DRAC concernées. Les DRAC de Corse, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-France-Comté ont également été auditionnées pour faire part de leur expérience. 14 Micro-Folies ont ainsi été visitées et 3 auditionnées (en Guadeloupe, Grand-Est, Ile de France, Pays-de-la-Loire) et la mission a pu observer à cette occasion toutes les dimensions de leurs activités et de leur accueil des publics.

Sur le plan quantitatif, la mission a lancé deux questionnaires d'enquête :

- La première enquête, d'une cinquantaine de questions, a été lancée auprès des 463 Micro-Folies ouvertes en juin 2024, en France et à l'étranger, en distinguant un questionnaire spécifique pour la quarantaine de Micro-Folies installées à l'étranger. Le taux de réponses a été très élevé pour le questionnaire adressé aux Micro-Folies nationales (362 réponses exploitables soit un taux de plus de 77%), administré avec le précieux concours du secrétariat général (DEPS, SNUM), à l'aide de l'outil d'exploitation et d'analyse des réponses Sphinx². Le taux de réponses a été en revanche très faible pour les Micro-Folies implantées à l'étranger. Croisés avec les données de l'EPPGHV sur le déploiement à l'international, les résultats de ce dernier questionnaire sont analysés dans une annexe 7 au présent rapport.
- La seconde enquête visait les opérateurs nationaux partenaires de l'EPPGHV, contribuant aux collections du Musée numérique diffusées dans les Micro-Folies, aux outils de médiation et à la formation des médiateurs. Là encore, le taux de réponse a été très satisfaisant avec 21 réponses pour 31 établissements nationaux destinataires.

Les bons taux de réponses à ces enquêtes témoignent de la vitalité et de l'intérêt des acteurs pour ce dispositif original. L'analyse de leurs résultats, les entretiens de terrain conduits en région ainsi que les données de l'EPPGHV, que la mission remercie pour sa contribution active et positive à ses travaux, établissent les conclusions de la mission sur les principaux sujets d'interrogation soulevés par la lettre de mission et qui structurent la présentation du présent rapport.

² Déployé par le Service numérique du ministère

I. UN DISPOSITIF ORIGINAL QUI A SU SE DÉPLOYER RAPIDEMENT SUR LE PLAN NATIONAL MAIS NÉCESSITE DES RÉÉQUILIBRAGES TERRITORIAUX

A. Un objet modulaire historiquement lié à l'identité de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette ayant pour objectif de servir la démocratisation culturelle dans les territoires

Les Micro-Folies ont été imaginées en 2016 par Didier Fusillier, alors président de L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), et sont coordonnées par cette institution depuis cette date. Le choix du nom « *Micro-Folies* » pour ces dispositifs techniques permettant l'aménagement d'espaces culturels modulaires est un hommage aux « *Folies* » de Bernard Tschumi, structures emblématiques du parc de la Villette à Paris, conçues dans les années 1980 dans l'idée d'utiliser des espaces physiques divers comme vecteurs de diffusion de la culture et d'échanges sociaux.

Le cœur d'une Micro-Folie est son musée numérique, qui propose des milliers d'œuvres numérisées en ultra-haute définition, issues des collections de grandes institutions culturelles partenaires (Musée du Louvre, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Opéra national de Paris, etc.) auquel peuvent s'ajouter des espaces à usages particuliers (fab lab ; ludothèque, etc., cf. annexe n°1 - Exemples de Micro-Folies)

Photographien°1 - Exemple d'une Micro-Folie



© Charles Mangin Le musée numérique/ EPPGHV

Les Micro-Folies ont pour objectifs principaux de :

- Démocratiser l'accès à la culture et à l'art en offrant un accès gratuit sur grand écran à des centaines de chefs-d'œuvre numérisés issus des plus grandes institutions culturelles françaises et étrangères.
- Créer de nouveaux lieux de vie culturels de proximité : ces espaces modulables s'implantent dans des lieux du quotidien (médiathèques, centres commerciaux, etc.) pour animer les territoires et créer du lien social.

- Favoriser la création artistique locale en permettant aux artistes et associations locaux de se produire et développer des projets au sein du réseau.
- Proposer des outils numériques innovants et réduire la fracture numérique en mettant à disposition du public des technologies de réalité virtuelle, imprimantes 3D, etc. pour découvrir l'art de façon ludique et interactive et se familiariser avec ces technologies.
- Réduire les inégalités géographiques en s'implantant sur tout le territoire, y compris dans des zones éloignées des grands centres culturels.

1. Une convention de déploiement, longtemps seule feuille de route et définition sobre du projet des Micro-Folies

La première Micro-Folie été inaugurée en 2017 à Sevran (93) par la ministre Audrey Azoulay dans le quartier des Beaudottes classé quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Dès leur lancement les Micro-Folies sont conçues avec un maximum de simplicité et se présentent comme un outil technique innovant au service d'un objectif de politique publique de diffusion de la culture et de médiation culturelle principalement à destination des populations les plus éloignées de la culture.

De fait, le projet des Micro-Folies s'est déployé depuis 2017 sur la base d'un seul document fondateur, la « *Convention de déploiement des Micro-Folies* », conclue le 21 mars 2017 entre le ministère de la Culture, l'EPPGHV et huit établissements partenaires d'origine du projet, texte d'une remarquable concision et sobriété (moins de deux pages), qui jusqu'à présent a permis de développer et d'orienter le dispositif sans difficultés majeures.

Les objectifs principaux du programme ont été consignés dans cette convention initiale : au-delà de la diffusion et de la mise à disposition de contenus culturels qui est le cœur de métier des Micro-Folies et se concrétise par l'offre d'accès aux collections numérisées des grands établissements muséaux, le dispositif repose aussi dès l'origine, comme le précise la convention, sur l'idée qu'il doit susciter ou stimuler « *la créativité des habitants et en particulier des jeunes pour leur permettre de faire l'expérience de la création* ».

Cet objectif explique, entre autres, les différentes facettes, complémentaires les unes des autres, du dispositif des Micro-Folies, notamment, l'interactivité avec les tablettes connectées complétant la projection sur grand écran qui permet de personnaliser le parcours au sein du musée numérique, accompagné par un médiateur, et les kits associés : Fab-Lab., mallettes pédagogiques, etc. ainsi qu'un lien au spectacle vivant avec la diffusion de captations de spectacles, l'organisation de Micro-Festivals (passés d'une trentaine en 2021 à plus de 120 en 2023), la présence d'artistes en résidence, etc..

L'expérience est une expérience collective, puisque la Micro-Folie repose sur le principe de la réunion d'un public participant à une projection ou à des activités prévues pour des groupes, de taille restreinte, mais selon le principe d'une expérience commune, et non pas de la pratique de l'écran individuel comme c'est le cas par exemple dans les espaces culturels numériques. Les tablettes sont en effet un accessoire lié d'abord à une projection sur grand écran, et ont vocation à permettre une interaction. La présence du médiateur qui n'est pas un simple accompagnant technique, mais organise un parcours et sert de guide au public des Micro-Folie est un élément d'humanisation du dispositif, et la garantie de son adaptation aux publics rassemblés en un lieu donné à un moment donné, ce qui confère

une dimension vivante à l'expérience proposée, qui ne serait absolument pas reproductible à domicile, à la différence du face à face avec un écran personnel

L'objectif territorial est celui d'un ciblage prioritaire vers les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux et périurbains. Mais au-delà de cette priorité, la convention/feuille de route insiste également sur la nécessaire adaptation du dispositif aux particularités de chaque territoire : les Micro-Folies, dès l'origine sont conçues pour se décliner « *différemment pour tenir compte du contexte local et fédérer les initiatives des artistes, acteurs culturels et socio-culturels et associations existantes* ». L'objectif visant à des déclinaisons différentes a sans doute guidé le fait que le déploiement des Micro-Folies ne se soient pas déployées exclusivement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones de revitalisation rurale (ZRR ou ZFRR) mais que d'autres territoires n'ayant pas nécessairement ces caractéristiques aient répondu positivement aux appels à projets régionaux lancés par les préfets et que leur candidature ait été retenue.

Enfin, la forme de la convention qui a permis le lancement officiel du programme, caractérise bien la particularité de ce dispositif : programme confié par le ministère de la culture, dans un objectif affiché d'aménagement culturel du territoire- d'ampleur nationale- à un de ses opérateurs (l'EPPGHV) chargé de son pilotage, en partenariat avec d'autres opérateurs également sous tutelle du ministère de la culture. C'est ce montage particulier qui distingue les Micro-Folies des autres programmes de diffusion culturelle généralement portés par l'administration centrale (sous forme d'appels à projets) avec le concours des services déconcentrés.

Il est probable que le pari d'origine ayant scellé la conclusion de cette convention de déploiement était le gain d'agilité promis par un processus d'externalisation- par l'administration centrale du ministère de la culture- de la conduite du programme à un opérateur, qui est à l'origine de sa conception même. Il s'agit, avec le programme « *Demos* », créé en 2010 par la Philharmonie de Paris – autre opérateur installé au Parc de La Villette - des deux programmes d'extension nationale confiés par le ministère à des opérateurs autres que ses agences sectorielles (CNC, CNL, CNM).

2. La convention ne précise cependant pas *ab initio* les conditions de déploiement et de financement des Micro-Folies

Outre le fait qu'à l'origine aucun objectif quantitatif chiffré de déploiement n'est évoqué dans la convention, (bien qu'elle stipule que le déploiement concerne « *l'ensemble du territoire national* ») celle-ci ne propose pas un plan d'équipement du territoire en Micro-Folies et se limite à prévoir le cofinancement par le ministère de la culture des dix premières Micro-Folies lancées en 2017, la charge de ce cofinancement étant chiffrée à 15 000 € par Micro-Folie, soit au total 150 000 €. C'est donc une ambition modeste qui est affichée au lancement du dispositif, qui n'exclut pas pour autant d'autres développements, mais atteste bien du caractère assez expérimental de ses débuts.

Si les rôles des parties à la convention sont bien assignés (co-financement pour le ministère de la culture/ responsabilité du déploiement par l'EPPGHV avec une assistance en ingénierie culturelle auprès des porteurs de projets/ alimentation des collections numériques par les établissements partenaires) il est à noter que, dès l'origine, la convention prévoit que les signataires se réunissent au sein d'un comité de suivi³ comprenant « *l'ensemble des acteurs du projet, incluant les DRAC (...) pour en suivre*

³ La mission n'a pas trouvé de traces de réunions régulières de ce comité de suivi depuis 2017.

l'avancement, travailler à l'actualisation des contenus du musée numérique et partager les retours d'expérience du réseau des Micro-Folies ».

À ce jour il s'agit du seul document formalisant, par un contrat mutuel avec toutes les parties prenantes la politique de déploiement des Micro-Folies. Mais depuis 2017, cette convention n'a jamais été réactualisée, y compris par voie d'avenant, car d'autres documents ont pris le relais afin d'en développer notamment la portée, mais sous une forme juridique différente, et avec à la clé un partenariat d'une portée très différente en ce qui concerne le financement du dispositif par le ministère de la culture.

3. Le contrat de performance de l'EPPGHV : les Micro-Folies comme l'un des outils de la mission de l'établissement de développer l'innovation artistique au service de tous les publics

Le décret n°93-96 du 25 janvier 1993 portant création de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette prévoit en son article 4 que « *la politique culturelle de l'établissement public, ses activités et les investissements relevant de sa compétence peuvent faire l'objet d'un contrat d'objectifs conclu avec le ministre chargé de la culture et le ministre chargé du budget* ».

Les Micro-Folies ont été inscrites dans le contrat d'objectifs et de performances de l'EPPGHV conclu avec le ministère de la Culture pour la période 2020-2024, la tutelle de l'établissement étant assurée par la direction générale de la création artistique, mais confiée pour le volet Micro-Folies, d'abord au secrétariat général (2017-2020) puis à la délégation générale à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC).

Elles figurent parmi les objectifs énoncés à l'Axe 2 du contrat de performance qui porte l'intitulé : « *L'innovation artistique au service de tous les publics* » et plus précisément au titre de l'objectif 2 : « *créer du lien entre les publics sur le site et au-delà de ses limites géographiques* », objectif qui déborde d'une certaine manière les missions originellement assignées à l'établissement public à l'article 2 de son décret constitutif⁴. Plus précisément, les Micro-Folies constituent l'action 2 de cet objectif « *les Micro-Folies, un réseau au service de la richesse artistique et culturelle des territoires* ».

Il est également mentionné dans le contrat d'objectifs et de performances qu'en tant qu'initiateur de ce projet de démocratisation culturelle, l'EPPGHV pilote depuis 2018 le déploiement et l'animation des Micro-Folies en France « *pour le compte du ministère de la culture en collaboration avec les services déconcentrés de l'État, en particulier les directions régionales de affaires culturelles* » ; les autres responsabilités de l'EPPGHV sont également inscrites dans le contrat d'objectifs : enrichissement des collections du musée numérique (issus des fonds de partenaires nationaux et régionaux), responsabilité du « *maintien à niveau technique du dispositif* » de la formation des médiateurs et de la structuration du réseau (temps de rencontre et d'échange avec les acteurs des Micro-Folies).

⁴ Ce décret, plusieurs fois actualisé (la dernière modification date d'août 2022, dispose (art. 2) que « L'établissement public a pour mission d'animer, d'exploiter et de promouvoir l'ensemble culturel urbain du parc et de la grande halle de La Villette » et qu'il « développe et diffuse des activités artistiques, éducatives et sociales ouvertes sur la ville ». Il a donc bien été inscrit dans les missions dévolues à l'EPPGHV lors de sa création, une activité hors – les- murs, que la rédaction actuelle cantonne à la seule « ville » (de Paris). Il serait sans doute opportun à l'occasion d'une modification éventuelle de ce décret, d'élargir le champ géographique de la mission de rayonnement territorial et international, désormais inscrite dans le contrat d'objectif et de performance de l'EPPGHV.

Enfin, trois indicateurs inscrits dans le contrat d'objectif et de performance concernent les Micro-Folies :

- **L'indicateur 10a** est consacré au chiffrage annuel du déploiement des Micro-Folies (en distinguant la France métropolitaine, les Outre-mer et l'étranger, et dans chaque catégorie, en chiffrant les Micro-Folies ouvertes et celles en projet. **Il est indiqué que l'objectif visé est de 1000 Micro-Folies ouvertes ou en projet d'implantation en 2022**, sachant qu'un projet d'implantation est un projet déjà en cours de formalisation (la zone d'implantation ayant été validée et la charte d'adhésion signée) ;
- **L'indicateur 10b** est consacré à la formation des médiateurs (nombre de médiateurs formés par année, nombre de sessions de formation) ;
- **L'indicateur 10c** concerne le suivi de la programmation des Micro-Folies (nombre de propositions artistiques) et les collections du musée numérique (nombre d'institutions partenaires).

Ces indicateurs ont donc été renseignés à compter de l'année 2019 dans les rapports annuels de performance de l'EPPGHV. Ils ont pu notamment permettre de suivre en toute transparence, l'évolution quantitative mais aussi géographique du réseau des Micro-Folies (à l'aide d'une cartographie, régulièrement mise à jour, des déploiements).

Cette formalisation - qui est aussi une clarification - des objectifs poursuivis en termes de développement des Micro-Folies, a permis de compléter sur de nombreux points, (notamment en mentionnant des objectifs chiffrés de déploiement, dans le texte établi en 2020, puis - avec une correction notable à la baisse - dans le rapport de performance au titre de l'année 2023) la convention initiale de déploiement de 2017.

Le COP de l'EPPGHV a donc fait office d'actualisation et de mise à jour de cette convention, bien qu'il n'engage que deux parties, l'EPPGHV et sa tutelle, alors que la convention de 2017 associait un cercle beaucoup plus large de contractants en la personne des établissements publics partenaires du dispositif. A ne s'en tenir qu'aux opérateurs nationaux, le nombre des institutions partenaires au titre de l'enrichissement des collections (ils n'étaient que huit au départ) a considérablement augmenté depuis, étant chiffré à 130 fin 2023.

Il est important de noter que l'objectif quantitatif de déploiement des Micro-Folies, n'a jamais formellement été inclus dans le C.O.P. de l'EPPGHV. Si une brève allusion est faite dans le document de 2020 à un objectif de 1000 Micro-Folies ouvertes ou en projet en 2022, ce chiffrage est revu dans le rapport de performances pour 2023 et fixé à « *700 Micro-Folies ouvertes sur le territoire français en 2026 – contre 300 à la fin 2022, soit 100 ouvertures par an sur la période* » , selon les orientations arrêtées dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement (PPG) au cours de l'année 2023, cadre dans lequel s'est inséré le dispositif des Micro-Folies.

Car entre 2017, date de la signature de la convention initiale de déploiement et de l'installation de la première Micro-Folie, et 2023, le dispositif va progressivement se greffer dans de multiples programmes gouvernementaux (cf.*infra*), ce qui va constituer un accélérateur notable du déploiement et aussi une source substantielle de cofinancement, par l'État⁵, de ce déploiement, contribuant à son succès.

⁵ *Bien au-delà des 150 000 € à la charge du ministère de la culture prévus par la convention de développement de 2017, la subvention accordée à l'EPPGHV s'élèvent à 3M€ annuels.*

4. Les lettres de mission successives de la présidence de l'EPPGHV

Si la lettre de mission adressée au président de l'EPPGHV, Didier Fusillier, en décembre 2015⁶ pour son premier mandat comprend une référence à l'ambition du nouveau président de l'établissement public de « *déploiement « hors les murs » de l'offre culturelle du site de la Villette sur l'ensemble du territoire (...) en particulier les zones éloignées de la culture* », le projet des Micro-Folies n'y est pas encore mentionné.

En revanche la seconde lettre de mission consécutive au renouvellement du mandat de Didier Fusillier, datée du 16 février 2021, et contemporaine de l'élaboration du contrat de d'objectifs et de performance de l'EPPGHV mentionne bien le déploiement des Micro-Folies « *dans les territoires prioritaires* » au titre de la « *territorialisation des actions* » de l'établissement, objectif considéré comme « *un enjeu majeur* » du second mandat du président de l'établissement.

L'objectif de « *1 000 Micro-Folies à l'horizon 2022* », y est fixé. Toutefois, la lettre de mission précise que cet objectif est susceptible d'être ajusté « *au regard d'une évaluation*⁷ » et que, plus qu'à un « *un impératif de quantité* », le ministère est attaché à la « *bonne implantation territoriale des Micro-Folies* » et à la « *durabilité de leur fonctionnement* ».

D'où **trois orientations** définies dans cette deuxième lettre de mission :

- L'idée de dresser « **une cartographie-cible des implantations** »⁸ qui doit être « *le fruit d'un travail approfondi avec les services déconcentrés du ministère* ».
- Le développement des **collections régionales**.
- L'implantation et le suivi des **Micro-Folies à l'étranger**.

Cette lettre de mission est donc en phase avec l'inscription des Micro-Folies dans le COP 2020-2024 de l'EPPGHV, notamment en rappelant l'objectif des 1000 Micro-Folies, mais inclut aussi l'idée d'une répartition territoriale mieux ciblée et celle d'une évaluation du dispositif permettant d'ajuster l'objectif quantitatif.

Enfin, la lettre de mission adressée le 6 juin 2024 à la présidente en exercice de l'EPPGHV, Mme Bianca Li, consacre à nouveau une place aux Micro-Folies dans le cadre de la territorialisation des actions de l'établissement et se réfère à l'inscription de celles-ci dans les politiques prioritaires du gouvernement (cf. *infra* section 3.2.). Toutefois, l'objectif quantitatif y est actualisé et revu à la baisse : **de 1 000 Micro-Folies à l'horizon 2022 on passe à 700 à fin 2026** (et 16 collections numériques). La « *juste implantation territoriale* » des Micro-Folies est encore rappelée ainsi que la durabilité de leur fonctionnement, et leur « *animation* » notamment « *avec la complicité d'artistes de la création en environnement* »

⁶ M. Didier Fusillier a été nommé président de l'EPPGHV par décret du président de la République en date du 17 juin 2015 pour une durée de cinq ans, puis renouvelé dans ses fonctions par décret du 3 août 2020 pour la même durée. Ayant été nommé à la présidence de la Réunion des Musées Nationaux (RMN) par décret du 23 août 2024, c'est Mme Bianca Li qui lui a succédé pour la fin du mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2025.

⁷ C'est fin 2021 que le ministère va lancer un appel d'offre pour le lancement d'une enquête qualitative permettant d'évaluer l'impact des Micro-Folies dans les territoires

⁸ Si l'EPPGHV renseigne bien régulièrement une cartographie d'implantation (en partie prospective, avec les Micro-Folies en projet) sur la base des informations remontées par les services déconcentrés de l'État entre autres, En revanche, il n'y a pas eu de plan ou d'orientations de déploiement sur la base d'une cartographie cible comme le suggérait plus ou moins la lettre de mission.

numérique » ce qui suggère notamment une relance de l'offre de spectacle vivant (captations) par les Micro-Folies, inscrite à l'origine dans le projet comme le pendant créatif du musée numérique.

Cette lettre de mission acte enfin, ce qui est important « *l'intégration pérenne [des Micro-Folies] dans l'organisation et le modèle économique de l'établissement* » qui doit se poursuivre « *dans le respect des responsabilités qui incombent à l'EPPGHV* », à savoir :

- L'enrichissement des contenus pour le musée numérique.
- La formation des médiateurs.
- Le repérage de contenu artistiques et culturels au niveau local à même de circuler dans le réseau.
- La mise en place d'outils d'évaluation.

De sorte que la dernière lettre de mission adressée à la présidence de l'EPPGHV formalise les bases de ce qui devrait faire l'objet d'une nouvelle convention de développement actualisant celle de 2017 et précisant les responsabilités incombant aux différents partenaires du dispositif, que ce soient les charges et responsabilités incombant à l'EPPGHV, les conditions du partenariat des institutions participant à l'enrichissement des collections ainsi que les orientations stratégiques poursuivies par le ministère de la culture et sa participation financière au développement et à la pérennisation du dispositif.

Les évolutions acquises et à venir du dispositif et son caractère désormais pérenne appellent en effet une reformulation et une actualisation complète des termes de la convention de 2017 qui demeure l'outil juridique fondateur du partenariat original qui le structure et le fonde.

Par ailleurs, au-delà des mises à jour régulières que constituent les lettres de mission et les contrats d'objectifs et de performance à rythme pluriannuel, l'importance reconnue au Micro-Folies dans le plein accomplissement de la mission territoriale de l'établissement, qui n'est mentionnée que très sommairement dans le décret statutaire de l'EPPGHV de 1993, nécessite que ce texte, comme déjà suggéré plus haut, fasse également l'objet d'une actualisation, afin de mieux mettre en valeur l'action territoriale telle qu'illustrée par le dispositif des Micro-Folies, même s'il n'est pas nécessaire ni même souhaitable de le mentionner en tant que tel dans le décret.

Ces actualisations (convention+ décret statutaires) fourniraient en effet une meilleure assise à la reconnaissance de « *l'intégration pérenne* » des Micro-Folies, qu'on peut estimer légitime, dans les missions de l'établissement et qui fait défaut aujourd'hui.

Recommandation n° 1 (DG2TDC et DGCA) : Toiletter le décret statutaire de l'EPPGHV, afin d'inscrire et de conforter durablement la mission territoriale de l'établissement et de l'élargir à tous les territoires et actualiser la convention de 2017 en la renommant « *Convention de déploiement et d'animation du réseau des Micro-Folies* »

B. Une coopération interministérielle active permettant l'inclusion des Micro-Folies dans de multiples programmes de politiques publiques et favorisant ainsi leur déploiement

1. L'inclusion des Micro-Folies dans l'agenda rural et la politique de la ville

Dès 2018, l'action menée en application de la convention conclue l'année précédente, va être considérablement amplifiée par un partenariat interministériel, engagé avec le ministère en charge de la cohésion des territoires, avec pour levier financier, les crédits d'investissements accordés par les préfets aux collectivités qui souhaiteraient planter une Micro – Folie dans leur territoire.

Dès lors, les Micro-Folies vont apparaître, de manière presque systématique, dans les plans gouvernementaux de cohésion des territoires, qu'il s'agisse de la politique de la ville ou des territoires ruraux.

Les Micro-Folies dans les plans de cohésion du territoire

- Pour la politique de la ville, les Micro-Folies ont été identifiées comme une des mesures prises en application de la « *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers* ». Dès juillet 2018, soit un an et demi après l'ouverture de la première Micro-Folie, leur implantation dans les quartiers est l'une des **trois actions**⁹ affichées du volet culture du plan de la mobilisation nationale. Il est ainsi acté que « **200 Micro-Folies seront déployées [dans les quartiers] sur tout le territoire national**. Elles visent à diffuser les contenus culturels des établissements nationaux culturels partenaires, à favoriser la création et à animer les territoires pour créer de nouveaux lieux de vie populaires ».
- Pour les territoires ruraux, le rapport de juillet 2019¹⁰ « *Ruralités, une ambition à partager, 200 propositions pour un agenda rural* », qui va structurer la conduite de l'agenda rural, propose, parmi 200 mesures, celle de déployer les Micro-Folies en milieu rural, celles-ci étant qualifiée par le rapport d' « *intéressantes puisqu'elles permettent de créer un tiers-lieu culturel adossé à un musée numérique* ». Sur la base de l'annonce faite par le ministre de la culture en 2019 d'un objectif de **1000 Micro-Folies sur le territoire national**¹¹ « *d'ici 2022* », le rapport propose que « **la moitié des Micro-folies, soit 500, soient implantées en milieu rural, en apportant une aide financière aux collectivités volontaires** ». Les arbitrages autour de l'agenda rural dont les mesures sont annoncées en septembre 2019 ramènent l'objectif à 200 Micro-Folies en territoire rural d'ici 2022 (une quarantaine y étant déjà déployées à cette date).

2. Le rôle dévolu aux services déconcentrés de l'État dans le déploiement des Micro-Folies et le recours aux dispositifs et programmes budgétaires de droit commun

Dans la continuité de l'annonce de ces mesures, le ministère en charge de la cohésion des territoires et le ministère de la culture adressent une instruction conjointe aux préfets de

⁹ Les deux autres priorités culture désignées dans la feuille de route de juillet 2018 étaient : « *Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville* » et « *Développer la pratique musicale* ».

¹⁰ Rapport de la mission composée de Daniel Labaronne, Député d'Indre et Loir, Patrice Joly, Sénateur de la Nièvre, Pierre Jarlier, Sénateur honoraire, président du CEREMA et Président délégué de l'Association des petites villes de France, Cécile Gallien, Maire de Vorey, Vice-Présidente de l'Association des Maires de France et Dominique Dhumeaux, Maire de Fercé-sur-Sarthe, Vice-Président de l'Association des Maires de France

¹¹ Objectif notamment réaffirmé lors d'un discours prononcé par le ministre (Franck Riester) à l'occasion d'une rencontre du réseau des Micro-Folies au Château de Versailles le 16 septembre 2019

région et de départements ainsi qu'aux DRAC et DAC en octobre 2019¹². Il y est indiqué que le déploiement des Micro-Folies sur le territoire « nécessite une mobilisation renforcée des services déconcentrés de l'État » qui doit s'organiser de la manière suivante : si l'EPPGHV assure l'animation du réseau, la constitution des collections en relation avec les établissements partenaires et l'assistance logistique et technique aux Micro-Folies installées, les DRAC/DAC et les préfets sont en charge de l'établissement de **cartographies** tenant compte des géographies prioritaires, pour les zones d'implantation des Micro Folies et l'articulation de celles-ci avec les autres projets culturels et artistiques locaux.

Sur le plan du financement, dans un premier temps il avait été prévu que 3M€ soient affectés aux Micro-Folies par le ministère de la culture, ce budget étant réparti à parts égales (1,5 M€+ 1,5 M€) entre l'EPPGHV (pour l'animation et l'accompagnement du réseau, ainsi que pour les droits liés à la diffusion des collections) et les DRAC/DAC pour l'accompagnement en ingénierie des collectivités territoriales d'implantation.

Un arbitrage ministériel a toutefois tranché – dès 2019- en faveur de l'attribution de la totalité de l'enveloppe de 3 M€ à l'EPPGHV.

Pour ce qui concerne en propre l'accompagnement financier des collectivités territoriales, c'est, dès 2019 également, le choix du recours aux dispositifs de droit commun à la main des préfets ou- s'agissant des QPV - aux crédits du programme 147, qui est fait. Ces crédits peuvent être mobilisés pour **le financement par l'État de 80% des dépenses d'investissements liées à l'implantation d'une Micro-Folie**, dans un schéma qui réserve à la seule charge des collectivités les dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à l'animation de la Micro-Folie (financement des emplois de médiateurs). (Cf. *infra* section II).

De fait l'accompagnement financier par les dispositifs à la main des préfets a pu constituer – outre l'attractivité du dispositif auprès des collectivités volontaires - l'un des moteurs efficaces du déploiement des Micro-Folies et du rythme soutenu des demandes d'adhésion au réseau à partir de la fin de l'année 2020 (comme restitué *infra* dans le graphique n°1) et le quasi-doublement du nombre de Micro-Folies ouvertes entre le dernier trimestre de l'année 2020 et la fin de l'année 2021.

Les dispositifs à la main des préfets mobilisables pour le financement (investissement) des Micro-Folies

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La dotation d'équipements des territoires ruraux vise à soutenir les investissements dans les territoires ruraux. Parmi les opérations prioritaires définies au niveau national, figurent les projets relatifs au soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des centres-bourgs, ainsi que ceux relatifs à l'installation de services numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La dotation de soutien à l'investissement local a pour objet d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires. Son objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment celles inscrites au Grand plan d'investissement (GPI), dont le développement du

¹² Instruction co-signée par le commissaire général à l'égalité des territoires et la secrétaire générale du ministère de la culture.

numérique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Le législateur a souhaité moderniser le soutien apporté par l'État à l'investissement des conseils départementaux, en transformant l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) en une dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID). Les modalités de gestion de cette nouvelle dotation s'inspirent de celles mises en œuvre depuis 2016 pour la DSIL.

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT intervient pour financer les actions définies dans les territoires, selon les priorités qu'ils ont fixées en concertation avec l'État. Parmi ces priorités, sont ciblées les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires et celles présentant un caractère innovant ou expérimental mais reproductible dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires, notamment la création de tiers-lieux (fab-lab, digital académies, espaces de co-working, Micro-Folies).

Dotation politique de la ville (DPV)

La dotation politique de la ville (ex-DDU) bénéficie chaque année aux communes de métropole et de l'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

► *Source : instruction interministérielle du 24 octobre 2019 aux préfets*

3. La méthode des appels à projets lancés par les préfets

Les préfets, de région et de département, investis avec les DRAC/DAC, de la responsabilité du déploiement des Micro-Folies sur l'ensemble du territoire métropolitain et des Outremer, et de la tenue des objectifs fixés par le gouvernement - sur la base néanmoins d'un volontariat des collectivités territoriales - ont eu recours à diverses méthodes pour organiser ce déploiement.

La procédure la plus communément adoptée pour organiser le dialogue avec les collectivités et susciter des adhésions au réseau, donc des implantations, a été **l'appel à projets**.

Par l'effet d'un pilotage devenu interministériel, et l'implication croissante de l'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT) et, avant la création de celle-ci, du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) les préfets de région et de départements ont ainsi été fortement mobilisés sur le sujet des Micro-Folies et incités à lancer des appels à projets (AAP) sur la base d'une matrice commune, conçue par l'EPPGHV et déclinée dans chaque région, qui ont eu un large écho auprès des collectivités territoriales et ont été relayés par les associations d'élus¹³. Il apparaît donc aujourd'hui que cette mobilisation interministérielle, et l'engagement de l'ANCT en faveur du déploiement des Micro-Folies ont été des facteurs déterminants de la croissance continue du réseau depuis 2019.

¹³ L'association des Maires ruraux de France notamment (AMRF), bien que celle-ci n'ait pas consacré, parmi les fiches-culture qu'elle édite pour les élus, de fiche d'information sur les Micro-Folies.

En outre, il est à noter que les appels à projets Micro-Folies ont été exempts des critiques généralement émises par les élus locaux (et assez souvent entendues lors d'autres enquêtes de l'IGAC sur les territoires ruraux et la culture dans les QPV notamment) contre le principe des AAP dans le domaine culturel.

4. Le renforcement, sur la période 2018-2024, du statut de « politique prioritaire » du déploiement des Micro-Folies

Au-delà de l'inscription dès 2018 des Micro-Folies dans les priorités des politiques de cohésion du territoire : l'agenda de la ruralité d'une part, la politique de la Ville d'autre part, c'est en 2022 que le gouvernement va souligner l'importance nationale de ce programme, en incluant les Micro-Folies parmi les PPG (les politiques prioritaires du gouvernement), dont les grands axes ont été définis par une circulaire de la Première ministre en date du 19 septembre 2022.

a. 2022 : *Les micro-Folies comme politique prioritaire du gouvernement (PPG)*.

En 2022, la définition des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et la présidence française de l'Union européenne vont être en effet de nouveaux accélérateurs du déploiement des Micro-Folies, tant au plan national qu'au plan international, notamment en permettant la poursuite du financement de leur installation par des subventions d'investissement liés à des dispositifs de droit commun, sans pour autant accroître sensiblement la charge des subventions attribuées à l'EPPGHV par son ministère de tutelle sur les crédits du programme 361 (autour de 3 M€).

La circulaire de la Première Ministre du 19 septembre 2022 arrêtant la liste des politiques prioritaires du gouvernement, sans citer expressément les Micro-Folies, en faisait implicitement un des instruments privilégiés de l'une des « *quatre grandes batailles à mener* », la bataille de l'égalité des chances, déclinée sous l'angle des deux (sur un total de soixante) politiques prioritaires devant être portées par le ministère de la culture, celles de « *faciliter pour chaque jeune l'accès à la culture, au patrimoine et à la création contemporaines* » , d'une part, « *soutenir la création française et valoriser le patrimoine dans les environnements physiques et numériques* » d'autre part. C'est donc assez naturellement que les Micro-Folies, en ce qu'elles pouvaient répondre à ces deux objectifs, ont été incluses dans les PPG.

Ainsi lors de l'inauguration en octobre 2022, par le président de la République, du « Quarante » à Laval, tiers lieu culturel, ce dernier a-t-il souligné l'importance qu'il attachait au dispositif en ces termes : « *la Micro-Folie (...) permettra, et nous en sommes immensément fiers, d'avoir accès aux grandes œuvres picturales et aux trésors de notre pays, à des opéras, à de grandes symphonies. Et en quelque sorte, c'est l'accès à la culture ouvert à tous et démultiplié* ».

Plus précisément, cette inscription des Micro-Folies dans les PPG a été déclinée à nouveau dans les deux axes de politique de cohésion du territoire : les mesures en faveur de la ruralité, d'une part, concrétisées par l'annonce, à l'été 2023, du plan « *France-Ruralités* » ; la politique de la Ville d'autre part, avec les décisions actées par le Comité interministériel des Villes d'octobre de la même année.

L'inscription des Micro-Folies dans les PPG

- Le « *Plan France Ruralités* » de juin 2023, qui a succédé à l'agenda rural de 2019, comprend 5 mesures en faveur de la culture¹⁴ dont « *un soutien renforcé aux Micro-Folies avec l'implantation d'au moins 200 Micro-Folies en milieu rural* »¹⁵ ce qui garantit la poursuite du schéma de financement permettant la prise en charge des dépenses d'investissement liées à l'installation d'une Micro-Folie (dans la limite de 80% des dépenses engagées) par les préfectures dans le cadre des dotations territoriales (DSIL, FNADT).
- S'agissant de la politique de la ville, le comité interministériel des Villes (CIV) tenu le 27 octobre 2023 sous la présidence de la première Ministre a arrêté 84 mesures dont 5 dans le champ de la Culture¹⁶ parmi lesquelles la mesure n°49 qui prévoit de « *multiplier les Micro-Folies dans les QPV et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires* »¹⁷. Si le projet de convention interministériel d'objectifs (CIO) en faveur des quartiers prioritaires de la ville qui a vocation à être conclu entre le ministère chargé de la ville et le ministère de la culture en application des décisions du CIV ne mentionne pas explicitement parmi les objectifs cités le déploiement des Micro-Folies, celles-ci répondent à l'évidence à plusieurs des objectifs mentionnés dans la convention : éducation artistique et culturelle à destination des enfants et des jeunes, développement des pratiques artistiques et culturelles des habitants des quartiers ; et, en tout état de cause, parmi les indicateurs de moyens permettant le suivi et la mise en œuvre de cette convention figure bien un indicateur destiné à mesurer le taux d'accès des habitants de QPV à une Micro-Folie à moins d'un km et en moyenne nationale (ce qui constitue d'ailleurs le premier indicateur d'évaluation interministériel mis en place depuis le lancement des Micro-Folies, les seuls indicateurs d'évaluation étant ceux du COP de l'EPPGHV).

En conséquence de ces priorités affichées, plusieurs préfectures de région, mais pas toutes (ce qui peut expliquer la relative disparité territoriale d'implantation analysée plus bas¹⁸) ont donc relancé des appels à projets en 2024.

Comme c'était déjà le cas les années précédentes, les modalités de financement varient selon les territoires : certains préfets de régions ont privilégié le FNADT, d'autres la DSIL ; pour la région Ile de France, la Métropole du Grand Paris participe au financement, via le FIM, dès lors qu'il s'agit d'un QPV dans une commune ou un EPT de la métropole ; pour l'outre-mer les crédits du programme 147 et du programme 123 peuvent être mobilisés, etc.

¹⁴ Les quatre autres mesures sont : soutenir l'ingénierie culturelle rurale ; protéger le patrimoine religieux ; entretenir les monuments aux morts ; renforcer les contrats départementaux lecture (CTL).

¹⁵ Au moment où cette mesure est proposée (juillet 2023), 164 Micro-Folies sont déjà implantées en milieu rural. Sauf à considérer que la mesure consiste en l'implantation de 200 nouvelles Micro-Folies en milieu rural, l'objectif n'est pas très ambitieux, puisqu'il revient à planifier l'ouverture de 36 Micro-Folies supplémentaires dans les territoires ruraux, même s'il s'agit d'un minimum (« au moins 200 »).

¹⁶ Les quatre autres mesures sont : l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement de la DGD pour 500 collectivités et 9 heures d'ouverture supplémentaires par semaine ; le développement de nouveaux partenariats entre établissements culturels et collectivités ou structures œuvrant en QPV ; l'encouragement à l'usage du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV ; le soutien à l'action des Ateliers Médicis pour leurs programmes d'envergure nationale de résidences d'artistes.

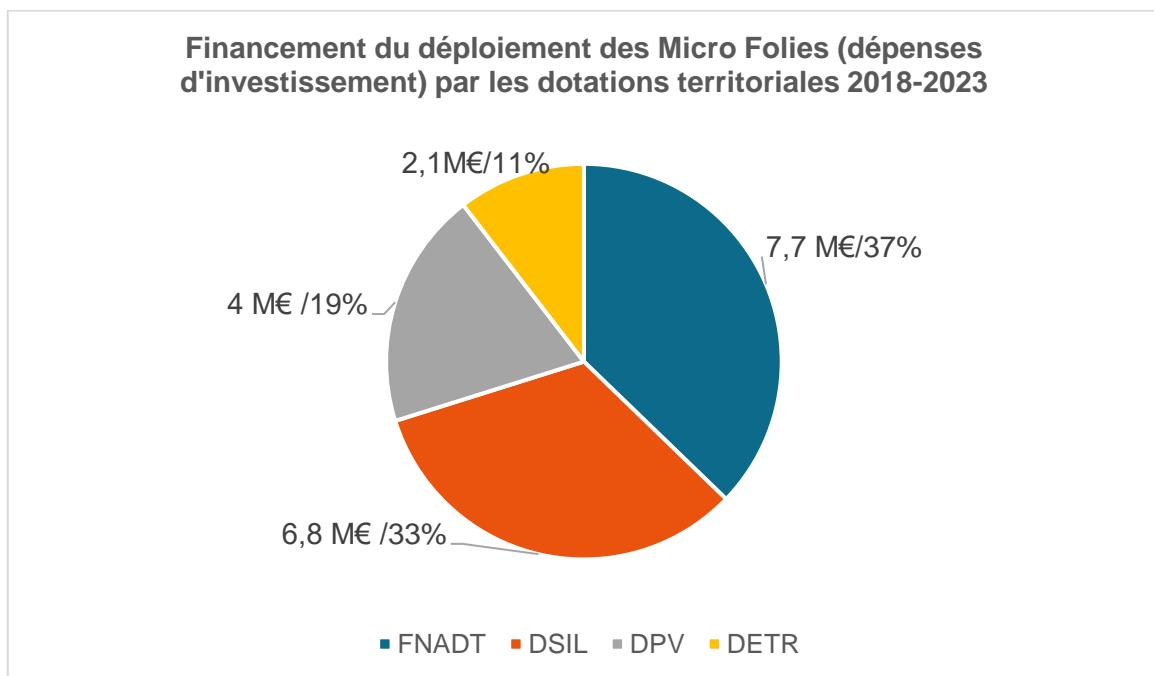
¹⁷ La mission a toutefois noté que si le projet de convention interministériel d'objectifs (CIO) qui a vocation à être conclu entre le ministère chargé de la ville et le ministère de la culture ,e mentionne pas explicitement parmi les objectifs cités, le déploiement des Micro Folies, même si celles-ci répondent à plusieurs des objectifs mentionnés dans la convention : éducation artistique et culturelle à destination des enfants et des jeunes, développement des pratiques artistiques et culturelles des habitants des quartiers

¹⁸ À cet égard, les directeurs régionaux des affaires culturelles ont indiqué à la mission que l'engagement personnel des préfets de région en faveur des Micro-Folies pouvait constituer un véritable accélérateur du déploiement effectif de celles-ci sur le territoire d'une région.

b. Le bilan financier de l'inscription des Micro-Folies dans les politiques prioritaires du gouvernement

Au total, l'inscription du déploiement des Micro-Folies dans les priorités gouvernementales, d'abord par leur ancrage dans les politiques de cohésion du territoire, puis par leur classement parmi les PPG, a ainsi permis de mobiliser entre 2018 et 2023, soit sur une période de six ans, **21 M€ de crédits issus principalement de dotations territoriales** selon la répartition suivante :

Graphique n°1 - Financement du déploiement des Micro-Folies



► Source : données ministère de l'intérieur, DGCL

Les subventions à la main des préfets ont donc constitué la première source de subventions par l'État (avant les subventions du ministère de la culture, qui représentent 13,8 M€ sur la même période) **du déploiement des Micro- Folies depuis 2018.**

Comme l'indique le graphique ci-dessus, le FNADT représente 37% de ces crédits d'investissements et a donc été l'outil de financement le plus sollicité par les préfets (ou sollicité par les préfets des régions dans lesquelles l'implantation de Micro- Folies a été particulièrement soutenue depuis 2018), suivi de la DSIL (33%), puis, dans une moindre proportion car ne concernant que les Micro-Folies en QPV, par la dotation politique de la ville (19%) et enfin par les crédits DETR (11%).

Comme analysé plus bas (cf. *infra* section II), en rythme de croisière, et au terme du déploiement des Micro-Folies, ce sont – on va le voir- les dépenses des collectivités qui financent la part la plus importante de leur fonctionnement annuel, notamment par la prise en charge des coûts de personnel de chaque Micro-Folie, qu'on peut estimer à une

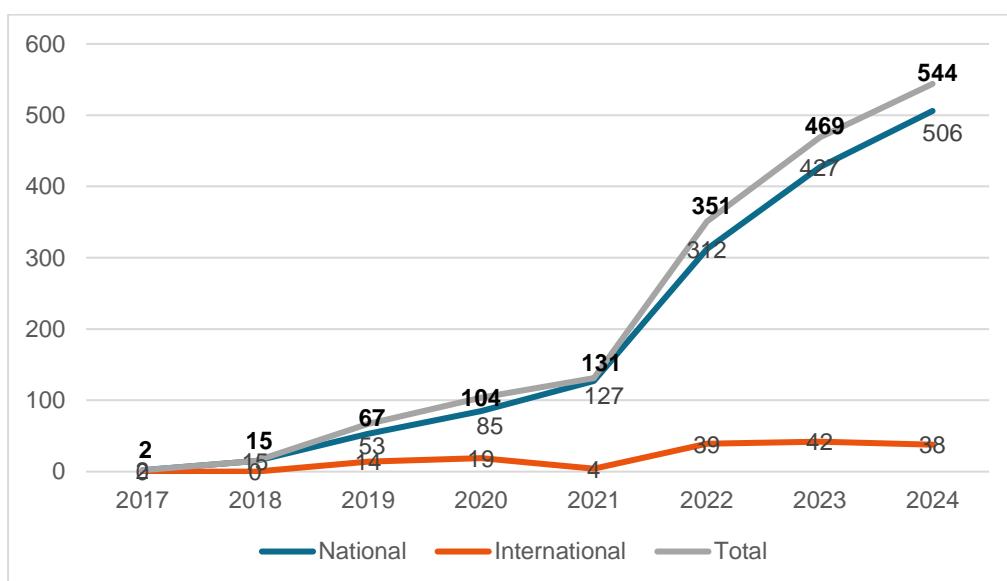
moyenne de 50 000 €/an et par Micro-Folie soit une dépense globale de 35 à 38 M€/an à la charge des collectivités dans l'hypothèse du déploiement de 700 Micro-Folies¹⁹.

C. Un déploiement continu et exponentiel des Micro-Folies sur le territoire depuis 2017

Les résultats de l'inscription très précoce du dispositif dans les politiques de cohésion du territoire et le fait qu'il ait systématiquement constitué l'un des volets culturels des plans successifs élaborés dans le cadre de ces politiques expliquent en grande partie le déploiement continu des Micro-Folies sur le territoire depuis sept ans.

Après un creux en 2020 (avec la disparition constatée d'une dizaine d'entre elles), **ces soutiens publics ont permis au nombre de Micro-Folie d'être multiplié par sept sur les cinq dernières années**. En septembre 2024, la 500^{ème} Micro-Folie a été inaugurée dans l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis, témoignant de l'objectif de déploiement dans des lieux diversifiés.

Graphique n° 2 - Évolution du nombre de Micro-Folies depuis 2017



► Source : données EPPGHV (rapport d'activité 2023 ; pour 2024 : données octobre 2024)

Le dispositif reste dynamique avec plus de 400 projets de création en cours, ce qui permettrait d'atteindre, voire de dépasser, la cible prévue (700 Micro-Folies implantées) à fin 2026.

1. Des structures tiers-lieux dont les équipements et l'activité ont su s'enrichir

Conçu dans un objectif de modularité voire de nomadisme (pour les mobiles), la Micro-Folie doit pouvoir s'installer et se démonter en quelques heures. De surface moyenne (la majorité des Micro-Folies occupe moins de 80 m²), elle est équipée d'un matériel léger (tablettes numériques, piétements, grand écran, projecteur et petits tabourets) qui s'adapte à tous les lieux et peut intégrer une structure déjà existante. L'idéal est un espace pouvant accueillir

l'équivalent d'une classe soit une trentaine de personnes assises. Ce qui justifie l'appellation « *Micro* » : les effectifs réunis autour d'une activité organisée par un médiateur demeurent réduits (si on les compare aux capacités d'accueil d'une salle de spectacle ou d'une bibliothèque). La couleur rouge des équipements et de la charte graphique reprend l'identité visuelle de L'EPPGHV et est constitutive, avec le logo, de la marque Micro-Folie.

Photographie n°2 - Les kits de montage d'une Micro-Folie



© Kit Micro-Folie / EPPGHV

Les équipements techniques nécessaires à l'activité sont détaillés dans des cahiers des charges (techniques et d'aménagement) conçus par l'EPPGHV.

Photographie n°3 - Exemple de démonstration d'une Micro-Folie (séance de présentation de la collection Grand-Est au Palais du Rhin à Strasbourg en octobre 2024)



Le musée numérique se compose d'un ordinateur, d'une borne Wifi, d'une dalle-écran ou d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de sonorisation, de tablettes et de casques audio. À ceci peuvent s'ajouter un ou plusieurs équipements : les fab lab, qui sont souvent associés à la Micro-Folie, sont équipé d'outils à commande numérique (imprimante 3D, découpeuse laser, découpeuse vinyle, etc.) et d'outils de fabrication plus traditionnels (machines à coudre, scie à chantourner, etc.). D'autres espaces peuvent compléter l'offre : espace de réalité virtuelle (équipé de casques pour la vision 360°); espace scénique ; bibliothèque/ludothèque ; espaces de convivialité (cuisine, jardin...).

Selon les équipements de la Micro-Folie, les activités proposées sont extrêmement diversifiées : expositions numériques interactives, ateliers de création numérique et d'arts

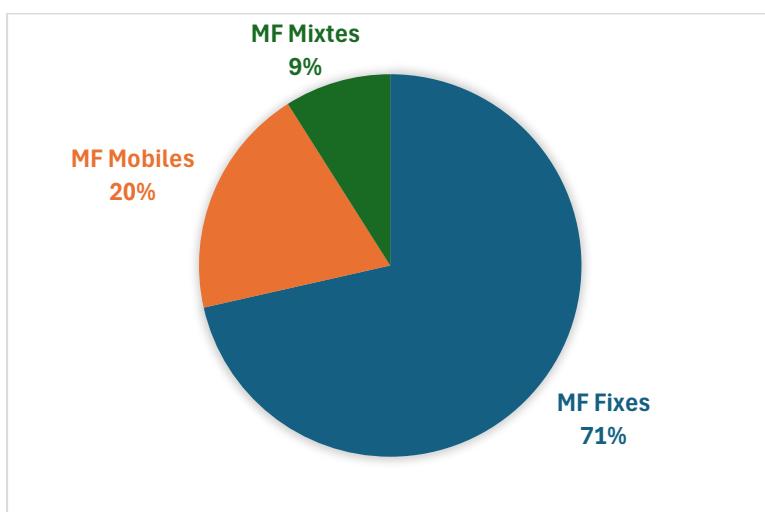
plastiques, spectacles et performances artistiques, activités pédagogiques pour les scolaires, conférences et débats, etc.

2. Une implantation très majoritaire de Micro-Folies fixes, installées dans des espaces culturels existants.

Les Micro-folies sont très majoritairement fixes (installées dans des espaces dédiés) mais des modèles mobiles voire mixtes (installés dans des espaces mais également déplaçables) constituent le 1/3 d'entre elles.

Cette proportion est la même pour les Micro-Folies en projet qui restent majoritairement pensées comme des structures fixes. La lourdeur technique et opérationnelle de l'itinérance nécessite de fait des ressources humaines en nombre suffisant. De sorte que le principe de réalité fait qu'une structure fixe ou mixte, souvent adossée à une structure existante, est moins coûteuse à animer sur la durée. Par ailleurs l'itinérance suppose généralement un portage par plusieurs collectivités (par exemple EPCI), une association ou des services départementaux qui sont cependant des catégories de porteurs moins fréquents que les communes (Cf. *infra*). Cependant, les structures itinérantes permettent de favoriser davantage l'accès à la culture des territoires et habitants qui en sont éloignés et devraient faire l'objet d'une promotion et d'un soutien plus actif.

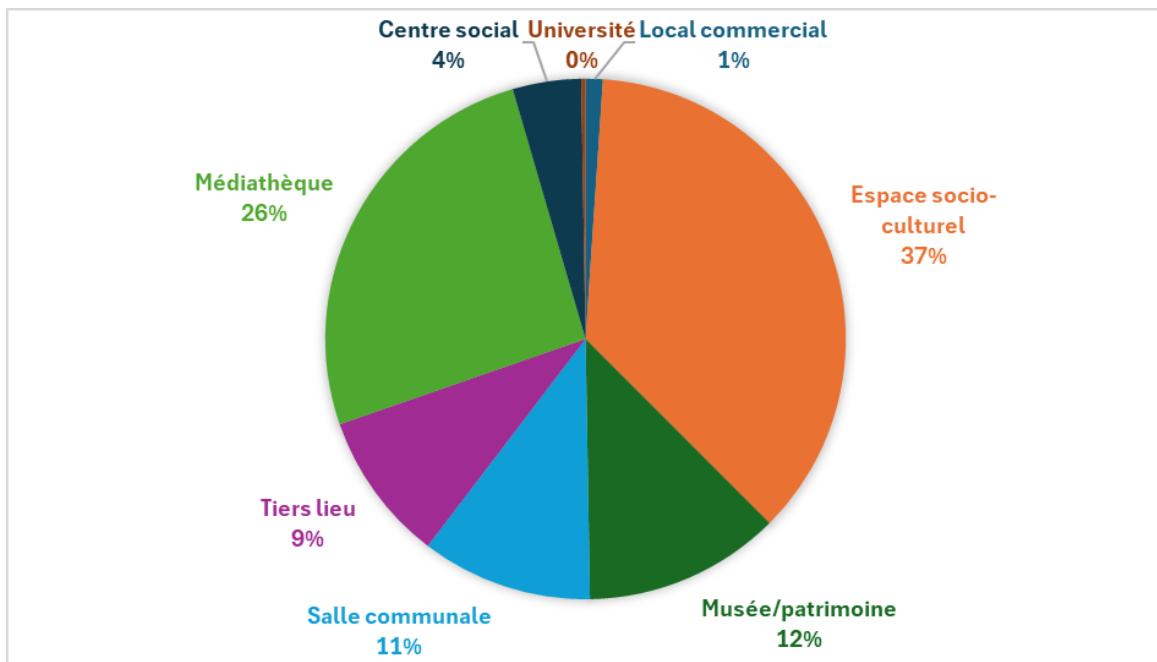
Graphique n°3 - Type de dispositif



► Source : données EPPGHV (mars 2024)

Les Micro-Folies sont majoritairement installées dans des espaces culturels déjà existants même si des initiatives intéressantes permettent d'investir des lieux plus éloignés du domaine culturel. Ce sont les centres culturels qui les accueillent majoritairement (plus d'1/3) suivis par les médiathèques (1/4 des Micro-Folies).

Graphique n°4 - Type de lieux d'accueil des Micro-Folies fixes



► Source : données EPPGHV (mars 2024)

Les données statistiques de l'enquête et les visites de terrains ont mis en évidence une grande diversité de lieux et de configuration d'accueil du dispositif technique des Micro-Folies (cf. photos en annexe n°1) : espaces en médiathèque ; scènes nationales²⁰ ; tente de scène²¹ ; ancienne chapelle²² ; bateau²³ ; centres commerciaux²⁴ ; camion²⁵ ; bâtiments patrimoniaux²⁶ ; exploitations agricoles²⁷ ; maisons France Service²⁸ ; établissements d'enseignements scolaires²⁹ ou plus récemment un établissement pénitentiaire³⁰.

²⁰ Exemple avec la Micro-Folie de Mulhouse

²¹ Micro-Folie de Sevran

²² Exemple avec la Micro-Folie de Chateaubriant

²³ Micro-Folie des îles du Ponant

²⁴ Exemple avec la Micro-Folie d'Évry-Courcouronnes

²⁵ Micro-Folie de Nîmes

²⁶ Exemple avec la Micro-Folie Le Modulor Cité Le Corbusier de Briey-la-forêt

²⁷ Exemple avec la Micro-Folie ART ACT 77

²⁸ Exemple avec la Micro-Folie de la CC Océan Marais de Monts

²⁹ Exemple avec la Micro-Folie de Schoeneck

³⁰ Micro-Folie de Fleury-Mérogis

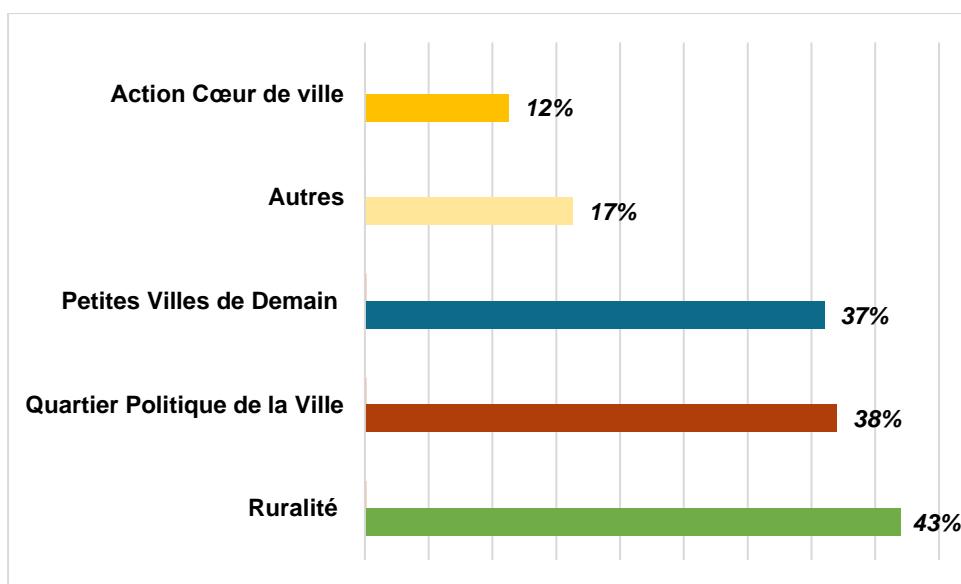
D. Une implantation nationale réussie dans les zones prioritaires mais qui doit désormais être orientée vers un rééquilibrage de l'offre dans les territoires

1. Les Micro-Folies sont majoritairement implantées dans les territoires prioritaires relevant de la ruralité et de la politique de la ville

La majorité des Micro-Folies (83%) en activité relèvent d'un territoire prioritaire soutenu par des dispositifs et plans d'action publique et près d'1/3 d'entre elles émergent à plusieurs programmes prioritaires.

Il y a une vraie diversité dans les types de territoires d'implantation. **Les Micro-Folies en territoires ruraux sont majoritaires (43% du total), mais celles relevant des QPV (38%) et des « Petites villes de demain » (37%) sont également bien représentées.** Le programme « *Action cœur de ville* » en concentre également 12%. En proportion, près de 11% des communes relevant des QPV et 9% de celles relevant des « *Petites villes de demain* » disposent d'une Micro-Folie.

Graphique n°5 - Micro-Folies par types de territoires (y compris cumuls)



► Source : données EPPGHV (mars 2024)

2. Mais leur développement territorial reste contrasté et mérite un rééquilibrage

- Certaines régions se sont davantage emparées du dispositif*

La cartographie des Micro-Folies en activité démontre une répartition des structures dans l'ensemble des régions.

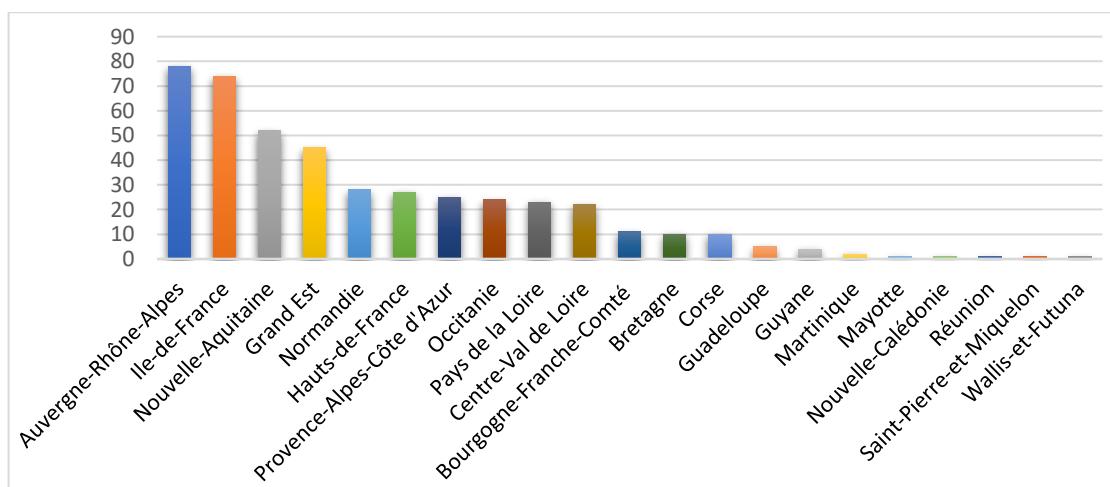
Figure n°1 - Carte des Micro-Folies nationales



► Source : cartographie EPPGHV octobre 2024

Cependant, certaines d'entre elles sont nettement plus dynamiques dans l'offre proposée. **Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France sont les mieux dotées avec près de 80 Micro-Folies en activité.** En fin de classement des régions métropolitaines l'on trouve la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne et la Corse avec une dizaine de Micro-Folies. Les écarts entre région sont donc assez marqués.

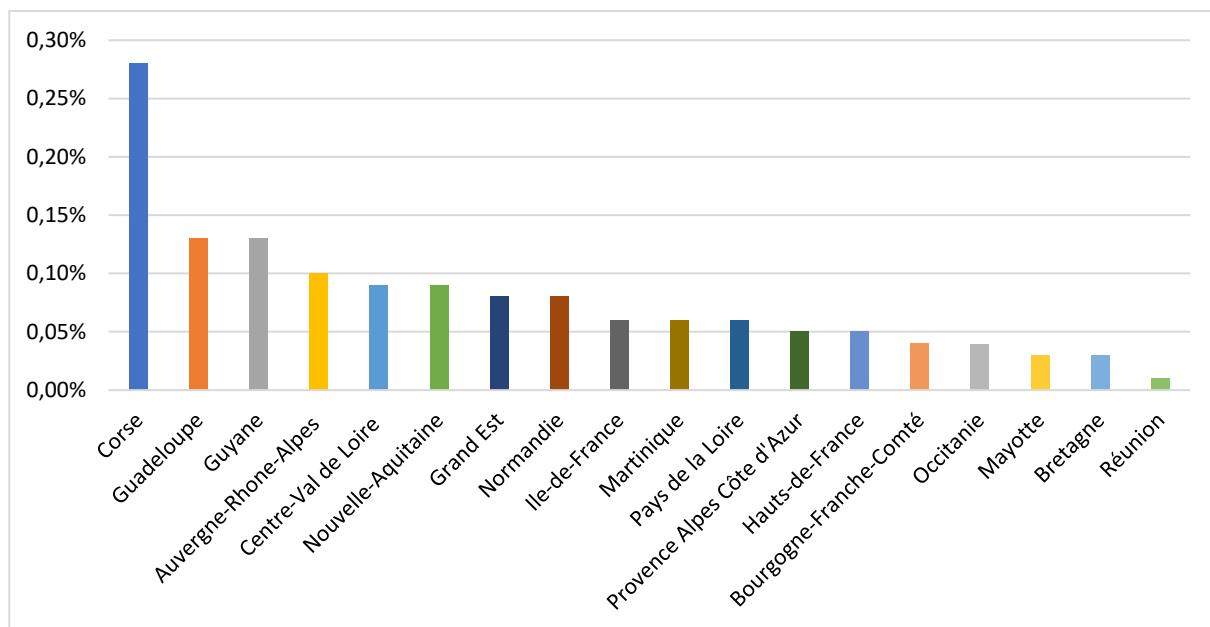
Graphique n°6 - Micro-Folies par régions



► Source : données EPPGHV (mars 2024)

La modération des données brutes rapportées à la population des régions concernées permet cependant de tempérer cette première analyse avec la région Corse nettement en tête avec 1 Micro-Folie pour 350 habitants. Suivent ensuite la Guadeloupe et la Guyane (1 Micro-Folie pour 770 habitants). Auvergne-Rhône-Alpes reste dynamique sur ce plan également (1 Micro-Folie pour 1 000 habitants). En bas de classement des régions métropolitaines se trouvent de nouveau la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie (1 Micro-Folie pour 2 500 habitants) et la Bretagne (1 Micro-Folie pour 3 300 habitants, soit le même ratio que Mayotte).

Graphique n° 7 - Micro-Folies rapportées à la population par région (X MF pour 100 habitants)



► Source : données DG2TDC (mars 2024)

b. Les territoires plutôt ruraux et non dotés de grande métropole se montrent davantage équipés

L'analyse de l'offre par habitant à l'échelon départemental ne recoupe pas forcément le classement car il peut y avoir un effet de neutralisation de la dynamique de certains départements au niveau régional.

Si l'on retrouve fort logiquement le département de Corse-du-Sud en tête (1 Micro-Folie pour 232 habitants), les départements bien dotés sont la Creuse pour la Nouvelle-Aquitaine (1 pour 285 habitants), ainsi que le Cantal (1 pour 400 habitants) et la Haute-Loire (1 pour 434 habitants) pour Auvergne-Rhône-Alpes.

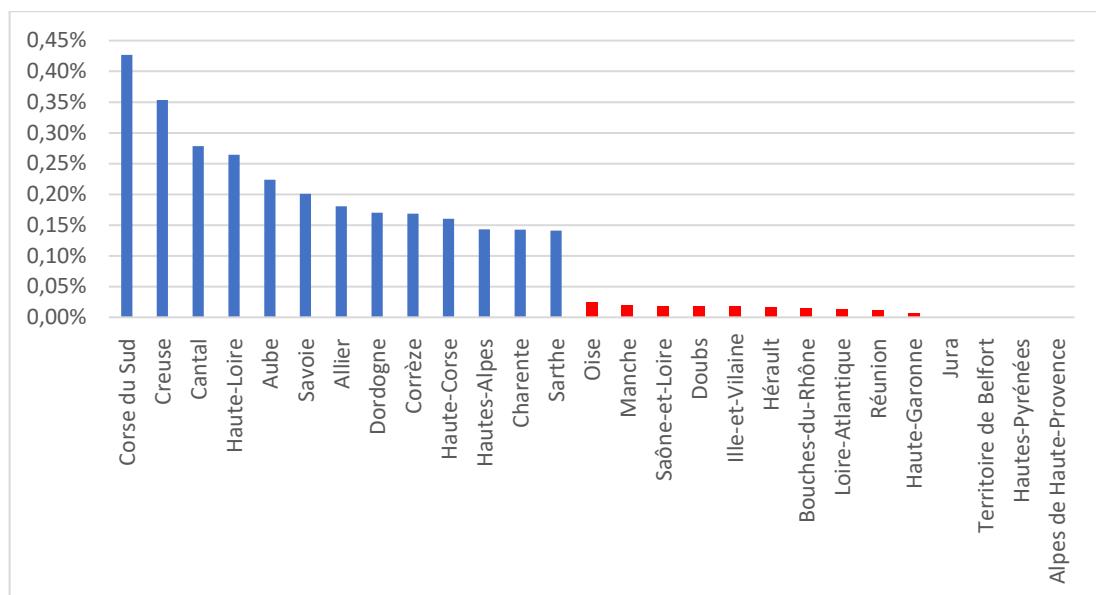
En fin de classement, **quatre départements ne sont dotés aujourd'hui d'aucune Micro-Folie³¹ : le Jura et le Territoire de Belfort pour la Bourgogne-Franche-Comté (qui fait partie des régions les moins dotées), les Hautes-Pyrénées pour l'Occitanie et les**

³¹ Données de mars 2024

Alpes-de-Haute-Provence pour la région PACA. Cependant des projets d'ouvertures sont planifiés pour 2025 dans le Jura, les Hautes-Pyrénées et les Alpes-de-Haute-Provence.

Il est intéressant de noter que les départements dotés de grandes métropoles tels que Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Bouches-du-Rhône, Hérault et Ille-et-Vilaine sont assez peu équipés. **Une première géographie d'implantation des Micro-Folies semble ainsi s'esquisser en faveur de territoires plutôt ruraux avec des villes moyennes et moins bien dotés en équipements et activités culturelles.**

Graphique n° 8 - Départements les moins et les mieux pourvus en Micro-Folies par rapport à leurs populations (nombre de Micro-Folie pour 100 habitants)

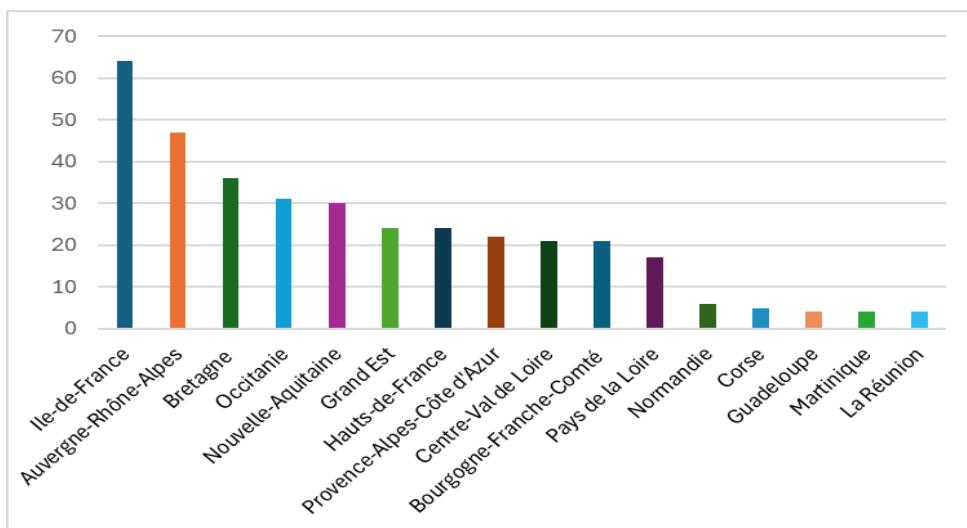


► Source : données DG2TDC (mars 2024)

c. La dynamique de création de nouvelles Micro-Folies n'assure pas forcément de rééquilibrage territorial

Même si la Bretagne et l'Occitanie semblent faire montre de plus d'intérêt pour ouvrir des Micro-Folies à l'avenir, l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes restent sur leur dynamique et continuent d'occuper les premières places.

Graphique n° 9 - Nouveaux projets de Micro-folies déclarés



► Source : données EPPGHV (mars 2024)

La stratégie générale du dispositif a jusqu'ici essentiellement consisté à développer numériquement le nombre de Micro-Folies et leur implantation dans les territoires prioritaires. Si ces deux objectifs semblent accomplis, **l'enjeu est désormais de redéfinir la stratégie pour mieux garantir l'accès à ce dispositif à tous les citoyens en ciblant davantage les nouvelles installations**. L'EPPGHV travaille actuellement à renforcer sa stratégie en direction des publics et des territoires. **Le rééquilibrage de l'offre doit également intégrer cette stratégie**.

Sans modifier l'organisation du dispositif, qui doit continuer à reposer sur les initiatives locales, **une orientation prioritaire des crédits de l'État (relevant des préfets) en direction des régions ou départements moins équipés permettrait de rééquilibrer le bénéfice collectif**. De même, **un soutien plus net en direction des projets de Micro-Folies itinérantes peut également améliorer l'irrigation de tous les territoires et optimiser les possibilités de couverture d'un large public par une Micro-Folie**.

L'EPPGHV réalise une cartographie des implantations mise à jour régulièrement qui pourrait servir de base à cette stratégie de rééquilibrage. Les efforts devraient concerner dans un premier temps les départements non ou peu dotés (Jura, Territoire de Belfort, Hautes-Pyrénées et Alpes-de-Haute-Provence) et les régions moins dynamiques (Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Hauts-de-France). **Huit ans après avoir engagé une première phase active de développement, la stratégie nationale du dispositif doit désormais intégrer un objectif de rééquilibrage territorial, coordonné entre les porteurs et les financeurs, en priorisant l'affectation des crédits aux territoires moins équipés et en favorisant l'itinérance (cf. recommandation n° 10, section VI)**.

II. DES STRUCTURES LÉGÈRES MAIS DONT LES MOYENS EN FONCTIONNEMENT DOIVENT ÊTRE ANTICIPÉS PAR LES COLLECTIVITÉS POUR EN GARANTIR L'ACTIVITÉ

Le dispositif des Micro-Folies fait l'objet d'un partage original des coûts entre administrations centrales et collectivités, le tout étant opéré par un établissement public national industriel et commercial (EPPGHV).

A. Les Micro-Folies sont majoritairement portées et financées par les communes

Si le financement de la création d'une Micro-Folie est essentiellement assuré par l'État pour l'investissement (ministère de l'Intérieur), l'ingénierie culturelle et l'animation (ministère de la Culture/Drac et EPPGHV), le déploiement et le fonctionnement pérenne de la structure sont à la charge de la collectivité porteuse.

Les enquêtes récentes réalisées par l'EPPGHV (en juillet 2024, sur les Micro-Folies relevant des QPV) et la mission confirment que **plus de 80% des Micro-Folies sont portées par les collectivités** (majoritairement les municipalités ou intercommunalités). Les autres Micro-Folies sont essentiellement portées par des associations ou d'autres structures, généralement conventionnées et financées là encore par les municipalités, EPCI ou par les départements.

Ce sont les porteurs du projet (collectivités territoriales ou opérateurs culturels) qui sont chargés de la construction et de l'installation de l'espace Micro-Folie. Les collectivités assument également toutes les charges de fonctionnement et financent les emplois nécessaires à l'animation et au fonctionnement (en régie directe).

B. Des structures modestes mais qui nécessitent des moyens en personnel et fonctionnement pour en garantir l'activité et la pérennité

L'identification précise du budget de fonctionnement d'une Micro-Folie est compliquée par le fait que la majorité d'entre elles est gérée en régie directe par la collectivité porteuse ou par le lieu d'accueil et qu'il y a rarement de comptabilité analytique permettant de détailler les coûts.

L'enquête menée auprès des Micro-Folies par la mission³² offre cependant la possibilité d'identifier les ordres de grandeur du budget d'une Micro-Folie, étant entendu que la diversité des configurations donne lieu à fortes variations.

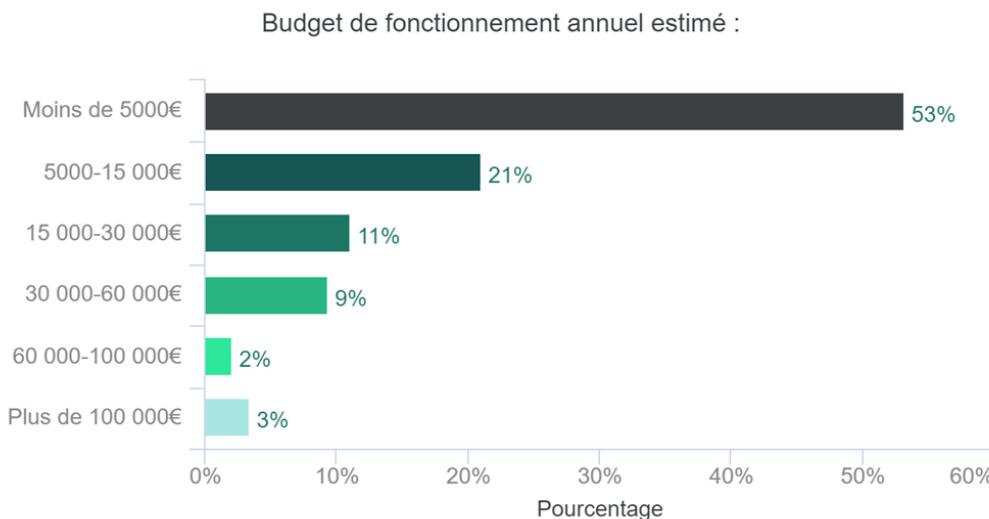
1. Des budgets de fonctionnement relativement limités

Hors dépenses de personnel, la majorité des Micro-Folies ayant répondu sur ce point³³ fait état d'un budget annuel de fonctionnement limité à moins de 5 000 € et 85% d'entre elles se situent sous les 30 k€.

³² Voir annexe n° p.

³³ Taux de réponse à la question : 63%

Graphique n°10 - Budget de fonctionnement d'une Micro-Folie en 2023



► Source : Enquête IGAC auprès des Micro-Folies septembre 2024 (taux de réponse à la question : 63%)

Ce budget de fonctionnement permet de financer les matériels et petits équipements, les déplacements et les interventions extérieures (artistes). Les dépenses de fluides et d'entretien relèvent généralement directement des collectivités et ne sont pas chiffrées ici car les données ne sont pas disponibles.

Sur la base des réponses au questionnaire, on peut estimer le budget de fonctionnement (hors personnel et fluides) cumulé de l'ensemble des Micro-Folies à environ 8 M€ annuels.

Les dépenses d'investissements se situent entre 30 et 50 k€³⁴ et sont très majoritairement (comme indiqué plus haut) financées par les dotations du ministère de l'intérieur pilotées par les préfets de région (DSIL, DETR, DPV)³⁵ avec parfois des compléments de la part des collectivités porteuses (sur certains équipements informatiques notamment).

La question du renouvellement des matériels et systèmes numériques qui évoluent rapidement se pose, le financement de la maintenance et du renouvellement des équipements repose pour l'instant sur les collectivités et les procédures d'AAP concernant uniquement les nouvelles structures.

2. Des ressources humaines indispensables pour cet outil de médiation

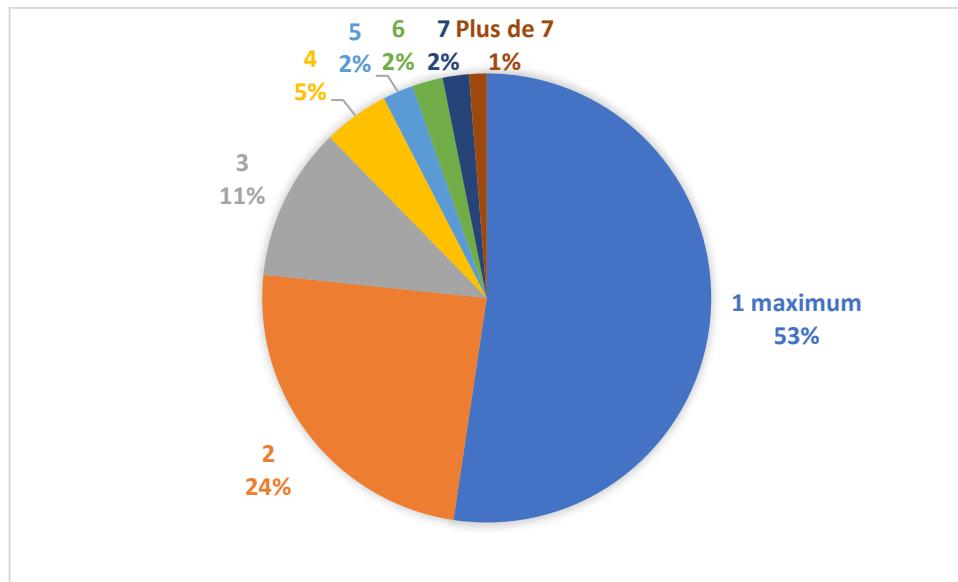
L'enquête par questionnaire menée par l'IGAC indique que les Micro-Folies emploient des effectifs limités : le fonctionnement de plus de la moitié d'entre elles repose sur une seule personne, un quart repose sur deux personnes. La moyenne d'effectifs des Micro-Folies ayant répondu³⁶ est de 1,95 et les postes sont essentiellement en médiation culturelle.

³⁴ Coûts affichés par l'EPPGHV en HT : musée numérique : 28 000€ ; Fab lab : 6 000€ ; espace de Réalité Virtuelle : 2 000€ ; Ludothèque/Médiathèque : 2 000€

³⁵ Dotation de Soutien à l'Investissement Local ; Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux ; Dotation Politique de la Ville

³⁶ Taux de réponse à la question : 68%

Graphique n°11 - Effectifs par Micro-Folie



► Source : enquête IGAC septembre 2024. Taux de réponse à la question : 77%

Les agents affectés à la Micro-Folie y travaillent souvent à temps partiel : ainsi seulement 1/3 des responsables sont à temps complet et 20% des Micro-Folies ayant répondu à l'enquête font valoir moins d'un demi-ETP. Ce cas de figure se retrouve dans le cas des Micro-Folies hébergées dans d'autres structures notamment les médiathèques, dont le personnel est partiellement mobilisé pour animer la Micro-Folie. Le risque dans ce cas est de fragiliser les deux structures (l'ancienne et la nouvelle) si la structure d'accueil est déjà en limite d'effectifs. Quelques cas de ce type ont été signalés à la mission pour des musées ou des bibliothèques dont l'activité a pu être altérée. L'emploi de personnel à temps partiel peut conduire aussi à une sous-utilisation de la Micro-Folie (faible nombre de séances organisées) et donc à une limitation de fait de sa fréquentation ou des publics touchés.

Les données relatives à la masse salariale annuelle sont difficiles à réunir car gérées par les collectivités. **Cependant, sur la base des réponses à l'enquête on peut estimer le montant de celles-ci à environ à un total de 25 M€ minimum/an pour l'ensemble des Micro-Folies actives.**

Le statut des agents en poste dans les Micro-Folies est hétérogène avec une prédominance de fonctionnaires territoriaux pour les responsables et de CDD pour les médiateurs. Les emplois aidés ou à statuts particuliers (Volontaires Territoriaux en Administration, services civiques, adultes-relais, alternance, bénévoles) sont marginaux et servent plutôt à étoffer les équipes de certaines Micro-Folies car cette solution pose souvent des problèmes de continuité de service et de qualifications.

L'enquête IGAC fait apparaître un niveau de formation élevé tant pour le responsable (43% à Bac+5, 35% à Bac+2-3) que pour les médiateurs (66% ayant au minimum un bac+3). Les profils varient mais la majorité relève de la médiation culturelle et de l'histoire de l'art. Dans certaines Micro-Folies orientées fab lab, des profils numériques ou scientifiques complètent les profils classiques.

Le recrutement des médiateurs sur des postes de CDD juniors ou des emplois de catégorie C tend à générer un *turnover* important au sein des structures, élément confirmé par le sondage et les remontées du terrain (la moitié des équipes est présente depuis moins de 2

ans). L'animation d'une Micro-Folie demande en effet beaucoup de polyvalence (capacité d'organisation, connaissances en histoire de l'art, formation à la médiation, compétences numériques et techniques...) et d'autonomie, renforcée dans le cas des structures itinérantes. Un statut précaire et un niveau de rémunération limités entraînent une volatilité des agents. **La limite de certaines communes en plafonds d'emplois et masse salariale peut donc un constituer un obstacle à l'implantation d'une Micro-Folie.**

Les Micro-Folies faiblement dotées en effectifs montrent, de fait, une plus grande fragilité et une activité réduite limitant par exemple des plages d'ouvertures aux visites ou les services proposés (musée numérique exclusivement par exemple ; visites libres sans médiation). La contrainte d'effectifs a été relayée par un certain nombre de Micro-Folies dans le cadre de l'enquête réalisée et des visites de terrains. **L'affectation d'au minimum 1 ETP (40 k€ annuel en moyenne) semble donc une condition nécessaire à la garantie du bon fonctionnement de la Micro-Folie.**

Au vu de ces éléments, on peut estimer le budget minimal annuel d'une Micro-Folie à environ 50 k€ (y compris masse salariale) avec des dépenses d'investissements de l'ordre de 50 k€ lors de la création. La garantie apportée par les collectivités candidates d'affecter au moins 1 ETPT fait à ce titre souvent partie des critères de sélection des AAP ouverts par certaines préfectures (Ile-de-France ; Grand Est ; Normandie), même si la nature de l'emploi consacré est assez ouverte (contrats aidés évoqués). Ce critère d'ETP minimum devrait être généralisé dans toutes les régions et assorti également d'exigences sur la nature de l'emploi dédié à la structure (qui requiert un certain niveau de qualification).

La mission recommande aux décideurs (collectivités territoriales) de bien intégrer en amont du projet de développement d'une Micro-Folie le paramètre de la soutenabilité financière et en ressources humaines (cf. recommandation n°11 *infra* section VI).

III. DOTÉE DE MOYENS RELATIVEMENT IMPORTANTS, L'EPPGHV A SU DÉPLOYSER CE DISPOSITIF NATIONAL AVEC EFFICACITÉ MAIS LA STRUCTURATION DU RÉSEAU ET DE L'ACTIVITÉ SONT ENCORE À CONSOLIDER

A. Une mission pleinement investie par l'EPPGHV qui a pu bénéficier de moyens supplémentaires tant en crédits qu'en emplois

1. Une subvention du ministère de la culture qui a fortement augmenté depuis 2017 et excède souvent les dépenses du dispositif

Comme mentionné plus haut, la convention signée en 2017 entre le ministère chargée de la culture, l'EPPGHV et les partenaires culturels de l'époque charge l'établissement d'une « *mission d'ingénierie culturelle, incluant notamment, l'étude d'implantation de la Micro-Folie sur le territoire, une mission de conseil sur la mise en réseau des acteurs et associatifs locaux ; la formation des médiateurs de la Micro-Folie et l'actualisation annuelle de l'application permettant de faire fonctionner le musée numérique* » (art. 2). Elle prévoit également un soutien financier du ministère à l'EPPGHV pour cette mission de 15 k€ par Micro-Folie (pour les 10 premières créées). Ce soutien se développera dès l'année suivante pour porter le développement que l'on connaît.

Le budget consacré aux Micro-Folies par le ministère de la culture s'est établi en moyenne annuelle depuis 2018 autour de 3 M€ de crédits de fonctionnement, sous la forme d'un subventionnement direct à l'EPPGHV. À ceci s'ajoute une subvention d'investissement certaines années. D'autres moyens du ministère sont par ailleurs affectés au dispositif, dans les DRAC via le temps de travail des conseillers mobilisés sur son déploiement, des crédits particuliers pour soutenir la programmation (été culturel) ou l'enrichissement des collections (vacations).

Le budget de fonctionnement du dispositif avoisine donc les 4 M€ depuis deux ans. Il est principalement alimenté par la subvention du ministère de la culture sur le programme 361 (3,58 M€ en 2023). Les recettes propres sont très modestes et se partagent entre une valorisation du partenariat d'Arte dans le réseau et les adhésions annuelles des Micro-Folies (1 000€ par an et par Micro-Folie).

Les dépenses dédiées sont isolées par l'établissement dans un compte financier *ad hoc* depuis 2020. Elles sont ventilées entre un axe « *animation du réseau et contenus* » (53%), un axe « *management et dépenses transversales* » (25%), et un axe « *déploiement du réseau* » comprenant musée numérique et kits (12%).

Depuis les origines du dispositif, le versement de la subvention depuis le programme 361 a été complexe. En effet, les crédits annuels dédiés à ce dispositif n'ont été inscrits en PLF qu'à compter de l'exercice 2025, considérés comme exceptionnel, ils ont donc été avant cette date souvent alloués en fin d'exercice, soit fléchés sur des projets spécifiques, soit versés en avance pour l'année suivante. La période du COVID a, de plus, ralenti les rythmes de consommations annuelles. L'EPPGHV a composé avec cette contrainte avec des provisions pour charges (pas de subvention en 2019 mais une provision de charges de 1,956 M€ enregistrée fin 2018), de la fongibilité interne entre fonctionnement et investissement (1M€ en 2021 et 100k€ en 2022). Cette contrainte n'a pas facilité le suivi des dépenses et leur analyse montre que le montant des dépenses exécutées annuellement diffère du montant des subventions reçues. Les dépenses établies par l'EPPGHV correspondent aux dépenses du programme mais également à des « *dépenses*

« environnement » valorisant l'apport de l'établissement au dispositif hors équipe dédiée et estimées forfaitairement à 10% (0,3 k€). La mise en place d'une comptabilité analytique en coût complet par l'EPPGHV permettrait de mieux objectiver l'ensemble des charges du programme.

Si ces écarts peuvent en partie s'expliquer par des rythmes d'engagements décalés, il n'en demeure pas moins que, malgré un effort rattrapage partiel ces dernières années, selon les estimations de la mission, **le financement cumulé du dispositif est bien supérieur aux dépenses à ce jour**. De fait, **l'excédent cumulé des non-consommations avoisine les 3,9 M€ à fin 2023 et l'excédent de recettes de subventions par rapport aux dépenses est de 1,3 M€**. La subvention a eu tendance à progresser ces deux dernières années, notamment à la faveur de versements anticipés de subventions en fin d'année (0,5 M€ fin 2022 et 0,6 M€ fin 2023). Cette progression n'apparaît cependant pas vraiment justifiée. Par ailleurs, les crédits non utilisés devraient être fléchés par la tutelle pour servir aux dépenses d'investissements au regard des besoins notamment liés à la refonte des outils d'exploitation du musée numérique.

Tableau n°1 - Budget de L'EPPGHV consacré aux Micro-Folies depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention principale	150 000	3 000 000		2 880 000	2 880 000	2 880 000	2 850 000
Subvention complémentaire						1 000 000	
Subvention complémentaire perçue fin N pour N+1						500 000	600 000
Subvention pour vitrine Bruxelles (PFUE)					65 000		
Subvention Été culturel				328 000		100 000	130 000
Sous-total subventions MC	150 000	3 000 000	-	3 208 000	2 945 000	4 480 000	3 580 000
Subvention du ministère des affaires étrangères						143 560	
Échange de marchandises		400 000		400 000	-	200 000	400 000
Mécénat		150 000	215 000	55 000			
Autres recettes (dont adhésions)		2 551	6 667	44 166	57 500	202 833	274 899
TOTAL RECETTES	150 000	3 552 551	221 667	3 707 166	3 002 500	5 026 393	4 254 899
Dépenses de fonctionnement directes hors échanges	22 994	378 278	1 040 937	1 102 034	1 941 143	2 792 884	2 714 482
Échange de marchandises		400 000		400 000	-	200 000	400 000
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	22 994	778 278	1 040 937	1 502 034	1 941 143	2 992 884	3 114 482
Dépenses de fonctionnement indirectes		277 828	304 094	396 883	505 116	585 486	613 088
Sous-total dépenses de fonctionnement	22 994	1 056 106	1 345 031	1 898 917	2 446 259	3 578 369	3 727 570
Dépenses d'investissement	40 240	121 635	19 022	178 475	970 527	480 989	129 621
TOTAL DEPENSES (CP)	63 234	1 177 740	1 364 053	2 077 392	3 416 786	4 059 359	3 857 191
SOLDE BUDGETAIRE	86 766	2 374 811	- 1 142 386	1 629 774	- 414 286	967 034	397 708
Soldes cumulés	86 766	2 461 577	1 319 191	2 948 965	2 534 679	3 501 714	3 899 421
SOLDE SUBVENTION / DEPENSES	86 766	1 822 260	- 1 364 053	1 130 608	- 471 786	420 641	- 277 191
Cumuls de la subvention MC	86766	1 909 026	544 973	1 675 581	1 203 795	1 624 436	1 347 245

► Source : données EPPGHV (comptes financiers)

Une partie de la subvention (1,6 M€) vient d'être intégrée dans la subvention pour charge de services publics reçue par l'établissement. **La question du bon dimensionnement de la subvention, une fois le pic de déploiement réalisé, se pose donc pour la tutelle et l'établissement ; elle sera à mettre en regard de la nouvelle stratégie du dispositif pour les années qui viennent (Cf. *infra* section VI).**

2. Une équipe dont les effectifs se sont considérablement développés pour constituer un service à part entière

Le service « Micro-Folie » est clairement identifié dans l'organigramme et se trouve directement rattaché à la direction générale. Pour servir sa mission, l'établissement a été plutôt bien doté en effectifs puisque 28 ETP sont mobilisés en 2023 sur le dispositif.

Six postes sont en contrats sous plafonds d'emplois et 22 postes sont en contrats « à objet déterminé »³⁷. Ces contrats de mission sont appelés à accompagner la montée en puissance du déploiement jusqu'en 2026. Les emplois sont majoritairement affectés à la conduite opérationnelle du déploiement, à l'animation du réseau et à la production des contenus.

L'établissement a pour objectif de stabiliser une base de 7 ETP consacrés aux Micro-Folies après la phase finale des déploiements (cible 2028). Ce redimensionnement d'équipe autour du chef de projet (auquel s'ajouteraient deux responsables opérationnels, deux responsables de l'animation du réseau, un chargé de gestion/production et un responsable de la programmation) reste prévisionnel et l'établissement n'exclut pas un décalage dans le temps de la réduction du besoin pour cette baisse d'effectifs (elle aussi conditionnée à la stratégie arrêtée pour l'après 2026).

Comme pour la subvention, il est nécessaire, en tout état de cause, de bien identifier les missions à conserver (y compris ce qui peut être externalisé) dans les années qui viennent et les effectifs à mobiliser en correspondance. La cible d'emplois, une fois le dispositif stabilisé, doit ainsi être également établie avec la tutelle au regard de la stratégie proposée par l'établissement et validée par la tutelle.

Recommandation n° 2 (DG2TDC) : Définir le bon niveau de subvention annuelle et du plafond d'emplois au regard de la stratégie du dispositif pour les années à venir et des dépenses effectives de l'établissement.

B. Une gestion opérationnelle du dispositif efficace mais qui doit encore développer la structuration et l'animation du réseau

1. Depuis 2017, l'EPPGHV a efficacement pris en charge l'ingénierie de projet et l'assistance opérationnelle des Micro-Folies

L'EPPGHV exerce un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets et des équipes des Micro-Folies :

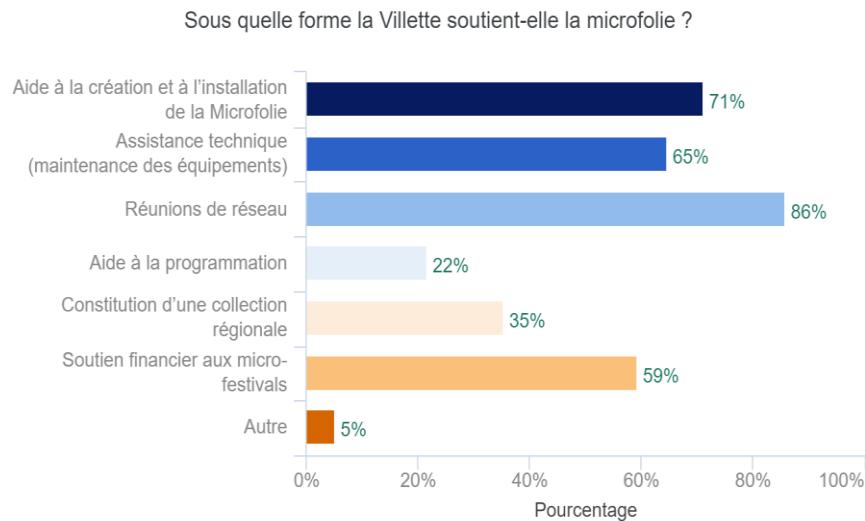
³⁷ CDD de mission non renouvelable de 18 à 36 mois

- Repérage et expertise technique en appui aux collectivités et structures souhaitant installer une Micro-Folie.
- Conseil et interface avec les équipes préfectorales et les DRAC chargées du déploiement des Micro-Folies (notamment sur les procédures d'AAP).
- Ingénierie du projet : conseil opérationnel et accompagnement personnalisé depuis le montage du dossier jusqu'au montage de la structure. De nombreux supports écrits et vidéos pratiques ont été développés par l'EPPGHV : guides et fiches techniques de montage de structure et d'activités, cahier des charges techniques pour l'aménagement des espaces et les équipements informatiques et techniques, kits d'installations, tutoriels de montage, etc.
- Mise en place d'un groupement de commande à destination des collectivités territoriales : accord-cadre de prestations d'acquisition ; montage et livraison de kits complets ou par modules.
- Mise à disposition des contenus Micro-Folies (cf. *infra*) : accès aux ressources partagées (moyennant une adhésion/contribution annuelle de 1000€) dont le musée numérique, outils de médiation (dont les mallettes pédagogiques des partenaires).
- Assistance technique des installations : une équipe dédiée est joignable en permanence par les structures pour aider à résoudre les problèmes techniques ou informatiques.

La qualité de l'accompagnement effectué par l'EPPGHV a été largement soulignée, tant par les acteurs institutionnels auditionnés (DRAC et collectivités locales) que par les responsables des Micro-Folies.

L'enquête par questionnaire adressée par la mission aux Micro-Folies souligne un rôle fort de l'établissement sur l'aide à la création et à l'exploitation ainsi que l'assistance technique. Le taux de satisfaction sur les équipements techniques et le fonctionnement est bon (86% de taux de satisfaction) et les dysfonctionnements semblent marginaux (sauf dans le cas de l'itinérance qui entraîne des problèmes de connexion). Cette performance a son importance, d'autant que l'exploitation est majoritairement assurée par les personnels de la Micro-Folie qui n'ont pas forcément de compétences numériques. La réactivité et le professionnalisme de l'équipe technique de l'EPPGHV a été évoquée à plusieurs reprises auprès de la mission.

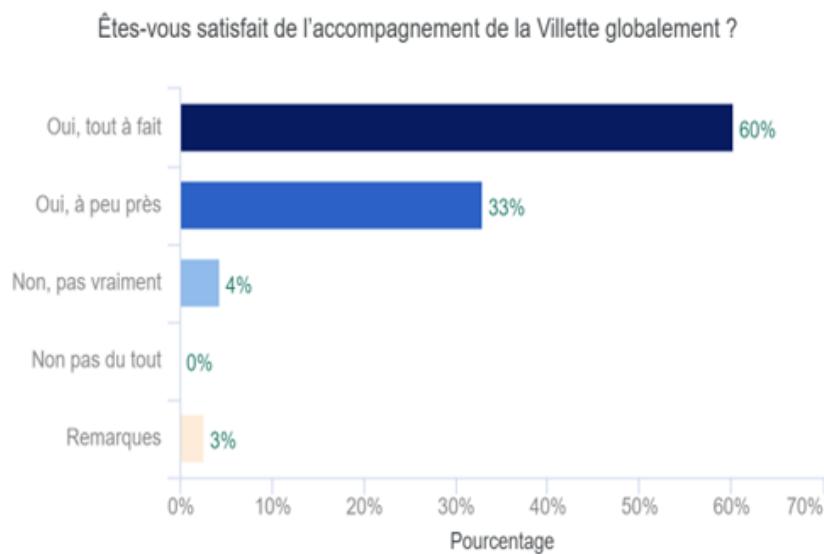
Graphique n°12 - Identification des actions de l'EPPGHV par les Micro-Folies



► Source : enquête IGAC septembre 2024 (taux de réponse 63%)

L'établissement remplit efficacement les fonctions d'ingénierie culturelle qui font souvent défaut aux projets culturels locaux des territoires peu dotés, notamment ruraux, comme le souligne le récent rapport de mission de la députée Virginie Duby-Muller³⁸. Cette qualité de l'accompagnement et du soutien en ingénierie de projet aux responsables locaux de la part de l'EPPGHV a très certainement contribué au succès du déploiement du dispositif des Micro-Folies dans les communes.

Graphique n°13 - Taux de satisfaction des Micro-Folies sur l'accompagnement de l'EPPGHV



► Source : enquête IGAC septembre 2024 (taux de réponse 63%)

³⁸ « L'ingénierie culturelle en milieu rural : pour un savoir-faire mieux partagé au service de la culture dans les territoires » rapport de mission mai 2024

2. L'animation des Micro-Folies doit continuer à se structurer pour mieux alimenter et professionnaliser le réseau

Outre la coordination avec les institutions partenaires (voir *infra*), l'EPPGHV assure l'animation du réseau des Micro-Folies en lien étroit avec les DRAC qui participent au déploiement territorial du dispositif du fait notamment de sa labellisation Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG). Une dizaine d'agents de l'opérateur se répartit les régions comme « *correspondant opérationnel* », en lien avec les référents nommés dans les DRAC (souvent des conseillers action territoriale et culturelle) qui jouent également un rôle actif dans cette animation. Certains agents de l'EPPGHV peuvent même être postés dans les DRAC (pour 5 d'entre eux comme en région Auvergne-Rhône-Alpes). Cette action d'animation s'est peu à peu développée au fur et à mesure du déploiement du dispositif.

Les principales actions développées par l'EPPGHV sont :

- L'organisation de rencontres nationales et régionales associant les Micro-Folies et les différents acteurs culturels.

L'objectif est d'informer le réseau sur les contenus et outils (nouvelles collections, outils de médiation), de partager des expériences et de développer des partenariats.

Les rencontres nationales existent depuis 2019 et se déroulent une fois par an dans un grand établissement culturel et sont organisées par l'EPPGHV. Les rencontres régionales permettent de tisser des liens plus étroits entre les Micro-Folies voisines et les acteurs institutionnels locaux. Elles sont organisées une à deux fois par an par les DRAC et l'EPPGHV. Ces rencontres régionales sont appréciées et permettent de développer des solidarités et du partage de compétences voire de contenu, notamment en médiation. Au niveau infrarégional il peut y avoir également des moments de partage et d'échanges mais ils sont généralement le fait des animateurs de Micro-Folies.

Les Micro-Folies auditionnées et les résultats de l'enquête révèlent une appétence pour les rencontres inter-réseau, car les structures se sentent souvent isolées dans leur territoire et le partage des expériences et des bonnes pratiques est indispensable à la réussite collective. C'est donc une action qu'il faut continuer à développer (cf. *infra* section VI - recommandation n° 10).

- Le développement d'outils numériques et collaboratifs

L'EPPGHV met à disposition des Micro-Folies une plateforme de réservation en ligne des visites de groupes qui permet notamment aux enseignants de pouvoir réserver leurs créneaux de visite. Cette plate-forme semble peu connue et peu utilisée par les Micro-Folies qui préfèrent un contact direct en amont avec les responsables de groupes pour mieux organiser les visites et définir les contenus.

L'établissement organise également plusieurs fois par mois des Webconférences avec le réseau sous des formats différenciés pour aborder l'actualité, des thématiques particulières, des idées de médiation et échanger.

L'EPPGHV a récemment déployé une plateforme collaborative (en juin 2023) pour favoriser le partage des actualités, des contenus et des retours d'expérience qui jusque-là ne se réalisaient que par le biais des newsletters et des rencontres. Cette plateforme constitue un grand progrès dans l'animation du réseau et répond aux demandes d'un meilleur partage des ressources. Elle est cependant largement perfectible (cf. *infra*).

- La formation des personnels chargés d'animer les Micro-Folies

L'établissement prend en charge la formation des médiateurs qui animent les Micro-Folies afin qu'ils puissent concevoir et organiser des ateliers et des événements autour des contenus numériques. Depuis 2022 ces formations sont également ouvertes aux référents des DRAC.

Plusieurs types de sessions sont organisées, dont les contenus se sont enrichis progressivement pour couvrir les différents besoins. Ainsi à côté des formations centrées sur les outils (formations présentielles de « *prise en main* » pour les nouveaux arrivés) se sont développées des formations plus orientées « *contenus* ». Il s'agit de conférences (web essentiellement) proposées par les partenaires (Louvre, RMN, musée du Quai Branly...), autour de la médiation (appliquée à des collections ; utilisant des outils liés à la Micro-Folies ; idées d'ateliers) mais aussi de l'histoire de l'art (conférence du musée du Louvre ; webconférence autour de thématiques) pour professionnaliser les médiateurs. Des séquences en présentiel peuvent parfois avoir lieu dans les musées. La majorité de ces formations est gratuite pour les bénéficiaires.

L'activité de formation déployée par l'EPPGHV a plus que doublé depuis cinq ans (33 sessions annuelles en 2023), accompagnant en cela le développement du nombre des Micro-Folies, avec environ 500 personnes formées par an.³⁹

La formation dispensée est indispensable au fonctionnement de l'activité car, selon les résultats de l'enquête menée par la mission, elle constitue généralement la seule formation dont bénéficient les médiateurs (pour 90% d'entre eux). Le taux de satisfaction des usagers est positif à 88% (cf. *infra* annexe 6 – graphique de la question n°49). Des besoins en compétences ont été récemment identifiés par l'établissement pour développer des formations complémentaires autour notamment des fab lab et ateliers associés.

- Le soutien au développement d'activités et d'événements partagés

Des propositions artistiques, ouvertes sur la création et le spectacle vivant (retransmissions de captations de spectacles, en direct ou différé par exemple), sont proposées par l'EPPGHV et peuvent être intégrées à la programmation des Micro-Folies. En 2020, après la crise sanitaire, l'EPPGHV a créé, en lien avec le ministère de la culture, les « *Micro-festivals* » dans le cadre de l' « *été culturel* ». L'établissement sélectionne et cofinance des projets artistiques et des équipes qui peuvent ensuite tourner dans les Micro-Folies sur la base d'appels à projet (cf. *infra* section IV).

Une meilleure anticipation des dates d'appels à projets et d'événements (captations ou autre) a été demandée par quelques acteurs sur le terrain et relayée par les réponses à l'enquête de l'IGAC. Des demandes d'une plus grande participation à la programmation commune ont également été formulées pour mutualiser certains formats et partager les coûts. Ces initiatives sont à développer au sein du réseau.

3. Une communication interne et externe qui mérite d'être renforcée pour améliorer la visibilité et l'activité des Micro-Folies

L'EPPGHV coordonne la communication nationale autour du dispositif des Micro-Folies. Un agent de l'établissement est affecté à cette mission. **C'est une action structurante compte tenu de la légèreté des structures qui constituent les Micro-Folies et de leur dispersion** qui limitent leur capacité et leur puissance de communication.

³⁹ *Rapport annuel du COP : Indicateur de performance n°10B « Formation des médiateurs des Micro-Folies »*

L'enquête menée par la mission révèle que si la majorité d'entre elles dispose d'un document de promotion, elles dépendent souvent fortement de leur collectivité pour communiquer sur leur activité. Elles sont pour les 2/3 présentes sur les réseaux sociaux même si elles y sont souvent assez peu actives.

L'action de l'EPPGHV se déploie sur l'ensemble des éléments de la communication :

-  Identité visuelle

Une charte graphique, reprenant celle de l'EPPGHV, a été mise en place dès les débuts du dispositif. Elle est intégrée dans tous les supports techniques et les modèles de documents de communication partagés au réseau mais également dans la majorité des espaces des Micro-Folies autour du code couleur rouge, de la présence des logos et de mobiliers adaptés. De fait l'identité visuelle est assez bien respectée dans les sites et permet aussi de faire un lien direct à l'opérateur porteur.

- Actions de relations publiques

- Événements presse et conférences : l'EPPGHV organise des événements pour la presse ainsi que des communiqués et dossiers de presse pour annoncer les nouvelles collections, les évolutions du projet et relayer les nouvelles ouvertures. Le dispositif bénéficie d'une bonne couverture dans la presse régionale du fait des Micro-Folies qui communiquent à ce niveau.

- Supports de promotion : *flyers*, dépliants et quelques vidéos sont en ligne sur *YouTube* (elles datent un peu). Une newsletter mensuelle exhaustive est adressée aux Micro-Folies.

- Communication digitale :

- Site internet : une section est dédiée aux Micro-Folies sur le site de l'EPPGHV, avec des informations actualisées sur les lieux, les collections disponibles, et les événements. Mais la rubrique reste cependant invisible depuis la page d'accueil et difficile à retrouver sauf par mot clé. Les éléments en ligne restent assez réduits. **Une plus grande visibilité devrait être donnée, soit par un site dédié, soit par une rubrique plus visible dès la page d'accueil.**

- Réseaux sociaux : le dispositif des Micro-Folies utilise les réseaux sociaux (majoritairement Facebook pour 91% des Micro-Folies du sondage, suivi d'Instagram pour 57%) pour diffuser des vidéos, des images, et des témoignages. Les réseaux sociaux permettent de toucher un public varié et de créer une communauté autour des Micro-Folies. L'audience paraît cependant limitée sur ce type de supports. Une cinquantaine de Micro-Folies est référencée sur Instagram avec une activité plus ou moins forte. Les moyens humains limités dont disposent les Micro-Folies ne permettent pas forcément de jouer pleinement et de manière régulière sur l'alimentation collective de contenus. Les compétences peuvent également manquer en la matière.

Or l'enquête IGAC révèle **une forte demande de promotion et de valorisation des Micro-Folies**. Les Micro-Folies sont par ailleurs présentes sur le site institutionnel du ministère de la culture (dans les événements, les pages dédiées aux AAP ou certaines pages des DRAC) et l'atlas culturel du DEPS. Cependant, beaucoup signalent que le dispositif n'est pas connu

du grand public et que cela nuit à la fréquentation. D'aucuns regrettent également le manque de valorisation nationale des initiatives locales.

Le dispositif est certes relativement récent et il manque effectivement encore de reconnaissance et surtout de notoriété pour conquérir un public non initié d'autant que l'appellation Micro-Folie n'est pas très parlante et ne suffit pas à donner une idée du projet et de ses promesses. **A la faveur de la stabilisation du déploiement du dispositif, l'EPPGHV devrait mieux définir sa stratégie de communication sur les publics cibles** (enseignants pour les scolaires ; publics bénéficiant des actions de médiation (scolaires, champ social, en situation de handicap séniors, etc.) et investir sur une campagne nationale adaptée pour mieux faire connaître l'objet. Une amélioration de la communication à destination des collectivités territoriales déjà porteuses leur permettrait également de mieux valoriser l'action de leur Micro-Folie. En fonction des cibles stratégiques et des médias choisis, un budget prévisionnel devra être anticipé par l'EPPGHV⁴⁰. Si la charte graphique permet de bien relier le dispositif à l'opérateur porteur, la valorisation du caractère national des Micro-Folies et son portage par le ministère de la Culture sont également moins visibles, notamment sur site.

Des relations de partenariat avec les médias, en particulier avec les différentes antennes du service public de la communication audiovisuelle, devrait être aussi envisagé.

Par ailleurs, s'il existe déjà des supports permettant aux Micro-Folies de communiquer sur leurs événements, des formations spécifiques, notamment sur les aspects digitaux pourraient compléter le catalogue de formations dispensées aux médiateurs qui n'ont pas forcément de compétences en la matière.

Recommandation n°3 (EPPGHV): définir une stratégie de communication pour améliorer la visibilité du dispositif auprès des publics cibles.

⁴⁰ Selon les médias et supports choisis, le besoin de financement est très variable et peut se situer entre 50 et 150 k€.

IV. L'OFFRE CULTURELLE DES MICRO-FOLIES EST MULTIFORME ET S'ADAPTE AU TERRITOIRE D'IMPLANTATION

A. Le Musée numérique est un ensemble de collections, à la fois figé et évolutif, qui constitue le socle de l'offre culturelle des Micro-Folies

La « collection » au sens donné par les acteurs des Micro-Folies, résulte d'un processus d'élaboration alliant les choix des établissements partenaires et la mise en œuvre de critères conseillés par l'EPPGHV, qui garde la main sur la liste finale des œuvres retenues et leur éditorialisation sous forme numérique diffusable.

Le musée numérique se structure en 3 collections nationales, 3 collections thématiques⁴¹, 7 collections régionales⁴² et 3 collections étrangères⁴³, soit 16 au total à ce jour.

Le terme de « collection » pour désigner ces ensembles est parfois questionné par les conservateurs des musées. Mais ce terme répond bien à la définition du Musée virtuel admise par l'ICOM⁴⁴, et chaque collection d'images issues de musées différents contribue à l'émergence d'un « Musée Imaginaire numérique », proche, *mutatis mutandis*, par sa sélectivité même, de celui dont Malraux avait eu la vision⁴⁵. Par sa dimension pédagogique et par son accès dans un lieu de médiation et d'animation culturelle et sociale aux activités diversifiées, le musée numérique de la Micro-Folie se distingue des initiatives Uma et Muse.

Les dispositifs UMA et MUSE

UMA (Universal Museum of Art) (site #Culturecheznoi), organise des expositions dans un musée virtuel, avec une muséographie et une architecture réinventée pour chacune, accessibles depuis un ordinateur ou une tablette, avec ou sans casque de VR. Lancée en 2017, elle ne semble pas avoir connu de développement. **MUSE** est un projet de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, lancé en 2022 et soutenu par la Banque des territoires dans les dispositifs Action cœur de ville. Modulable et pérenne, il permet aux municipalités de développer une offre culturelle de proximité, via :

- **MUSE IMMERSIF** : un espace de projection immersive de 150 à 250 m², équipé et scénographié, permettant de créer 6 configurations d'écrans avec vidéo-projections, tables interactives et dispositifs sonores pour diffuser les contenus des expositions produites par Grand Palais immersif.
- **MUSE DÉCOUVERTE** : un parcours d'initiation à l'histoire de l'art, **en 18 étapes allant des grottes ornées à l'art contemporain**, basé sur des reproductions d'œuvres en HD ou 3D, agrémenté de dispositifs pédagogiques, ludiques, permettant d'accéder aisément aux bases de l'histoire de l'art et de valoriser le patrimoine de la ville d'accueil à travers deux œuvres locales. Chaque ville peut choisir d'installer un ou deux dispositifs. Les villes de Saint-Dizier, Maubeuge et Barentin offrent, depuis l'automne 2022, des parcours MUSE, déployés dans différentes configurations.

⁴¹ Résidences Royales européennes, Impressionnisme, Sport

⁴² Hauts-de-France, Ile de-France, Paris, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre- val-de-Loire, Corse, Grand-Est

⁴³ Québec, Union Européenne, Mexico. Le Maroc a mis à l'étude la création d'une collection..

⁴⁴ élaborée dès 1998 par Andrews et Schweibenz comme « une collection d'objets numérisés articulée logiquement et composée de divers supports, qui par sa connectivité et son caractère multi-accès, permet de transcender les modes traditionnels de communication et d'interaction avec le visiteur... » citation dans le n°2004-3 de la revue les nouvelles de l'ICOM.

⁴⁵ « Le plus grand musée du monde, c'est celui qu'une bibliothèque d'images met à la disposition de chacun. » Les Voix du silence André Malraux 1957. Le Musée imaginaire, publié entre 1952 et 1954, est composé de trois albums d'environ 700 images au total, triées parmi 30 000 images accessibles dans les bibliothèques, et encadrées d'une introduction de Malraux et de brèves notices documentaires rédigées par des spécialistes.

1. Le processus d'élaboration des collections encadré par l'EPPGHV est soumis à diverses contraintes

a. Un processus d'élaboration dans lequel l'EPPGHV joue un rôle essentiellement technique :

L'exploration des collections accessibles aux usagers de Micro-Folies laisse au premier abord un peu perplexe, tant l'ensemble est à la fois sélectif et foisonnant, sans indication sur les critères ayant déterminé le choix d'inscrire telle ou telle œuvre dans la collection.

Les trois « *collections nationales* » pionnières du genre, ont longtemps gardé la dénomination révélatrice de « *catalogue* », terme qui aujourd'hui désigne plutôt l'ensemble des images accessibles sur la plateforme, révélateur du mode d'élaboration adopté par l'EPPGHV. Elles présentent des œuvres des musées et établissements culturels nationaux associés dès l'origine du projet en 2018 (12 établissements) ou ayant rejoint le réseau des contributeurs nationaux ultérieurement (2021 ou plus tard).

Les établissements contributeurs nationaux définissent une liste d'œuvres susceptibles d'entrer dans la collection en cours d'élaboration, choisies en concertation au sein de l'établissement, sans engendrer cependant systématiquement une réflexion interne transversale : les œuvres présentées par le Louvre reflètent sa structuration en départements, les œuvres de Guimet sont présentées par pays d'origine, les objets du MAN par six périodes allant de la Préhistoire au début du Moyen Age. À l'inverse, la BNF a thématisé sa contribution en « *chapitres* » reflétant la diversité de ses collections⁴⁶, mais cette structuration reflète également sa propre organisation interne.

L'EPPGHV opère un choix dans les listes proposées par les contributeurs, destiné à limiter à 350-400 items environ le volume total de la collection, tous contributeurs confondus. Les critères sont d'ordre avant tout technique :

- Vérification que le document numérique proposé satisfait aux normes de qualité numérique définies par l'EPPGHV (la norme UHD 4K⁴⁷, qui est d'un usage courant pour la numérisation des œuvres des musées aujourd'hui ou les captations de spectacles. Dans le cas contraire le document défaillant est écarté, ou renumérisé pour satisfaire aux conditions requises.
- Lisibilité de l'image sur grand écran et sur tablette.
- Disponibilité de l'œuvre et de son image numérique au regard des droits de propriété intellectuelle.

La pertinence de la sélection proposée par les établissements n'est que rarement discutée, et toujours dans un second temps. Les contributeurs indiquent généralement ne pas être informés des motifs du choix final opéré par l'EPPGHV, qui peuvent être liés à l'œuvre elle-même, à son format, à son esthétique ou sa symbolique morale ou historique.⁴⁸

⁴⁶ *Le monde en cartes, L'aventure du livre, manuscrits d'auteurs, objets d'exception, images qui racontent l'Histoire...*

⁴⁷ Le format 4K, appelé aussi Ultra HD ou UHD est l'étalement dans l'univers de la haute définition domestique. Ce terme désigne une norme d'affichage de l'image qui correspond à 3840 x 2160 pixels. Le format 8K, ou UHD 8K repousse encore plus loin la finesse de l'image avec une résolution de 7680 pixels horizontaux sur 4320 lignes.

⁴⁸ Certaines œuvres de musées en région proposées pour une collection régionale ont été écartées au motif de leur trop grand nombre (Grand-Est), de leur caractère potentiellement choquant ou provocateur pour un public jeune ou non averti, ou traitant de sujets jugés trop sensibles politiquement, ou « réservées » à une autre collection en préparation (cas de la collection Pays de la Loire/ collection Antilles en préparation pour les œuvres liées à la mémoire de l'esclavage).

Les cartels explicatifs ou les notices fournies par l'établissement à titre d'accompagnement pédagogique à l'intention des médiateurs sont généralement intégrés tels quels. Ceux-ci sont cependant parfois « *harmonisés* » ou légèrement simplifiés par l'EPPGHV, avec l'accord de l'établissement.⁴⁹

b. Les facteurs de rigidité structurelle de chaque collection

Chaque collection apparaît comme un ensemble fermé, sans extension possible, en dépit de la possibilité offerte aux établissements contributeurs de proposer, en complément des éléments de leur liste, des « éléments associés » (deux ou trois en général) à certaines œuvres de la liste, destinés à enrichir l'expérience du visiteur. Quoiqu'il en soit, cette possibilité est assez peu utilisée et une fois la collection publiée, les œuvres qu'elle présente ne peuvent être ni modifiées ni réduites ni augmentées en nombre et la collection prend un caractère définitif.

Surprenante dans la « *démarche Micro-Folie* », qui se veut innovante et repose sur l'agilité, le libre accès, la souplesse, l'ouverture, etc., cette rigidité s'explique par plusieurs facteurs.

En premier lieu, la constitution d'une collection a nécessité à ses débuts un travail de conviction auprès des opérateurs nationaux, qui pour la plupart indiquent avoir été sollicités par l'EPPGHV pour contribuer aux collections. Les propositions de chaque établissement donnant lieu à des arbitrages internes, puis la sélection par l'EPPGHV opérée pour tenir dans une norme de 350/400 objets par collection et respecter un équilibre entre contributeurs, sont autant d'étapes délicates. Réviser une collection, en remobilisant les opérateurs et au risque de modifier ses équilibres, apparaît sans doute un bien lourd investissement humain et technique pour un résultat qui en définitive n'élargira pas significativement l'offre culturelle des Micro-Folies.

Ensuite, le coût de création d'une collection impose d'en limiter le nombre de production annuelle. L'EPPGHV indique que le budget moyen de la création d'une collection est de 73 000 € HT, ce coût comprenant le paiement des droits, le commissariat artistique, la production du « *film* » d'animation⁵⁰, les traductions, les intégrations dans l'outil informatique. Il exclut donc des coûts indirects ou induits tels que les salaires des personnels de la Villette (chargé de la programmation et juriste), le coût d'impression du catalogue, les frais divers de lancement d'une collection nouvelle, et la formation des médiateurs à cette nouvelle collection.

Le coût d'une collection : la collection Maroc

La collection Maroc, que l'EPPGHV a évalué à 180 000 € HT dans sa proposition aux partenaires marocains. Cette somme globale se décompose en coûts directs (108 000 € HT) et « indirects » (71 000 € HT). Les coûts indirects sont la valorisation de 18 mois d'ETP de l'EPPGHV pour diverses fonctions de renfort pour des périodes de 3 à 4 mois⁵¹. Parmi les coûts directs figure pour une somme globale de 80 500 € la production de la collection, (cohérent avec le coût moyen de 73 000 € ci-dessus), incluant la réalisation du « *film* », pour 22 000 € HT réalisé par un prestataire ; le versement de 25 000 € de droits de propriété intellectuelle ; 33 500 € pour la traduction en trois langues et l'introduction informatique de celles-ci ; auxquels s'ajoutent la création du cahier de médiation et la formation des médiateurs (11 000 €) ainsi que 15 000 € pour la cérémonie officielle de lancement de la collection.

⁴⁹ Seul le MQB évoque une révision de ses notices, l'EPPGHV indique cependant faire un travail d'harmonisation pour les certaines collections régionales et l'avoir fait également pour la collection Sport.

⁵⁰ Confié à l'agence Sisso, spécialisée dans l'identité visuelle et la communication d'établissements culturels, qui bénéficie d'un marché cadre depuis 2023 avec l'EPPGHV. Agence de communication digitale créée en 2010, ses dirigeants sont également acteurs et initiateurs du projet UMA (Universal Museum of Art).

⁵¹ Voir annexe n°8

Pour les collections régionales, une grande partie des coûts indirects est basculée sur la DRAC qui en prend l'initiative, constitue un comité scientifique, assure la recherche des thématiques, la recherche et la sélection des contributeurs. Ainsi pour la collection lancée en octobre 2024, la DRAC Grand-Est a mobilisé sa conseillère livre et lecture pour ce travail, auquel elle a consacré entre 30 et 50% de son temps pendant 3 ans... La DRAC a financé en outre un poste de vacation à temps plein pendant un an pour 27 000 €, puis un assistant à temps partiel pendant encore 18 mois.

On peut donc estimer que la création d'une collection au format standard de 400 items, hors formation des médiateurs et cérémonie de lancement, représente un coût global direct et indirect d'une fourchette allant de 110 000 à 180 000 € HT environ.

Enfin, les droits d'auteur sont une contrainte bien intégrée, mais dont la charge croît au fil de la création de nouvelles collections.

Si l'existence de droits d'auteur ou droits voisins ne semble pas avoir été jusqu'ici un véritable frein pour la création d'une collection⁵², l'enquête auprès des opérateurs montre que pour des raisons de rapidité, il a parfois été préférentiellement recherché des œuvres libres de droits. Lorsque l'établissement dispose des droits de propriété intellectuelle sur les œuvres et maîtrise leur reproduction (cas du musée Rodin, du Louvre ou de l'ENSBA, qui ont internalisé les droits des photographes des œuvres de leur fonds), les droits d'exploitation des images par le réseau Micro-Folies sont cédés à l'EPPGHV sans difficulté. La convention type qui lie l'EPPGHV avec chaque partenaire prévoit que dans le cas contraire, l'EPPGHV se charge de la négociation de la cession des droits aux sociétés de gestion collective et aux ayants droits concernés, et en assure le versement. C'est le cas pour la Cité de la BD, du Musée Picasso ou pour certaines œuvres du spectacle vivant, ainsi que pour l'accompagnement musical du « *film* » de chaque collection.

Les établissements de spectacle vivant sollicités dans le cadre de notre enquête (Opéras de Lyon et Paris, Festival d'Avignon) incluent désormais la diffusion au sein des Micro-Folies dans leurs contrats de captations de spectacles. La cession ne pose pas de difficulté dès lors que la diffusion en Micro-Folies est gratuite et ne se produit pas dans une salle de cinéma commercial.

La rémunération des droits est un poste de dépense qui a crû régulièrement au budget de l'EPPGHV dédié aux Micro-Folies, de façon parallèle avec l'augmentation du nombre de collections, au fil de leur enrichissement en œuvres sous droits de propriété intellectuelle, de l'augmentation du nombre de Micro-Folies et mécaniquement, du nombre de diffusions.

Tableau n° 2 - Évolution des droits d'auteurs à la charge de l'EPPGHV

Organisme de gestion ou titulaire des droits	2021 (195 MF)	2022 (325 MF)	2023 (420 MF)	2024* (500 MF)
ADAGP	42 125	72 215	96 800	110 000
Picasso	3 000	11 250	15 000	29 218
Matisse	840	2 772		
SACEM			57 201,47	66 055
TOTAL	45 965	86 237	169 001	205 273

**Prévisions 2024 sur 500 Micro-Folies ouvertes*

⁵² Il semble en revanche que la recherche de propriété des œuvres du Mémorial ACTe EPCC non Musée de France, soit une difficulté rencontrée pour la création de la collection Caraïbes, dont l'achèvement a dû être différé à la fin de 2025.

En définitive, la création continue de nouvelles collections qui seule permet à l'offre du Musée numérique d'évoluer et de se renouveler, se développe à un rythme avant tout constraint par les moyens de l'EPPGHV, et maintenant stabilisé à trois ou quatre collections par an.

2. Le contenu des collections témoigne d'une progressive évolution du concept de « collection »

a. *Le mode initial de création d'une collection relève d'une logique de juxtaposition des contributions :*

Il existe trois « *collections nationales* », la première constituée au lancement du déploiement avec 6 opérateurs fondateurs, la deuxième comprend des œuvres des contributeurs initiaux auxquelles ont été ajoutées de nouveaux entrants (Musée du quai Branly_ Jacques Chirac, Musée d'Orsay, Festival d'Avignon, IMA, Louvre-Lens et Opéra national de Paris) et la troisième ne comprend que des œuvres de contributeurs plus récents n'ayant pas participé aux deux premières (BNF, Beaux-Arts, CMN, CN Arts du Cirque, CNAP, MAN, Guimet, MNHN, Numéridanse, Odéon, Radio-France et SIAF).

Les collections nationales, élaborées avec les premières Micro-Folies, ont été constituées très rapidement, dans une forme de pression à l'égard des établissements pour qu'ils mettent à disposition les images de leurs œuvres les plus emblématiques au service de cette expérimentation. Elles visent à présenter les fleurons de chaque musée contributeur et leur diversité, en cohérence avec l'objectif assigné aux Micro-Folies d'être un lieu d'introduction à l'art et incitant à faire, un jour, la démarche de « *venir voir en vrai* ». Il est d'ailleurs révélateur que les établissements nationaux joignent à la présentation des collections une maquette, un plan, une photo et des rubriques écrites destinés à se présenter en tant que lieu, en lui-même digne d'intérêt⁵³.

Ainsi les trois collections nationales juxtaposent des listes d'œuvres, présentées par établissement, sans recherche de thématisation, de rapprochements ou de confrontations. Les interlocuteurs pionniers rencontrés témoignent de leurs inquiétudes initiales quant au caractère réducteur des choix imposés, et quant à l'éditorialisation des images par l'EPPGHV. Si cette réticence est maintenant levée, il n'est pas interdit de penser que la juxtaposition des listes d'œuvres par établissement ait été choisie pour des raisons de rapidité, évitant des discussions sur la pertinence de telle thématique ou de tel rapprochement d'œuvres issues de fonds différents.

L'organisation par établissement se constate également dans les collections étrangères créées par l'EPPGHV. Ainsi la collection « *Union européenne* » est classée par pays contributeur, chacun livrant les œuvres par établissement, de même que la collection des « *résidences royales européennes* ». Les collections de pays étranger (Québec, Mexique) sont également présentées par institution contributrice, au demeurant nettement moins nombreuses que dans les collections nationales⁵⁴.

Les collections thématiques, telles que « *le Sport* » ou « *l'Impressionnisme* », élaborées en phase avec une actualité culturelle forte, n'ont pas non plus donné lieu en amont à une

⁵³ Maquette du CNAC GP de Renzo Piano, gravures du château de Versailles et de ses jardins, plans et gravures du Château de Saint Germain en laye pour le MAN, plans de la BNF,

⁵⁴ ainsi le Québec ne présente que les œuvres du Musée des Beaux-arts de Montréal et du Musée de l'Histoire des civilisations de Québec, la collection « Mexico » est constituée d'œuvres des deux plus emblématiques musées de la ville Musée d'anthropologie et Musée d'art moderne, déclinée par établissement

réflexion anticipée inter-établissements pour une présentation plus dynamique. Ainsi dans la collection Sport lancée en 2024 à l'occasion des JO de Paris, bien que co-pilotée par le musée du Sport et émanant, à une écrasante majorité, de musées français⁵⁵, chaque établissement décline sa contribution selon une organisation propre, et parfois très similaire d'un établissement à l'autre (par type de sport par exemple), sans recherche de transversalités.

La collection « *Impressionnisme* » se présente sous un format hybride, en faisant appel à 150 œuvres des musées nationaux, régionaux et étrangers participant à l'événement « 150 ans d'*Impressionnisme* » lors du festival annuel « *Normandie Impressionniste* ». Les thèmes choisis pour cet l'événement auraient pu structurer cette nouvelle collection⁵⁶. Or, si la thématisation est commune, les œuvres restent présentées par contributeur, sous le timbre propre à chaque établissement, et seule une recherche par mot-clé permettra à l'usager de rassembler toutes les œuvres d'un même thème.

b. Les collections régionales tentent de se démarquer du modèle initial :

Lancées en accord avec les collectivités sous la coordination et souvent à l'initiative des DRAC, les collections régionales ont pour intention commune la présentation d'œuvres emblématiques de l'identité régionale, entraînant de ce fait une thématisation plus affirmée, à concilier avec le cadre imposé par l'EPPGHV d'un catalogue déroulé par établissement contributeur. Hauts-de-France prend la première l'initiative, suivie de l'Ile-de-France, complétée d'une collection « *Paris* », de la Corse, d' Auvergne-Rhône-Alpes, du Centre-Val de Loire, de Grand-Est et bientôt des Pays de la Loire, puis Normandie, Bretagne, Caraïbes (Guadeloupe-Martinique-Guyane).

Les collections régionales

Les collections régionales montrent la recherche d'axes illustrant cette identité, parfois réduite à l'extrême : la collection Centre-Val de Loire, dédiée aux châteaux de la Loire explicite ce choix en introduction avant une présentation par établissement. Les Hauts-de-France, dont la présentation est encore linéaire par musées partenaires, donne en fin de cahier pédagogique quelques suggestions de thèmes (la France des loisirs, la France Gauloise, la France industrielle) illustrés par des œuvres associées à des renvois à des documents pédagogiques plus poussés.

La Corse marque la transition en thématisant les contributions en cinq thèmes, mais chacun illustré par seul établissement contributeur. L'Ile-de-France adopte la même démarche, avec neuf axes thématiques tous transversaux à l'exception de deux : le château de Fontainebleau et le *breaking*, illustré par des photos toutes issues de la même source. Les autres thèmes (« *châteaux disparus et remarquables* », « *Maisons des Illustres* », « *la fabrique du paysage au fil de l'eau* », « *territoires de luttes* », « *terres de migrations* », « *transformations urbaines* », « *la Préhistoire en Ile de France* ») ont tous nécessité l'association de plusieurs établissements sources de documents.

C'est également le cas de la collection d'Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAC a fait le choix d'un thème unique dominant – l'art et l'industrie du textile- pour fédérer les territoires d'une région composite, quitte ensuite à le décliner de façon traditionnelle dans la présentation de la collection, par listes d'œuvres des musées contributeurs, selon l'organisation choisie par eux. Celle-ci est suivie d'un cahier « *mode conférence* » thématisé de façon plus transversale (huit thèmes : Habiller l'Opéra, Star System, La mode sous haute couture, Cérémonies, rites et tradition du costume, Le tissu du sacré, la mode au féminin, modes militaires, Blanc de Blanc).

⁵⁵ Musée du Sport, Musée des Arts décoratifs, Palais Galliera, Musée du Cheval château de Chantilly, INSEP, Numeridanse, Mucem, Musée de la Poste, Tremplin92 Olympisme, SIAF, BNF, Musée d'art moderne, FRAC Sud, Cité de la BD, Musée d'Orsay, Musée du Quai Branly. (seuls le Musée Olympique de Lausanne et le Musée de l'Acropole d'Athènes sont des contributeurs étrangers)

⁵⁶ Scènes de vie, Loisirs et spectacles, urbanité, Nature et paysages, plages et bords de mer

La collection Grand-Est, lancée le 8 octobre 2024, associe 70 établissements ou services contributeurs de la région, pour une série véritablement hors norme de quelques 850 objets, thématisés selon dix axes représentatifs⁵⁷ de la culture et de l'histoire, y compris industrielle, des trois anciennes régions qu'elle fédère désormais. Les établissements contributeurs s'effacent pour la première fois devant les thématiques justifiant le choix des éléments de la « collection », terme qui prend alors tout son sens, s'agissant d'une sélection véritablement raisonnée dans sa globalité.

L'EPPGHV conserve à l'égard de cette démarche de thématisation une position mesurée. Tout en reconnaissant qu'elle contribue à une forme de dynamique de la présentation, et facilite le travail des médiateurs ou usagers les moins à l'aise avec l'histoire de l'art. L'équipe en place considère qu'il faut veiller à ce que les choix éditoriaux, s'imposant *de facto* à l'usager naviguant dans la collection, ne réduisent d'autant ses marges d'expérience personnelle et l'élaboration de ses propres sélections.

c. L'absence de base de données des collections révèle le caractère empirique de la constitution du Musée numérique

Questionné par la mission, l'EPPGHV a fourni un fichier rassemblant les tableaux Excel issus des listes annexées à la convention liant chaque établissement contributeur à l'EPPGHV. Chaque tableau liste les œuvres mises à disposition de l'EPPGHV, avec leur référence dans sa collection d'origine, une photo (pas toujours), le texte du cartel d'explication, parfois le lien vers un contenu pédagogique propre à l'établissement (vidéo d'exposition, cours thématique, articles), ainsi que les références nécessaires au versement éventuel des droits de propriété intellectuelle à l'établissement ou à la société de gestion titulaire des droits.

Mais ces tableaux Excel ne sont pas organisés en une base de données structurée, permettant d'analyser le contenu global de l'offre de toutes les collections par exemple, ou facilitant la gestion du renouvellement des mises à disposition des images des œuvres par les établissements contributeurs, en général limitées à trois ou cinq ans. La multiplication des collections et des conventions conclues avec des établissements partenaires impose à brève échéance la constitution, à partir de ces éléments dispersés, d'une véritable base de données.

Recommandation n°4 (EPPGHV) : Organiser pour les besoins de la gestion de l'EPPGHV, une base de données structurée des images des œuvres cédées à l'EPPGHV pour l'usage des Micro-Folies.

3. La distance initiale observée par les établissements contributeurs à l'égard des micro-Folies s'estompe et certains s'impliquent dans le fonctionnement du réseau

L'enquête conduite dans le cadre de la mission visait une trentaine d'établissements publics nationaux contribuant au Musée numérique. 21 ont répondu au questionnaire ; le tableau en annexe 9 récapitule les réponses aux principales questions posées. Les constats ci-dessous se fondent sur leurs éléments de réponse.

⁵⁷ *Terres de rois, terres d'empire(s), le temps des cathédrales, les images du livre, contes mythes et légendes, frontières mouvantes et émouvantes, les arts du feu, patrimoine industriel : de la sueur et du talent, du sport et des jeux, la nature indomptée, trésors : les étoiles du Grand Est*

a. Les établissements contributeurs ont progressivement adhéré au dispositif

Chaque établissement contributeur est lié à l'EPPGHV par une convention de partenariat bilatérale conclue pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois tacitement, à laquelle est annexée sous format Excel la liste des œuvres mises à disposition, leurs références, une notice de quelques lignes et le titulaire des droits s'il y a lieu. Ces conventions sont pour certaines arrivées à expiration et ont été renouvelées tacitement, qu'elles génèrent ou non le versement de droits de propriété intellectuelle. Les établissements de notre enquête déplorent l'absence d'information sur l'usage des collections auxquelles ils ont contribué et l'absence de données de fréquentation des Micro-Folies. Cependant, en dépit du peu d'impact visible sur la fréquentation de leur établissement, un seul déclare vouloir se retirer du dispositif⁵⁸.

Tous déclarent que les Micro-Folies présentent un intérêt pour leur visibilité nationale, voire internationale, et pour sensibiliser les publics « éloignés » à leurs collections, en convergence avec leurs propres obligations d'éducation artistique et culturelle. Ils perçoivent les avantages de s'appuyer sur un réseau national de structures de proximité présentant des équipements de qualité homogène, dotées de médiateurs formés, soutenues et ciblées sur les zones les plus difficiles d'accès. L'impact de la crise sanitaire a pour certains d'entre eux été un électrochoc (Beaux-Arts, Guimet, Opéras...) et, même si l'objectif final reste bien de faire venir les publics des Micro-Folies dans les lieux de spectacle ou d'exposition eux-mêmes, la diffusion numérique accompagnée d'une médiation rapprochée apparaît désormais un « *teaser* » efficace et, *a minima*, une démarche d'initiation à l'art perçue de façon moins réductrice que par le passé.

Aucun établissement ne cite de potentielles redondances avec d'autres dispositifs tels que Muse ou UMA⁵⁹, ni ne fait état d'un surcoût tel qu'il l'amènerait à sortir du réseau. Le coût de création d'une collection, assez souvent d'une mallette de jeux pédagogiques, d'une vidéo d'une exposition, apparaissent absorbées sans difficulté dans la charge de travail des agents en place, l'interface avec l'EPPGHV et le réseau représentant le plus souvent moins de 0,5 ETPT.

Enfin, la plupart des établissements indiquent être prêts ou avoir déjà entrepris d'accueillir des médiateurs pour les former à leurs contenus, certains ayant même noué des relations plus particulières avec des Micro-Folies proches.

b. Cinq établissements nationaux s'affirment comme des piliers du dispositif :

Cinq établissements plus largement impliqués font en quelque sorte figure de piliers du dispositif des Micro-Folies auxquels ils ont été associés par l'EPPGHV dès 2017, et leur convention de partenariat excède la simple mise à disposition d'une sélection de contenus assortis de notices pédagogiques.

Au-delà de la convergence de ses missions avec les objectifs des Micro-Folies, la RMN-GP est naturellement un partenaire de premier plan, à plusieurs titres : pour le déploiement de ses outils particulièrement adaptés à la médiation (mallettes pédagogiques, très appréciées des médiateurs et enseignants, achetées par de nombreuses Micro-Folies, modules de webinaire sur l'histoire de l'art), pour ses dossiers et événements « *Histoires d'art* » dont la création et la diffusion font l'objet de conventions de coproductions

⁵⁸ A l'exception des Beaux-Arts qui annonce son intention de ne pas renouveler la convention qui expire fin 2024, insatisfait de ses relations avec l'EPPGHV.

⁵⁹ Seul le SMF a évoqué ces deux autres dispositifs

spécifiques avec l'EPPGHV⁶⁰, ses visites virtuelles d'expositions, et pour la formation des médiateurs à l'histoire de l'art, en lien avec le Louvre.

Le Louvre est également un partenaire essentiel pour la formation et l'accueil des médiateurs, à raison de six sessions annuelles programmées en lien avec la Villette, portant tant sur les contenus thématiques que sur les techniques de médiation.

Universcience a une mission de diffusion de la culture scientifique et fait des Micro-Folies un prolongement de son programme « *fab lab à l'école* », développé en partenariat avec le réseau Canopé. Associés au Projet « *fab lab en Micro-Folies* » à la demande de l'EPPGHV, Universcience contribue à la formation des médiateurs à l'utilisation des outils des fab lab et compense les coûts engagés en facturant ses prestations de formation à l'EPPGHV, dégageant une recette annuelle de 18 000 € TTC.

Le musée du Quai Branly-Jacques Chirac est également un partenaire important de l'EPPGHV. Créateur des « *Boîtes à voyages* »⁶¹ vendues à l'EPPGHV qui en dote les Micro-Folies, ainsi que de modules de contenus pour les casques de réalité virtuelle, il voit dans les Micro-Folies un moyen de faire découvrir les arts premiers de ses collections dans tout le territoire et dans le réseau étranger, avec un focus sur les métiers de la conservation de ces objets particuliers, au-delà des ateliers itinérants qu'il conduit en Ile-de-France. Il propose aux Micro-Folies des formations spécifiques, notamment aux médiateurs des Micro-Folies d'Ile de France avec lesquelles il a noué des partenariats plus étroits, et indique dégager une recette annuelle de l'ordre de 10 000 € pour les Boites à voyages et de 1000 € pour la formation des médiateurs⁶².

L'Opéra National de Paris partage avec le Quai Branly le souci de montrer, au-delà des œuvres elles-mêmes, la diversité des métiers concourant à la réalisation d'un spectacle lyrique ou un ballet. Il met à disposition les films diffusés sur la plateforme POP⁶³ (une *playlist* spécifique a été élaborée pour être mise à disposition des Micro-Folies) et sa convention prévoit la diffusion intégrale annuelle d'un spectacle au sein du réseau. La diffusion en Micro-Folies est bien intégrée dans ses actions ainsi qu'en témoigne l'étape faite à la Micro-Folie de Saint-Laurent-du-Maroni par la direction de l'Opéra lors des événements « *Opéra en Guyane* » en 2023. L'Opéra de Paris accorde par ailleurs chaque année la rediffusion d'une captation d'un ballet ou d'un opéra dans tout le réseau des Micro-Folies.⁶⁴

c. Les établissements contributeurs souhaiteraient des liens plus étroits avec l'EPPGHV

Ce lien pourrait être un comité de pilotage ou une réunion annuelle de coordination⁶⁵. La plupart pointent l'absence de retour d'information sur la perception des œuvres qu'ils ont

⁶⁰ Chaque événement fait l'objet d'un contrat de coproduction, qui précise quelles seront les formats et contenus des animations programmées et les Micro-Folies qui en seront le lieu et les dates des événements. Le budget prévisionnel est établi chaque année (de 84 à 117 000 € selon les années de 2020 à 2024), dont la RMN finance 50% reversé à l'EPPGHV.

⁶¹ Les mallettes Boîtes à Voyages ont été créées par le MQB avant les Micro-Folies, mais développées depuis en raison de leur succès au sein de ce réseau.

⁶² Les Mureaux Issy les Moulineaux

⁶³ Paris-Opéra-Play, plate-forme de rediffusion payante sur abonnement des captations des ballets et Opéras de l'établissement

⁶⁴ Cette opération existe depuis 2021 (*Le Lac des Cygnes*). En 2022 a été proposé la *Traviata*, en 2023, *Le songe d'une nuit d'été*, ballet de G. Balanchine. *Cendrillon* est programmé pour la fin de l'année 2024.

⁶⁵ Cette observation a été émise lors de l'enquête, avant que ne se tienne une réunion des opérateurs montée par l'EPPGHV le 14 novembre. Celle-ci, à laquelle la mission a pu assister, réunissait pour un partage d'expériences et d'information, organisé selon un programme établi, des membres de l'équipe Micro-Folies de

apportées, et sur la perception des utilisateurs des cartels et notices d'information rédigés. En dépit de cette légère frustration, la plupart se disent ouverts à fournir plus d'œuvres si des collections nouvelles devaient se créer. Ils préconisent la création d'autres collections thématiques, et d'autres collections régionales dont ils estiment qu'elles peuvent faire écho à des œuvres de leur fonds et contribuer à la définition de thèmes nouveaux de collections, ou de *playlists* thématiques⁶⁶.

Recommandation n° 5 (EPPGHV) : Réunir une fois/an les établissements nationaux contributeurs des collections, mais aussi régionaux, en les conviant aux réunions régionales du réseau et leur donner accès aux données de fréquentation lorsqu'elles seront constituées.

B. Les autres outils des Micro-Folies s'adaptent au contexte et aux moyens locaux.

La place donnée au Musée numérique dans la communication sur les Micro-Folies et le retentissement de chaque nouvelle collection pourraient faire perdre de vue que le concept de Micro-Folie comporte d'autres éléments jouant un véritable rôle d'animation et de lien social⁶⁷. Ces autres composants ne sont cependant pas requis de façon impérative, les objectifs de déploiement des Micro-Folies s'opposant à une trop grande rigidité dans leur format et conditions d'implantation, au-delà du cadre posé par la Charte d'adhésion aux Micro-Folies.

Les résultats de l'enquête illustrent la diversité des activités et des supports de médiation utilisés au sein des Micro-Folies, au travers des équipements dont ils sont dotés : outre l'espace de médiation numérique et ses équipements (écran, tablettes individuelles, casques de réalité virtuelle), l'accès à un (petit) espace scénique est souhaitable, de même qu'une ludothèque (celle-ci existe déjà souvent dans la Médiathèque lorsque la Micro-Folie y est implantée) ainsi qu'un lieu de convivialité (café, petit lieu de restauration, cuisine associative, jardin, etc. ; la ludothèque est également un espace de convivialité).

a. Le fab lab, un outil distinctif des Micro-Folies

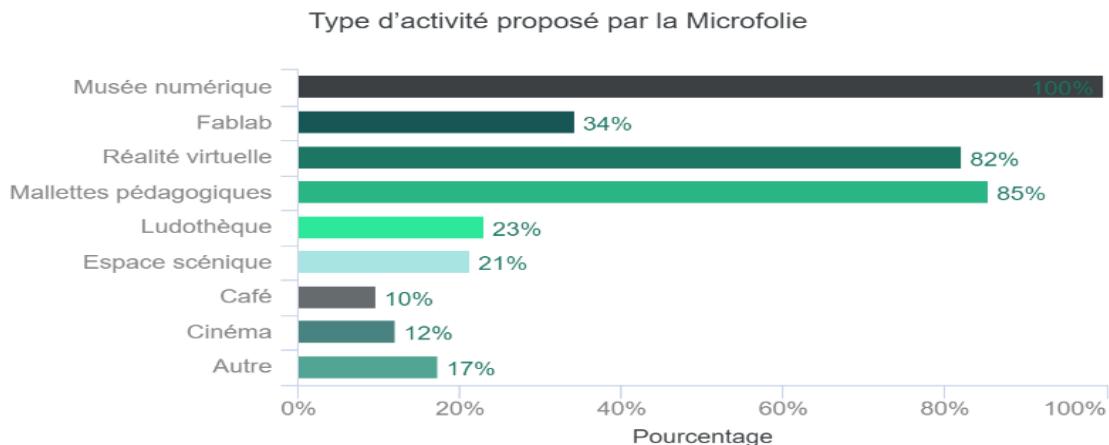
L'expérience du Musée numérique doit être complétée par des ateliers créatifs, avec si possible l'accès à un fab lab, les deux animations apparaissant complémentaires et indissociables. Le fab lab occupe au sein de la Micro-Folie une place à part et contribue à l'originalité de cet équipement. Il est assez souvent acquis dans un second temps, une fois la Micro-Folie ouverte et lancée. Il n'est cependant pas nécessaire que ses équipements soient intégrés à la Micro-Folie elle-même, un partenariat avec un lieu déjà équipé peut suffire.

l'EPPGHV, des représentants des opérateurs, mais aussi des intervenants choisis parmi les médiateurs de MF. Incontestablement intéressant et utile pour les opérateurs présents, l'événement ne laissait en revanche guère de place au dialogue et aux questions, hormis dans le temps de pause.

⁶⁶ *Seuls la BNF et le MQB estiment préférable de mieux diffuser les collections existantes et d'améliorer les outils pédagogiques d'accompagnement avant de déployer d'autres collections.*

⁶⁷ *De ce fait la Micro-Folie est parfois présentée comme un « tiers-lieu culturel », alors même que lui manque deux caractéristiques des tiers-lieux : l'implication des usagers dans la gouvernance, et la capacité à dégager des recettes propres pour assurer son financement et son autonomie de gestion.*

Graphique n°14 - Type d'activité proposé par la Micro-Folie



► Source : enquête IGAC 2024

Le fab lab en Micro-Folies

Le fab lab, disponible dans 34% des Micro-Folies ayant répondu à l'enquête, est un outil partagé conçu pour développer la créativité entrepreneuriale et faciliter les initiatives destinées à la production économique ou technologique dont la définition et le fonctionnement collectif répond à une Charte internationale élaborée par le MIT en 2009, pour réguler l'usage de cet outil dont il est le concepteur. Le CNAM les définit comme « *un réseau mondial de laboratoires locaux, qui rendent possible l'invention en donnant aux individus accès à des outils de fabrication numérique* ». En résumé, chacun peut utiliser le fab lab pour fabriquer ce qu'il souhaite, dès lors que cela ne nuit à personne, qu'il s'agit d'une fabrication personnelle et qu'elle n'empêche pas l'accès du fab lab à d'autres utilisateurs. La philosophie du partage du fab lab implique que chacun prenne part à l'instruction des autres utilisateurs. Ainsi les processus développés dans les fab labs doivent demeurer disponibles pour un usage individuel, même si la propriété intellectuelle peut être protégée. Le fab lab ne peut servir de support à une production commerciale, au-delà de la mise au point d'un prototype.

Dans les Micro-Folies, le fab lab-type est équipé d'une ou plusieurs imprimantes 3D, d'une ou plusieurs machines à coudre numériques, d'un appareil de flocage textile, d'une découpeuse laser, sans exclure d'autres outils (projection encre sur matériaux divers, table de montage vidéo...) pour un coût global de l'ordre de 15 000 à 20 000 €, dans une pièce distincte et dédiée à ces activités, sous la surveillance d'un médiateur formé.

Le fab lab d'une Micro-Folie peut être utilisé pour les ateliers créatifs organisés prioritairement à l'intention des groupes et participants aux conférences des médiateurs : parmi les Micro-Folies visitées par la mission, Wissembourg, Noisy-le-Sec, Chateaubriant ont fourni des exemples d'une continuité directe entre les deux types d'animations, assurées par deux personnes respectivement formées à la médiation en histoire de l'art et au maniement des outils du fab lab. Toutefois seulement 15% des Micro-Folies de notre enquête déclarent disposer d'un « fab lab » dédié à ces ateliers.

A l'inverse, la Micro-Folie Mobile de GPSEA dans une école primaire de La Queue-en-Brie a donné à la mission un exemple de continuité conférence/atelier très convaincant, sans fab lab, et manifestement apprécié des élèves de CM2 qui y ont participé⁶⁸,

La quasi-totalité des établissements contributeurs du Musée numérique n'ont pas donné de réponse aux questions de notre enquête concernant les fab lab⁶⁹, à l'exception du Musée du Quai Branly - Jacques Chirac qui voit dans ses collections des sources considérables d'inspiration pour les ateliers créatifs en général et pour les fab lab en particulier, et d'Universcience qui se considère comme le pendant de la RMN pour les fab lab et la formation des médiateurs à ces outils.

L'enjeu d'un atelier dans le fab lab au-delà de sa complémentarité avec la conférence du Musée numérique, est la découverte d'un plaisir créatif individuel autant que la formation à la programmation de ces appareils, sans barrière de genre ou d'âge ou d'appréhension technologique. La qualité des créations dépend aussi de l'inventivité des animateurs et de l'imagination des participants, qui progressent et gagnent en assurance grâce à la maîtrise des outils.

Ainsi le fab lab de Wissembourg montre une particulière créativité et associe des artistes à ses séances : fresque murale en janvier 2024 avec Bill Alem, théâtre d'ombres avec l'illustratrice Julie Escoriza, création d'une machine volante à la façon de Leonard de Vinci (en association avec le fab lab de Villé) création de *lightboxes* inspirées de l'œuvre de Jean Frédéric Wenzel avec l'illustratrice Sherley Freudenreich en mai 2025.

Les constats de la mission sur le terrain ont montré que le recours au fab lab des Micro-Folies pouvait excéder les seuls besoins des ateliers créatifs : activités d'entrepreneurs individuels (jeunes adultes) à Sevran et à Montereau⁷⁰ où il est très sollicité et ouvert en permanence, activités de mise à niveau encadré pour des adolescentes réputées avoir une forme de « *timidité numérique* » à Saint-Jean-de-Monts⁷¹. Le fab lab est, pour ces publics, la première motivation pour pousser la porte de la Micro-Folie.

Enfin la jeune ingénierie médiateuse du fab lab de la Micro-Folie de Noisy-le-Sec, surfréquenté les samedi et mercredi après-midi, décrit une discipline de fonctionnement recouvrant la Charte des fab lab du *Massachusetts Institute of Technology*, tout en revêtant une dimension éducative s'agissant d'un public adolescent pour l'essentiel : respect du travail en cours des autres utilisateurs avant de pouvoir accéder à un appareil, entraide et partage des connaissances avec les autres utilisateurs, respect des lieux, de l'outillage, description précise du besoin et justification de l'outil requis dans une fiche projet, engagement de persévéérer pour mener à bien le projet, calme et politesse dans les rapports entre utilisateurs et avec la médiateuse. Via le fab lab, le rôle de la Micro-Folie déborde largement la diffusion de la connaissance des richesses artistiques et contribue à l'apprentissage de la vie sociale.

⁶⁸ Après une conférence d'une heure, en dialogue avec les enfants, sur le Château de Versailles et certaines pièces importantes de sa collection, il s'agissait de reproduire avec des matériaux divers fournis par les animatrices, le portrait simplifié de profil du Roi Louis XIV, dans un atelier ludique mais discipliné ...

⁶⁹ souvent mentionnées comme « sans objet », ou « ne les concernant pas »

⁷⁰ À Montereau le fab lab est installé dans un local différent de celui de la Micro-Folie, dépendant de l'incubateur d'entreprises, et il est donc mutualisé.

⁷¹ La visite de la MF de Saint Jean de Monts a montré un groupe d'adolescentes, s'initiant aux outils du fab lab avec le médiateur spécialisé, amenées par leur directrice d'établissement en application d'une instruction du rectorat, visant à réduire la fracture numérique et technologique entre filles et garçons.

b. La Micro-Folie, équipement structurant du fait de son adaptabilité

La Micro-Folie, rarement isolée, semble avoir été dans certains cas le catalyseur d'un besoin plus ancien de la collectivité de structurer son offre culturelle. Tel a été le cas à Wissembourg, où l'installation de la Micro-Folie a entraîné l'extension et la réorganisation complète du pôle culturel de La Nef, le relais culturel qui regroupe théâtre, Médiathèque, Micro-Folie et son fab lab, sous une direction intégrée unique en régie municipale.

Même constat à Laval, où la Médiathèque est accueillie dans un pôle culturel (Le Quarante) aménagé en 2022 dans un ancien local d'archives du Crédit Foncier, associant un conservatoire de musique et danse, deux salles de spectacle, une médiathèque ; ou encore à Montereau-Fault-Yonne, où la municipalité a fait le choix de déplacer la Micro-Folie ouverte en 2018 de sa première localisation au Prieuré, où elle était peu visible, pour l'implanter dans le théâtre Le Majestic depuis 2021.

D'autres cas de figure sont apparus au fil de la mission et de l'enquête : ainsi à Noisy-le-Sec l'installation de la Micro-Folie a donné un nouvel usage au bâtiment laissé vacant à la suite du départ de la Compagnie des arts du cirque ; à Briey-en-Forêt en Lorraine la Micro-Folie occupe un logement au rez-de-chaussée de la Cité radieuse, assurant la convivialité d'un ensemble habité par une population composite, et un point d'accueil efficace pour les visites touristiques de cet immeuble.

À Saint-Jean-de-Monts, la Micro-Folie est implantée au sein de la maison France-Service dont elle est le « *prolongement culturel* », contribuant à l'aménité des lieux ; à Chateaubriant, l'installation de la Micro-Folie a été l'occasion de restaurer, avec l'aide de la DRAC la chapelle de l'ancien hôpital et l'ancienne morgue, qui accueillent désormais la Micro-Folie et son espace d'atelier/fab lab, et de redonner visibilité aux collections du musée municipal fermé depuis plusieurs décennies.

Enfin, l'acquisition et le fonctionnement d'une Micro-Folie mobile peut aussi contribuer à incarner une communauté de communes qui peine à fédérer ses composants en fournissant un projet consensuel et apprécié des habitants : la Micro-Folie de Grand Paris Sud Est Avenir, qui fait appel au réseau des Médiathèques pour animer la structure mobile pour des interventions dans les écoles de tout le territoire, donne une visibilité à la fois à l'institution intercommunale et au réseau des Médiathèques.

C. L'importance du savoir-faire du médiateur pour exploiter les outils de médiation et diversifier les partenariats.

1. L'EPPGHV a développé une panoplie d'outils de médiation, mais dépasser les cloisonnements des collections reste encore difficile et relève essentiellement du savoir-faire du médiateur.

L'effet catalogue un peu fourre-tout que laisse la consultation des collections est un peu contrebalancé par divers outils de médiation des collections, dont les médiateurs s'emparent de façon inégale.

a. Les outils : une panoplie sophistiquée...

Le « *film* » : Chaque collection est introduite par un « *film* » d'environ 20 minutes, sélection d'images fixes des œuvres ou extraits de spectacles déroulant en continu et en musique. Le film du jour est choisi par le médiateur dans sa programmation (généralement

mensuelle) dont le public est informé sur les lieux ou sur le site web de la collectivité. Le film tourne en boucle sur l'écran dans l'espace d'accueil de la Micro-Folie, et les tablettes mises à disposition du public permettent de faire des arrêts sur image pour obtenir les informations associées à l'image stoppée (zooms, notices d'explication, œuvres associées, autres œuvres de la collection, liens avec d'autres contenus) avant de reprendre le visionnage du film.

Le film participe à l'animation générale du lieu, attirant l'attention du public venant parfois à la Micro-Folie pour d'autres activités (fab lab, Ludothèque, ateliers couture ou cuisine par exemple) mais peu d'exemples ont pu être constatés de spectateurs autonomes, venus pour le film du jour et manipulant les tablettes. Le film ne semble pas être en lui-même utilisé comme support d'une conférence.

Les casques de réalité virtuelle, lorsqu'il y en a⁷², donnent accès aux contenus d'Arte ou Ubisoft. Ce dernier diffuse dans les Micro-Folies ses Discovery Tours (Notre Dame de Paris, Égypte, etc.), sur les casques de VR ou en vidéo 360. L'usage des casques de VR est difficile à organiser : le petit nombre de casques produit une file d'attente qu'il faut réguler, et il constitue une expérience solitaire⁷³, se prêtant mal au partage de groupe et aux explications pédagogiques. Faciles à transporter, les casques de VR connaissent un certain succès dans les Micro-Folies mobiles pour intéresser un public adolescent, dans les écoles, et même en EHPAD, où cette expérience sensorielle peut même trouver une utilité d'accompagnement thérapeutique. Le manque de renouvellement et le peu de choix des œuvres disponibles (d'Arte notamment) sont cependant souvent évoqués comme le point faible de cet outil (cf. *infra* section VI).

b. La visite en mode conférence et les « playlists »

Élaboré par les équipes de la Villette et associé à chaque collection, le cahier de médiation « *en mode visite libre* » donne les photos et références des œuvres par établissement contributeur, les principaux liens d'accès aux documents pédagogiques de l'établissement accessibles en ligne et les contacts pour y organiser des visites de groupes. A la fin de ces cahiers apparaît une rubrique « *visite en mode conférence* », qui livre des propositions de thématiques transverses à l'ensemble d'une collection. Ces thèmes sont documentés par un nombre limité d'œuvres, rarement plus de 6 ou 7 par sujet, et exclusivement issues de la collection liée au cahier.

Le cahier de médiation de la collection Mexique

Ainsi par exemple le cahier de médiation de la collection Mexique se décline en « *Mayas* », « *Teotihuacan* », ou encore « *Diego Rivera-Frieda Kahlo, l'Eléphant et la Colombe* » renvoyant chaque fois à un nombre limité d'œuvres et à un dossier pédagogique d'expositions réalisées par le Musée du quai Branly-Jacques Chirac ou le Musée de l'Orangerie dans les années récentes ; la collection « *Résidences royales européennes* » est également dotée d'un bref cahier du conférencier, esquissant quatre thèmes¹transversaux. De même, la collection « *Sport* » esquisse dans le cahier de médiation « *en mode conférence* » des thématiques qui auraient pu être utilisées pour structurer la collection tout entière¹. Les collections régionales AURA et Hauts-de-France disposent d'un cahier de médiation « *conférence* » thématisé.

⁷² de 2 à une dizaine selon les Micro-Folies et les constats de nos visites

⁷³ A moins de connecter le casque avec la projection grand écran ou tablette, option que peu de Micro-Folies utilisent.

Le cloisonnement des collections se reflète donc aussi dans les outils pédagogiques mis à disposition des médiateurs. La proposition de *playlists* thématiques, créées par l'EPPGHV depuis deux ans, est un début de réponse pour assouplir ce cloisonnement, car selon le thème choisi celles-ci s'alimentent dans plusieurs collections déjà éditées. L'EPPGHV en a produit 12⁷⁴, qu'elle met à disposition des médiateurs sur la plateforme commune. Élaborées avec l'aide d'enseignants et historiens d'art, ces *playlists* sont appréciées et leur diversification est souhaitée par les médiateurs. Les établissements contributeurs indiquent de leur côté ne pas être informés de leur existence, ne sont pas associés à leur création, et le déplorent en général.

c. *Une plateforme commune destinée à faciliter le travail d'appropriation des collections et d'utilisation des outils numériques par les médiateurs, récente et encore perfectible...*

Celle-ci a été lancée en mai/juin 2023, modifiée en 2024, et les réunions régionales de médiateurs des Micro-Folies cette année ont donné lieu à une présentation par le référent de la Villette de son ergonomie, son maniement et de ses contenus. La mission a pu assister en Grand-Est à La Filature (Mulhouse) à une présentation. Les commentaires témoignaient dans l'ensemble d'une satisfaction à l'égard de ce nouvel outil, un peu en contradiction avec certains commentaires en réponse à l'enquête nationale lancée par la mission au même moment, qui sont plus critiques.

La plateforme commune

La plateforme donne accès aux collections du Musée numérique, via un « *dashboard* »⁷⁵, (« *un travail dingue des équipes de la Villette* », selon le verbatim de l'enquête) qui bénéficient d'un système de recherche (tags) par auteur, titre ou institution d'origine, mais aussi par mot-clé, filtrant l'accès aux œuvres par technique, époque, origine géographique, thème ou mouvement artistique.

Elle donne également accès à tous les outils collaboratifs utiles ou en usage dans le réseau des Micro-Folies (inscriptions au webinaires et formations, information sur la vie du réseau (réunions régionales), information sur les dates de diffusion des œuvres de l'Opéra national de Paris. Véritable instrument d'animation et de référence du réseau, la plateforme met à disposition également des documents d'ordre plus méthodologique.

Outre un cahier « *Préconisations techniques du Musée Numérique et de la réalité virtuelle* » en français et en anglais, véritable cahier des charges techniques pour l'acquisition et l'installation des outils numériques de la Micro-Folie, elle expose sous forme de tutoriel de façon pédagogique et illustrée les fonctionnalités des outils (tablette du conférencier, tablettes des auditeurs en mode conférence et en mode libre, écran et déroulé du film ou de la *playlist*, jeux accessibles depuis la tablette,...) et informe le réseau via le « *cahier de l'application du Musée numérique* » de l'état des améliorations techniques destinées à rendre l'usage plus fluide (raccourcis, connexion œuvre principale/complémentaires/cartels, informations et jeux associés).

Elle donne également les modalités pratiques de création d'une *playlist* à partir des collections et, au travers de trois documents, fournit aux responsables des Micro-Folies les éléments d'information nécessaires à la création (finalités, outillage, charte internationale des fab lab) et au fonctionnement pratique d'un fab lab au sein d'une Micro-Folie.

⁷⁴ Les *playlists* inter-collections sont mises à disposition sur la Plateforme : *Abécédaire de l'Histoire de l'Art*, *Amour, À table ! Autoportrait, Bestiaire, Bleu, Clin d'œil, Corps, Scandale, Visages, Rêve, Révolution, Utopie, Women*.

⁷⁵ Selon l'appellation de l'EPPGHV

d. ... dont les médiateurs s'emparent de façon inégale et leurs appréciations sont réservées :

Si les médiateurs apprécient les informations constituant la vie du réseau et la documentation technique accessibles sur la plateforme collaborative, ils se montrent plus réservés sur l'utilisation du *dashboard*, dans l'état actuel de son ergonomie, pour leur travail de conférencier et de médiation. Ils constituent majoritairement pour leurs animations et leurs conférences leurs propres *playlists*⁷⁶, qu'ils combinent avec le déroulement en continu d'une collection, et il se disent quelquefois déçus de ne pas toujours trouver dans les collections les œuvres illustrant leur thématique.

Dans ces conditions, chaque nouvelle collection est bienvenue car elle permet de renouveler les propositions et d'élargir les sources. Les collections régionales sont très appréciées car elles donnent accès à des œuvres plus diverses et moins connues, ouvrant des champs de thématiques nouvelles. L'augmentation continue et annoncée par l'EPPGHV (3 ou 4 par an maximum) du nombre de collections disponibles est salué par les médiateurs comme un point positif⁷⁷. L'amélioration du niveau de formation des médiateurs en histoire de l'art (50% de notre panel d'enquête est de niveau bac +5) peut être une explication de certaines frustrations face aux limites du corpus mis à disposition⁷⁸. Les appréciations les plus négatives relèvent plutôt de considérations techniques, liées aux moyens de recherche et de documentation sur les œuvres du Musée numérique.

Encore récent, le *dashboard* est considérée comme complexe et peu maniable pour la recherche d'œuvres et la constitution de *playlists*⁷⁹. Les utilisateurs estiment qu'il nécessite une longue pratique pour en acquérir la maîtrise⁸⁰, que constituer une *playlist* est très chronophage. Certains médiateurs compulsent d'abord les cahiers de médiation des collections sous format papier pour leur recherche, puis constituent leur *playlist* ensuite dans les collections numériques sans se servir de l'outil de recherche par mots clés, qui ne donne pas de bons résultats.

Par ailleurs, le Musée numérique restant un champ d'exploration fermé, propriété de l'EPPGHV, les outils de la plateforme ne permettent pas d'associer dans une même *playlist* des œuvres du Musée numérique avec des œuvres recherchées sur les sites des musées ou en *open data*, pas plus que des images personnelles, même répondant aux critères de qualité. Face à cette impossibilité, certains médiateurs renoncent à créer une *playlist* avec le *dashboard* au profit d'une présentation *Power-point* personnelle constituée de documents accessibles en ligne.

⁷⁶ 50% selon l'enquête EPPGHV, 79% selon l'enquête IGAC

⁷⁷ « A quand une collection Occitanie ? », « en attente de la collection régionale ! », « on souhaiterait une collection 93 » ... Cette demande est partagée par les Micro-Folies implantées en Europe et à l'international . r

⁷⁸ « pas assez d'œuvres concernant les deux guerres mondiales, l'art médiéval et les batailles », « pas assez d'œuvres d'art contemporain », « enrichir avec les collections de Musées étrangers allemands et britanniques pour remédier à un manque d'œuvres du romantisme surréaliste allemand, préraphaélites, mouvements « arts and crafts »... » ... « un peu maigre en contenu », « une frustration des enseignants de ne pas y trouver les œuvres souhaitées », « peu de ressources sur la culture scientifique et technique »...

⁷⁹ « Recherches souvent infructueuses », « difficile de faire des recherches thématiques à cause du dashboard », les mots étiquettes sont trop restrictifs, la base de données est trop vaste et mal catégorisée », « le moteur de recherche pour créer une playlist mériterait une petite amélioration pour être plus intuitif et ergonomique » ...

⁸⁰ Ce point nous a été confirmé également oralement dans la quasi-totalité de nos visites.

Les médiateurs sont encouragés à déposer leurs *playlists* sur la plateforme collaborative afin d'inspirer ou faciliter la tâche de leurs collègues. Peu le font, faute de temps ou parce que la logique collaborative est encore mal comprise⁸¹. Par ailleurs, d'une façon générale, les médiateurs qualifiés en histoire de l'art préfèrent concevoir leurs propres *playlists*, rédiger leurs commentaires en fonction de leur public et des demandes des enseignants et se disent réticents à réutiliser, sans les réadapter, les *playlists* élaborées par un collègue.

Celles-ci, de même que les cahiers de médiation thématisés, sont en revanche très appréciées des médiateurs ayant un profil plus technique (fab lab) ou d'animation, qui ont besoin de s'appuyer sur un support de référence pour la médiation culturelle.

L'EPPGHV est très conscient des lacunes actuelles de l'ergonomie de la plateforme sur ces points et a indiqué programmer son amélioration à très court terme, en réponse aux critiques et questions des utilisateurs pour lesquels il assure une *hot line* très appréciée. (Cf. annexe 6, les Micro-Folies vues par les Micro-Folies)

2. . Les partenariats noués avec l'environnement éducatif, culturel et social sont en voie d'approfondissement

a. *Un partenariat naturel mais encore inégal avec les acteurs de l'Éducation nationale*

Toutes les Micro-Folies indiquent accueillir des enfants de l'école primaire et maternelle, ou se déplacer dans les écoles. Leur lien étroit avec les communes est d'autant plus naturel que les municipaliés sont généralement leur employeur et principal financeur. Mais le primaire n'a pas l'exclusive : 60% des Micro Folies ont des partenariats avec les collèges, 30% avec les lycées, et 70% indiquent avoir des relations institutionnelles avec les services ou établissements de l'Education nationale.

Paradoxalement, alors que les Micro-Folies semblent conçues spécifiquement pour intéresser un public adolescent, les partenariats avec les enseignants de collèges et lycées s'avèrent inégaux et assez compliqués à mettre en œuvre pour plusieurs raisons.

Certains enseignants considèrent disposer déjà dans leur établissement de moyens audio et vidéo suffisants (de fab lab pour les lycées professionnels, dotés notamment en imprimantes 3D performantes) pour ne pas avoir besoin des Micro-Folies, ni de leur médiation pour appuyer leurs enseignements. Par ailleurs, le séquençage horaire des emplois du temps ne permet pas de se rendre dans une Micro-Folie, à moins qu'elle ne soit à proximité immédiate, sans déplacer des heures de cours pour pouvoir disposer d'une plage horaire suffisante pour le déplacement et une activité combinée conférence/atelier. La question de l'accompagnement reste cruciale : en plusieurs endroits, l'animation programmée en même temps que notre visite n'a pu avoir lieu, en raison de la défection inopinée de parents accompagnants.

La position des rectorats vis-à-vis des Micro-Folies est variable ; certains inspecteurs d'académie n'autorisent pas les sorties scolaires dans des Micro-Folies atypiques (Centre commercial d'Évry 2 par ex) pour des raisons de sécurité. D'autres rectorats soutiennent ces sorties, voire la création de Micro-Folies dans les établissements scolaires. Ainsi la rectrice de l'académie de Nancy-Metz, a souhaité déployer des « espaces service

⁸¹ Un des médiateurs rencontrés a indiqué ne pas souhaiter partager sans contrepartie un corpus qui lui avait demandé beaucoup de travail....

jeunesse » dans plusieurs établissements⁸², et y intégrer une Micro-Folie. À Schoenecke, où ce schéma est actuellement implanté, la difficulté de la médiatrice est de cumuler les deux fonctions, et d'intégrer son action au titre de la Micro-Folie avec celle des enseignants du lycée professionnel qui l'accueille. Le DSDEN de Seine-Saint-Denis (académie de Créteil) a quant à lui fait le choix d'acquérir une Micro-Folie mobile, profitant d'un reliquat de crédit du programme Adage (EAC en école primaire) du programme 140, qu'il fait tourner dans les écoles du département, qui ne compte que deux Micro-Folies. Ces cas restent cependant exceptionnels (sur ce sujet, voir aussi *infra* section VI).

Enfin, pour constituer leur propre *playlist*, les enseignants sont confrontés au fait que le Musée numérique n'est accessible qu'au sein de la Micro-Folie⁸³, nécessitant leur déplacement sur place. Ils discutent le plus souvent de leur projet avec le médiateur, élaborent la *playlist* avec son aide, ou la lui « commandent » dans une logique de prestation de service peu appréciée des médiateurs et le laissent seul intervenir lors de la visite de la classe.

Certaines Micro-Folies ont pris le parti de proposer des modules clé en mains, à l'instar de la Micro-Folie mobile de la communauté de communes de Chantonnay, dont la médiatrice propose aux écoles des conférences adaptées à chaque niveau sur plusieurs thèmes (les couleurs, les formes, les animaux, les émotions les saisons), chaque séance comprenant une conférence et un atelier, (souvent une fresque collective en lien avec le thème choisi) et pour les plus âgés, la lecture en commun d'un ouvrage sur le thème choisi⁸⁴. Une pratique similaire a pu être constatée avec la Micro-Folie mobile de Grand-Paris-Sud-Est-avenir lors de son intervention à l'école primaire de la Queue-en-Brie.

Mais le schéma le plus abouti est celui de Wissembourg, où la médiatrice de la Micro-Folie a élaboré un parcours par année de scolarité primaire, organisé de telle sorte que pour chaque école de la ville, chaque niveau de classe en une année dispose de trois thèmes, soit trois séances animées par la Micro-Folie, deux à la Nef et une dans son établissement, auxquelles s'intercalent des sorties scolaires dans les musées ou monuments environnants⁸⁵. L'objectif est que les 500 enfants d'une classe d'âge de la ville, ainsi initiés suffisamment tôt et pendant toute leur scolarité en primaire, conservent l'intérêt pour les activités culturelles dans leur parcours en collège et lycée et facilitent l'insertion des conférences de la Micro-Folie dans l'établissement qui les accueillera.

La Micro-Folie est également un bon relais d'information sur le pass Culture, même si la sortie en Micro-Folie ne fait pas partie des offres financiables sur la part collective, s'agissant essentiellement de frais de transport.

⁸² Les ESJ sont des tiers lieux éducatifs en milieu scolaire lancés sur appel à projet du Ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de la banque des territoires en 2020 avec un objectif de 18 en 2022 réparti sur tout le territoire. Le rectorat de Nancy-Metz avait semble-t-il plus particulièrement l'objectif de développer par ce biais un projet éducatif numérique. L'ajout d'une Micro-Folie à ces structures implantées dans un établissement scolaire mais dépendant du rectorat, lui donne une dimension culturelle souhaitée par ailleurs. 4 ESJ existent en Grand Est, Forbach étant le plus ancien, parmi lesquels Schoenecke, Mirecourt, Gérardmer, Cirey-sur-Vezouze sont en cours.

⁸³ La Micro-Folie mobile du DSDEN de Seine-Saint-Denis a obtenu de l'EPPGHV la création d'un compte médiateur avec un code d'accès qu'il partage avec les enseignants pour la création de leurs playlists lors des déplacements de la MF mobile.

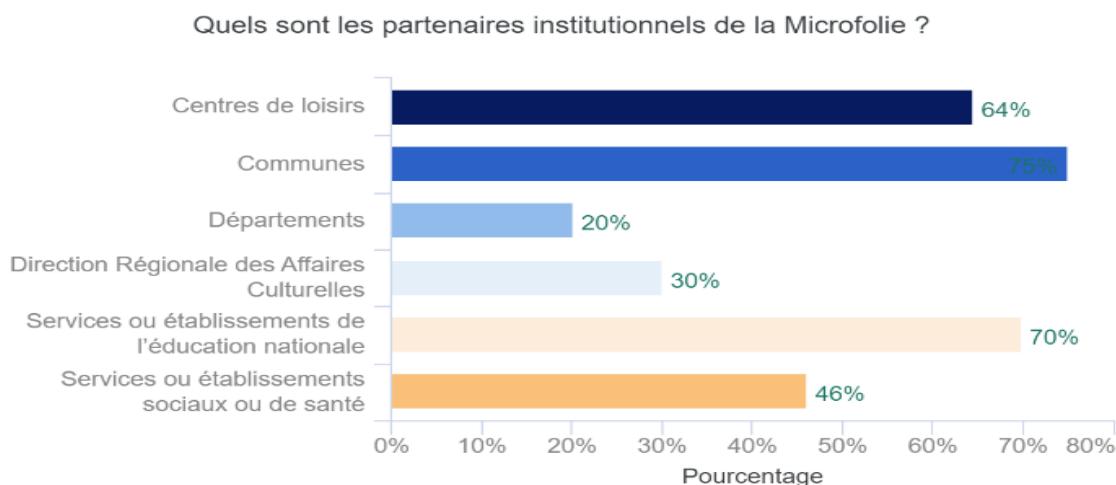
⁸⁴ Les enseignants peuvent aussi demander à la médiatrice un sujet spécifique de leur choix, dont la playlist et l'atelier seront ensuite élaborés par la médiatrice

⁸⁵ En 2026 les élèves de CM2 seront la première génération à avoir bénéficié de ce dispositif tout au long du primaire. L'objectif est qu'ils prennent cette année-là en charge l'animation de la Nuit des musées à l'intention des adultes participants...

b. Des partenariats diversifiés font des Micro-Folies un acteur socio-culturel à part entière

Au-delà des établissements d'enseignement et des rectorats, et des communes nécessairement puisqu'elles y sont intégrées, d'autres partenariats se nouent, montrant le dynamisme des dirigeants des Micro-Folies, tant vers le champ social que le champ culturel.

Graphique n°15 - Les partenariats institutionnels des Micro-Folies



► Source enquête IGAC 2024

Parmi les partenaires institutionnels, les centres de loisirs sont identifiés comme partenaires pour 64% des Micro-Folies, qui contribuent donc à l'animation périscolaire des mercredis et samedis, des petites vacances et même, pour 41% d'entre elles, du mois de juillet.

Les services sociaux ou établissements de santé sont également des partenaires pour 46% des Micro-Folies (EHPAD, centres d'éducation spécialisés, hôpitaux, centres communaux d'action sociale), les Micro-Folies mobiles s'avérant particulièrement bien adaptées à ces structures. L'implantation d'une Micro-Folie dans des locaux France-service ou centres sociaux (3%), bien que peu fréquente, montre que les deux structures peuvent parfaitement s'articuler, comme en témoigne la Micro-Folie de Saint-Jean-de-Monts.

Dans le domaine associatif, les relations avec les associations socio-éducatives, nouées pour 86% d'entre elles, révèlent les potentialités de lien social des Micro-Folies, dont les locaux sont fréquemment mis à disposition d'activités associatives diverses, contribuant à l'élargissement de leurs publics. Par exemple, la Micro-Folie de Schoenecke a noué un partenariat avec France-Travail et la communauté de communes pour accueillir des groupes en insertion professionnelle, pour un temps culturel intégré au parcours d'insertion professionnelle.⁸⁶

La DRAC n'est citée comme partenaire institutionnel que dans 30% des cas. Ce pourcentage modeste est la résultante de deux constats : d'une part les DRAC ne sont pas financeurs des Micro-Folies et n'interfèrent pas dans l'animation du réseau régional, assuré par les référents EPPGHV, elles n'ont donc pas de relations partenariales directes avec elles.

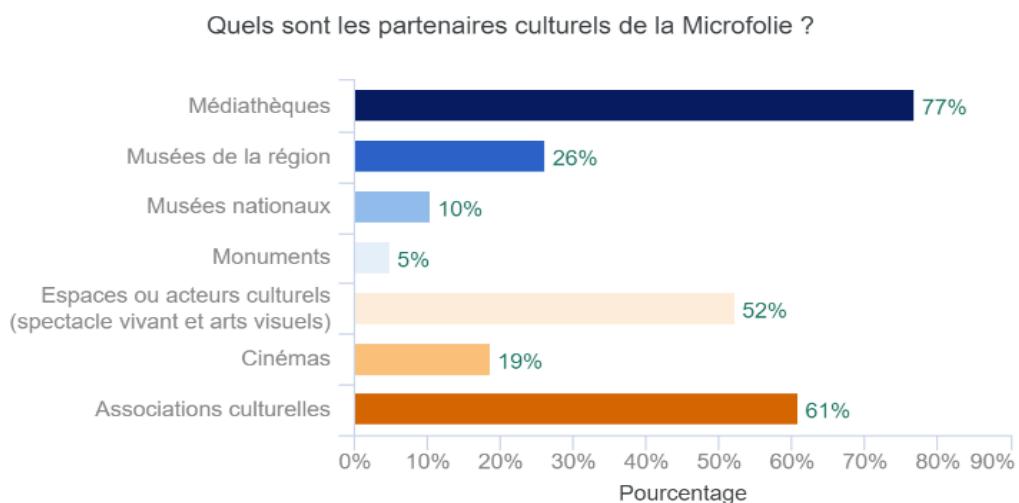
⁸⁶ 12 femmes ont suivi la conférence « le portrait de la femme dans l'œuvre » et ont pu apprécier le temps d'échange libre qui a suivi, dans le lieu neutre de la Micro-Folie.

Mais d'autre part, les DRAC sont présentes dans le processus de création d'une Micro-Folie nouvelle et lors de la création d'une collection régionale. Elles peuvent également les soutenir pour des actions hors du champ spécifique des Micro-Folies et du Musée numérique, et les aider dans leur activité en faisant le lien avec d'autres structures culturelles du territoire.

Selon le savoir-faire acquis par les Micro-Folies et le niveau de leurs moyens, les relations entre les DRAC et les Micro-Folies sont plus ou moins nécessaires. Si ce taux était jugé insatisfaisant, les attendus de la DG2TDC pour le suivi des Micro-Folies devraient leur être précisés.

Avec les acteurs culturels environnants, les relations sont également nombreuses et diversifiées :

Graphique n° 16 - Les partenaires culturels des Micro-Folies



► Source : enquête IGAC 2024

Le partenaire le plus naturel est la Médiathèque, en raison de la densité du réseau des bibliothèques- médiathèques sur le territoire et du fait que bon nombre de Micro-Folies sont hébergées dans une médiathèque (48%)⁸⁷. La Médiathèque elle-même peut rechercher l'offre culturelle médiatisée de la Micro-Folie pour élargir son offre au public scolaire ou au public en insertion sociale.

Les musées de la région sont également partenaires privilégiés, trouvant même parfois dans la Micro-Folie un lieu d'exposition d'œuvres physiques hors les murs palliant leur fermeture (musée de la faïence à Montereau, Musée des Beaux-Arts à Laval) ou leur permettant de révéler des pièces de leur réserves (Chateaubriant). Les Musées nationaux sont plus rarement partenaires même si certains d'entre eux ont noué des relations avec certaines Micro-Folies proches (Musée du Quai Branly, ENSBA, Universciences, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, Festival d'Avignon).

⁸⁷ Ce qui en soi ne suffit pas toujours à créer le lien ! à en juger par les deux mémoires de master (Marianne Vouldoire et Loïse Bastié) précités.

La faiblesse des partenariats avec les monuments historiques pose question, tant l'outil de diffusion numérique et les casques de VR font écho aux démarches pionnières du CMN pour développer les visites en réalité augmentée dès les années 2000. Certains monuments sont sans doute comptabilisés comme musées (Fontainebleau, Versailles, Chambord).

Ce faible intérêt pour l'outil Micro-Folie peut s'expliquer par l'absence de collection dédiée à l'architecture (hormis la collection Notre-Dame à venir et celle de Centre-Val-de-Loire) ou centrée sur des monuments en tant que tels, et non sur leur collection muséale. Un partenariat plus approfondi de l'EPPGHV avec le CMN et surtout avec la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) serait certainement profitable, et le monument pourrait être également un axe des collections régionales à venir. Mais les médiateurs des Micro-Folies eux-mêmes doivent être incités à rechercher des partenariats avec les monuments historiques locaux, qui peuvent offrir des occasions de visites de proximité.

Les établissements de spectacle vivant (Opéras, CDCN, SMAC, Scènes nationales et SCIN) sont des partenaires d'autant plus naturels que pour satisfaire leurs engagements de diffusion territoriale et d'actions hors les murs ils recherchent des lieux d'accueil disposant de locaux adaptables et d'une ingénierie minimale⁸⁸. Les espaces scéniques des Micro-Folies fixes, mêmes modestes (21% déclarent disposer d'un véritable espace scénique), sont des lieux d'accueil particulièrement propices, et la connaissance des lieux identifiés par les Micro-Folies mobiles pourrait être mieux partagée qu'elle ne semble d'être actuellement.

Enfin, les associations culturelles locales, notamment les conservatoires, sont des partenaires naturels des Micro-Folies qui peuvent accueillir les spectacles de leurs élèves (Noisy, Laval, Sevran, Wissembourg, Mulhouse...), coupler spectacle et thématique de conférence issue du Musée numérique etc.. A Laval, la SMAC utilise l'espace scénique du Quarante, de même que le conservatoire ; à Sevran, les groupes de rap ou musiques actuelles ou match d'improvisation se produisent dans les lieux.

c. Les programmations des Micro-Folies font passerelle entre les différents univers de la culture et montrent leur ambition de ne pas se limiter au champ muséal

En effet, si le Musée numérique est un socle incontournable d'activités, au point d'être encore exclusif dans 62% des Micro-Folies, les autres propositions (ateliers, projections, activités socio-éducatives) témoignent de la recherche de diversité des activités proposées, qui nécessitent toutes des partenariats avec d'autres structures, avec des artistes ou écoles d'art.⁸⁹

L'arrivée récente dans les programmations des Micro-Folies des thématiques sport, l'insertion du *breaking* et des arts de la rue dans les collections (collection sport, collection Ile-de-France), associant les champs culturel et sportif, ouvre des perspectives pour attirer des publics jeunes ou moins jeunes, mais jusqu'ici peu concernés par la culture. Les associations sportives sont également des partenaires émergents pour 18% des Micro-

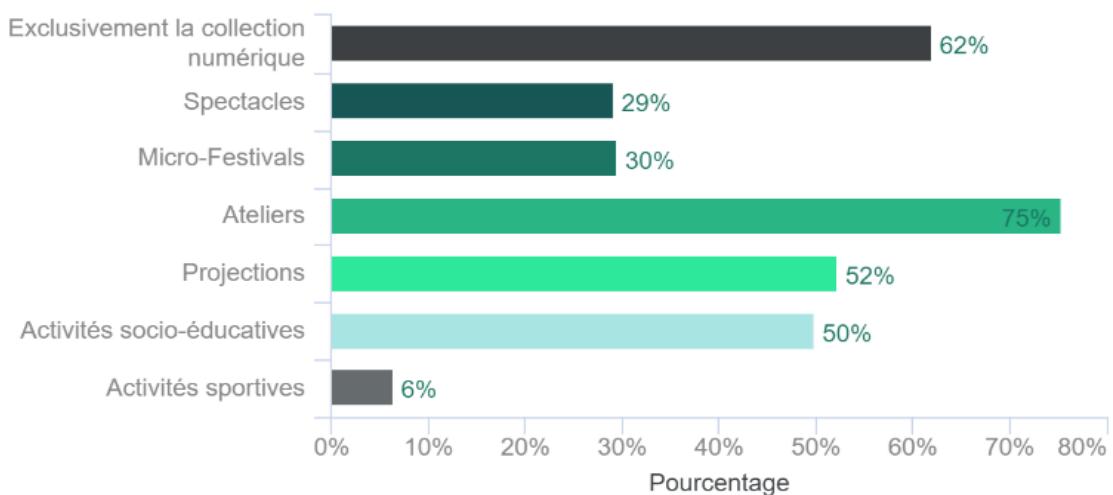
⁸⁸ Voir constats du rapport IGAC 2023- 13 « L'intervention des labels de la création artistiques dans les territoires ruraux »

⁸⁹ Galerie 29 à la Micro-Folie de Chateaubriant, résidences d'artistes à Noisy-le-Sec, à Évry, à Saint-Jean-de-Monts, à Sevran, à la Filature de Mulhouse ou à la Nef de Wissembourg.

Folies,⁹⁰ et l'association des Micro-Folies à l'appel à projet Freestyle⁹¹ contribue au développement d'une programmation croisant culture et sport.

Graphique n°17- les programmations des Micro-Folies

Quels types de programmation étaient proposés en 2023 :



► Source enquête IGAC 2024

d. Micro-Festivals, Micro-Résidences, Micro-Métrages...

Lancés dans le cadre du premier « *Été culturel et apprenant* » en 2020, les Micro-Festivals ont été pérennisés par la suite. L'EPPGHV accompagne les Micro-Folies dans le montage des Micro-Festivals sur les volets artistiques, financiers et administratifs, dans l'objectif de leur transmettre cette expertise et de les voir ensuite développer leur projet en autonomie⁹². La Villette invite des artistes dans les Micro-Folies pour des projets de spectacles, d'expositions, d'ateliers collaboratifs ou de résidences en fonction de la diversité des lieux d'accueil. La recherche en commun entre l'artiste et la Micro-Folie d'un projet à monter en adéquation avec les publics locaux est également pour la Micro-Folie le moyen de nouer des contacts avec des partenaires sociaux et culturels, autant que pour l'artiste le moyen de renouveler son public et son inspiration.

Un bilan annuel de ces opérations est tenu très précisément par l'EPPGHV qui montre leurs fluctuations et les variations des activités d'une année à l'autre :

⁹⁰ Phénomène également constaté pour d'autres structures de proximité culturelle telles que les ateliers de fabrique artistique et les pôles des arts du cirque (voir rapport IGAC 2023-13 précité)

⁹¹ Freestyle est un appel à projets de l'EPPGHV de 2022/23 destiné à mettre en valeur dans le cadre de l'Été culturel et apprenant les expressions de la « street culture » dans les domaines de la danse, de la mode, des arts urbains, de la musique et des sports de glisse.

⁹² En cela l'EPPGHV contribue à remédier au déficit d'ingénierie locale constaté par les labels du spectacle vivant dans leurs actions hors les murs ((même rapport)

Tableau n° 3

Année	Micro-Festivals	Représentations	Résidences	Ateliers	Expositions (jours)	Présence artistique (jours)
2020	57	97	14	150	-	-
2021	90	133	8	320	109	228
2022	81	120	7	188	503	155
2023	101	212	3	225	301	189

► Source : bilan des Micro-festivals, EPPGHV

54% des Micro-Folies ont accueilli un Micro-Festival, 90% connaissent le dispositif. Le budget global en 2023 est de 223 000 € pour 101 festivals, soit une moyenne de financement de 2 000€ par opération⁹³. La Villette prend en charge 100% du coût la première année, 75% puis 50% les deux années suivantes. Malgré ce rythme dégressif, et en dépit de l'extinction des financements de l'EPPGHV pour les 57 premiers, le nombre total de festivals continue de croître (118 en 2024). Les Micro-Festivals se répartissent dans toutes les disciplines, avec une dominante pour la création numérique (33%) ; le spectacle vivant (cirque, danse, musique et théâtre) représentant 41% de l'offre proposée ; l'illustration (14%), la magie (7%) et les cultures urbaines (5%) complètent la palette diversifiée des thèmes.

Les résidences d'artistes semblent en perte de vitesse, l'accueil d'un artiste sur plusieurs jours/semaines est sans doute limité par la modestie des moyens de la plupart des Micro-Folies. Le relais semble pris avec les ateliers, associant des artistes en amont ou en aval des représentations ou expositions programmées dans la Micro-Folie, et qui permettent une rencontre entre les publics et les créateurs.

Enfin, la Villette s'appuie sur les Micro-Folies pour lancer le concours Micro-Métrages tenu en 2022 et 2023, sur le thème de la danse, et les a aidées à organiser des ateliers d'écriture, prise de vues, son et montage, animés par des professionnels pour que les personnes souhaitant participer au concours puissent réaliser leur film. 115 films ont été reçus.

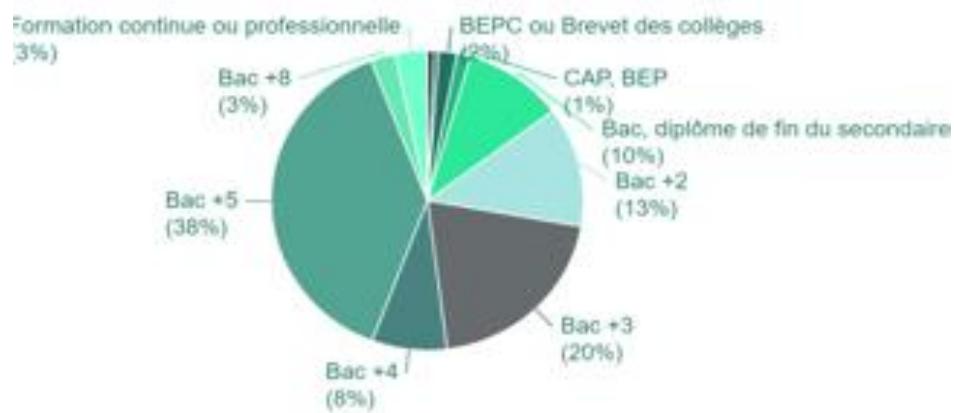
3. L'importance du savoir-faire du médiateur

Dans ces conditions, le profil du médiateur est un facteur clé de la réussite de la Micro-Folie, tant il doit faire preuve de polyvalence dans sa programmation, de dynamisme pour trouver les partenariats, et de capacités de management lorsqu'il bénéficie d'une équipe, même réduite. Le médiateur est souvent aussi le dirigeant de la Micro-Folie, ainsi que le montre la répartition quasi-identique des graphiques de profil des médiateurs et de profil des dirigeants. La qualité de sa formation est donc essentielle, et la forte proportion de médiateurs de niveau Bac +5, au sein d'un ensemble très majoritaire de Bac+3 et plus (64% du total), montre que les collectivités en ont bien pris conscience, d'une part, et que, d'autre part, le poste est perçu comme attractif pour les jeunes sortis de l'université.

⁹³ Selon l'observatoire France Festivals, le coût médian d'un festival est de 360 000€, le coût moyen 1,16M€, pour une fourchette allant de 13M€ à 16 000€. La grille de financement dégressif appliquée par La Villette ne permet pas de savoir exactement le coût moyen d'un Micro-Festival en 2024. Cependant, sur la base de 57 Micro-Festivals financés à 100% en 2020, le coût moyen d'un Micro-festival était donc 33 900€ en 2020. Les Micro-Festivals se situent dans la fourchette la plus basse des coûts constatés par cet observatoire.

Graphique n°18 - La formation des médiateurs

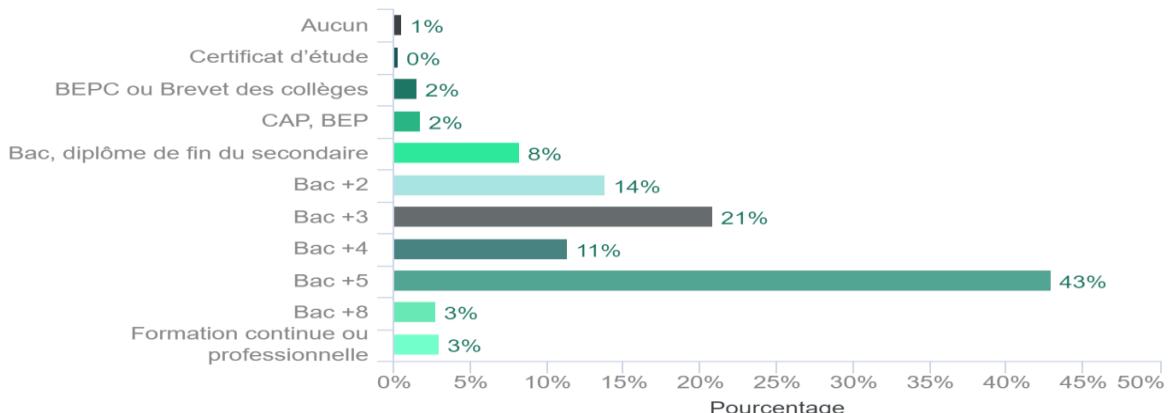
Type de diplômes des médiateurs travaillant au sein de la Microfolie ?



► Source : enquête IGAC 2024

Graphique n° 19 - La formation des responsables des Micro-Folies

Niveau de diplôme du responsable principal de la Microfolie :



► Source enquête IGAC 2024

Les moyens humains consentis aux Micro-Folies attestent aussi de l'importance que les collectivités d'accueil leur accordent, au point quelque fois de réduire les effectifs d'autres équipements plus traditionnels (médiathèque, musée⁹⁴) pour doter la Micro-Folie de personnels en nombre suffisant, majoritairement sous statut d'agent de la collectivité (agent titulaire, 43%) ou en CDI (12%) et CDD (30%).

Le cumul des fonctions de directeur de la Micro-Folie avec une fonction administrative au sein de la collectivité se constate dans les petites villes (Wissembourg, Saint-Jean-de-Monts), et se traduit par le recrutement d'un médiateur entièrement dédié à cette fonction.

⁹⁴ Ce choix nous a été indiqué explicitement à Montereau, Noisy-le-Sec et Évry.

Le responsable du projet/médiateur fait preuve d'une assez grande longévité dans son poste. Pour un tiers d'entre eux, ils sont là depuis l'origine du projet et en ont donc partagé la conception (Sevran, Laval, Wissembourg, Noisy-le-Sec, Évry), 15% sont en place depuis plus de deux ans, et 30% depuis plus d'un an. Compte tenu de l'émergence récente des Micro-Folies ayant répondu au questionnaire (40% n'étaient pas ouvertes en 2022) ces chiffres montrent plutôt une stabilité et un attachement au projet de la part des responsables des Micro-Folies, que la mission a pu constater lors des visites.

Le faible niveau de recrutement et de rémunération peut faire craindre cependant que la rotation des personnels ne soit importante à l'avenir et que la fonction de médiation dans une Micro-Folie reste plutôt un poste de première expérience professionnelle, ou de reconversion.

V. LA FRÉQUENTATION DES MICRO-FOLIES ET LEUR IMPACT SUR LES PUBLICS

A. Une fréquentation encore insuffisamment évaluée et évaluable

1. L'absence de dispositif de remontées d'informations chiffrées

La volonté initiale d'un déploiement rapide de 1 000 Micro-Folies sur le territoire en quelques années seulement a conduit l'EPPGHV à concentrer ses équipes sur le déploiement des Micro-Folies sur le territoire et à différer la remontée d'informations sur les résultats de fréquentation, d'autant que s'agissant de structures en démarrage, ces données auraient été nécessairement partielles. De surcroît, l'EPPGHV a été soucieux que la relation avec les collectivités partenaires exclue toute démarche pouvant être perçue comme « *demandant des comptes* »⁹⁵, au risque de décourager les acteurs locaux ou d'ouvrir une polémique sur l'efficacité attendue de ces structures nouvelles.

Les indicateurs figurant au rapport d'activité de l'EPPGHV concernent donc le nombre de Micro-Folies ouvertes et en projet (10.a), le nombre de médiateurs formés dans l'année (10.b), le nombre d'établissements partenaires du réseau des Micro-Folies (10.C), mais aucun indicateur de fréquentation. Le bilan des Micro-Festivals, n'échappe pas à cette lacune : très précis sur les événements, les lieux, les disciplines représentées, il ne comporte aucune indication sur les publics bénéficiaires.

La DRAC Ile-de-France⁹⁶ a tenté de dresser un bilan régional des Micro-Folies mais cette étude, au demeurant sur un faible échantillon, n'aborde pas la question de la fréquentation. Quant à la base de données Patrimostat, la page Micro-Folies de son recueil de données statistiques annuel ne fait état que du déploiement des Micro-Folies sans évaluation de leur fréquentation.

En revanche, les collectivités territoriales qui gèrent les Micro-Folies majoritairement en régie municipale ont très naturellement intégré cette question. De ce fait, l'enquête IGAC a fait apparaître que des données de fréquentation existent dans la plupart des cas, même si la comptabilisation se fait sans harmonisation ni agrégation nationale ou même régionale.

Ainsi, selon les résultats obtenus, 88% des Micro-Folies tiennent à jour un relevé de leur fréquentation, (seulement 4% d'entre elles déclarent « ne pas savoir » quel est le niveau de leur fréquentation) et/ou, pour 27% d'entre-elles, déclarent mener une enquête de satisfaction auprès de leur public. Cependant, 53% indiquent ne pas être sollicitées par leur référent régional de l'EPPGHV pour fournir ces informations, pas plus que par les DRAC (86%), ce qui n'est guère surprenant s'agissant d'un dispositif piloté par un établissement public national.

⁹⁵ Le mémoire de master de Loïse Bastié, rédigé en 2021 et portant sur des données des années 2018-2020 témoigne bien de cet état d'esprit des débuts du lancement des Micro-Folies.

⁹⁶ « Étude d'empreinte des Micro-Folies en Ile de France », Meriem Nahar, janvier 2024, réalisée sur la base d'une enquête auprès de 15 des 75 Micro-Folies ouvertes en Ile de France.

L'EPPGHV a commencé de prendre quelques mesures pour remédier à cette situation, notamment par un groupe de travail interne constitué en avril 2024 à la suite de l'étude de préfiguration du DEPS⁹⁷ remise à l'EPPGHV en juillet 2023.

Les observations de la mission ci-dessous se fondent sur l'analyse des résultats de l'enquête IGAC conduite en septembre-octobre 2024, plus exhaustive dans son contenu et son périmètre, et qui a obtenu un taux de réponse élevé (362 réponses sur un total de 480 questionnaires adressés, soit un taux supérieur à 75%)

2. En dépit de la difficulté d'appréhender l'ensemble des publics et la diversité des situations locales les résultats de fréquentation estimés sont encourageants

a. *Un volume de fréquentation estimé sur des résultats nécessairement partiels.*

L'accès gratuit et sans réservation est un principe fondateur des Micro-Folies. Même si dans les fab lab, le principe de gratuité et l'accès sans réservation sont parfois un peu écornés (Wissembourg, Chateaubriant, Montereau), le libre accès à la Micro-Folie pour le Musée numérique et l'absence de billetterie rendent difficile le comptage du public en autonomie, notamment des familles se déployant ensuite dans des activités différentes, ou des parents accompagnant leurs très jeunes enfants (ou venus pour eux-mêmes, mais accompagnés de jeunes enfants).

En définitive, seule la fréquentation en groupes (scolaires, personnes âgées personnes handicapées ou en difficulté sociale encadrées dans une visite collective) peut être comptabilisée de façon certaine.

Par ailleurs, 40% des Micro-Folies ayant répondu à notre enquête n'étaient pas en fonctionnement en 2022 et nombre d'entre elles n'ont pas eu une année pleine en 2023.

Cette situation n'a pas empêché les Micro-Folies de répondre aux questions concernant leur fonctionnement ou leurs conditions d'ouverture, mais elle ne permet pas, s'agissant des chiffres de fréquentation, de disposer d'informations en **année pleine** sur l'ensemble des Micro-Folies ouvertes, ni d'un recul suffisant pour tirer des enseignements solides sur les évolutions ou les niveaux de fréquentation atteints.

b. *Des plages d'ouverture très variables organisées essentiellement en fonction des publics*

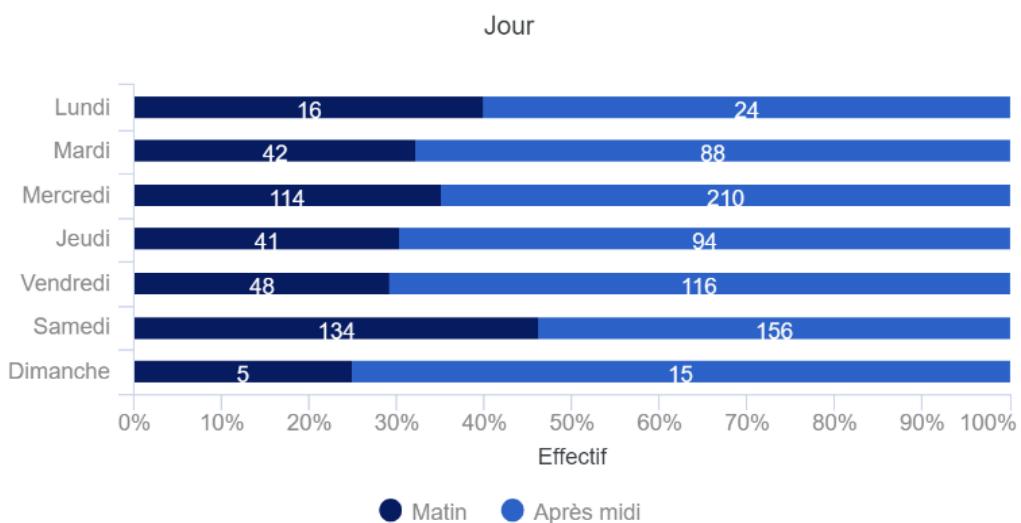
Les conditions d'ouverture sont très différentes d'un endroit à l'autre, et naturellement, les fréquentations reflètent ces disparités. Les Micro-Folies en général réservent des créneaux d'ouverture distincts pour les groupes, accueillis en priorité, et pour les visiteurs individuels. Les deux graphiques ci-dessous illustrent les plages d'ouverture des Micro-Folies pour les deux types de publics individuels et en groupe. Sur la base de 283 réponses à cette question, les graphiques 20 (publics individuels) et 21 (public de groupes) indiquent que les Micro-Folies concentrent leurs heures d'ouverture les mercredi (74% ouvrent l'après-midi, 40% le

⁹⁷ « Enquête qualitative de préfiguration de l'analyse d'impact du programme Micro-Folies dans les territoires », Le Troisième Pole, étude conduite sur un échantillon représentatif de 27 Micro-Folies à la demande du DEPS en 2022, et pas encore publiée.

Par ailleurs une enquête auprès des 172 Micro-Folies implantées en QPV, a été lancée parallèlement à la mission par l'EPPGHV. 56 réponses ont été obtenues à un questionnaire qui recoupe partiellement celui de l'enquête IGAC lancée en septembre 2024.

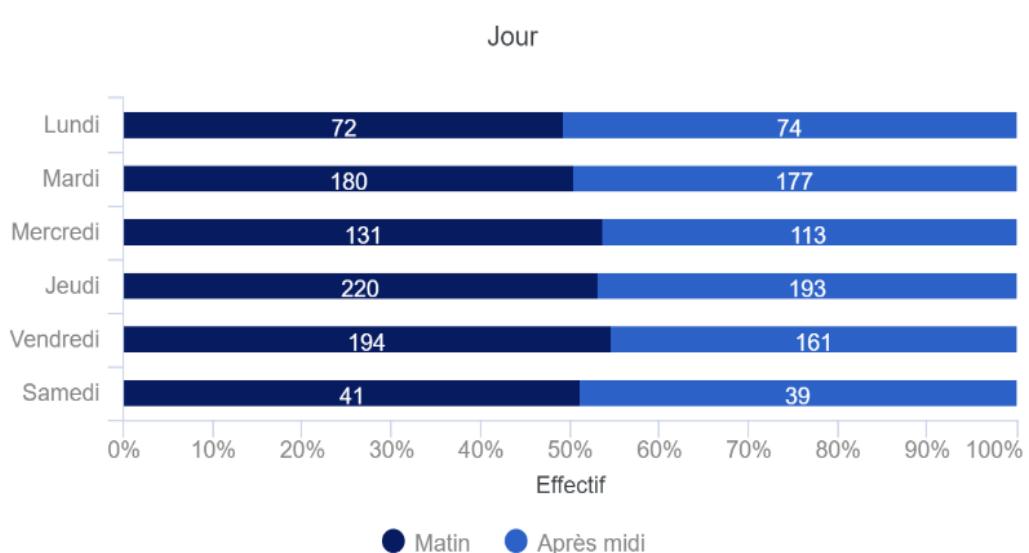
matin) et le samedi (47% le matin et 55% l'après-midi, ainsi que le vendredi après-midi. Un petit nombre d'entre elles ouvre également le dimanche.

Graphique n°20 - Ouverture au public individuel



► Source : enquête IGAC 2024

Graphique n°21- Ouverture au public de groupes



► Source : enquête IGAC 2024

Les groupes en revanche sont accueillis par une majorité de Micro-Folies pendant la semaine les mardi, jeudi et vendredi, avec une légère préférence le matin, et plus ponctuellement le samedi, créneaux qui attestent de l'importance du public scolaire dans l'accueil de groupes.

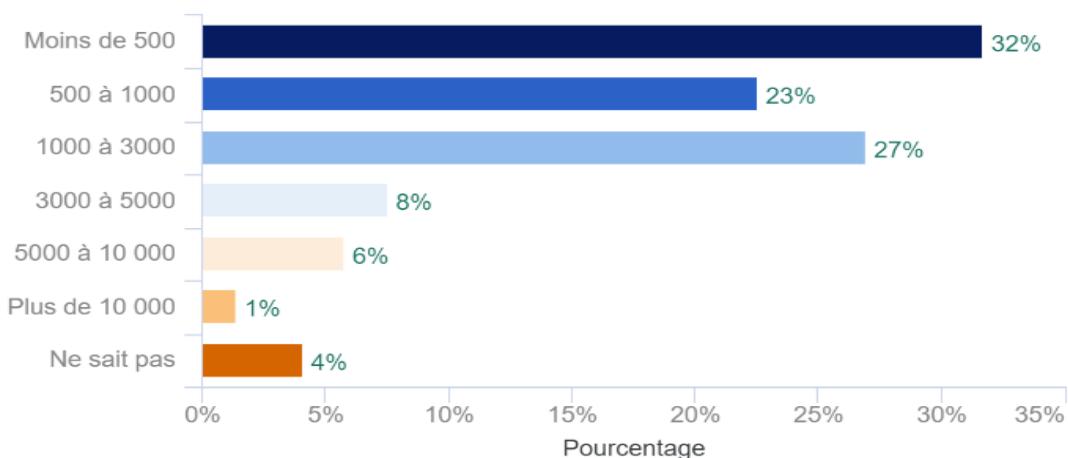
Le lundi semble être un jour de moindre ouverture, dans les deux catégories.

c. La difficulté d'estimer la fréquentation

La fréquentation générale issue de notre enquête, tous publics confondus s'établit comme suit, sur la base de 283 réponses à cette question :

Graphique n° 22 La fréquentation des Micro-Folies

Fréquentation annuelle estimée en 2023 (en nombre de personnes) :



► Source : enquête IGAC 2024

Le nombre de Micro-Folies ayant une fréquentation annuelle de moins de 500 personnes peut s'expliquer autant par leur création récente que par un mode de fonctionnement peu dynamique, avec une ouverture limitée à quelques heures par semaine. En dépit du fait que toutes n'ont pas répondu à cette question, le très fort taux de réponse global à l'enquête rend peu probable l'hypothèse de fermetures non-déclarées ou de Micro-Folies ayant cessé toute activité, sauf cas ponctuels⁹⁸.

Sur la base de ces informations, **on peut évaluer la fréquentation annuelle des Micro-Folies à 490 000 usagers en 2023⁹⁹, chiffre très estimatif et certainement un peu sous-**

⁹⁸ La perception des abonnements par l'EPPGHV est également un indice de la poursuite d'activité des Micro-Folies, même n'ayant pas répondu à l'enquête. Une seule Micro-Folie aurait refusé de poursuivre le versement de son abonnement de 1 000 € au réseau des Micro-Folies en 2024, et serait, de ce fait, réputée avoir suspendu toute activité. Certaines peuvent cependant être en perte de vitesse, à l'instar de la Micro-Folie du CNAC de Châlons-en-Champagne qui semble suivre une tendance baissière prononcée depuis 2022.

⁹⁹ Chiffre obtenu par la multiplication de la moyenne de fréquentation de chaque tranche par le nombre de Micro-Folies de chaque tranche

évalué, compte tenu d'une part d'un taux de réponse à cette question de 70% et d'autre part, du fait que toutes les Micro-Folies n'ont pas fonctionné en année pleine en 2023.

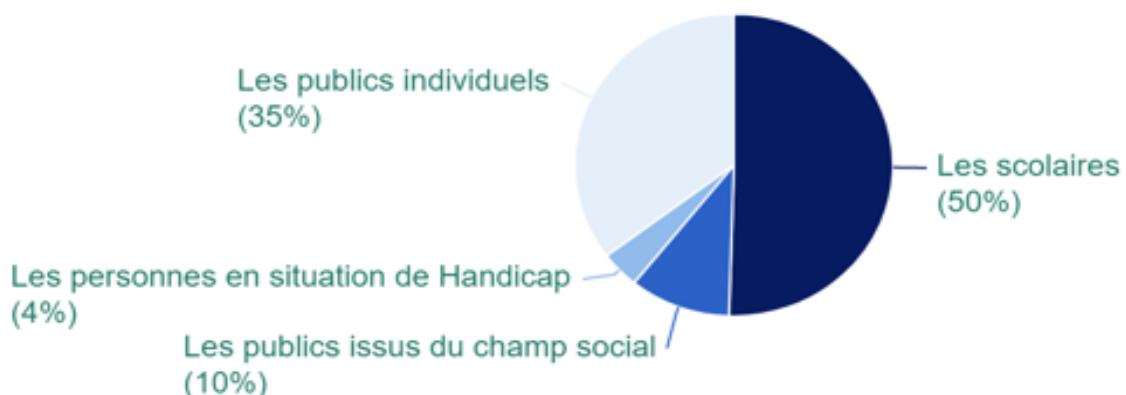
Questionnées sur l'évolution de leur fréquentation entre 2022 et 2024, sur les 362 réponses, 40% des Micro-Folies constatent que, tous visiteurs confondus, leur fréquentation est en hausse. Elle est stable pour 14%, et ne régresse que pour 5% d'entre-elles. 40% des Micro-Folies ont été ouvertes trop récemment pour pouvoir répondre à cette question. De ce fait, leurs données de fréquentation, pas plus que le partage visiteurs réguliers/premières visites, ne correspondent à un rythme de croisière, et il serait utile de pouvoir réestimer ces données dans deux ou trois ans, sur la base d'un effectif de Micro-Folies stabilisé.

Ces données de fréquentation, croisées avec le type de territoire et le type de structure accueillant une Micro-Folie, (fixe ou mobile, autonome ou accueillie au sein d'un lieu culturel) seront à l'avenir nécessaire pour apprécier les niveaux de fréquentation constatés¹⁰⁰ et en tirer des informations utiles sur la typologie des publics.

d. La typologie des publics

Pour ne pas alourdir l'enquête, les questions ont été limitées à trois catégories principales dont la répartition est la suivante :

Graphique n° 23 - Typologie des publics des Micro-Folies



► Source : enquête IGAC 2024

La part des scolaires (50%) est une moyenne, tous types d'établissements confondus. Le recouplement avec les réponses sur les partenariats montre qu'au sein de cet ensemble, les maternelles et primaires dominent (70% environ), les collégiens et lycéens restant un public plus difficile à capter.

Si l'on croise les données de fréquentation avec les deux types de territoires-cibles (QPV et rural), sur 279 Micro-Folies se situant dans l'un ou l'autre de ces territoires, (60% de l'effectif de l'enquête), le nombre de Micro-Folies accueillant les différents publics diverge d'un type de territoire à l'autre. Les principaux écarts apparaissent surlignés ci-dessous :

¹⁰⁰ Au surplus, ces niveaux se fondent sur le nombre de visites annuelles, et non le nombre de visiteurs différents venu dans l'année. Les MicroFolies n'échappent pas à ce biais, commun à toutes les structures culturelles accueillant du public.

Tableau n° 5 – Publics accueillis par les Micro-Folies

nb réponses	99 QPV	180 Ruralité	
Maternelles	38	38%	51%
Primaire	61	62%	68%
Collège	51	52%	47%
Lycée	31	31%	20%
Etudiants	26	26%	17%
Périscolaires	45	45%	46%
Champs social	44	44%	37%
Séniors	47	47%	64%
Public apprenant le français	33	33%	14%
Familles	52	53%	64%
Public mobilité réduite	30	30%	27%

► Source : enquête IGAC 2024

Ces écarts reflètent de façon prévisible les caractéristiques démographiques des deux types de territoire, (moins d'étudiants et lycéens, plus de seniors dans les zones rurales que dans les QPV), mais aussi des comportements ou besoins des utilisateurs différenciés : moins de familles en QPV, proportion importante de public apprenant le français, plus de public relevant du champ social.

Les visites de groupe adultes se retrouvent dans les publics du champ social et en situation de handicap. La part des Micro-Folies accueillant des visiteurs à mobilité réduite est similaire en QPV et en zones rurales et manifestement encore insuffisante. Ce que confirme la proportion de visiteurs en situation de handicap (4%) inférieure au pourcentage national, dans les publics des Micro-Folies. L'amélioration de l'accessibilité des Micro-Folies aux handicapés est un des objectifs de la Villette pour les trois ans à venir.

La part estimée des publics individuels (35%) reste imprécise, elle peut concerner aussi bien des enfants en quête d'occupation hors-temps scolaire¹⁰¹ que des adultes habitués ou tentant une première visite, des familles, des seniors, ou des lycéens à la recherche d'un espace de travail au calme. 55% des visiteurs individuels seraient des visiteurs réguliers et 45% sont des premières visites, et là encore, l'ancienneté des Micro-Folies et leur lieu d'implantation peut faire grandement varier ces proportions.

En définitive, les données de fréquentation issues de l'enquête conduite par la mission sont encore imparfaites et évolutives, compte tenu du rythme de création soutenu des Micro-Folies (15 à 20 par mois en 2024) mais elles témoignent d'une pratique déjà bien installée du comptage du public, et de résultats de fréquentation déjà significatifs.

Sans anticiper sur les travaux en cours dans le groupe de travail constitué par l'EPPGHV, la mission considère qu'une harmonisation et une agrégation nationale du comptage de des publics devrait permettre d'évaluer les fréquentations individuelles, et leur évolution sur une périodicité de deux ans, en distinguant :

¹⁰¹ Noisy-le-Sec, Sevran sont manifestement des lieux refuges pour des enfants parfois très jeunes qui selon les médiateurs sont livrés à eux-mêmes dans la rue.

- Les usagers des Micro-Folies selon leur lieu d'implantation (QPV, territoires ruraux, autres).
- Les motifs de visite : fab lab, Musée numérique, ludothèque, spectacle.
- Les catégories : familles, enfants seuls, adolescents ou étudiants venus travailler, seniors, adultes en pause de travail, par exemple.
- Les horaires d'ouverture.
- Les « visiteurs » et pas seulement les « visites ».

Pour les groupes, la remontée d'information devrait être annuelle et s'attacher à identifier et dénombrer :

- Les groupes scolaires : répartition par niveau (maternelles, primaires, collège, lycée) en période scolaire, y compris les déplacements dans les établissements pour les mobiles.
- Les groupes hors période scolaire venus dans le cadre d'activités socio-éducatives.
- Les groupes seniors, adultes en réinsertion, handicapés.

La fréquentation du fab lab pourrait faire l'objet d'une étude distincte (tous les deux ans), de même que celle des Micro-festivals.

B. L'évaluation de l'impact sur les publics est un exercice de long terme, qui n'empêche pas le constat de la place acquise par les Micro-Folies

1. Quelques constats peuvent être tirés de l'enquête

a. *Une méthodologie de long terme à construire*

L'évaluation de l'impact sur les pratiques culturelles est une gageure commune à toutes les politiques publiques culturelles, tant le nombre de paramètres extérieurs susceptibles de faire varier les comportements est important. Dans le cas des Micro-Folies, elle nécessiterait de travailler sur longue durée en comparant les pratiques culturelles de cohortes de populations comparables (âges et catégories socioprofessionnelles), sur des territoires de même catégorie ayant ou n'ayant pas bénéficié de la présence d'une Micro-Folie, et disposant par ailleurs d'équipements culturels similaires.

Pour appréhender cet impact dans le temps, il faudrait en fixer les étapes d'analyse à différents âges de la vie : quelles sont les pratiques culturelles d'une personne ayant bénéficié d'une Micro-Folie pendant sa scolarité primaire, à 15 ans, 20 ans, 30 ans ?

Par ailleurs, les Micro-Folies ne sont pas les seuls acteurs à mener des actions d'animation et de diffusion culturelle de proximité. Un atelier de fabrique artistique¹⁰² assure auprès des scolaires et du milieu associatif un rôle d'animation culturelle assez voisin de celui d'une Micro-Folie rurale ; de même, les interventions hors les murs de Scènes Nationales ou de FRAC en milieu rural ou en QPV (artistes en résidence, ateliers) peuvent s'avérer très

¹⁰² Tel par ex l'AFA « La Pratique » à Vatan (Centre Val-de-Loire) rencontré dans le cadre de la mission IGAC sur l'action des labels de la création artistique dans les territoires ruraux, précité.

semblables dans leur esprit aux activités d'une Micro-Folie mobile¹⁰³, dès lors que ses actions dépassent le cadre de la diffusion du Musée numérique¹⁰⁴.

Questionnés sur leur appréciation d'une fréquentation spécifique de groupes issus des Micro-Folies, les contributeurs nationaux du Musée numérique n'ont pas constaté d'impact sur leur fréquentation¹⁰⁵, même s'ils ont pu identifier des demandes de visites de groupes issus des Micro-Folies (Guimet, Louvre, Festival d'Avignon). Même les établissements ayant noué des contacts plus privilégiés avec une ou deux Micro-Folies proches, (MQB, ENSBA, MAN, Louvre) disent ne pas être en mesure d'accueillir les groupes venant d'autres Micro-Folies que leurs partenaires, tant ils sont sollicités.

Cette même question posée à des musées en région aurait certainement pu avoir des réponses différentes et plus positives. Au-delà du cas de Chateaubriant, où la Micro-Folie a été un déclic de redémarrage culturel (le Musée municipal en caisses depuis 1940 retrouve dans la Micro-Folie une visibilité perdue), ou de Laval avec le Musée des Beaux-Arts en réserve, fermé depuis 1967, qui s'expose au Quarante, la Micro-Folie génère naturellement des visites dans les musées et lieux patrimoniaux proches voire un partenariat privilégié entre la Micro-Folie et un Musée¹⁰⁶. Mais si ces résultats redonnent une visibilité à ces musées fermés, l'impact sur la fréquentation des lieux culturels en général des publics des Micro-Folies partenaires reste une inconnue.

b. La fréquentation globale par types de territoires

Le croisement des fréquentations par la typologie des lieux d'implantation permet d'affiner un peu l'information brute. L'explication des chiffres obtenus relève cependant de l'hypothèse, et la mission se bornera à quelques constats.

Tableau n° 6 - Fréquentation globale des Micro-Folies par type de territoire

Type de territoire	< 500	500 à 1000	1000 à 3000	3000 à 5 000	5000 à 10 000	>10 000	Ne sait pas	Total
QPV	27%	24%	28%	5%	9%	3%	5%	100%
Autre urbain	24%	31%	29%	4%	8%	2%	2%	100%
Zone rurale	32%	21%	28%	10%	4%	1%	3%	100%
Petite ville de demain	27%	24%	33%	24%	4%	0%	2%	100%
Ville d'art et d'histoire	23%	23%	23%	5%	14%	5%	9%	100%
Village d'avenir	43%	43%	0%	0%	14%	0%	0%	100%
Total	32%	23%	27%	7%	6%	1%	4%	

► Source : enquête IGAC 2024

¹⁰³ Le rapport d'activité de La Filature, Scène Nationale de Mulhouse qui accueille deux Micro-Folies, l'une fixe et l'autre itinérante, en témoigne.

¹⁰⁴ De ce fait, des régions (Occitanie par exemple) bien pourvues en structures de diffusion hors les murs et bénéficiant d'une politique culturelle soutenue par tous les niveaux de collectivités, se sont montrées relativement moins dynamiques pour ouvrir des Micro-Folies

¹⁰⁵ Y compris le CNAC de Châlons-en-Champagne qui accueille une Micro-Folie dans ses locaux.

¹⁰⁶ À Saint-Germain-en-Laye avec le Musée d'archéologie nationale, à Laval avec le Musée des Arts naïfs et singuliers, et avec le Musée des Beaux-Arts « en réserve »

Ainsi les QPV, pourtant situés le plus souvent en zone dense, ne génèrent pas une fréquentation des Micro-Folies significativement différente dans ses volumes et sa répartition de celle obtenue par la masse des « autres », c'est-à-dire non-ruraux mais hors QPV, ici qualifiés de « autres urbains ».

Les petites villes et zones rurales voient la fréquentation de leurs Micro-Folies concentrée sur les trois premières tranches, à l'exception des communes du programme « Villages d'avenir », dont le profil semble très atypique : très forte concentration sur les deux tranches basses et un taux de 14% de Micro-Folies ayant une fréquentation supérieure à 10 000 visiteurs annuels, qui peut s'expliquer par l'implantation de la Micro-Folie dans un lieu déjà dédié à une activité culturelle.

Quant aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), la proportion un peu supérieure aux autres catégories pour les 2 tranches de fréquentations élevées, pourrait indiquer que les besoins culturels exigeants pour obtenir ce label ont familiarisé les habitants avec la fréquentation des lieux culturels, les incitant à s'emparer de la Micro-Folie, et/ou que les équipements culturels accueillant des Micro-Folies y sont plus nombreux qu'ailleurs, faisant bénéficier les Micro-Folies d'un public déjà acquis.

Il serait hasardeux de tirer de ces constats généraux des conclusions en termes d'impact sur les publics. Une Micro-Folie très dynamique implantée dans un petit bourg peut accueillir moins de 1 000 personnes par an et avoir un rayonnement important sur la vie culturelle des habitants, alors qu'une Micro-Folie accueillant 1 000 personnes dans une ville dense peut n'avoir pas d'autre public que celui des écoles primaires alentours et, de ce fait, un rayonnement social et culturel plus limité. De même, le chiffre de 10 000 personnes peut révéler une Micro-Folie installée dans un théâtre ou une médiathèque en ville bénéficiant d'un public déjà fidélisé, et qui ne réussit pas à attirer un public nouveau.

Dans ces conditions, l'impact de la Micro-Folie devrait se mesurer en capacité à créer du lien social autant qu'en chiffres de fréquentation.

2. L'adaptabilité aux besoins locaux et la capacité à créer du lien social sont le principal déterminant de leur impact culturel territorial.

a. La capacité de créer du lien social

La Micro-Folie joue dans bien des cas un rôle de lien social et d'intégration, mettant à disposition ses locaux d'associations pour d'autres activités, ou offrant des espaces de travail ou de jeux au calme. Certains témoignages recueillis dans notre enquête illustrent une finalité sociale autant que culturelle¹⁰⁷. Si la Micro-Folie permet de « *casser l'image de la culture pour les élites* », elle « *crée du lien* » de plusieurs manières : sa présence intrigue les habitants et « *rend curieux* », elle est « *accueillante* », « *conviviale* », elle est un « *prétexte pour se retrouver et échanger* ». Mais surtout, elle est un lieu de mixité : elle « *rend possible la mixité des générations* » dans les activités qu'elle propose, par l'accueil des familles, des seniors et des jeunes, grâce à elle « *la mixité sociale devient possible* » (notamment grâce au Fablab) ; la Micro-Folie « *véhicule des valeurs* »¹⁰⁸.

L'analyse de la typologie des équipements par territoire peut donner quelques indications. Hormis les outils de diffusion du Musée numérique qui sont présents partout et ont été exclus du tableau ci-dessous, la présence des autres équipements peut révéler le besoin de lien social ressenti d'un territoire à l'autre, que la Micro-Folie s'efforce de combler.

¹⁰⁷ V annexe 11 Les Micro-Folies vues par les Micro-Folies

¹⁰⁸ Ces termes en italique sont ceux utilisés dans les réponses au questionnaire envoyé par la mission. Voir annexe 11

Tableau n°7 : Fréquentation par type de territoire et par type d'activités

Type de territoire	fab lab	Café	Cinéma	Espace scénique	Ludothèque	Autre équipement
Autre (urbain non QPV)	42%	14%	12%	33%	21%	19%
QPV	43%	14%	13%	23%	16%	19%
Petites villes de demain	23%	9%	9%	20%	31%	13%
Village d'avenir	13%	0%	0%	0%	0%	13%
Ville d'art et d'histoire	38%	7%	14%	14%	10%	14%
Zone rurale	30%	7%	12%	22%	28%	17%
Total	34%	10%	12%	21%	23%	18%

► Source : enquête IGAC 2024

Ainsi le fab lab, plébiscité en milieu urbain (QPV et « autre urbain »), très présent aussi dans les VPAH, est un peu moins développé en zones rurales (30%), un peu moins que la moyenne nationale de 34%. Ce constat à nuancer compte tenu du plus grand nombre de personnes âgées en zones rurales, potentiellement moins intéressées par ces outils, et de l'éloignement des populations. De même, la présence d'un espace scénique dans les Micro-Folies de zone rurale (22% en disposent), aussi fréquente qu'en QPV, est remarquable compte tenu de la dispersion de l'habitat, et révélatrice de la volonté des collectivités de se doter de lieux de rassemblement et de partage, susceptibles d'accueillir des spectacles amateurs ou professionnels. Les espaces scéniques plus nombreux dans les Micro-Folies des « autres urbains » (33%), peuvent aussi s'expliquer par leur implantation plus fréquente qu'ailleurs dans un équipement existant.

Quant à la Ludothèque, particulièrement développée en zone rurale (28%) et en PVD (31%) elle peut être révélatrice de l'absence d'équipement alternatif de proximité pouvant offrir ce service aux enfants, autant que d'un couplage fab lab/ludothèque, permettant de satisfaire les familles, ou du souhait d'intéresser les adultes par le biais des enfants.

Enfin, le cinéma, bien que de façon assez limitée (12% des Micro-Folies disposent d'équipements de diffusion), reste présent de façon constante dans les Micro-Folies de tous les types de territoires. Le Café, bien qu'assez marginal, semble plus apprécié en QPV et urbain non QPV que dans les autres types de territoires, où la convivialité passe apparemment par d'autres biais.

L'importance de la colonne « autres équipements » mériterait plus ample investigation, (jardin, cuisine, atelier, espaces de travail, etc.) les réponses au questionnaire ne donnant pas suffisamment de précisions.

Quelques exemples de pratiques observées par la mission attestant de la fonction de lien social des Micro-Folies

Un atelier cuisine organisé par une association de quartier à Noisy le Sec par exemple, en lien avec le jardin bio qui caractérise le lieu, permet de familiariser la Micro-Folie auprès des femmes participantes qui découvrent les perspectives que le lieu offre pour leurs enfants, la ludothèque est un lieu refuge apprécié des enfants du quartier,

L'accueil social et administratif de la Maison de service de Saint-Jean-de-Monts, dont les agents d'accueil renseignent et incitent les visiteurs à aller faire l'expérience du Musée numérique et des casques de VR, au-delà de la démarche administrative qui est le premier motif pour eux de « pousser la porte »,

La Micro-Folie de Sevran, oasis de calme et de dialogue dans un quartier marqué par des violences urbaines quotidiennes, accueille en partenariat des groupes de musique ou de danse associatifs, des matchs d'improvisation, met à disposition des espaces de travail et de jeux ouverts aux élèves des collèges et lycées. La sérénité du lieu et son rayonnement auprès de jeunes du quartier doit beaucoup à l'équation personnelle du directeur, qui joue un rôle d'éducateur incontestable,

La Micro-Folie de Briey-en-Forêt implantée au rez-de-chaussée de la Cité Radieuse est quant à elle un lieu de convivialité des résidents, de tous les âges et origines, (on y trouve une ludothèque mais pas de Fab lab) et un trait d'union entre la Cité et les habitants extérieurs grâce aux conférences et expositions qu'elle organise dans son local et dans les espaces communs de la Cité. Elle est également le point d'accueil des visites guidées des appartements témoin de l'immeuble, organisées par l'association « La 1èreRue », et elle accueille à ce titre également des touristes.

b. L'adaptabilité des Micro-Folies au lieu, une plasticité qui trouve cependant certaines limites

L'adaptabilité aux besoins locaux est également mise en avant comme un élément-clé du succès des Micro-Folies. « *Super-outil dont la force est de pouvoir s'adapter véritablement au territoire* », elle est « *un outil protéiforme, aux possibilités infinies* »¹⁰⁹, « *Un outil souple qui peut s'adapter aux différents contextes locaux et représenter une véritable offre culturelle pour un investissement de départ relativement accessible grâce aux subventions* ».

L'adaptabilité des Micro-Folies au contexte local est donc un des points positifs majeurs du dispositif qui ressortent de l'enquête IGAC et des visites de la mission.

En revanche, deux situations semblent peu propices au succès : celle des Micro-Folies implantées de façon verticale sans véritable demande préalable des élus, et celle où le choix d'implantation complique l'émergence du lien social.

Il en est ainsi de la Micro-Folie de Schoenecke, installée à l'initiative du rectorat de Nancy-Metz¹¹⁰ au sein d'un ensemble éducatif lycée professionnel-lycée d'enseignement général en périphérie de la ville, et de celle d'Évry, soutenue et dotée de moyens conséquents mais dans un lieu inadapté.

Deux cas de localisation problématique constatés par la mission : Schoenecke et Évry

La Micro-Folie de Schoenecke occupe les anciens locaux du centre de documentation du lycée professionnel, qui a été déménagé dans un espace plus petit. Installée par le Rectorat en septembre 2023 la Micro-Folie paraît avoir été imposée aux élus comme au chef d'établissement. Bien qu'il soit encore trop tôt pour porter une appréciation définitive, la greffe semble difficile à prendre : en dépit des réunions d'information organisées par la médiatrice, les enseignants sont très peu nombreux à s'intéresser à la Micro-Folie, les élèves des deux lycées ne viennent pas spontanément, en dépit de la proximité, et le levier d'attractivité que joue habituellement le Fab lab ne fonctionne pas : les ateliers du lycée professionnel sont déjà pourvus en matériel performant.

Ainsi isolée au sein de la cité éducative, dépendant du Rectorat pour ses moyens, la médiatrice peine à élargir son rayon d'activité au-delà du public des écoles primaires, elles-mêmes pénalisées

¹⁰⁹ Avec un bémol immédiat : « *mais il faut y donner du sens, construire un projet autour et donner des moyens humains pour le faire vivre* »

¹¹⁰ La Rectrice a répondu à l'appel à projets lancé par la Préfecture de région en 2022...

par l'implantation de la Micro-Folie en périphérie du bourg, et à mettre en œuvre les actions transfrontalières avec les établissements du Land de Sarre souhaitées par le rectorat. Le partenariat de la Micro-Folie avec France-Travail pour un volet culturel dans un parcours d'insertion (v -supra) ne semble pas modifier sa situation d'isolement.

Il en est de même à Évry, où la Micro-Folie cette fois-ci souhaitée et soutenue par la commune, a été implantée au 1^{er} étage de la galerie commerciale le Spot, à la demande de la société gestionnaire, qui y voyait un atout qualitatif. Bien que le local soit vaste et -hormis sa mauvaise isolation phonique - bien adapté aux activités d'une Micro-Folie, celle-ci voit sa fréquentation pénalisée par le lieu lui-même : les clients du centre commercial n'ont pas de temps à consacrer à la Micro-Folie pendant leurs courses ; la FNAC qui amenait un public potentiellement intéressé a fermé récemment et l'implantation dans un lieu de commerce ouvert à tous suscite des réticences récurrentes de l'inspectrice d'académie pour y autoriser les visites de groupes scolaires. Malgré la motivation des élus et les moyens déployés, le pari de cette implantation audacieuse s'avère à l'expérience peu probant, et la Micro-Folie sera prochainement déplacée dans la Médiathèque au rez-de-chaussée du centre commercial, avec un accès extérieur autonome et à proximité du Théâtre de l'Agora (scène nationale), complétant ainsi ce pôle culturel.

Enfin, outre les qualifications du médiateur, les moyens en personnels semblent déterminants. Il ressort des réponses à l'enquête que les Micro-Folies les plus insatisfaites de leur fonctionnement et du maniement des outils de médiation faisaient apparaître en filigrane une insuffisance de moyens, voire un malentendu initial avec la collectivité qui aurait pu croire aux débuts du déploiement qu'elle pourrait faire fonctionner la Micro-Folie uniquement avec des emplois aidés ou des VTA, voire des bénévoles.

La présence presque systématique, lors des visites sur place de la mission, des élus ou responsables du service culturel de la ville, et souvent des deux, témoigne de l'importance donnée à la Micro-Folie localement et des attentes qu'elle suscite, et de ce que la mobilisation des élus pour soutenir les Micro-Folies est un des éléments de leur succès. Dans le cas contraire, (2 cas sur 15) les Micro-Folies visitées montraient des signes de fragilité, et une activité apparemment moins diversifiée, ou un peu atone.

VI. L'ARTICULATION DES MICRO-FOLIES AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE ET L'AVENIR DU PROGRAMME

A. Une inclusion remarquable et croissante au fil du temps du dispositif des Micro- Folies dans les politiques publiques de cohésion du territoire

Il est clair que le déploiement des Micro-Folies a été rendu possible par l'inclusion opportune dans les politiques de cohésion du territoire et particulièrement le volet culture de celles-ci, de ce projet culturel porté par un établissement du ministère de la culture dans le cadre de sa mission de diffusion hors les murs.

A une époque où tous les établissements et opérateurs ou structures subventionnées par le ministère sont appelés à mener des actions, notamment de diffusion hors-les murs, le projet conçu et porté depuis 2017 par l'EPPGHV constitue sans doute l'exemple le plus achevé du rayonnement d'un établissement public sur les territoires. D'autant qu'il fédère dans cette démarche un grand nombre d'autres établissements et opérateurs partenaires de cette initiative et donc élargit ainsi le champ des propositions et de l'offre culturelle portée dans les territoires, bien au-delà de la production propre de l'EPPGHV.

L'EPPGHV est ainsi, depuis 2017, un opérateur qui a pris en charge une orientation stratégique, menée par le ministère de la culture, de diffusion dans les territoires, notamment prioritaires (communes rurales, QPV) tout en fédérant d'autres opérateurs autour de ce projet et en mobilisant des financements de droit commun, et l'a mené avec une relative économie de moyens : le coût pour le ministère de la culture, à travers la subvention accordée à l'EPPGHV représente 11% du total des dépenses d'intervention en faveur des populations en territoires prioritaires et des territoires ruraux (soit 26,76 M€) prévues en 2024 dans le cadre de l'action 2 (soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle) du programme 361 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Au vu de la constance et même de la progression, six années durant, des demandes d'adhésion au réseau par les collectivités, l'EPPGHV, les préfets et les DRAC ont su rendre ce dispositif attractif auprès des élus avec un degré de satisfaction élevé que la mission a pu mesurer pour les collectivités qui ont fait l'acquisition d'une Micro-Folie.

La rencontre (souvent complexe et difficile) entre l'offre faite par une politique publique conduite depuis un établissement parisien et sa réception par les territoires a été dans le cas des Micro-Folies, parfaitement réussie, notamment (mais pas seulement) du fait de la bonne articulation du dispositif avec d'autres politiques publiques :

- Il s'est parfaitement inséré dans les programmes de cohésion des territoires lancés par l'ANCT, notamment Petites Villes de demain (dont il pouvait constituer un volet culturel) ou Villages d'avenir), ou encore dans les contrats de ville pour les QPV.
- Il répond, par son apport propre en ingénierie culturelle à une demande formulée plus largement (besoin d'ingénierie) par les petites collectivités des territoires ruraux, bien identifié comme une des priorités de l'ANCT en soutien à ces collectivités.
- L'ANCT a pu mobiliser aussi des programmes de mise à disposition des communes et EPCI d'emplois aidés du type volontaire territorial en administration, adultes relais ou emplois du service civique, pour financer des postes de médiateurs.

Le dispositif s'est donc très harmonieusement inséré, avec sa dimension culturelle propre, dans les programmes issus de la politique menée en matière de cohésion du territoire et a contribué à renouveler les moyens mis à disposition des territoires pour assurer une offre culturelle de proximité.

B. Une insertion moins évidente dans les politiques culturelles de certaines collectivités territoriales :

Dans la forme de son développement territorial, le dispositif des Micro -Folies a été conçu pour susciter un partenariat à l'échelon qui est le leur, l'échelon local, c'est-à-dire celui des communes ou EPCI, éventuellement, celui des départements. Les régions n'ont été que plus rarement mises à contribution et pour l'essentiel, pour la constitution des collections régionales, mais pas en soutien à l'investissement.

Ainsi leur déploiement n'a pas suivi la forme traditionnelle de partenariat et de rencontre entre un opérateur culturel national et les politiques menées à l'échelon régional ou départemental, ce qui a été par exemple à la base de la territorialisation de leur action pour les opérateurs du ministère de la culture (CNC, CNL, CNM), à travers des conventions État/Régions. Cette voie plus originale, s'agissant d'une action ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire national, n'a pas pour autant constitué un frein au déploiement du dispositif.

C. Une interaction inexistante au plan national avec le ministère de l'éducation nationale

Les Micro-Folies ont aujourd'hui clairement vocation à mobiliser les publics scolaires (tous degrés confondus, les contenus proposés tant par le musée numérique que par les fab. lab. étant adaptés ou adaptables à toutes les classes d'âge) et certaines collectivités ont indiqué à la mission qu'elles avaient pour objectif prioritaire de développer l'usage des Micro-Folies en milieu scolaire lorsqu'il s'agit de Micro-Folies mobiles ou de systématiser les déplacements de groupes de scolaires dans l'espace des Micro-Folies dans le temps scolaire pour les Micro-Folies fixes.

Ainsi certaines collectivités ont mis en œuvre un accès systématique à l'expérience collective du musée numérique pour toutes les classes du primaire¹¹¹ car pour les communes, ce type d'opération est plus aisé à organiser dans l'enseignement du premier degré sur lequel elles exercent une compétence.

En revanche, pour les collèges et lycées la situation est plus contrastée et dépend du niveau d'engagement des inspecteurs d'académie, des chefs d'établissements et des enseignants eux-mêmes, et de l'intérêt que ceux-ci peuvent porter au dispositif des Micro-Folies, à supposer qu'ils en connaissent l'existence et le potentiel, en termes pédagogiques.

La mission a ainsi recueilli de très nombreux témoignages sur les difficultés des médiateurs de Micro-Folie à organiser des séances pour les scolaires, pour de nombreuses raisons. Et à l'inverse, dans certaines académies, la motivation partagée tant par la communauté

¹¹¹ Comme mentionné plus haut, c'est le cas notamment de la municipalité de Wissembourg pour une Micro-Folie installée dans la médiathèque municipale de cette ville de 8000 habitants inscrite dans le programme Petite ville de demain, qui a créé un parcours Micro-Folies pour tous mes élèves du CP au CM2 (soit 500 élèves par an) avec 15 thématiques autour de l'histoire de l'art, complétées par des visites de musées.

enseignante et les services du rectorat peut conduire à une véritable insertion des Micro-Folies dans les parcours éducatifs de l'enseignement primaire et secondaire à la satisfaction générale.

Des témoignages recueillis par la mission ont ainsi montré que là où existe une initiative structurée de mobilisation autour de l'usage des Micro-Folies en milieu scolaire, celle-ci rencontre un réel succès auprès des enseignants et des élèves.

La Micro-Folie de la DSDEN 93

Les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis (DSDEN 93) qui ont fait l'acquisition d'une Micro-Folie Mobile à l'initiative du Directeur académique (DASEN), M. Antoine Chaleix. C'est l'un des rares cas de Micro-Folies mobile ou fixe pilotées par des services déconcentrés de l'Éducation nationale. L'acquisition de la Micro-Folie a été rendue possible par le recours à des crédits du programme 140. Les Micro-Folies sont utilisées principalement dans le 1^{er} degré (car la DSDEN a la main sur la formation des enseignants du 1^{er} degré seulement) par des enseignants qui bénéficient d'une demi-journée de formation et sont accompagnés par des conseillers pédagogiques départementaux (en arts plastiques et formation musicale). Conseillers pédagogiques et enseignants créent des *playlists* et ont accès aux compte médiateur du serveur des Micro-Folies. Au total 42 playlists ont été créées par les conseillers pédagogiques et les enseignants sur les collections du musée numérique. L'activité de Micro-Folie est référencée sur la base Adage qui recense les actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire.

D'autres Micro-Folies regrettent la réticence des services académiques à organiser le déplacement des élèves sur site, ou constatent la faible sensibilisation des enseignants à l'intérêt pédagogique du dispositif et à sa dimension éducative, qui constraint souvent les médiateurs à devoir consacrer un temps parfois important au dialogue avec le corps enseignant et les chefs d'établissements.

Il est clair que l'Éducation nationale, qui aurait pu être – à côté du ministère de l'intérieur – un partenaire actif du déploiement des Micro-Folies et de l'expérimentation de leur usage par la communauté académique, dans un cadre interministériel – n'a pas mobilisé les recteurs d'académie sur ce projet comme les préfets l'ont été par le ministère de l'intérieur.

Il n'est certainement pas trop tard pour envisager une meilleure insertion des Micro-Folies dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, car la mission est convaincue, par les expériences très positives qu'elle a pu observer dans ce domaine, que les Micro-Folies ont toute leur place dans les parcours d'EAC proposés aux scolaires.

Il conviendrait donc qu'un dialogue soit engagé à haut niveau (comme cela a été le cas en 2019 pour l'insertion des Micro-Folies dans les politiques de cohésion du territoire), avec le ministère de l'Éducation nationale afin de mieux informer la communauté éducative, et au premier chef les recteurs d'académie, sur les usages des Micro-Folies et d'intensifier les passerelles et collaborations entre les animateurs de Micro-Folies et les établissements scolaires.

Un partage d'expérience sur des initiatives particulièrement remarquables dans ce domaine, par exemple la Micro-Folie mobile de la DSDEN 93, serait très certainement utile pour accompagner ce mouvement, et susciter des initiatives similaires dans d'autres académies.

De même, dans le cadre des nouvelles orientations données au pass Culture, l'inclusion systématique des Micro-Folies dans l'offre de la part collective pourrait être activée, permettant une meilleure identification et une appropriation du dispositif par le corps

enseignant du second degré, tous facteurs qui peuvent contribuer à l'élargissement de ses usages éducatifs.

Recommandation n° 6 (DG2TDC) : Engager un dialogue avec le ministère de l'Éducation nationale, comme cela a été fait avec succès avec le ministère en charge de la cohésion des territoires, afin de mieux faire connaître l'usage éducatif des Micro-Folies à la communauté enseignante, et inclure systématiquement les Micro-Folies dans la part collective du pass Culture. Faire mieux partager les expériences positives de partenariats des Micro-Folies en établissement scolaire auprès des rectorats.

D. Peu d'interactions avec les politiques menées en faveur de deux types d'équipement dont les activités ont une proximité avec les Micro-Folies : bibliothèques- médiathèques et cinémas

Les deux types d'équipements culturels les mieux implantés sur le territoire et aussi les mieux identifiés par les habitants, notamment des zones rurales comme des QPV, ainsi que l'ont confirmé les deux enquêtes d'opinion diligentées par l'IGAC pour ses travaux récents sur la ruralité et les QPV sont les bibliothèques-médiathèques et les salles de cinéma.¹¹²

Les bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre sont au nombre de 15 500 sur l'ensemble du territoire et sont présentes dans les territoires prioritaires (QPV, zones rurales) où ils sont généralement les seuls équipements culturels de proximité. Il n'est dès lors pas étonnant que les médiathèques soient, avec les tiers-lieux et les centres culturels, l'un des lieux d'accueil privilégiés des Micro-Folies, notamment par la complémentarité de l'offre de contenus et les affinités des Micro-Folies avec la dimension de lieu culturel des médiathèques, quelquefois de la conformité de leurs espaces aux conditions d'accueil et d'installation des Micro-Folies et pour le public qu'elles attirent, susceptible d'être d'ailleurs renouvelé ou diversifié à cette occasion.

La complémentarité des Micro-Folies avec l'offre culturelle des bibliothèque/médiathèques, mériterait d'être analysée en profondeur, sachant que certaines bibliothèques/médiathèques ayant développé une activité numérique ont une offre très comparable à celle des Micro-Folies, grâce à leurs équipements (espace de projection numériques, imprimantes 3D etc.), sans toutefois avoir aucune possibilité d'accès aux contenus des collections développées par l'EPPGHV.

La constitution d'un groupe de réflexion associant des médiathèques ayant développé une offre numérique sans Micro-Folies et de médiathèques incluant une Micro-Folie permettrait de dégager des pistes de coopération plus étroites, par exemple en ouvrant l'accès aux collections du musée numérique à toute médiathèque déjà équipée (aux normes prescrites par l'EPPGHV : signature de la charte et acquittement de l'abonnement annuel de 1000 €) et disposant d'un espace de projection, qui en ferait la demande (sur le modèle de la « Cinémathèque du documentaire » qui a construit son réseau régional en lien avec des médiathèques). Une telle initiative permettrait ainsi d'étendre le réseau des Micro-Folies à un grand nombre de médiathèques, sans nécessairement passer par l'équipement propre

¹¹² Cf. les rapports de l'IGAC publiés en juillet 2024 : n° 2024-9 « L'action du ministère de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) » et n°2024-12 « L'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux ». Ces deux rapports présentent et analysent les résultats de deux sondages, l'un de l'institut IPSOS sur les pratiques culturelles des habitants des QPV l'autres de l'institut CSA sur les activités culturelles et l'accès à l'offre culturelle des habitants des territoires ruraux ont révélé que le cinéma et les bibliothèques figuraient pour ces deux types de population parmi les équipements culturels identifiés comme étant situés les plus à proximité, et donc favorisant leurs sorties culturelles.

des Micro-Folies. Les bibliothèques départementales qui fournissent un soutien en ingénierie au réseau des bibliothèques municipales notamment avec le programme des « *Bibliothèques numériques de référence* » (BNR), qui pourrait intégrer le déploiement des Micro-Folies et l'offre de contenus et d'expériences qu'elles proposent.

S'agissant des cinémas (2056 établissements implantés sur le territoire, dont la moitié dans des villes de moins de 10 000 habitants¹¹³, et 6322 écrans), la mission a pris connaissance de deux expériences combinant cinéma et Micro-Folies.

- La première est celle développée en Guadeloupe depuis 2018 (donc parmi les 36 premières Micro-Folies installées) par le circuit itinérant Ciné-Woulé qui propose en alternance les collections des Micro-Folies avec une Micro-Folie mobile et mène parallèlement une activité traditionnelle de circuit itinérant avec des projections de films de long métrage, financées par les municipalités, et donc gratuites pour le public. L'activité de Micro-Folie se déroule en journée notamment auprès des publics scolaires et comprend à la fois la collection du musée numérique et les activités liées au fab lab, et les projections de films ont lieu le soir. Le circuit itinérant est engagé dans des programmes d'éducation à l'image (Collège au cinéma, Passeurs d'image) et le fab lab de la Micro-Folie qui a été adapté spécifiquement à la thématique de l'image (notamment avec une table de montage « *mash up* ») est mis à profit pour ces actions. Le matériel de projection est commun aux deux activités, et il est prévu que le circuit s'équipe d'une salle itinérante, structure gonflable de 80 places, qui aura le double usage d'accueil du public des Micro-Folies et d'organisation de séances de cinéma.

L'organisation des séances de Micro-Folie en milieu scolaire se fait dans le cadre des cités éducatives.

Cette combinaison d'activité, très originale, permet, avec une économie de moyens -puisque les équipements sont mutualisés - de permettre aux communes rurales desservies de bénéficier d'une offre multiple mêlant toutes les possibilités de la Micro-Folie et celles du cinéma. D'après ses organisateurs, cette offre mixte rencontre un grand succès auprès des communes et des territoires (notamment insulaires) desservies par le circuit itinérant. Ciné-Woulé a d'ailleurs fait l'acquisition d'un Kit Micro-Folie supplémentaire dont l'association gère l'itinérance, qui reste plusieurs semaines en alternance dans des communes d'accueil. Le financement de ces activités fait appel à de multiples partenaires : DAC, préfecture, région, département et Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

En métropole 114 circuits itinérants de cinéma desservent annuellement 2800 points de projection et rassemblent 1,3 millions de spectateurs essentiellement en milieu rural, dans des MJC ou des salles polyvalentes. Le récent « *plan ruralité* » comprend une mesure (n°14) qui vise à « *approfondir la diffusion du cinéma dans tous les territoires* » par « *un soutien exceptionnel apporté aux circuits itinérants pour leur permettre de renouveler leurs équipements (projecteurs camionnettes écrans)* ».

A l'image de l'expérience menée depuis plusieurs années avec succès en Guadeloupe, l'idée d'une offre mixte circuits itinérants/ Micro-Folie, mérirait d'être étudiée afin de multiplier les points de desserte des Micro-Folie tout en mettant en commun les matériels et la logistique des circuits itinérants. Il apparaît en effet qu'en dépit de la réussite de l'expérience Guadeloupéenne, le lien possible et les pistes

¹¹³ Le nombre d'écrans situés dans des communes peu peuplées (grille de densité INSEE de 5 à 7) s'élève à 1202 et ils totalisent 27 millions d'entrées en 2023 soit 15,2% de la fréquentation totale, ces communes abritant 17,1% de la population française.

de complémentarité entre circuits itinérants et Micro-Folies n'ont pas encore été explorées. Le CNC, la DG2TDC, l'EPPGHV et les DRAC pourraient donc envisager d'encourager quelques expériences pilotes afin de tester cette formule dans certains territoires couverts par un circuit itinérant mais peu équipés en Micro-Folies.

- Par ailleurs, des lieux de culture polyvalents (médiathèque/salle de spectacle /cinéma) accueillent déjà des Micro-Folies, comme l'espace culturel La Nef à Wissembourg¹¹⁴. Un nouveau cinéma doté de deux salles de projection cinématographique (de 185 et 114 places) et d'une Micro-Folie fixe est prévue en 2025 dans la commune de Guipry-Messac (Ille et Vilaine). Le suivi de cette expérience pourra permettre d'étudier la complémentarité et l'intérêt de combiner cette offre dans un lieu fixe.

D'une manière générale, il existe un autre point de convergence entre les Micro-Folies et les salles de cinéma à travers la projection de captations de spectacles vivants. Celle-ci s'est développée de manière continue dans les salles de cinéma ces dix dernières années et a représenté près d'un million de spectateurs pour 15 600 séances en 2019. Le projet des Micro-Folies, repose dès l'origine, à côté du musée numérique, sur une offre de spectacles vivants (notamment ballets et opéras de l'Opéra national de Paris, concerts de la Philharmonie de Paris). Si cette offre, encore très marginale, se développe, ce qui est souhaitable, la question de sa complémentarité et de son positionnement par rapport à celle des salles de cinéma (qui est payante) se posera.

Recommandation n° 7 (DG2TDC et EPPGHV) : Afin de mieux ancrer les Micro-Folies dans les politiques d'aménagement culturel du territoire :

- Observer et développer les expériences d'itinérance de Micro-Folies menées dans les zones rurales, les établissements scolaires, encourager leur extension dans des lieux inédits tels que campings et sites touristiques l'été, ainsi que, pour inclure ce dispositif au sein des programmes dédiés à l'accès à la culture des publics empêchés, dans les EHPADs, établissements médico-sociaux et lieux de détention.
- Créer un groupe de travail à l'initiative de la DG2TDC et de la DGMIC, sur la place des Micro-Folies dans l'offre des médiathèques et étudier la possibilité de l'accès aux collections nationales de l'EPPGHV pour les médiathèques déjà équipées en matériel de projection numérique.
- Encourager des expériences pilotes d'association de circuits itinérants de cinéma et de Micro-Folies mobiles, sur l'exemple du fonctionnement du circuit Ciné-Woulé en Guadeloupe, à l'occasion de la mise en œuvre du plan « *Culture et ruralité* » en faveur des circuits itinérants.

E. Des liens à intensifier avec l'audiovisuel public (ARTE, France Télévisions, Radio France), notamment pour la diffusion de captations de spectacles, de documentaires, de podcasts et de programmes de réalité virtuelle

Actuellement, un partenariat lie ARTE et l'EPPGHV pour la fourniture de programmes destinés aux expériences de réalité virtuelle organisés par les Micro-Folies dotées de casques. Les médiateurs des Micro-Folies ont pour la plupart indiqué à la mission que ces expériences de réalité virtuelle (comme certaines sessions de jeux vidéo) ont un fort pouvoir d'attractivité sur la population des adolescents plus difficile à mobiliser sur les collections

¹¹⁴ Mais aussi à Livry-Gargan (cinéma Yves Montand), Valloire, etc.

du musée numérique. Toutefois, les médiateurs indiquent que l'offre de programmes de réalité virtuelle proposée par ARTE est actuellement insuffisante pour fidéliser ce public.

Il conviendrait sans doute d'élargir le partenariat des Micro-Folies pour la fourniture de contenus innovants de réalité virtuelle à l'ensemble de l'audiovisuel public, au-delà de la seule chaîne ARTE, dont les jeux vidéo¹¹⁵ pourraient être proposés dans la programmation des Micro-Folies comme cela a été déjà expérimenté avec le partenariat conclu avec Ubisoft. Un partenariat avec France TV Lab et des producteurs de programmes adaptés aux casques de réalité virtuelle serait sans doute susceptible d'élargir l'offre de ce type programmes, notamment pour le public des adolescents et jeunes adultes.

De même, d'autres collaborations avec l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio-France) pourraient à l'avenir diversifier l'offre des Micro-Folies dans le domaine de l'image animée, notamment pour développer une offre plus étendue de captations de spectacle, selon des modalités à définir en termes de droits de diffusion (puisque les diffusions dans le cadre des Micro-Folies sont de statut non-commercial) les sociétés de l'audiovisuel public étant les premiers diffuseurs de captations de spectacles vivants (opéras, ballets concerts, pièces de théâtre).

En outre, le vaste patrimoine des documentaires dont l'audiovisuel public est le commanditaire pourrait aussi être mis à profit pour un élargissement de l'offre des Micro-Folies, et la question mérite d'être posée, l'opportunité de leurs concours actif aux actions d'éducation aux médias et à l'information qui devraient trouver un nouveau développement dans la suite donnée aux récentes propositions des États généraux de l'information (EGI).

À cet égard, le début de collaboration initié entre l'EPPGHV et France Télévisions pour la diffusion dans les Micro-Folies en 2025 d'un documentaire consacré au 30è anniversaire de la découverte de la Grotte Chauvet est une initiative très intéressante qui ouvre la voie à une diversification de l'offre des Micro-Folies.

Enfin, le dispositif technique des Micro-Folies pourrait aussi être le support d'écoutes collectives de podcasts ou de créations sonores produites par Radio France, toujours dans le cadre d'un élargissement de l'offre, destiné à renouveler ses publics et à les fidéliser par une offre régulièrement enrichie, bien au-delà des collections muséales, en restant dans l'esprit de diversification des expériences collectives qui a fait, dès l'origine du dispositif, cohabiter les collections muséales et les captations de spectacles, le fab lab. et la réalité virtuelle, dans l'objectif d'aiguiser la curiosité du public.

F. Une meilleure inclusion des Micro-Folies dans les dispositifs d'accès à la culture des publics empêchés

En 2019 le rapport d'Aurore Bergé (« *Pour un ministère de la Culture au service des créateurs, des arts et des droits humains* ») avait évoqué la perspective de l'ouverture de 2000 Micro Folies à l'horizon 2022 et suggérait qu'une partie d'entre elles soit mise à disposition des publics « empêchés » (proposition n°23 du rapport : « *Pour soutenir la diffusion de la culture dans les murs qui en sont privés, ouvrir cent espaces d'accès à la culture, sur le modèle des Micro-Folies, dans les établissements pénitentiaires, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les établissements hospitaliers* »).

¹¹⁵ ARTE est l'éditeur d'une quinzaine de jeux vidéo d'auteurs

L'installation d'une Micro-Folie dans le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis à l'automne 2024 a mis en évidence un nouveau type de localisation et de ciblage de publics, en l'occurrence avec le public des personnes sous main de justice, une des catégories de publics dits « empêchés ».

Des Micro-Folies mobiles ont déjà investi, pour certaines de manière régulière, des EHPAD ou des établissements de santé, mais ces initiatives sont encore actuellement embryonnaires. Pourtant, tant le bilan des tournées de Micro-Folies mobiles dans les EHPADs que dans les établissements du secteur médico-social et celui issu de l'observation du fonctionnement de la Micro-Folie de Fleury-Mérogis pourraient fournir matière à une inclusion du dispositif dans les politiques (Culture-Justice, Culture-santé) menées depuis de longues années par le ministère pour favoriser l'accès des personnes empêchées à la culture.

C'est dans ce cadre que pourraient être soulevées de questions comme celle de savoir si les établissements pénitentiaires doivent être dotés de Micro-Folies fixes ou mobiles ; si les établissements de santé et EHPAD peuvent bénéficier de l'itinérance de Micro-Folies mobiles dédiées au service de leurs publics ou au contraire de Micro-Folies Mobiles ouvertes à d'autres publics et autres usages, etc. En tout état de cause, une réflexion et un retour d'expériences sur les initiatives mentionnées plus haut s'imposent tant les Micro-Folies pourraient diversifier leurs publics en visant les publics empêchés

Recommandation n° 8 (DG2TDC et EPPGHV) : Observer les expériences d'itinérance ou d'installation de Micro-Folies menées dans les EHPADs, établissements médico-sociaux et lieux de détention pour inclure ce dispositif au sein des programmes dédiés à l'accès à la culture des publics empêchés.

G. L'avenir du programme : quelle évolution pour les Micro-Folies au-delà de l'horizon 2026 ?

À la fin de l'année 2024, le seuil des 500 Micro-Folies installées a été dépassé, et l'objectif affiché actuellement par l'EPPGHV, dans le cadre de la politique prioritaire du gouvernement est de poursuivre le déploiement du dispositif pour atteindre à terme 700 Micro-Folies. Entre 75 et 100 Micro-Folies ont été déployées à rythme annuel ces dernières années, et ce seuil de 700 pourrait donc être atteint en 2026, le nombre des candidatures demeurant élevé à la suite des derniers appels à projets lancés en 2024 et du maintien des subventions territoriales à l'investissement

La mission a relevé que, depuis la conception de ce dispositif, plusieurs objectifs ont été fixés :

- le chiffre de 1000 unités a d'abord été avancé¹¹⁶ et affiché comme l'ambition du ministère de la culture en 2019. Il était initialement prévu que ce seuil de 1000 unités soit atteint en 2022. C'est donc sur cette base que les plans de déploiement visant des territoires spécifiques ont pu être avancés à la même époque (500 Micro-Folies dans les territoires ruraux, selon l'agenda rural).
- ce n'est qu'après 2021 que l'ambition a été ramenée à 700 Micro-Folies déployées en France.

¹¹⁶ Seul le rapport Bergé de 2019 cité plus haut évoque le chiffre de 2000 Micro-Folies

Cet objectif ne correspond pas à un plan défini de déploiement territorial, de même qu'en dehors des zones prioritaires définies dès l'origine, et qui ont, du reste, été respectées *ex post* sans application d'une règle stricte de quotas imposée *ex ante*, aucun ciblage fin passant par des typologies différenciées de territoires n'a été envisagé au-delà des critères d'acceptation des communes candidates aux appels à projets, ou des structures volontaires pour assumer les coûts d'installation des Micro-Folies hors appels à projets.

Cette variation relativement importante (révision à la baisse de 30% par rapport à l'objectif initial) a sans doute été dictée par le constat pragmatique du délai nécessaire au suivi et à l'accompagnement du déploiement du réseau par l'EPPGHV, par la cadence des réponses des collectivités aux appels à projets et par le délai de traitement de ceux-ci.

De fait, il convient de garder à l'esprit que le dispositif ne correspond pas *stricto sensu* à un plan d'aménagement du territoire puisque c'est le volontariat et la demande des collectivités qui sont à l'origine de tout projet local d'implantation d'une Micro-Folie.

C'est d'ailleurs l'une des forces inhérentes au dispositif de répondre à une demande et de la satisfaire consacrant ainsi la réelle dimension de projet local de la décision d'implanter dans une commune cet équipement de proximité qu'est la Micro-Folie. C'est donc avant tout l'initiative locale (c'est-à-dire la demande des élus) qui dicte à la fois le rythme d'implantation des Micro-Folies et leur nombre sur l'ensemble du territoire.

Les disparités régionales et départementales décrites plus haut (cf. *supra* I.D.2) attestent bien que c'est la réponse à la demande qui a jusqu'à présent prévalu dans le processus de déploiement, ce qui explique ces déséquilibres d'une région à l'autre¹¹⁷.

La question est dès lors de savoir à quoi correspond l'objectif de 700 Micro-Folies, car la mission n'a pas eu d'éléments explicites de réponse à cette question. Et si ce chiffre correspond à une étape ou constitue au contraire un optimum, ce qui soulève la question plus générale des objectifs stratégiques de long terme poursuivis par le ministère de la culture et son opérateur dans le développement de ce dispositif des Micro-Folies, à la fois pour déterminer la place de ces équipements dans une perspective d'aménagement culturel du territoire, et le développement de leur activité et de leurs publics.

Pour le moment ces perspectives stratégiques sont insuffisamment abordées, le pilotage du dispositif étant encore centré principalement sur la poursuite du déploiement, l'accompagnement et la structuration/animation du réseau, ces préoccupations primant sur la réflexion stratégique et l'évaluation.

H. Les stratégies pour l'avenir : cinq priorités

Au terme de ses analyses la mission a pu en effet dresser le constat d'un relatif déficit de stratégie dans la conduite actuelle du projet des Micro-Folies. En effet - sans doute faute d'une attention suffisante portée à la question d'une première évaluation des résultats du déploiement du réseau qui a atteint désormais une taille critique permettant la mise en place d'indicateurs susceptibles d'alimenter une réflexion stratégique et la fixation de nouveaux objectifs - les perspectives d'évolution du réseau ne sont pas clairement définies.

¹¹⁷ Même si ces disparités peuvent aussi trouver une explication dans la plus ou moins grande implication de l'autorité préfectorale, au plan régional, dans l'incitation des collectivités territoriales à s'engager dans le dispositif. Les témoignages des DRAC des régions les mieux équipées en Micro-Folies convergent sur le fait que l'implication personnelle des préfets de région a été et continue d'être déterminante dans ce processus de déploiement.

1. Les forces et les faiblesses du dispositif

Plusieurs facteurs expliquent cependant cette situation et un apparent défaut de vision d'avenir des Micro-Folies :

- Le premier tient à la philosophie même du dispositif : conçu comme un outil technique à disposition de ses animateurs (collectivités principalement), une fois déployé, le réseau fonctionne en autonomie, sans que des lignes directrices autres que le respect de l'identité ou de la marque des Micro-Folies et la politique éditoriale de production de nouveaux contenus (d'ailleurs désormais largement déconcentrée, puisque nourrie par le réseau lui-même à travers les collections régionales) soient fixées. L'évolution du réseau devrait donc être le fait de ses acteurs, et de la multiplicité de leurs initiatives, plutôt que d'une politique édictée par l'opérateur de son déploiement et de son animation. Le succès d'une Micro-Folie n'étant pas le résultat de l'application d'un modèle ou d'une stratégie préétablie mais celui de la rencontre réussie entre un outil d'accès à la culture et un contexte local souvent singulier. Toutefois, cet élément de doctrine, s'il est pertinent, pourrait être mieux affirmé et affiché par l'EPPGHV et sa tutelle, car il n'est pour le moment qu'implicite. Une réflexion stratégique pourrait donc mieux définir les conditions d'évolution du réseau dans une perspective de long terme et la part respective que l'opérateur du réseau et ses acteurs doivent prendre dans son développement. **Ce qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle charte du réseau des Micro-Folies, de dimension plus prospective.**
- Le deuxième est qu'en réalité, le déploiement du réseau n'est pas encore achevé puisque l'objectif de stabilisation à 700 Micro-Folies ne sera atteint qu'en 2026. Dès lors il est prématûr de dresser un bilan, d'autant que les typologies d'usage et d'implantation évoluent encore, comme indiqué précédemment, et que le réseau demeure très largement un lieu d'expérimentation. C'est ce qui pourrait expliquer outre le fait que la poursuite du déploiement et l'activité d'animation d'un réseau qui s'élargit encore de mois en mois (il a doublé de volume entre 2022 et 2024) ainsi que le développement des collections suffisent à mobiliser à plein temps l'équipe de l'EPPGHV, comme les DRAC d'ailleurs - le déficit d'évaluation et de réflexion prospective. Mais la tutelle pourrait prendre en charge cette réflexion et prescrire quelques orientations méthodologiques (mise en place d'un observatoire et d'indicateurs permettant d'appréhender quantitativement et qualitativement l'évolution et de développement du réseau et l'impact de celui-ci sur le développement culturel des territoires). Il s'agit aussi d'un enjeu de gouvernance du réseau pour l'avenir.

Quoiqu'il en soit, la mission estime que le moment est désormais venu de définir de nouvelles priorités pour le réseau des Micro-Folies et un cadre d'évolution qui dépasse un pur objectif quantitatif de déploiement.

Afin d'orienter utilement cette réflexion, une balance des forces et faiblesses actuelles permet de dégager quelques priorités.

À l'issue de ses travaux, des résultats collectés dans le cadre de son enquête par questionnaire, de son enquête de terrain auprès d'un échantillon de Micro-Folies en activité et du dialogue qu'elle a entretenu avec l'ensemble des parties et acteurs nationaux et locaux du déploiement du dispositif, la mission a ainsi pu lister les différents éléments d'un bilan provisoire des Micro-Folies à ce stade de leur fonctionnement, qui se résume comme suit :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Simplicité, adaptabilité, voire mobilité du dispositif conçu pour la proximité avec les usagers. • Coût limité d'investissement et de fonctionnement pour un équipement culturel de qualité. • Programme de subvention (aides à l'investissement) adapté et efficace pour encourager le déploiement. • Gestion réussie d'un dispositif national déléguée à un opérateur et fédérant d'autres opérateurs du ministère. • Combinaison harmonieuse et efficace d'une implication forte de l'administration territoriale dans la constitution du réseau et d'un pilotage centralisé par un opérateur du ministère. • Bonne coordination interministérielle avec le ministère de l'intérieur. • Dispositif ciblé vers l'échelon territorial local (communes communautés de communes). • Gratuité de l'accès. • Autonomie de gestion et d'animation du dispositif par les collectivités et structures locales. • Coût réduit pour l'État du déploiement et du fonctionnement du réseau comme de l'offre de contenu, par la mise en commun et la valorisation numérique du patrimoine muséal et autre. • Efficacité de l'apport de l'EPPGHV en ingénierie culturelle aux partenaires du réseau. • Animation et constitution progressive d'un réseau culturel associant tous les acteurs du dispositif. • Offre de contenus culturels adaptée pour toutes les catégories de publics. • Attractivité des technologies numériques pour toutes les classes d'âge. • Dispositif adapté à l'usage en milieu scolaire. • Création de lien social 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie à long terme pour l'évolution du dispositif. • Pas de réflexion structurée sur l'optimum de déploiement sur le territoire ni sur le ciblage fin des territoires pour les nouvelles implantations. • Défaut de dispositif d'évaluation et de <i>monitoring</i>, pas de mesure du public ni de la satisfaction. • Marge de progression importante pour la mise en valeur des bonnes pratiques développées par les collectivités et du retour d'expérience sur les réussites. • Peu d'interactions ou de coordination avec d'autres politiques culturelles qui pourraient poursuivre des objectifs similaires et avec lesquelles des synergies sont à organiser. • Peu d'anticipation sur l'évolution technologique du dispositif à terme et sa modernisation régulière. • Capacité de renouvellement de l'offre de contenus encore trop limitée. • Faiblesse de la communication grand public. • Manque de coordination et de coopération active avec le ministère de l'Éducation nationale, qui devrait être inclus dans le dialogue interministériel ayant contribué au déploiement des Micro-Folies. • Manque de réflexion sur l'élargissement possible à terme des usages des Micro-Folies et de leurs collections. • Faiblesse de l'offre de captations de spectacles vivants et insuffisante association de l'audiovisuel public à l'enrichissement des contenus du dispositif. • Défaut de réflexion sur le modèle économique pérenne du dispositif du fait de son caractère encore expérimental.

Il apparaît clairement à la vue de ce tableau que les forces et atouts du dispositifs sont incontestablement nombreux et constitutifs de sa réussite potentielle.

Mais les faiblesses que la mission a pu identifier doivent désormais faire l'objet de toute l'attention de la tutelle, des partenaires du dialogue interministériel efficacement construit et durable autour de l'objet Micro-Folies et de l'opérateur chargé du déploiement et de l'animation du réseau.

2. Les priorités stratégiques

Cette réflexion stratégique doit être engagée par le comité de suivi¹¹⁸ des Micro-Folies (qu'il convient de réactiver) et doit, selon la mission, reposer en particulier sur cinq points d'attention prioritaires :

- La mise en place d'outils d'**évaluation** permanents, permettant notamment de mesurer l'impact des Micro-Folies (fréquentation, typologie, facteurs de réussite)
- La poursuite éventuelle de l'**élargissement du réseau** (notamment dans un but de rééquilibrage) et/ou l'optimisation de l'usage et l'accroissement de ses publics
- Le **modèle économique** du dispositif (entretien du réseau, poursuite des aides à l'investissement, montant de la subvention accordée à l'EPPGHV, optimisation des coûts de fonctionnement à la charge des collectivités, etc.)
- Le **renouvellement et l'élargissement des contenus** et activités proposés
- L'anticipation de l'**obsolescence à terme des matériels et technologies** et leur renouvellement

3. L'évaluation : une démarche encore inaboutie

Si la mission s'est efforcée de réunir, dans le cadre du présent rapport, de premiers éléments d'évaluation de l'impact et du fonctionnement du réseau des Micro-Folies, cette démarche mérite toutefois d'être amplifiée et systématisée, avec une assise méthodologique éprouvée, afin d'orienter efficacement le pilotage et l'avenir du dispositif et d'éclairer les choix stratégiques à opérer.

De toute évidence, la décision prise par la tutelle de lancer une étude qualitative en 2022 (dont les résultats définitifs livrés à l'été 2023 n'ont toujours pas fait l'objet de décision ni même de publication) n'a pas permis de mettre en place de premiers outils d'évaluation. Le lancement d'un observatoire des Micro-Folies, qui devait suivre la réalisation de cette étude est toujours en chantier. Parallèlement l'EPPGHV a lancé une enquête auprès du réseau durant l'été 2024, mais pour l'heure aucun dispositif permanent de *reporting* sur l'activité réelle des 500 Micro-Folies constituant désormais le réseau n'a encore été mis en place.

Les éléments de l'enquête qualitative diligentée fin 2022 et commanditée par le DEPS dont les résultats ont été rendus à l'été 2023, ainsi que les résultats de l'enquête par

¹¹⁸ Comité prévu à l'article 4 de la convention de 2017, placé sous l'égide du ministère et qui doit réunir les partenaires du programme. Ce comité n'a pas été réactivé.

questionnaire menée par la mission et de celle menée par l'EPPGHV, devraient pouvoir éclairer en partie les travaux qu'il convient désormais de conduire sans tarder sur une méthodologie et des outils d'enquête permanents comprenant une batterie d'indicateurs pertinents.

Il convient notamment d'insister sur une méthodologie fiable de décompte du public fréquentant les Micro-Folies, ce qui est une question complexe, comme déjà évoqué plus haut (Cf. *supra* section V) s'agissant d'une fréquentation gratuite ne donnant pas lieu à l'émission de billets¹¹⁹. La question des points de desserte des Micro-Folies mobiles afin d'évaluer précisément l'étendue des territoires couverts par celles-ci est également un point important.

Les données sur le coût d'exploitation des Micro-Folies tant fixes que mobiles serait de nature à mieux définir leur modèle économique.

Enfin, sur un plan plus qualitatif l'observatoire devrait se doter d'outils permettant de constituer une typologie fine des conditions de fonctionnement des Micro-Folies, au-delà des catégories géographiques, de la typologie des lieux d'implantation, de la fixité ou de la mobilité, mais en permettant aussi de cerner les différents types d'usages des Micro-Folies.

Recommandation n° 9 (DG2TDC et EPPGHV) : constituer et lancer sans délai (DG2TDC et EPPGHV) les travaux de l'observatoire des Micro-Folies sur la base des résultats déjà réunis par les matériaux d'enquête disponibles à ce jour (enquêtes du DEPS, de l'IGAC et de l'EPPGHV) dans le but d'établir une méthodologie d'enquête permanente et de mesure des publics.

4. La poursuite de l'élargissement du réseau et l'optimisation de l'usage des Micro-Folies existantes et l'accroissement de leur fréquentation

Deux questions se posent en termes d'objectifs quantitatifs au regard des données qu'a pu collecter la mission : celle de l'opportunité de poursuivre la couverture du territoire et donc de toucher de nouveau publics, notamment dans des zones géographiques dépourvues d'équipements culturels. Et celle d'élargir et d'augmenter le public des Micro-Folies déjà implantées, si l'on considère qu'une fréquentation pour l'heure estimée à 490 000 spectateurs par an (soit autour de 1 000 spectateurs/an en moyenne par Micro-Folie) demeure insuffisante au regard des objectifs d'accès à la culture qui ont été à l'origine du projet.

Ces deux objectifs sont compatibles, mais le premier est conditionné, comme la mission l'a déjà indiqué plus haut, par le désir d'un nombre constant de collectivités à se doter d'une Micro-Folie. Cette volonté pourrait être encouragée par une campagne de communication exposant notamment les réussites constatées dans tout le territoire pour des typologies différentes d'implantation. Cela suppose aussi le maintien d'une enveloppe d'aides de l'État à l'investissement, dont on a vu qu'elles étaient un facteur décisif d'incitation des collectivités à s'équiper, et que parallèlement, les collectivités aient suffisamment de ressources disponibles pour assurer le fonctionnement d'une Micro-Folie, ce qui dans l'état actuel des finances de celles-ci, est loin d'être garanti.

¹¹⁹ Mais la question de l'émission de billets gratuits à des fins de mesure de la fréquentation pourrait être débattue.

Mais la question de la poursuite du déploiement du réseau, au-delà des 700 unités prévues soulève cette du seuil optimum d'aménagement du territoire par des Micro-Folies.

L'inscription des Micro-Folies dans un objectif d'aménagement culturel du territoire pourrait offrir des perspectives ambitieuses de déploiement, notamment dans les territoires prioritaires :

- Les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville, selon la dernière liste établie fin 2023 sont au nombre de 1362.
- Les communes en territoire rural, qui sont au nombre de 13 000, font l'objet de programmes qui visent des objectifs quantitatifs élevés : par exemple le programme de l'ANCT « *Villages d'avenir* » (les communes éligibles sont celles de moins de 3500 habitants) concerne 2 458 communes labellisées (27 par département) et « *Petites villes de demain* » concerne 1 642 communes (de moins de 20 000 habitants).
- Les Maisons France services sont au nombre de 2 750

S'agissant plus précisément des équipements culturels on aussi peut citer :

- 15 500 bibliothèques
- 2056 cinémas dont la moitié dans des villes de moins de 20 000 habitants
- un millier de Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).

Les chiffres concernant les établissements scolaires en zone d'éducation prioritaire ou médicaux sociaux, qui pourraient potentiellement bénéficier de la présence de Micro-Folies fixes à proximité ou de l'itinérance de Micro-Folies mobiles sont évidemment encore plus élevés (plus de 1 000 collèges et 6 700 écoles, 11 500 EHPADs et 1350 hôpitaux publics).

Il faudrait donc être sur une échelle plus large que la cible de 700 Micro-Folies pour couvrir plus largement et systématiquement les territoires et lieux prioritaires concernés par les politiques publiques de cohésion du territoire et satisfaire pleinement les objectifs territoriaux des politiques culturelles. De ce point de vue le chiffre de 2000 Micro-Folies évoqué par le rapport d'Aurore Bergé en 2020 paraît mieux correspondre à l'ambition constamment affichée du dispositif que celui récemment arrêté de 700.

Dès lors une stratégie de poursuite dans le temps, au-delà de l'horizon 2026, du déploiement des Micro-Folies sur la base d'un objectif dépassant 700 implantations pourrait reposer sur deux principes :

- a) Le soutien financier aux Micro-Folies, par les dotations territoriales, pourrait être poursuivi mais réservé aux seuls territoires prioritaires, voire ultra-prioritaires :
 - La poursuite d'une aide à l'investissement pour l'installation de Micro-Folies pourrait ne concerner que les territoires classés ZRR (ou ZFRR) pour les territoires ruraux et QPV pour les villes. Par exemple, le recensement réalisé dans le récent rapport de l'IGAC sur La culture dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a identifié 154 QPV en France métropolitaine totalement dépourvus d'équipements culturels à proximité (y compris dans un rayon d'un kilomètre).
 - Pour les zones rurales, la priorité devrait être celle d'un modèle de mutualisation de l'équipement mobile entre plusieurs petites villes ou villages d'un même

territoire (par exemple sur le modèle déjà expérimenté avec succès par quelques communautés de communes¹²⁰). La mise en commun de moyens permettant à moindre coût une utilisation intensive de la Micro-Folie auprès d'un public élargi en couvrant, grâce à l'itinérance, un territoire important semble un modèle à privilégier dans la sélection des projets d'implantation.

- Dans les QPV, au contraire, au regard de la densité de population le modèle de la Micro-Folie fixe semble adapté et bien éprouvé. La fréquentation régulière de ces lieux par les jeunes indique bien le succès de l'opération, dès lors que le lieu est adapté et géographiquement bien situé.
- b) Pour tous les autres projets d'implantation, dans des territoires non-prioritaires, ceux-ci pourraient bénéficier, comme les autres, de l'apport en ingénierie et en accompagnement de l'EPPGHV, sans pour autant bénéficier d'aides à l'investissement de l'État.

Dans tous les cas il appartiendrait aux DRAC de poursuivre le dialogue avec les collectivités pour les inciter à s'équiper mais surtout pour les accompagner dans la définition d'un projet viable et cohérent d'implantation d'une Micro-Folie fixe ou mobile sur leur territoire

Un autre objectif quantitatif pourrait être **d'optimiser l'usage des Micro-Folies** déjà implantées en leur permettant d'accroître leurs publics potentiels et leur fréquentation. De ce point de vue, les échanges d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour augmenter la fréquentation des Micro-Folies (séances pour scolaires, mobilité etc..) devraient faire l'objet d'ateliers et d'échanges au sein du réseau, la mission ayant observé beaucoup de disparité dans les chiffres de fréquentation des Micro-Folies ayant répondu à son questionnaire, certaines d'entre elles parvenant à des chiffres de fréquentation très élevés tandis que d'autres peinent à attirer un public pour le renouveler (cf. *supra* section V). De même, **le recensement précis des Micro-Folies en difficulté ou en situation de fragilité** (la mission rappelle que plus de 20% d'entre elles n'ont pas répondu au questionnaire), devrait permettre de se poser la question de leur redéploiement éventuel.

Les conditions de la réussite des Micro-Folies (fréquentation, satisfaction du public) au plan local

- **Adaptation du lieu d'implantation.**
- **Insertion du dispositif dans un projet culturel d'ensemble efficacement piloté et coordonné, gestion par une équipe motivée.**
- **Volonté d'optimiser l'usage par la mobilisation de publics différents : scolaires, publics réunis par les milieux associatifs et groupes, individuels**
- **Financement adapté des médiateurs et qualité du recrutement**
- **Choix avisé de la fixité ou de la mobilité**
- **Stratégie permanente de diversification et de renouvellement de l'offre par les médiateurs**

¹²⁰ Comme la communauté de communes du Pays de Chantonnay (85) dont la mission a pu observer le fonctionnement itinérant.

Recommandation n° 10 (DG2TDC et EPPGHV) : mener une réflexion stratégique sur la possibilité d'un élargissement à terme du réseau des Micro-Folies, au-delà du seuil de 700 unités en flétrissant les aides à l'investissement sur les territoires les plus prioritaires. Organiser un retour d'expériences et de bonne pratique sur les possibilités de croissance de la fréquentation des Micro-Folies déjà en activité

5. La stabilisation du modèle économique (entretien du réseau, poursuite des aides à l'investissement, etc...).

Le modèle économique des Micro-Folies est encore difficile à analyser : les variables sont nombreuses, le réseau est encore en cours de déploiement et la variable fréquentation, qui permettrait de mesurer la dépense par spectateur, indicateur important pour construire le modèle économique d'une politique publique, n'est pas encore stabilisée.

Mais les données collectées par la mission peuvent d'ores et déjà éclairer certains choix qui devront être faits : poursuite ou non de l'accès des porteurs de projets à la palette des subventions d'investissement ; relance d'appels à projets ; appui en ingénierie pour modéliser les possibilités de réduction des coûts de fonctionnement ou les optimiser, etc.

La mission est convaincue que le coût du déploiement du réseau a été relativement réduit, pour l'État et pour les collectivités au regard des avantages que procure, dans le temps, une Micro-Folie à une collectivité ou une structure qui sait en développer et en maximiser l'usage, comme cela a été décrit plus haut par la mission (exemples de Sevran, Noisy le Grand, DSDEN 93, Wissembourg, etc.). Encore faudrait-il que cet optimum à la fois économique et culturel soit *mutatis mutandis* modélisé afin d'accompagner les porteurs de projets dans la réussite de leurs initiatives. Devrait être incluse dans cette réflexion sur le modèle économique du dispositif, la possibilité de mieux valoriser les collections du musée numérique en ouvrant leur accès à des partenaires autres que ceux du réseau des Micro-Folies comme suggéré plus haut (réseau des bibliothèques – médiathèques équipées pour la projection numérique). La mesure de l'évolution du coût des contenus mis à disposition en termes de droits d'auteurs et droits voisins, doit être aussi une des variables examinées dans la construction du modèle économique des Micro-Folies, de même que l'apport des cotisations annuelles des membres du réseau (dont le montant est fixé actuellement à 1000€) au financement du programme.

Recommandation n° 11 (DG2TDC et EPPGHV) : dans le cadre du futur observatoire des Micro-Folies, engager un travail d'analyse de leur modèle économique, permettant d'orienter et de conforter les choix budgétaires de l'État et des collectivités sur le développement et l'animation du réseau. Lors du dépôt ou de la sélection de projets (dans le cadre d'AAP actuels ou futurs) s'assurer en amont de la capacité à pouvoir doter suffisamment la Micro-Folie en crédits de fonctionnement et ressources humaines.

6. Le renouvellement et l'élargissement des contenus

La stratégie actuellement menée par l'EPPGHV en matière d'offre de contenus par les Micro-Folies consiste principalement à enrichir par des nouveautés les collections du Musée numérique (24 à ce jour) en particulier par la constitution régulière de nouvelles

collections régionales et par des collections thématiques liées à l'actualité. Mais il conviendrait aussi que cette diversification et ce renouvellement de l'offre donne toute sa place aux captations de spectacle vivant, dont la place est encore trop résiduelle dans l'offre de contenus des Micro-Folies et qu'une diversification plus large, notamment vers les contenus éducatifs (éducation à l'image et aux médias) et documentaires soit envisagé, comme déjà suggéré plus haut.

Ceci doit constituer l'un des objectifs stratégiques du comité de suivi.

7. La veille technologique sur l'évolution des matériels

Enfin la veille technologique sur les matériels mobilisés par le dispositif (projecteurs, écran géants, casques de réalité virtuelle, imprimantes 3D¹²¹, etc.). Si dans l'ensemble les responsables de Micro-Folies¹²² ont indiqué à la mission que le matériel utilisé était robuste et l'assistance technique (*Hot line*) de l'EPPGHV irréprochable, il n'en demeure pas moins que l'attractivité du dispositif qui repose pour partie sur la modernité et la qualité des outils numériques qu'il met à disposition de ses usagers nécessite une veille technologique permanente, l'obsolescence pouvant être rapide. Cette veille devrait porter à la fois sur les matériels (*hardware*) et sur les logiciels (*software*), plusieurs médiateurs ayant insisté sur l'intérêt de disposer d'outils logiciels plus performants que ceux qui sont actuellement à leur disposition pour la recherche de contenus et l'élaboration de leurs *playlists*.

¹²¹ La mission a été en particulier sensible à la remarque d'une gestionnaire de Micro-Folie leur indiquant que les élèves des lycées professionnels disposaient dans leur environnement scolaire d'imprimantes 3D plus performantes que celles des Micro-Folies.

¹²² à l'exception de celles situées Outre-Mer pour lesquelles la tropicalisation du matériel n'a pas été prévue ce qui génère une usure prématuée de ceux-ci ou des difficultés de fonctionnement.

CONCLUSION

Avec 500 Micro-Folies ouvertes à l'automne 2024, pour un objectif de 700 implantations prévues au total à la fin de l'année 2026, le réseau des Micro-Folies a déjà atteint une taille critique, à la fois par l'ampleur et le rythme de son déploiement territorial (l'international représentant une part plus marginale, en deçà de 50 unités) et par le développement continu des collections du musée numérique, passées de 3 à 16 en 7 ans, notamment par une participation active des musées et autres partenaires régionaux à l'enrichissement de son catalogue.

La mission a observé que ce déploiement avait été largement dynamisé par une politique interministérielle efficace dans le partenariat tissé entre le ministère de la culture et le ministère en charge de la cohésion des territoires, et le partage des financements du programme. La mobilisation efficace des préfets (accompagnés par les DRAC) et la très bonne insertion du programme des Micro-Folies dans les politiques prioritaires du gouvernement ont sans doute permis de relayer auprès des collectivités territoriales l'intérêt de ce dispositif et d'en faire un outil d'accès à la culture, notamment (à 80%) dans les territoires prioritaires. Les élus des collectivités rencontrés par la mission ont exprimé leur satisfaction tant à l'égard de la conduite du déploiement du réseau par l'État (sous forme d'AAP), que sur l'objet Micro-Folie lui-même qui répond à leurs attentes.

Le partage des rôles entre l'EPPGHV, missionné par le ministère de la culture, dont le travail donne toute satisfaction aux partenaires du réseau, et les services déconcentrés de l'État est bien harmonisé et participe au bon fonctionnement du dispositif - encore en phase de déploiement - observé par la mission.

Il est dans ce contexte assez regrettable que l'Éducation nationale ne soit pas associée à cet engagement interministériel, alors même que l'enquête menée par la mission révèle que les scolaires constituent 50% du public des Micro-Folies, et que les animateurs de celles-ci estiment rencontrer parfois des obstacles, d'ordre administratif le plus souvent, à toucher ce public, qui pourrait être plus systématiquement mobilisé.

S'agissant de la mesure de l'impact de ce programme, la première estimation quantitative du public annuel des Micro-Folies, issue des résultats de l'enquête diligentée par la mission, avec 490 000 spectateurs dénombrés en 2023 est encourageante, même si le public touché par le réseau pourrait certainement être plus nombreux. À cet égard, la mission recommande qu'une campagne de communication tournée vers le grand public permette de mieux faire connaître le réseau des Micro-Folies dont la notoriété est encore très faible.

Les témoignages des médiateurs comme des élus recueillis par la mission attestent bien aussi de l'impact positif des Micro-Folies, tant sur le plan de l'offre culturelle que sur celui de la cohésion sociale, quel que soit le contexte et le lieu de leur implantation.

En revanche, la mission estime indispensable d'engager sans tarder, au vu des éléments d'évaluation du programme qu'elle a pu réunir dans le présent rapport, de lancer une réflexion stratégique à laquelle doivent être associée les partenaires signataires de la convention de 2017 (qui doit elle-même être actualisée).

La mission a suggéré à cet effet cinq thèmes de réflexion pour dessiner une stratégie d'avenir du réseau et de son développement, au-delà de l'horizon 2026. Mais sans attendre les résultats de cette réflexion, il convient d'envisager d'ores et déjà l'intérêt de l'élargissement du réseau au-delà du seuil de 700 unités notamment en flétrant les aides à l'investissement sur les territoires les plus prioritaires. Et d'organiser – sur la base de

relevés statistiques réguliers et de partage de l'information - un retour d'expériences et de bonnes pratiques sur les possibilités de croissance de la fréquentation des Micro-Folies déjà en activité afin d'améliorer, là où le besoin s'en fait sentir, l'impact sur les populations des territoires équipés de cet outil original de diffusion de la culture.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

DIRECTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Par ordre chronologique

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

VÉRONIQUE EVANNO

Cheffe de la Délégation à la diffusion pluridisciplinaire et aux programmes transversaux

CÉLINE THOULON

Chargée de tutelle EPPGHV mission Pôle réseaux, labels et opérateurs de diffusion artistique pluridisciplinaire

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA TRANSMISSION, AUX TERRITOIRES ET À LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

NOËL CORBIN

Délégué général

ELISABETH DAUMAS

Chef du pôle aménagement

DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES – SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

NICOLAS GEORGES

Directeur chargé du livre et de la lecture

VALÉRIE TRAVIER

Chef du bureau de la lecture publique au Service du Livre et de la Lecture

DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE DES MUSÉES DE FRANCE

CHRISTELLE CREFF

Cheffe du Service des Musées de France

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AMANDINE SCHREIBER

Cheffe du Département des Études, de la Prospective des Statistiques et de la documentation

JASMINA STEFANOVIC

Chargée d'études au Département des Études, de la Prospective des Statistiques- et de la documentation

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MARC DROUET

Directeur régional des affaires culturelles

PATRICK FROESCH

Conseiller action territoriale et correspondant Micro-Folies

EMMA DE OLIVEIRA

Responsable opérationnelle des Micro-folies (EPPGHV)

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ÎLE-DE-FRANCE

LAURENT ROTURIER

Directeur régional des affaires culturelles

CAROLE SPADA

Directrice régionale adjointe des affaires culturelles Île-de-France

NICOLAS ROBERT

Chef du service régional populations, accompagnement, coopération et territoires

JEAN FRANÇOIS DANIS

Conseiller action culturelle et territoriale, référent Micro-Folies des Haut de Seine et du Val de Marne

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES GRAND EST

CLAIREE RANOU

Directrice régionale adjointe déléguée

Chargée de des industries et de la démocratie culturelle

ANAÏS GUEDON

Conseillère d'action culturelle et territoriale, projets culturels de territoire et innovation

DELPHINE QUEREUX-SBAÏ

Conseillère livre et lecture

PIERRE VOGLER

Conseiller pour l'action culturelle et territoriale et les politiques interministérielles

RENAUD WEISSE

Conseiller pour l'action culturelle et territoriale, le cinéma-audiovisuel et le multimédia

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PIERRE-OLIVIER ROUSSET

Directeur régional adjoint délégué

LAURENCE DELOIRE

Conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES PAYS DE LOIRE

ANNE GÉRARD

Directrice régionale

RENÉ PHALIPPOU

Directeur régional adjoint

STÉPHANIE BROUILLET

Conseillère pour les musées

LAURE JOUBERT

Responsable du service de l'action culturelle et territoriale

CHRISTOPHE POILANE

Responsable-adjoint du service de l'action culturelle et territoriale

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE GUADELOUPE

FRANÇOIS DERUDDER

Directeur régional

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTÉ

BIANCA LI

Présidente

SOPHIE-JUSTINE LIEBER

Directrice générale

NICOLAS WAGNER

Chef du service Micro-Folie

EMMA DE OLIVEIRA

Cheffe de projet « déploiement Micro-Folie »

VINCENT PENRU

Responsable de programmation des Micro-Festivals

EODEZ LE PEUTREC

Assistante de programmation des expositions

CHARLOTTE FORBRAS

Responsable de la communication des Micro-Folies

LELIA VIENOT

Chargée de développement des publics et de la formation

ROXANE GUEGUEN

Cheffe de projet « déploiement Micro-Folie »

OPÉRATEURS NATIONAUX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE PARTENAIRES

Par ordre chronologique

MUSÉE DU LOUVRE

GAUTIER VERBEKE

Directeur de la médiation et du développement des publics

CÉLINE BRUNET-MORET

Sous-directrice de la médiation et de la transmission

CATHY LOSSON

Cheffe du service Éducation

RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX-GRAND PALAIS

DIDIER FUSILLIER

Président

MINISTÈRES ET INSTITUTIONS PARTENAIRES

Par ordre chronologique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BLANDINE GEORJON

Adjointe au sous-directeur de la cohésion et de l'aménagement du territoire

MATHIEU BLET

Chef du bureau de la stratégie, de la contractualisation et de l'évaluation

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SCOLARITÉ – MISSION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

MANUEL BROSSE

Chef de la mission

AUDREY LECOEUR

Adjointe au chef de mission

PERRINE VIGROUX

Chargée de mission arts visuels et patrimoine

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MARIE BUSCAIL

Sous-directrice de la culture et des médias

THIBAUD RETAILLEAU

Rédacteur industries culturelles et créatives et cultures numériques

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

DAVID ARMELLINI

Directeur-adjoint Ruralités, Montagnes et Villages d'Avenir à la Direction Générale
Déléguee aux Territoires

INSTITUT FRANÇAIS

EVA NGUYEN BINH

Présidente exécutive

HUGUES GHENASSIA DE FERRAN

Directeur général délégué

MAUD GRIMAUD

Responsable du pôle de la coordination géographique

INSTITUT FRANÇAIS DE GRÈCE

ANOUK RIGEADE

Attachée culturelle

MARION RAIMBAUD

Attachée de coopération

COLLECTIVITES LOCALES

Par ordre chronologique

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

FRANÇOIS DESCŒUR

Maire d'Anglards de Salers (15)

Administrateur de l'AMRF en charge de la Culture

DAVID CORDEIRO

Maire d'Iguerande (71)

Vice-Président de l'AMR de Saône et Loire

MARION REGUILLON

Directrice de la Micro-Folie d'Iguerande

ISABELLE ISABELLON

Maire du Puy-Notre-Dame (49)

Vice-Présidente de l'AMR des Pays de Loire

FRÉDÉRIC LÉONET

Maire de Celle Levescault (86)

Vice-Président de l'AMR de la Vienne

PIERRE OUVRARD

Maire de Mayet (72)

JÉRÔME BÉTAILLE

Maire d'Eymet (24)

MARIE-CLAUDE OVERNEY

Adjointe à la culture de Saulieu (21)

CÉLINE FOUREL

Adjointe à la culture de Guipry Messac (35)

YANNIK GUILLO

Maire de Saint-Ouen-en-Brie

JEAN-LUC LIVERNEAUX

Conseiller municipal de Gurgy, conseiller communautaire

Vice-président de l'Association des maires ruraux de L'Yonne

COLLECTIVITÉ DE CORSE

PIERRE-JEAN CAMPOCASSO

Directeur du patrimoine

JEAN-JACQUES OTTAVIANI

Chef du service des arts visuels

MAIRIE DE NOISY-LE-SEC (93)

WIAM BERHOUNA

Adjointe au maire, déléguée au développement et à la promotion de la culture, à l'éducation populaire et à la transmission de la mémoire

GAËLLE BRYNHOLE

Directrice des Affaires Culturelles et des Archives de la Ville de Noisy-le-Sec

MAIRIE D'ÉVRY- COURCOURONNES (91)

MEDHY ZEGHOUF

Premier adjoint au maire, VP de l'Agglomération Grand Paris Sud

FRANÇOISE NDAMÉ

Cheffe du service culturel d'Évry Courcouronnes

MAIRIE DE WISSEMBOURG (67)

MARIE-AUDE SCHALLER

Directrice des affaires culturelles

MAIRIE DE VAL DE BRIEY (57)

CATHERINE VALES KREDER

Adjointe à la Culture, au Patrimoine et à la Valorisation Paysagère

MAIRIE D'UCKANGE (57)

JACQUELINE LEGRAND

Maire adjointe à la culture et la vie associative

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OCÉAN MARAIS DE MONTS (85)

VÉRONIQUE LAUNAY

Maire de Saint-Jean de Monts

PASCAL MAUVOISIN

Directeur de la communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY (85)

ISABELLE MOINET

Présidente de la communauté de communes

JEAN-MARCEL GRIMAUD

Vice-président de la commission culture, enfance, jeunesse de la communauté de communes

MICRO-FOLIES

Par ordre chronologique

MICRO-FOLIE DE MULHOUSE

BENOIT ANDRÉ

Directeur de la scène nationale « La Filature » accueillant 2 Micro-Folies

MICRO-FOLIE DE NOISY LE SEC

DENIS MOREAU

Directeur

CAMILLE BANRY

Coordinatrice médiatrice à la Micro-Folie

DIANE VOURIOT

Médiatrice Fab lab à la Micro-Folie

MOEZ ELHAMAIDA

Médiateur culturel à la Micro-Folie

MICRO-FOLIE ACT'ART 77

SOPHIE GAUTHIER

Responsable de projets

MICRO-FOLIE D'ÉVRY-COURCOURONNES

QUENTIN VALERY

Chef du projet Micro-Folie

FLORENCE GOUDERGUES

Médiatrice culturelle à la Micro-Folie

MICRO-FOLIE DE WISSEMBOURG

NATHALIE RODRIGUEZ

Responsable de la médiathèque

MAUD SEMBACH

Médiatrice de la Micro-Folie

VALENTINE VIVES

Bibliothécaire, animatrice du Fab lab

MICRO-FOLIE DE SCHOENECK

ÉLISE BOURGET

Directrice de l'Espace Service Jeunesse du lycée de Schoeneck

MICRO-FOLIE D'UCKANGE

FARIDA MENNAD

Chef de projet de la Micro-Folie

MICRO-FOLIE LE MODULOR DE BRIEY-LA-FORET

MARIE ZANTEDESCHI

Médiatrice de la Micro-Folie

VERONIQUE LEONARD

Médiatrice de la Cité Radieuse

MICRO-FOLIE CC OCÉAN MARAIS DE MONTS

ELODIE ROUGEMONT

Directrice de la culture

MICRO-FOLIE DU PAYS DE CHANTONNAIS À SAINT-VINCENT DE STERLANGES

CAROLINE OLIÉ

Coordinatrice des actions culturelles de la communauté de communes

MARGOT MAUPETIT

Médiatrice de la Micro-Folie

MICRO-FOLIE DE LAVAL

FRANÇOIS-MARIE FOUCault

directeur du Quarante, CRD et espace culturel accueillant la Micro-Folie

ANTOINETTE LE FALHER

directrice des musées d'art

JULIETTE MAHARAUX

Médiatrice de la Micro-Folie

MICRO-FOLIE DE CHATEAUBRIANT

CLAIRE TOUBON

Responsable de la Micro-Folie

MICRO-FOLIE DE LA DSDEN DE SEINE SAINT DENIS

NATHALIE KUEHN

Directrice académique

THOMAS FRACAPANI

Chargé de mission EAC

MICRO-FOLIE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

AURÉLIE DUARTE

Coordinatrice/médiatrice de la Micro-Folie

NATHALIE SULAK

Bibliothécaire de la médiathèque du Plessis Trévise/ médiatrice

TYPHAINE VEIL

Bibliothécaire de la médiathèque du Plessis Trévise/médiatrice

MICRO-FOLIE DE SEVRAN

PHAUDEL KEBCHI

Directeur de la Micro-Folie

MICRO-FOLIE ITINÉRANTE DE GUADELOUPE

JEAN-MARC CÉSAIRE

Directeur de Ciné- Woulé et de la Micro-Folie

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	PHOTOGRAPHIES DE QUELQUES MICRO-FOLIES VISITÉES PAR LA MISSION IGAC.....	125
ANNEXE 2 :	DÉCRET STATUTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTÉ	128
ANNEXE 3 :	CONVENTION DE DÉPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES DU 21/03/2017	135
ANNEXE 4 :	INSTRUCTION AUX PRÉFETS ET DRAC DU 24 OCTOBRE 2019 DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL À LÉGALITÉ DES TERRITOIRES	138
ANNEXE 5 :	NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AUX DRAC DU 25/06/2020.....	145
ANNEXE 6 :	ENQUÊTE DE LA MISSION IGAC RÉALISE AUPRÈS DES MICRO-FOLIES EN FRANCE SEPTEMBRE 2024	150
ANNEXE 7 :	LES MICRO-FOLIES INTERNATIONALES.....	169
ANNEXE 8 :	COÛT DE LA COLLECTION MAROCAINE.....	176
ANNEXE 9 :	RÉPONSES DES OPÉRATEURS PARTENAIRES DE L'EPPGHV	178
ANNEXE 10 :	SYNTHÈSE DES AVIS DES OPÉRATEURS PARTENAIRES DE L'EPPGHV	182
ANNEXE 11 :	LES MICRO-FOLIES VUES PAR ELLES MÊME	186

ANNEXE 1 : PHOTOGRAPHIES DE QUELQUES MICRO-FOLIES VISITÉES PAR LA MISSION IGAC



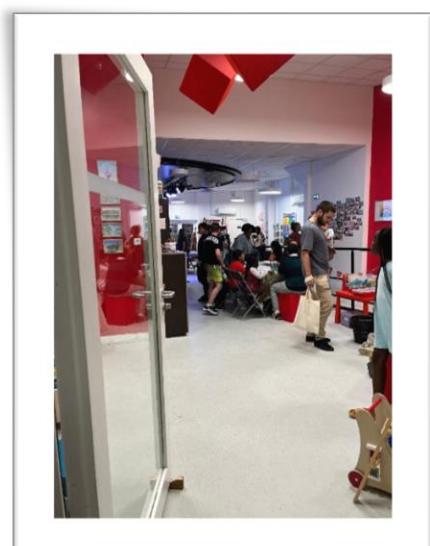
Micro-Folie de Sevran



Micro-Folie de Chateaubriant



Micro-Folie itinérante de Paris Est Ensemble



Micro-Folie de Noisy-le-Sec



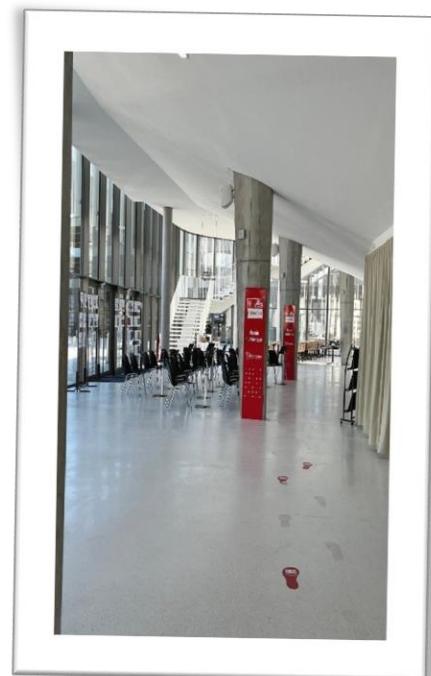
Micro-Folie de Noisy-le-Sec



Micro-Folie de la CC Océan Marais de Monts



Micro-Folie Le Modulor Briey la forêt



Micro-Folie de Montereau-Font- Yonne



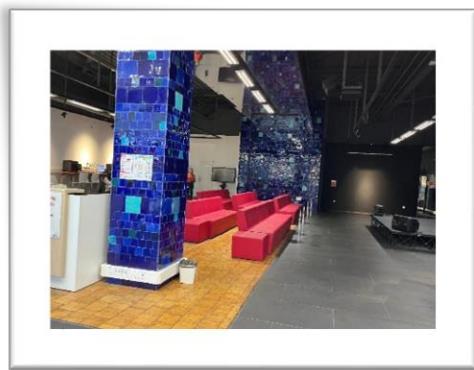
Micro-Folie de Noisy-le-Sec



Micro-Folie du Pays du Chantonnais (CC)



Micro-Folie du Pays du Chantonnais



Micro-Folie d'Évry-Courcouronnes



Micro-Folie de Sevran (Fab lab)



Micro-Folie de Wissembourg

ANNEXE 2 : DÉCRET STATUTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTÉ

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et de la culture,

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 79-631 du 13 juillet 1979 modifié portant création de l'Établissement public du parc de La Villette ;

Vu le décret n° 85-268 du 18 février 1985 portant création de l'Établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES. (Articles 1 à 4)

Article 1

Il est créé, sous le nom d'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette, un établissement public national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture.

Article 2

L'établissement public a pour mission d'animer, d'exploiter et de promouvoir l'ensemble culturel urbain du parc et de la grande halle de La Villette.

Il développe et diffuse des activités artistiques, éducatives et sociales ouvertes sur la ville.

Article 3

Pour l'accomplissement de ses missions l'établissement public du parc et de la grande halle de La Villette peut notamment :

1° Accueillir et susciter toutes activités et initiatives, notamment dans le domaine artistique. Il s'attache à diffuser ses productions ;

2° Passer des conventions avec différentes personnes morales ayant une activité sur le site du parc de La Villette et prendre des participations dans leur capital. Il peut concéder des activités, délivrer des autorisations d'occupation du domaine public et donner en location des espaces du domaine privé à des personnes publiques ou privées ;

3° Réaliser et commercialiser directement ou indirectement tout produit ou service lié à ses missions ;

4° Coopérer avec les collectivités territoriales ainsi que les organismes, fondations et associations, français et étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation ; il peut également prendre des participations dans le capital de sociétés poursuivant les mêmes objectifs.

Article 4

Modifié par Décret n°2002-1186 du 18 septembre 2002 - art. 2 () JORF 20 septembre 2002

La politique culturelle de l'établissement public, ses activités et les investissements relevant de sa compétence peuvent faire l'objet d'un contrat d'objectifs conclu avec le ministre chargé de la culture et le ministre chargé du budget.

TITRE II : ORGANISATION ADMINISTRATIVE. (Articles 5 à 14)

Article 5

Modifié par Décret n°2022-1121 du 3 août 2022 - art. 8

L'établissement public est administré par un conseil d'administration qui comprend :

1° Six représentants de l'État, nommés par décret dans les conditions suivantes :

- a) Trois représentants du ministre chargé de la culture : un représentant choisi au sein de la direction générale de la création artistique, un représentant choisi au sein de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle et un représentant choisi au sein du secrétariat général.
- b) Un représentant du ministre chargé du budget choisi au sein de la direction du budget ;
- c) Un représentant du ministre chargé des finances choisi au sein de la direction générale des finances publiques ;
- d) Un représentant du préfet de la région Ile-de-France.

2° Sept personnalités nommées par décret :

- a) Trois personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine d'activité de l'établissement, proposées par le ministre chargé de la culture ;
- b) Le président du Conservatoire national supérieur de musique de Paris ou son représentant ;
- c) Le président de l'Établissement public de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris ou son représentant ;
- d) Le président de la Cité des sciences et de l'industrie ou son représentant ;
- e) Le maire de Paris ou son représentant.

3° Sept représentants élus des salariés.

Les représentants des salariés sont élus dans les conditions prévues au chapitre II du titre II de la loi du 26 juillet 1983 susvisée ; leur statut est celui que définit le chapitre III de ce titre.

Le mandat des membres est fixé à cinq ans.

Chaque membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

La perte de la qualité en raison de laquelle un membre a été nommé, la démission ou le décès entraînent la vacance du siège correspondant ; le mandat des remplaçants expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Article 6

Modifié par DÉCRET n°2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 13

Le président de l'établissement est nommé par décret, sur proposition du conseil d'administration, parmi les personnalités mentionnées au a du 2° de l'article 5. Il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Pour l'application du présent article, le conseil d'administration se réunit de plein droit, sur convocation du directeur de l'établissement, dans le mois qui suit la nomination des personnalités mentionnées au a du 2° de l'article 5.

Article 7

Les représentants élus du personnel au conseil d'administration bénéficient chacun d'un crédit de quinze heures par mois pour l'exercice de leur mission.

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président, exercent leurs fonctions à titre gratuit. Ils bénéficient du remboursement des frais de déplacement ou de séjour supportés par eux dans l'exercice de leurs fonctions, sur la base des taux applicables aux fonctionnaires appartenant au groupe I, dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1990 susvisé.

Article 8

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour. La convocation est de droit lorsqu'elle est demandée par le tiers au moins des membres du conseil d'administration si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Le directeur général, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

Le président peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge la présence utile.

Article 9

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

Le conseil d'administration délibère sur :

- 1° Le contenu du contrat d'objectifs mentionné à l'article 4 sur l'exécution duquel il entend chaque année un compte rendu ;
- 2° La politique de l'établissement et la programmation culturelle ;
- 3° Le rapport annuel d'activité ;
- 4° La politique tarifaire de l'établissement ;
- 5° Le budget ;
- 6° Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- 7° Les emprunts ;
- 8° L'acceptation des dons et legs ;
- 9° Les concessions ;
- 10° La prise, l'extension et la cession de participations, les créations de filiales et la participation à des groupements d'intérêt économique, à des groupements d'intérêt public ou à des associations ;

11° Les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel contractuel ;

12° Les contrats et conventions ;

13° Les projets d'achats, de prises à bail et, pour les biens dont l'établissement public est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;

14° Les conditions dans lesquelles les espaces du parc sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles ;

15° Les actions en justice et les transactions.

Le conseil d'administration donne son avis sur le règlement de visite des différents espaces gérés par l'établissement.

Le conseil d'administration peut déléguer à son président les attributions prévues aux points 9°, 12° et 15° dans les limites qu'il détermine.

Article 10

Les délibérations ou, le cas échéant, les décisions relatives aux points 4°, 5°, 9° et 11° de l'article 9 deviennent exécutoires de plein droit, quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé du budget, si ceux-ci n'ont pas fait connaître d'observations dans ce délai.

Les délibérations relatives aux points 7°, 10° et 13° de l'article 9 doivent, pour devenir exécutoires, être approuvées expressément par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé du budget.

Les autres délibérations du conseil d'administration deviennent exécutoires de plein droit, quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la culture, s'il n'a pas fait connaître d'observations dans ce délai.

Article 11

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 137

Le président de l'établissement assure l'exécution des délibérations du conseil d'administration.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il assure la direction et la gestion de l'établissement et a autorité sur l'ensemble des services.

Il prépare l'état des prévisions de recettes et de dépenses, engage, liquide et ordonne les dépenses et les recettes.

Il procède aux acquisitions, transferts et aliénations de valeurs dans la limite des autorisations données par le conseil d'administration.

Il peut créer des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable.

Il établit le règlement de visite des différents espaces gérés par l'établissement.

Il nomme les chefs de service de l'établissement après avis du directeur général.

Il nomme les ordonnateurs délégués.

Il a autorité sur le personnel.

Il passe les contrats, conventions et marchés dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Il propose au conseil d'administration la politique tarifaire et la programmation culturelle.

Il présente chaque année un rapport d'activité au conseil d'administration.

Il peut déléguer sa signature au directeur général, ou, en cas d'empêchement de ce dernier, aux chefs de service.

Article 12

Le directeur général est nommé par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis du président de l'établissement.

Le directeur général est, sous l'autorité du président, chargé de l'administration et de la gestion de l'établissement public. Il prépare et met en œuvre les décisions du président et du conseil d'administration.

Article 13 (abrogé)

Abrogé par Décret n°2002-1186 du 18 septembre 2002 - art. 8 (V) JORF 20 septembre 2002

Un conseil d'orientation donne son avis sur la politique culturelle de l'établissement et l'orientation de l'ensemble de ses activités. Le président de l'établissement public lui soumet chaque année un rapport d'activité.

Ce conseil comprend :

- 1° Le maire de Paris ou son représentant ;
- 2° Le maire de la commune d'Aubervilliers ou son représentant ;
- 3° Le maire de la commune de Pantin ou son représentant ;
- 4° Un conseiller du conseil régional de la région d'Ile-de-France désigné par ce conseil ;
- 5° Trois représentants du ministre chargé de la culture ;
- 6° Cinq personnalités françaises ou étrangères désignées par arrêté du ministre chargé de la culture ;
- 7° Trois personnalités désignées par arrêté du ministre chargé de la culture sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la ville ;
- 8° Deux représentants élus par le personnel.

Le conseil élit parmi ses membres un président pour une durée de trois ans. Le président et le directeur général de l'établissement public assistent aux séances avec voix consultative.

Article 14

L'ensemble du personnel de l'établissement, à l'exception du président et de l'agent comptable, est placé sous le régime du droit privé.

L'établissement peut bénéficier du concours de fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics par voie de détachement, de mise à disposition ou de délégation, dans les conditions prévues par le statut des intéressés.

TITRE III : RÉGIME FINANCIER. (Articles 15 à 18)

Article 15

Modifié par DÉCRET n°2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 13

Les ressources de l'établissement public comprennent :

- 1° Le produit des opérations commerciales de l'établissement ;
- 2° Le produit des droits d'entrée ;
- 3° Les recettes provenant de manifestations de toute nature ;
- 4° Le produit des droits de prises de vues, d'enregistrement et de tournage ;
- 5° Les revenus de son patrimoine ;
- 6° Les produits des concessions et des occupations de toute durée du domaine dont il est doté ;
- 7° Les subventions, avances, fonds de concours ou participations qui lui sont attribués par l'État, les collectivités locales, les établissements publics ainsi que toutes autres personnes publiques ou privées et les recettes de mécénat ;
- 8° Les dons et legs ;
- 9° Les produits financiers ;
- 10° Le produit des emprunts dont le terme est inférieur à douze mois et participations ;
- 11° Le produit des aliénations ;
- 12° De façon générale, toutes autres recettes provenant de l'exercice de ses activités.

Les dépenses de l'établissement public comprennent :

- 1° Les frais de personnel de l'établissement ;
- 2° Les frais d'équipement et de fonctionnement ;
- 3° De façon générale, toutes dépenses nécessaires à l'accomplissement par l'établissement de ses missions.

Article 16 (abrogé)

Abrogé par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 137

L'établissement public est autorisé à placer ses fonds disponibles dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'économie et des finances.

Article 17

Le budget de l'année à venir est soumis à l'approbation prévue au premier alinéa de l'article 9 au plus tard le 1er décembre.

Article 18

L'établissement public est soumis aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'établissement est soumis au contrôle économique et financier de l'État prévu par le présent décret et le décret du 26 mai 1955 susvisé.

Les attributions du membre du corps du contrôle général économique et financier et les modalités d'exercice de son contrôle sont précisées en tant que de besoin par arrêté conjoint du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de l'économie et des finances. Le membre du corps du contrôle général économique et financier est nommé par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances.

TITRE IV : DISPOSITIONS DÉVOLUTIVES ET TRANSITOIRES. (Articles 20 à 26)

Article 20

Les immeubles aménagés pour le compte de l'État par l'Établissement public du parc de La Villette et nécessaires à l'exercice des missions de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette sont remis à l'État au fur et à mesure de leur achèvement, pour être, par arrêté du ministre chargé de la culture et du ministre chargé du domaine, attribués à titre de dotation à l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette avec d'autres immeubles appartenant à l'État et affectés au ministère de la culture.

L'arrêté mentionne la liste des immeubles ainsi que les conditions de l'attribution à titre de dotation. L'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette assure notamment la gestion desdits immeubles. Il supporte également le coût de tous les travaux d'aménagement et de grosses réparations y afférents.

Article 21

L'établissement public est substitué à l'État et à l'Établissement public au parc de La Villette pour la gestion des immeubles dont il est doté.

Article 22

Les biens mobiliers de l'État et de l'Établissement public du parc de La Villette nécessaires à l'exercice des missions de l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette lui sont transférés en toute propriété et à titre gratuit par des conventions passées par l'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette avec l'État ou l'Établissement public du parc de La Villette, selon l'origine des biens.

Article 23

L'Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette est substitué à l'État et à l'Établissement public du parc de La Villette dans les droits et obligations résultant des contrats passés par ces derniers pour la réalisation de ses missions.

Lorsque ces contrats sont relatifs à la réalisation et la gestion des immeubles mentionnés à l'article 20 et des biens mobiliers mentionnés à l'article 22, la substitution intervient à la date de leur attribution à titre de dotation pour les immeubles et dans les conditions fixées par une convention pour les biens mobiliers.

L'établissement public n'est pas substitué à l'État et à l'Établissement public du parc de La Villette pour les contrats conclus avec le personnel.

Article 24

Les conventions prévues aux articles 22 et 23 sont soumises à l'approbation des ministres chargés de la culture et du domaine.

Article 25

Jusqu'à l'achèvement des premières opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres de droit et les membres nommés. Les membres élus y siègent dès leur élection. Leur mandat prend fin à la même date que celui des membres nommés.

Article 26

Le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale et de la culture, le ministre d'État, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, le ministre de l'économie et des finances et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ANNEXE 3 : CONVENTION DE DÉPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES DU 21/03/2017



CONVENTION DE DÉPLOIEMENT DES MICRO-FOLIES



Le Ministère de la Culture et de la Communication
Représenté par Audrey Azoulay, en qualité de Ministre

Ci-après désigné par le terme « le ministère de la Culture et de la Communication ».

L'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette – EPPGHV
Représenté par Monsieur Didier Fusillier, en qualité de Président

ci-après désigné par les termes « L'EPPGHV ».

L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,
Représenté par Madame Catherine Pégard, en qualité de Présidente
Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,
Représenté par Monsieur Serge Lasvignes, en qualité de Président
L'Établissement public du musée du Louvre,
Représenté par Monsieur Jean-Luc Martinez, en qualité de Président
L'Établissement public du musée national Picasso,
Représenté par Monsieur Laurent Le Bon, en qualité de Président
L'Établissement public du musée du Quai Branly,
Représenté par Monsieur Stéphane Martin, en qualité de Président
La Cité de la musique - Philharmonie de Paris,
Représenté par Monsieur Laurent Bayle, en qualité de Directeur Général
L'Établissement public de la Réunion des Musées Nationaux -Grand Palais et
Représenté par Madame Sylvie Hubac, en qualité de Présidente
L'Établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie
- Universcience,
Représenté par Monsieur Bruno Maquart, en qualité de Président

Ci-après désignés par les termes « Les Établissements publics culturels partenaires ».

PREAMBLE

Inspiré des Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi, le projet novateur Micro-Folie est porté par le Ministère de la Culture et de la Communication et coordonné par l'EPPGHV, avec le Château de Versailles, le Centre Pompidou, le Louvre, le Musée national Picasso, le Musée du Quai Branly, la Philharmonie de Paris, la RMN-Grand Palais et Universcience.

Suite au succès de la première Micro-Folie ouverte au cœur du quartier des Beaudottes à Sevran en janvier 2017, le Ministère de la Culture et de la Communication souhaite déployer les Micro-Folies sur l'ensemble du territoire national, en métropole et en Outre-Mer, mais aussi à l'étranger, via le réseau des Instituts Français, en ciblant plus particulièrement les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux et périurbains.

Ce déploiement des Micro-Folies doit contribuer à offrir un accès à la culture pour tous, à sensibiliser aux pratiques artistiques les populations qui en sont les plus éloignées, tout en s'appuyant sur la créativité des habitants et en particulier des jeunes pour leur permettre de faire l'expérience de la création.

Les Micro-Folies répondent ainsi toutes à la même ambition de lutte contre les inégalités territoriales et culturelles : elles se déclinent dans chaque territoire différemment pour tenir compte du contexte local et fédérer les initiatives des artistes, acteurs culturels et socio-culturels et associations existantes.



ARTICLE 1

Pour accompagner le déploiement des Micro-Folies et permettre aux structures territoriales d'en saisir toutes les opportunités, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à cofinancer les dix premières Micro-Folies lancées en 2017.

Ainsi, le ministère de la Culture et de la Communication prendra à sa charge les missions d'ingénierie culturelle nécessaires au calibrage de chaque Micro-Folie effectuées par l'EPPGHV, à hauteur de 15 000€ par projet, pour adapter au mieux chaque Micro-Folie au contexte et aux enjeux locaux.

ARTICLE 2

Pour accompagner le déploiement des Micro-Folies, l'EPPGHV s'engage à assurer une mission d'ingénierie culturelle incluant notamment :

- l'étude des modalités d'implantation de la Micro-Folie sur le territoire ;
- une mission de conseil sur la mise en réseau des acteurs culturels et associatifs locaux ;
- la formation des médiateurs de la Micro-Folie ;
- et l'actualisation annuelle de l'application permettant de faire fonctionner le musée numérique.

Les coûts induits par cette mission d'ingénierie culturelle, nécessaire sur chaque territoire, seront pris en charge par le Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 15 000€ par Micro-Folie, dans la limite de 10 Micro-Folies en 2017.

ARTICLE 3

Pour accompagner le déploiement des Micro-Folies, les Établissements publics culturels partenaires s'engagent à :

- alimenter en contenus le musée numérique des Micro-Folies ;
- faciliter les procédures relatives à la diffusion des œuvres numérisées ;
- accompagner la formation des médiateurs autour des œuvres numérisées ;
- et favoriser l'accès des publics et artistes des Micro-Folies au sein des établissements.

ARTICLE 4

Un comité de suivi du projet Micro-Folie sera mis en place sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication, et réunira régulièrement l'ensemble des acteurs du projet, incluant les DRAc des régions concernées par le déploiement, pour en suivre l'avancement, travailler à l'actualisation des contenus du musée numérique, et partager les retours d'expérience du réseau des Micro-Folies.



Fait à Paris, le 21 Mars 2017
En 10 exemplaires originaux

Pour le Ministère de la Culture et
de la Communication
Audrey Azoulay, Ministre de la
Culture et de la Communication

Pour l'EPPGHV
Didier Fusillier, Président

Pour
L'Établissement public
du château, du musée
et du domaine national
de Versailles
Catherine Pégard,
Présidente

Pour le
Centre national d'art et
de culture Georges-
Pompidou
Serge Laavignes,
Président

Pour le
L'Établissement public
du musée du Louvre
Jean-Luc Martinez,
Président

Pour le
L'Établissement public
du musée national
Picasso
Laurent Le Bon,
Président

Pour
L'Établissement public
du musée du Quai
Branly
Stéphane Martin,
Président

Pour la
Cité de la musique -
Philharmonie de Paris
Laurent Bayla, en
qualité de Directeur
Général

Pour
L'Établissement public
de la Réunion des
Musées Nationaux -
Grand Palais
Sylvie Hubac,
Présidente

Pour
L'Établissement public
du Palais de la
Découverte et de la Cité
des sciences et de
l'Industrie -
Universcience
Bruno Maquart,
Président

ANNEXE 4 : INSTRUCTION AUX PRÉFETS ET DRAC DU 24 OCTOBRE 2019 DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL À LÉGALITÉ DES TERRITOIRES



La Secrétaire générale du ministère de la Culture
Le Commissaire général à l'égalité des territoires
à
Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles
Mesdames et Messieurs les directeurs des affaires culturelles

Paris, le 24 OCT. 2019

Objet : Instruction relative à la mise en œuvre et suivi des mesures « Culture » de la Feuille de route du 18 juillet 2018 « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

Références :

- Feuille de route du 18 juillet 2018 « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » ;
- Circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;
- Mesures de l'Agenda rural du 20 septembre 2019.

Dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires, les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engagent conjointement afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles.

Le rôle de l'État est d'être mobilisateur, facilitateur et garant de la mise en œuvre des politiques publiques, partagées avec les collectivités territoriales, mais également avec l'ensemble des acteurs associatifs et des habitants.

Trois mesures « Culture » ont été identifiées comme essentielles dans l'axe « Faire République », du programme « Renforcement du lien social » :

- Mesure n°37 – Renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville ;
- Mesure n°38 – Implanter des Micro-Folies ;
- Mesure n°39 – Développer la pratique musicale.

Les mesures n°37 et n°38 nécessitent une mobilisation renforcée des services déconcentrés de l'Etat. Cette instruction a pour objet d'expliquer les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces deux mesures. La mesure n°39 relative au développement de la pratique musicale se déploie dans les territoires grâce au soutien du ministère de la Culture et du ministère de la Ville et du Logement. Elle nécessite une attention constante des services déconcentrés de l'Etat, notamment dans son articulation avec les politiques d'éducation artistique et culturelle conduites par les DRAC.

I. **Mesure n°37 – Renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville.**

Contexte

Au titre de la mesure n°37 de la Feuille de route du 18 juillet 2018, qui poursuit l'objectif de réduire les inégalités territoriales, il s'agira de développer et de valoriser plus fortement les partenariats entre structures artistiques et culturelles et quartiers prioritaires.

Il convient de mobiliser les institutions artistiques et culturelles de vos territoires, et en priorité les structures labellisées, conventionnées, subventionnées par le ministère de la Culture et co-financées avec les collectivités territoriales¹. Seront également concernés les établissements publics nationaux qui souhaiteraient monter des projets sur vos territoires.

Les expériences de coopération entre structures artistiques et culturelles et quartiers prioritaires les plus réussies sont celles qui instaurent une relation durable avec les partenaires du territoire, notamment les associations de proximité, prenant en compte l'ensemble des habitants dans leur diversité et favorisant le lien avec ceux-ci.

I.1 - Les objectifs opérationnels des partenariats artistiques et culturels

Vous veillerez à ce que ces partenariats constituent bien un engagement des structures artistiques et culturelles en faveur de tous les habitants des quartiers prioritaires, et plus particulièrement des enfants et des jeunes.

L'inscription dans la durée (de 1 à 4 ans) de la présence artistique et culturelle auprès des habitants doit être privilégiée.

La mobilisation des structures artistiques et culturelles se traduit par l'intervention d'artistes ou de professionnels de la culture sous différentes formes : rencontres, ateliers, résidences, actions hors les murs... Cette démarche doit favoriser la création de passerelles entre les habitants des quartiers et la structure. Les propositions sont un écho et un prolongement de l'activité régulière et de la programmation (saison) de l'institution artistique et culturelle. Elles s'appuient sur la ressource artistique, culturelle, scientifique de l'établissement. Elles favorisent la découverte de lieux artistiques et culturels de manière privilégiée et régulière. Il s'agit de désacraliser la fréquentation des lieux et de générer une appétence et une curiosité nouvelle pour des champs artistiques et culturels parfois méconnus des habitants.

Pour donner une place réelle aux habitants dans la réalisation du partenariat, le tissu associatif de proximité, les conseils citoyens ou toute structure de représentation des habitants, participeront à l'élaboration du projet, à sa mise en œuvre et à son évaluation.

¹ Centres chorégraphiques nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art, ainsi que les musées de France, centres d'archives, monuments historiques, médiathèques-bibliothèques, conservatoires, cinémas art et essai...

I.2 - Les partenariats artistiques et culturels : état des lieux et amplification

Il revient aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et aux directions des affaires culturelles (DAC) d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de ces partenariats culturels, au regard de leur expertise du territoire et de leur capacité de mobilisation des acteurs culturels et artistiques, en lien étroit avec les collectivités territoriales concernées et les services des préfectures.

Dans un souci de maillage territorial équilibré, un **état des lieux** des partenariats en cours sera établi avec les collectivités et les services de l'Etat concernés. Il fera apparaître les opérations déjà conduites mais également les structures artistiques et culturelles et les associations à mobiliser (acteurs de la culture et réseaux associatifs de proximité)

Ce diagnostic pourra être nourri de l'analyse des actions soutenues dans le cadre du contrat de ville ainsi que des contractualisations existantes entre les DRAC/DAC et les collectivités.

Sur la base de cet état des lieux, l'**amplification de ces partenariats** sera définie afin de tendre à la couverture maximale des quartiers prioritaires d'ici 2022, sachant qu'un premier bilan sera effectué en septembre 2020. Les conseillers action culturelle et territoriale, en lien avec les conseillers sectoriels des DRAC/DAC, mobiliseront les structures artistiques et culturelles dans les territoires définis comme prioritaires.

Les délégués du Préfet, ou les chargés de mission en charge de la politique de la ville, veilleront à assurer le lien entre les collectivités territoriales, les acteurs associatifs et les conseils citoyens, ou représentants d'habitants.

Dans le cadre des contractualisations existantes entre les DRAC/DAC et d'une part les structures artistiques et culturelles et d'autre part les collectivités territoriales, des avenants seront établis à chaque fois que nécessaire afin de définir les objectifs en terme de territoire et de contenus des projets. Ces objectifs seront également introduits dans le cadre de renouvellement ou de nouvelles contractualisations. Ces objectifs devront permettre d'identifier les quartiers prioritaires retenus et de s'assurer de la mobilisation effective des habitants par les actions mises en œuvre. L'évaluation doit être pensée en amont et intégrée au projet dès sa conception. Les indicateurs nécessaires à sa réalisation doivent être définis en même temps que les objectifs et le contenu du projet.

I.3 - Suivi des partenariats au niveau national au moyen de la remontée de données

Afin d'assurer le suivi de cette mesure, vous veillerez à renseigner un tableau de suivi des partenariats entre les structures artistiques et culturelles et les quartiers de la politique de la ville et de le transmettre aux services centraux des deux ministères² (cf. modèle en annexe).

² Pour le ministère de la Culture : Secrétariat général/Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation ;

Pour le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales : Commissariat général à l'égalité des territoires/Sous-direction de la cohésion et du développement social.

II. Mesure n°38 - Implanter des Micro-Folies.

Contexte

Inspirées du concept architectural des Folies de Bernard Tschumi, le programme des Micro-Folies est un dispositif de politique culturelle « hors les murs » imaginé par l’Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV) pour le compte du ministère de la Culture. **Le cœur du dispositif est le « Musée numérique »** constitué d’images en HD d’œuvres majeures issues des collections de 12 établissements publics nationaux³ partenaires du projet, enrichies de collections régionales, de contenus pédagogiques et de propositions en réalité augmentée (partenariat ARTE).

Dans le cadre de l’amplification du réseau des Micro-Folies sur l’ensemble du territoire voulue par le ministre de la Culture pour atteindre 1 000 Micro-Folies d’ici à 2022, le rôle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et des directions des affaires culturelles (DAC) dans la définition des territoires d’implantation en lien avec les Préfets et les autres services déconcentrés est renforcé.

L’implantation de Micro-Folies dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est l’une des trois mesures Culture. Un objectif de réalisation d’au moins 200 Micro-Folies d’ici 2022 en territoire rural a également été inscrit à l’Agenda rural présenté par le Premier ministre le 20 septembre 2019.

Opérateur de la mise en place du réseau en 2018-2019, l’Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) assurera dans cette nouvelle phase l’animation du réseau des Micro-Folies et la coordination des actions des établissements nationaux, ainsi que l’assistance logistique et technique au montage des projets de Micro-Folie.

Dans le cadre du partenariat interministériel, au-delà des crédits d’aide à l’amorçage du ministère de la Culture, les dotations de droit commun et plans relevant du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (Commissariat général à l’égalité des territoires/CGET) participeront au financement des Micro-Folies.

II.1 - Les objectifs des Micro-Folies

Par leur forme innovante et modulable, par la qualité de leurs collections, par la force de leur ancrage territorial, les Micro-Folies ont vocation à constituer des lieux de vie culturelle de proximité accessibles à tous les citoyens. Chaque Micro-Folie peut être un point d’appui pour les institutions soutenues par le ministère de la Culture, ses labels, ses réseaux, ses écoles... pour développer des projets avec les acteurs des territoires, au service des artistes et des populations.

Les Micro-Folies, à ce stade, sont majoritairement installées dans des médiathèques. Cette intégration, à l’exemple des sites de Denain ou des Mureaux, constitue une opportunité, dans la perspective d’établir un tiers lieu culturel et numérique, d’autant plus qu’elle permettra la mise en place d’un projet travaillé avec les professionnels du site retenu.

Elles ont également vocation à investir d’autres lieux : galeries marchandes, salles des fêtes... elles peuvent ainsi venir en soutien de politiques locales visant à renouveler l’espace public. La Micro-

³ l’Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le Centre national d’art et de culture Georges-Pompidou, l’Etablissement public du musée du Louvre, l’Etablissement public du musée national Picasso, l’Etablissement public du musée du Quai Branly, La Cité de la musique - Philharmonie de Paris, l’Etablissement public de la Réunion des Musées Nationaux -Grand Palais, l’Etablissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l’industrie- Universcience, Musée d’Orsay, l’Institut du Monde Arabe, l’Opéra national de Paris et le Festival d’Avignon

Folie peut également être nomade, partagée entre plusieurs collectivités au sein desquelles elle sera amenée à circuler.

Les actions menées par les acteurs culturels locaux (scène nationale, centre dramatique national, musée municipal, etc.) ont naturellement vocation à s'intégrer à la programmation culturelle et artistique de la Micro-Folie. Outre le fait que ces actions seraient valorisées dans cette logique de convergence, grâce à l'unité de lieu, il s'agirait de susciter la création d'œuvres, en matière de spectacle vivant par exemple, ou de mettre en place des expositions, ou de valorisation des ressources numériques existantes, en lien avec la programmation patrimoniale ou muséale existante.

II 2 - L'implantation des Micro-Folies dans les territoires

Afin de s'assurer de l'ancrage territorial du projet, il est conseillé d'effectuer un diagnostic des actions culturelles et éducatives existantes, au regard du potentiel du lieu.

Une cartographie élaborée par les DRAC/DAC, en lien avec les préfets de départements et les élus locaux, permettra de déterminer les lieux d'implantation des Micro-Folies dans les territoires. Cette cartographie tiendra compte des géographies prioritaires relevant du ministère en charge de la Cohésion des territoires (politique de la ville, territoires ruraux, « Cœur de ville »).

Une fois le territoire et le lieu d'implantation choisis et validés par l'assemblée délibérante de la collectivité, le rôle de coordination des DRAC/DAC doit permettre d'articuler les Micro-Folies à d'autres projets culturels et artistiques portés par des acteurs locaux (résidences d'artistes du spectacle vivant comme des arts visuels, actions de valorisation des métiers d'art...). Les structures labellisées par le ministère de la Culture et les artistes soutenus par l'Etat ont vocation à s'y associer.

L'appropriation du projet et de ses usages futurs par la population pourra être facilité par l'intermédiaire des conseils citoyens, dans un souci de dialogue avec les habitants. La mise à disposition, dans les locaux d'installation de la Micro-Folie, d'un espace pour les habitants et les acteurs associatifs, lorsque cela est possible, peut constituer un facteur supplémentaire d'attractivité.

II 3 - Les leviers financiers

Suite à l'évaluation des moyens humains et financiers nécessaires à la création de la Micro-Folie, dans un souci de rationalité afin d'en réduire les coûts liés à l'aménagement des lieux et de fonctionnement, les collectivités pourront mobiliser différents leviers financiers de l'Etat.

Les communes, les EPCI, les conseils départementaux et les conseils régionaux peuvent également soutenir financièrement un projet de Micro-Folie, notamment au titre de la conférence des financeurs d'un contrat de ville. Dans ce cadre, les crédits territoriaux du programme 147 peuvent également être mobilisés, notamment au titre des projets éducatifs, artistiques et culturels, qu'ils soient déjà existants ou à construire dans le cadre de la programmation de la future Micro-Folie, en articulation avec la programmation des contrats de ville.

La collectivité bénéficiera de l'accompagnement à l'ingénierie du projet par la DRAC/DAC, en lien avec l'EPPGHV. Ce dernier bénéficiera annuellement d'une dotation d'1,5M€ afin d'assurer notamment l'animation et l'accompagnement du réseau. Les DRAC/DAC auront à disposition une enveloppe dotée d'1,5M€ au niveau national afin de soutenir la phase d'amorçage du projet.

Les dotations suivantes peuvent être mobilisées afin de soutenir l'émergence de projets :

- Dotation politique de la ville (DPV)

La dotation politique de la ville (ex-DDU) bénéficie chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

[Note d'information du 26 mars 2019 relative à la dotation de la politique de la ville pour 2019](#)

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La dotation d'équipements des territoires ruraux vise à soutenir les investissements dans les territoires ruraux. Parmi les opérations prioritaires définies au niveau national, figurent les projets relatifs au soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des centres-bourgs, ainsi que ceux relatifs à l'installation de services numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives.

[Circulaire du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019](#)

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La dotation de soutien à l'investissement local a pour objet d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires. Son objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment celles inscrites au Grand plan d'investissement (GPI), dont le développement du numérique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

[Circulaire du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019](#)

- Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Le législateur a souhaité moderniser le soutien apporté par l'Etat à l'investissement des conseils départementaux, en transformant l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) en une dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID). Les modalités de gestion de cette nouvelle dotation s'inspireront de celles mises en œuvre depuis 2016 pour la DSIL.

[Circulaire du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019](#)

- Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT intervient pour financer les actions définies dans les territoires, selon les priorités qu'ils ont fixées en concertation avec l'État. Parmi ces priorités, sont ciblées les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires et celles présentant un caractère innovant ou expérimental mais reproductible dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires, notamment la création de tiers-lieux (fab-lab, digital académies, espaces de co-working, Micro-Folies...).

[Circulaire du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019](#)

En outre, plusieurs plans relevant du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec

les collectivités territoriales peuvent être mobilisés afin de soutenir l'émergence de projets, notamment :

- Programme « Action cœur de ville »

La CDC mobilise 1 Md € de fonds propres et 700 M€ de prêts pour des interventions, notamment dans l'immobilier dédié à la culture. Parmi les 222 territoires bénéficiaires, il est à noter qu'ont été recensés 41 quartiers classés en politique de la ville en zone centrale. Il y a par ailleurs au total 478 QPV et 134 NPNRU au sein des 222 territoires bénéficiaires du programme (la plupart étant donc en dehors du centre-ville).

Instruction du gouvernement relative au programme « Action Cœur de ville »

Guide du programme « Action Cœur de Ville » : présentation du programme, outils, mise en œuvre

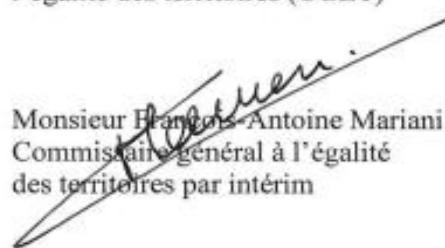
II. 4 - La mise à disposition de données nationales

Au regard des territoires cibles, et donc des cartographies concernées, vous trouverez ci-dessous les adresses des sites internet des annuaires et observatoires disponibles :

- Observatoire des territoires : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/acc-s-par-indicateurs/politiques-publiques>
- Observatoire national de la politique de la ville : <http://www.onpv.fr>
- Cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur le réseau des Micro-Folies : micro-folies.com

Ministère de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales
Commissariat général à
l'égalité des territoires (CGET)


Monsieur François-Antoine Mariani
Commissaire général à l'égalité
des territoires par intérim

Ministère de la Culture
Secrétariat général


Madame Marie Villette

Secrétaire générale

ANNEXE 5 : NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AUX DRAC DU 25/06/2020



Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
SCPO / DEDAC

Sophie Lecointe / Elisabeth Daumas

Référence : *Ref 1018358*

182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Téléphone
01.40.15.76.14 / 01.40.15.78.16

25 JUIN 2020

La Secrétaire générale du ministère de la culture

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des affaires culturelles

S/C

Mesdames et Messieurs les Préfets de région et les Préfets de départements

Objet : Déploiement des Micro-Folies sur la période 2020-2022.

Les Micro-Folies ont été imaginées comme des espaces modulables de démocratie culturelle et d'accès ludique aux œuvres, qui s'insèrent dans des lieux existants et intègrent un musée numérique mais aussi un FabLab, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités, accessible et intergénérationnel, qui s'appuie sur les tissus culturels et associatifs locaux ; un lieu transdisciplinaire qui permet une rencontre avec des œuvres numériques, mais aussi physiques, avec des spectacles, qui permet la pratique artistique, et qui offre des outils d'éducation artistique et culturelle.

Initié et coordonné par l'Etablissement public du Parc et de la Grande halle de La Villette (EPPGHV), ce projet fédère et mobilise entre autres 12 opérateurs et établissements publics nationaux conférant une portée nationale à ce programme (le musée du Louvre, le CNAC Georges-Pompidou, le Musée du Quai Branly- Jacques Chirac, la RMN-Grand Palais, le Château de Versailles, le Musée Picasso, Universcience, la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, le Musée d'Orsay, l'Opéra national de Paris, l'Institut du Monde Arabe et le Festival d'Avignon).

A l'occasion de l'installation du Conseil national des Tiers Lieux, en 2019, le Ministre de la Culture a annoncé sa volonté de déployer 1000 Micro-Folies d'ici 2022 dans toute la France et a confirmé le rôle de l'EPPGHV en tant que coordinateur du projet. Trois ans après sa conception, le projet entre donc dans une nouvelle phase de son déploiement, qui devra intensifier le rythme des ouvertures et renforcer l'animation du réseau ainsi constitué.

À ce jour, 80 Micro-Folies ont ouvert leurs portes, en suivant les principales géographies prioritaires de l'État (Politique de la ville, Culture via les DRAC, Cœur de Ville, Ruralité) sans toutefois exclure un petit nombre de

1

collectivités volontaires, hors zones prioritaires. Les projections actuelles portent à 130 Micro-Folies ouvertes d'ici décembre 2020, et à 200 Micro-Folies ouvertes d'ici juin 2021.

Dans le contexte de la crise sanitaire inédite que traverse notre pays, l'amplification du réseau des Micro-Folies est capital pour contribuer à relancer l'activité culturelle et renouer le lien social au cœur des territoires. Par leur taille, leur caractère innovant, leur modularité et l'enthousiasme qu'elles suscitent, les Micro-Folies constituent une des réponses aux attentes de nos concitoyens.

Dans le contexte de relance que nous vivons, elles s'inscriront facilement dans les projets culturels de territoires des collectivités, à la fois comme relais attendu des richesses nationales, mais aussi comme lieu de proximité, permettant de mettre en valeur des offres culturelles locales, tant dans le Musée numérique que dans la programmation d'événements ou d'artistes, et d'en faire bénéficier l'ensemble du réseau.

L'objectif est la mise en place d'une politique publique construite avec les acteurs des territoires pour faire de chaque Micro-Folie un point d'appui pour les institutions soutenues par le ministère de la Culture, ses labels, ses réseaux, ses écoles... mais aussi un lieu pour développer des projets avec les acteurs culturels locaux, au service des artistes et des populations.

Pour réussir cette nouvelle étape de déploiement, votre mobilisation est essentielle, en lien étroit avec l'équipe projet de l'EPPGHV. C'est pourquoi des moyens financiers sont confortés et une gouvernance se met en place pour assurer la mobilisation de tous les acteurs, le retour d'expérience et le suivi du programme, en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Les DRAC-DAC sont au cœur du projet

Le Ministre souhaite dans cette nouvelle phase vous confier la responsabilité de définir la cartographie des implantations et d'accompagner les collectivités dans la construction des projets de Micro-Folies au regard des enjeux locaux.

A ce titre, il vous est demandé de désigner au sein de votre direction un référent du programme de déploiement des Micro-Folies, chargé de mobiliser les compétences et les acteurs nécessaires à la construction de chaque projet.

L'identification de ces implantations devra se faire dans le souci de la viabilité de chaque projet : financements en investissement en lien avec les préfets qui pourront mobiliser les programmes nationaux de soutien aux territoires prioritaires, moyens en fonctionnement (y compris en personnel) apportés par les collectivités locales, implication des partenaires locaux, intégration des Micro-Folies dans les conventions de territoire, les CLEA ou d'autres dispositifs contractuels....

Des moyens renforcés en 2020

Le ministère de la Culture consacre à nouveau en 2020, un budget de 3 M€ (programme 224) à cette amplification du réseau des Micro-Folies, tant pour son déploiement que pour sa structuration et son animation.

Le partenariat initié dès 2018 avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) se poursuit en particulier grâce aux crédits d'investissement accordés par les préfets aux collectivités qui souhaitent planter une Micro-Folie, en lien avec les dispositifs de soutien aux territoires prioritaires.

Il se traduit au niveau national par l'inscription des Micro-Folies dans plusieurs plans gouvernementaux : la feuille de route Politique de la ville, l'Agenda rural, avec un objectif de création de 200 Micro-Folies d'ici à 2022, Action Cœur de Ville, le programme spécifique sur les tiers-lieux (« Nouveaux lieux, nouveaux liens »).

Les Micro-Folies pourront également se déployer de façon coordonnée avec le programme France Services si les projets convergent au regard d'un diagnostic partagé à l'échelle de chaque territoire. Les Micro-Folies auront également leur place dans le programme « Petites villes de demain » qui concernera la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants.

Les Régions et les Départements peuvent également être mobilisés en faveur de l'amplification du réseau, notamment pour accompagner le développement de collections muséales et numériques locales afin d'enrichir le Musée numérique.

Dans un souci de mutualisation, le Ministre de la culture a souhaité que les 3 M€ dédiés au projet Micro-Folie soient délégués à l'EPPGHV au regard de son expertise acquise dans le cadre du pilotage du déploiement actuel, dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en place de leur projet de Micro-Folies, de son lien avec les établissements publics partenaires du projet et de sa mission d'animation et de structuration du réseau.

La moitié de ces 3 M€, soit 1,5 M€ devra être destinée, en co-construction avec les DRAC/DAC, à amplifier le déploiement dans les territoires et à soutenir les projets locaux qu'elles auront identifiés, afin de favoriser la création de contenus par des acteurs locaux ainsi que la diffusion de ces contenus dans le réseau des Micro-Folies.

Ainsi, le financement du projet Micro-Folies par le ministère de la Culture permet à l'EPPGHV de mener les actions suivantes :

- Accompagner des collectivités locales dans le calibrage et la faisabilité de leur projet de Micro-Folie (Ingénierie culturelle) ;
- Permettre à l'EPPGHV d'acquérir le matériel nécessaire pour constituer **30 modules du Musée numérique (écrans, tablettes, serveur, ordinateurs) « clés en main »**. Chaque module pourrait être installé dans un lieu destiné à accueillir une Micro-Folie, de manière à assurer une préfiguration le temps que la collectivité puisse passer ses propres marchés pour le matériel. Les DRAC/DAC pourront solliciter l'EPPGHV pour installer ces modules lorsqu'une collectivité sera dans cette situation ;
- Soutenir le développement du réseau : Le ministre a décidé de la mise à disposition par l'EPPGHV de moyens humains en fonction des besoins des DRAC/DAC pour travailler à leurs côtés à la co-construction des projets. C'est pourquoi une partie des moyens permettra de prendre en charge des emplois de **chargés de mission au service du déploiement des Micro-Folies sur les territoires**. Rémunérés par l'EPPGHV, ces emplois seront positionnés au sein des DRAC/DAC qui en exprimeront le besoin. En lien avec les DRAC/DAC, l'EPPGHV privilégiera un recrutement local garant d'une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs ;
- Assurer les fonctions supports inhérentes au projet Micro-Folie : gestion de l'application Musée numérique et de ses contenus, centralisation des chartes d'adhésion au réseau Micro-Folie et gestion administrative, remise des éléments de communication personnalisés, etc. ;
- Faire évoluer le concept de Micro-Folie : mise à niveau des préconisations techniques, etc. ;
- Concevoir les outils de médiation en adéquation avec les contenus et accompagner les médiateurs du réseau Micro-Folie : formation à l'utilisation du musée numérique et au fonctionnement du

FabLab, utilisation des outils de médiation créés en adéquation et conception et développement de nouveaux outils propres à chaque projet ;

- Animer le réseau territorial des Micro-Folies ;
- Poursuivre l'enrichissement du Musée numérique : actualisation des collections numériques nationales, contenus en réalité virtuelle ; Les DRAC/DAC pourront solliciter l'EPPGHV pour créer des collections numériques régionales avec des contenus issus des institutions culturelles locales en fonction des ressources disponibles ou à développer localement ;
- Développer et mettre en œuvre des programmes thématiques composés de propositions artistiques conçues par les Micro-Folies et ayant vocation à circuler dans le réseau (ex : programme de Noël, micro-festivals dans le cadre de l'été apprenant et culturel, etc.) ;
- Animer au niveau national le projet : grand rendez-vous annuel du réseau, week-end des Micro-Folies, etc. ;
- Participer à la mise en œuvre de l'évaluation du programme.

Une nouvelle gouvernance

Le Ministre de la culture a demandé la mise en place d'une gouvernance du déploiement articulant pilotages régional et national et le suivi interministériel, qui puisse impliquer les DRAC/DAC à tous les niveaux de décision, en s'appuyant sur leur connaissance fine des besoins des territoires et des acteurs culturels locaux.

Au niveau national :

Un comité de suivi interministériel se réunit tous les 2 mois. Il est composé de représentants du ministère de la culture (administration centrale), de l'EPPGHV et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Il est chargé d'élaborer la synthèse et de rendre compte au(x) ministre(s) de l'avancée du programme de déploiement. Il pilote, coordonne et met en partage une évaluation globale permettant notamment de consolider le coût complet du programme pour l'État et l'atteinte des objectifs d'émancipation culturelle et d'accès à la culture pour tous dans les territoires, à partir des éléments remontés des DRAC/DAC et du réseau.

Deux à trois fois par an, le comité de suivi confie à l'EPPGHV l'organisation de réunions des référents des DRAC/DAC chargés du projet Micro-Folies en région.

Ces réunions permettent notamment de suivre la progression du déploiement dans chaque territoire et la consommation des financements spécifiques du ministère de la Culture, mutualisés auprès de l'EPPGHV (exemples : mise à disposition des chargés de déploiement en DRAC/DAC, projets de Micro-Folies nécessitant un accompagnement, contenus numériques régionaux, programmation du réseau des Micro-Folies, projets liés aux opérations nationales comme la nuit des musées ou de la lecture...)

Il vous est demandé de désigner très rapidement la personne qui représentera la DRAC ou la DAC dans cette instance afin de pouvoir organiser une première réunion avant le 15 juillet.

Au niveau régional :

Pour ne pas alourdir les procédures et générer des réunions supplémentaires, il n'est pas proposé de comité dédié mais les DRAC/DAC sont invitées à intervenir à 2 niveaux :

- planifier avec le préfet l'inscription des Micro-Folies au programme des CAR, avec possible participation de l'équipe de l'EPPGHV à ces réunions ;
- travailler avec les préfets de départements pour s'inscrire au mieux dans les programmes gouvernementaux et mobiliser les leviers de financement associés (politique de la ville, FNADT, DETR...). Depuis la circulaire du Premier ministre du 15 mai 2020, les préfets de départements sont désignés comme délégués territoriaux de l'ANCT et sont les interlocuteurs directs des collectivités pour tous ces programmes (politique de la ville, Action Cœur de Ville, Tiers Lieux, Agenda rural...).

Des outils pour mieux travailler en réseau

Afin d'échanger au niveau national avec les équipes des DRAC/DAC, de l'EPPGHV, des administrations centrales du ministère de la Culture et de l'ANCT, trois outils ont été créés :

- Une adresse générique pour échanger par messagerie électronique :
ProgrammeMF2022@culture.gouv.fr.
- Un espace collaboratif sur Sémaphore où seront disponibles tous les documents utiles.
- Une base CRM de suivi des projets Micro-Folies et de gestion des contacts, gérée par l'équipe projet de l'EPPGHV.

Je vous remercie de votre mobilisation et de votre aide pour mener à bien ce beau projet porteur d'innovation dans les territoires et de nouveaux liens avec les artistes et avec tous les habitants.



Marie VILLETTE

Copies pour information :

- Pour le ministère de la culture : Mme Sylviane Tarsot Gillery (DGCA), M. Jean-Baptiste Gourdin (DGMIC), M. Philippe Barbat (DGP), M. Noël Corbin (chargé de préfiguration) ;
- Pour l'EPPGHV : M. Didier Fusillier et Mme Laura Chaubard ;
- Pour l'ANCT : M. Yves Le Breton.

ANNEXE 6 : ENQUÊTE DE LA MISSION IGAC RÉALISÉE AUPRÈS DES MICRO-FOLIES EN FRANCE SEPTEMBRE 2024

Nombre de Micro-Folies contactées : 463

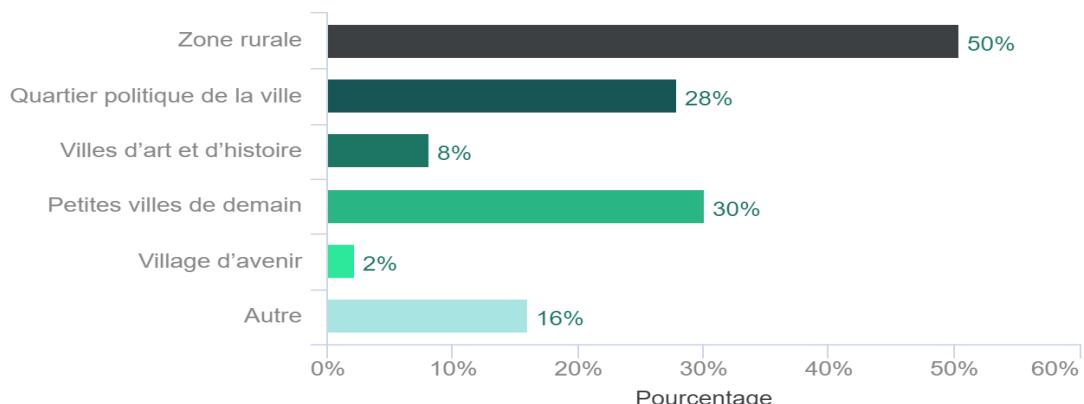
Nombre de Micro-Folies ayant répondu (y compris partiellement) : 363

Taux de réponse global : 78%

TYPOLOGIES

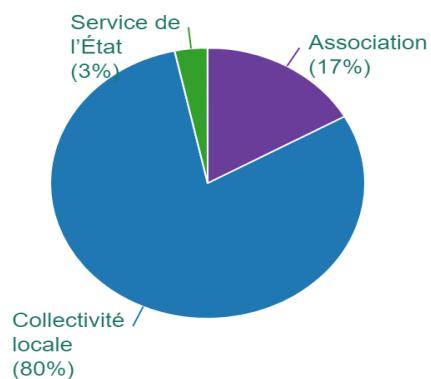
QUESTION 1 Dans quel type de territoire est implanté la Micro-Folie

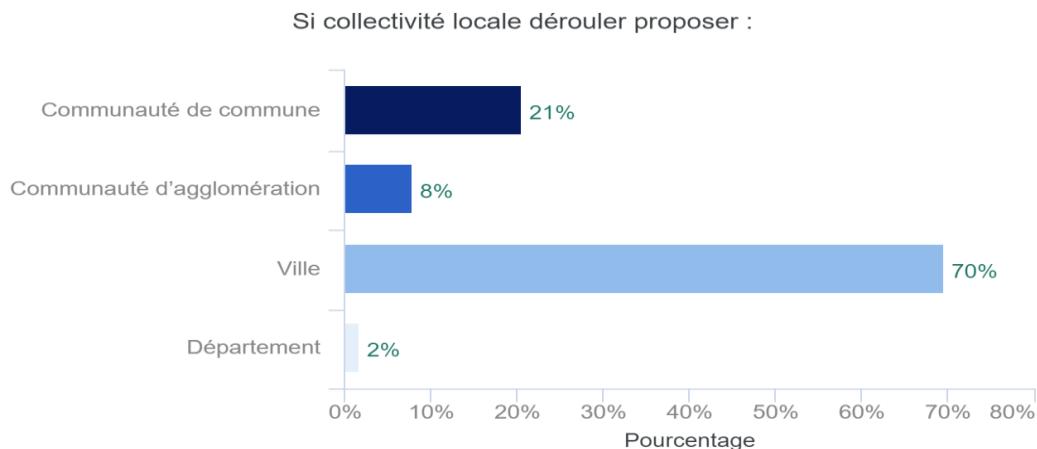
Dans quel type de territoire est implanté la microfolie ?



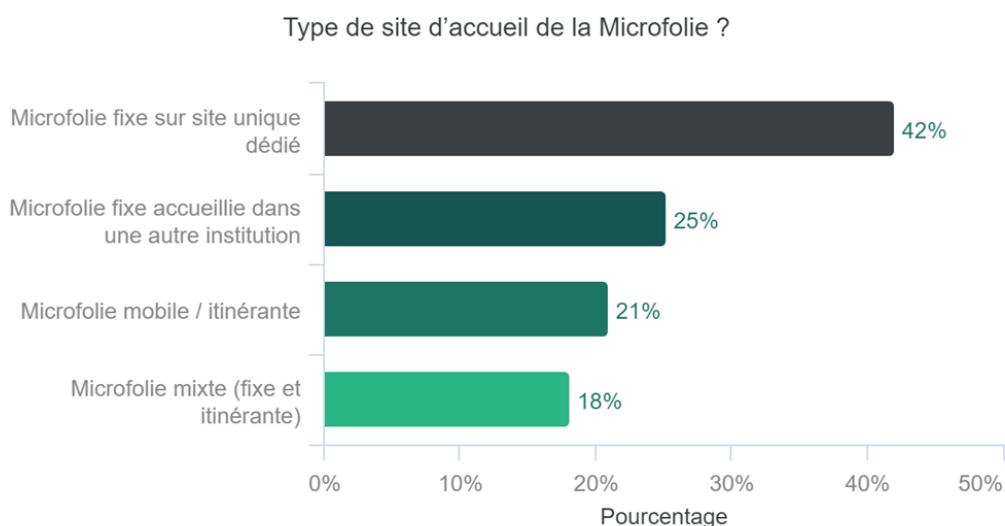
QUESTION 2 Quel est le statut juridique de la Micro-Folie ?

Quel est le statut juridique de l'organisme gestionnaire de la Microfolie ?

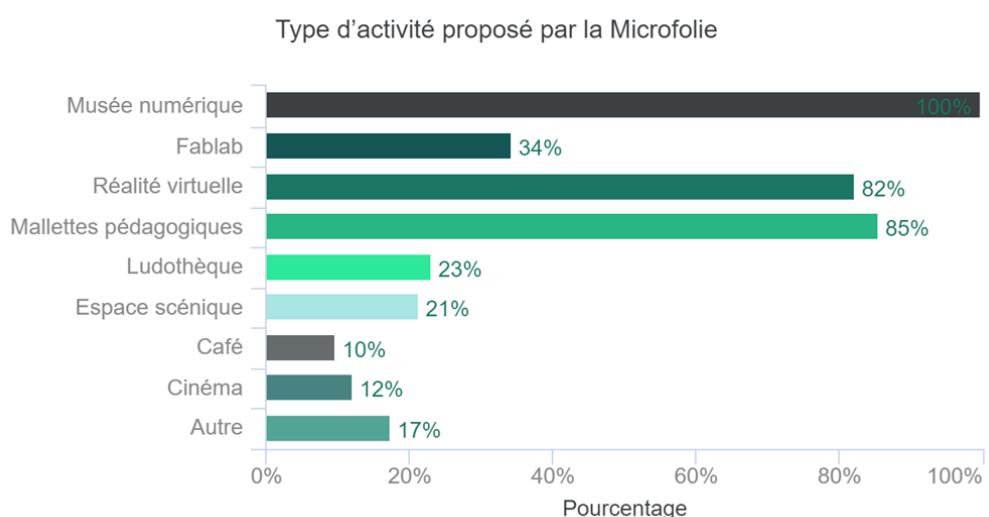




QUESTION 4 Type de site d'accueil de la Micro-Folie

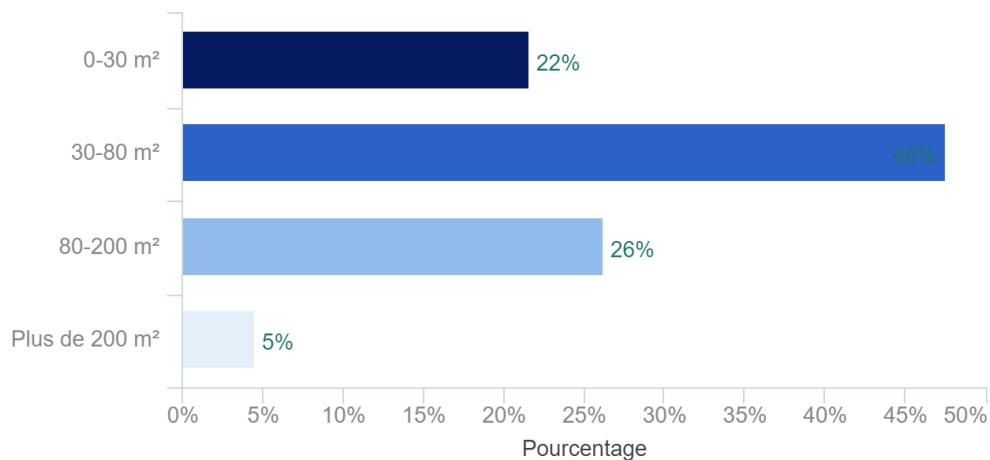


QUESTION 5 Type d'activité proposée par la Micro-Folie



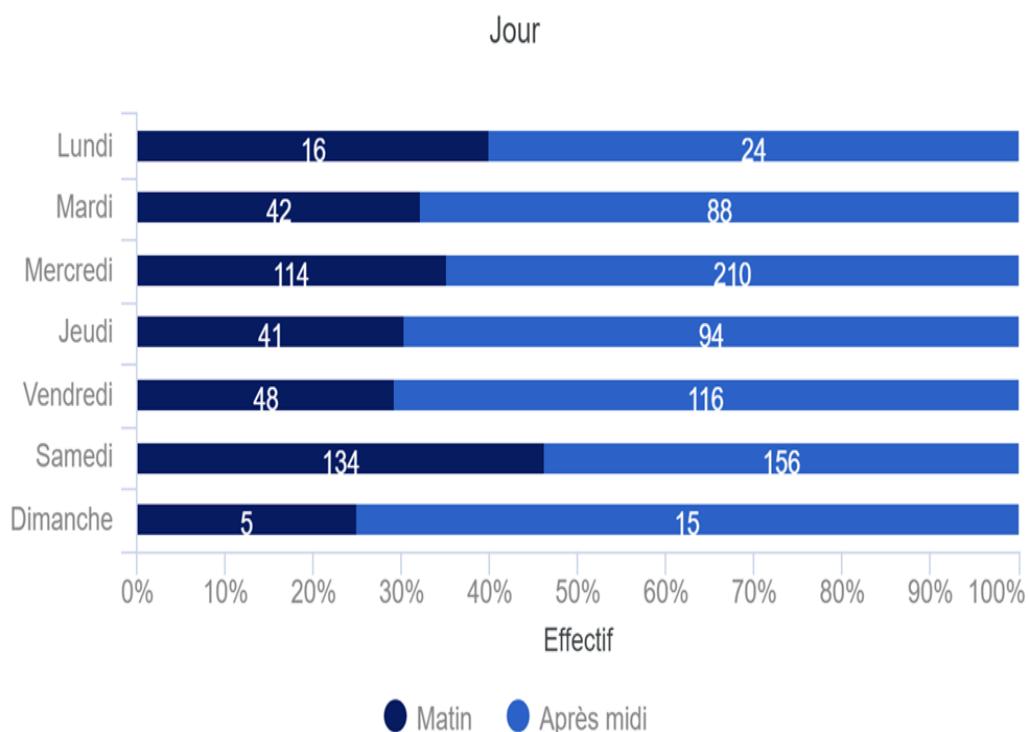
QUESTION 6 Surface de la Micro-Folie

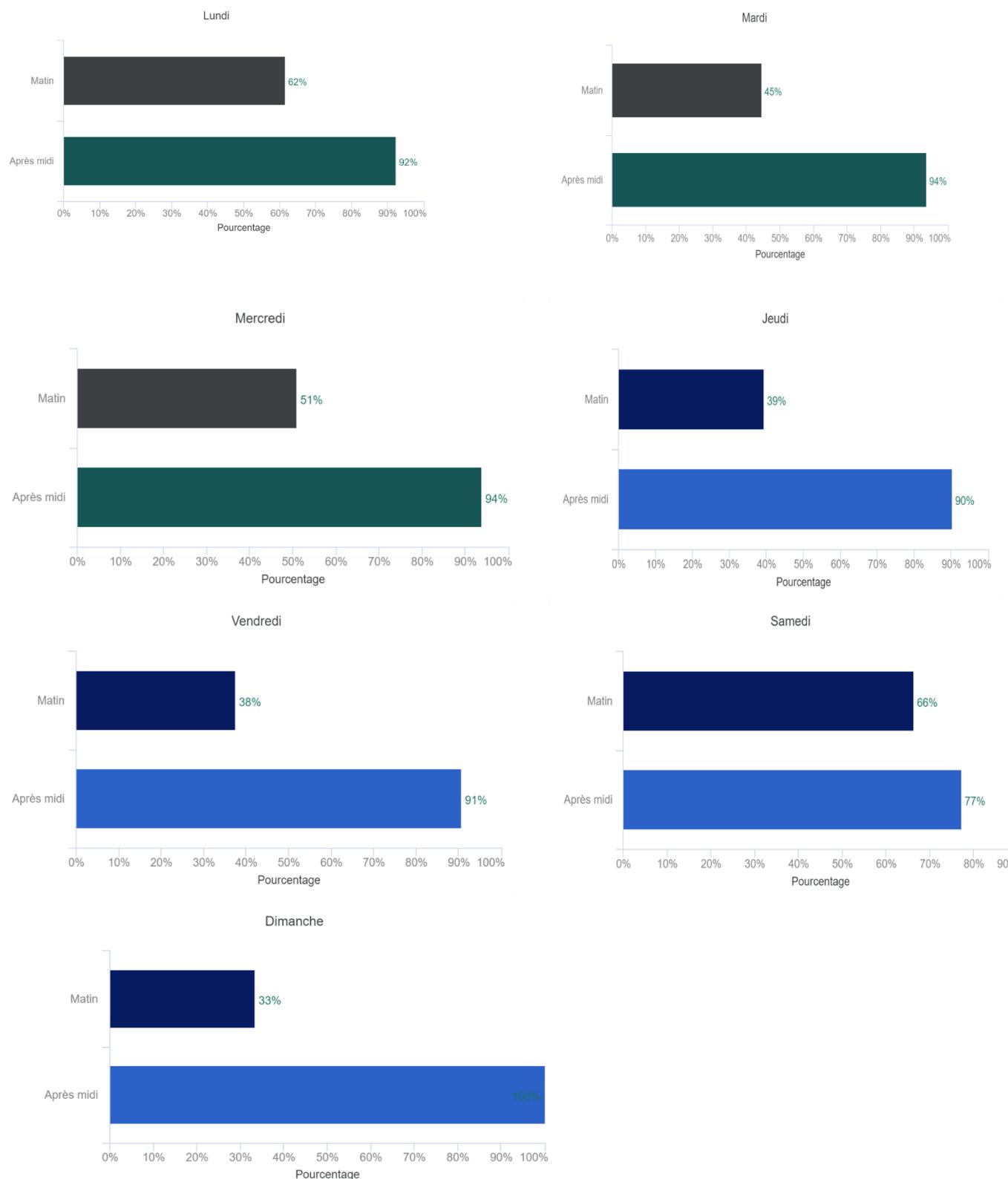
Surface de l'espace Microfolie dédié :



FONCTIONNEMENT ET MOYENS

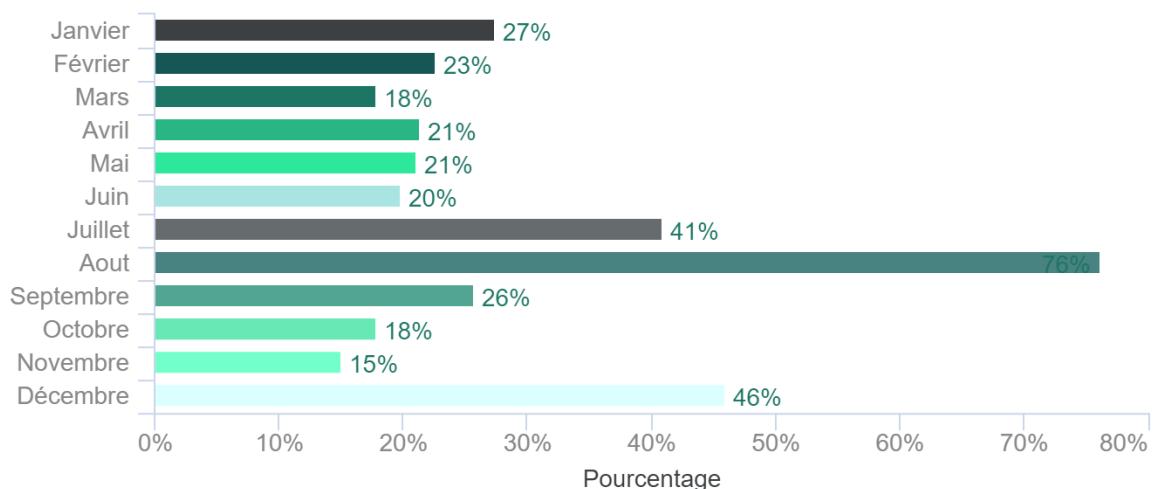
QUESTION 8 Plages d'ouverture hebdomadaire de la Micro-Folie





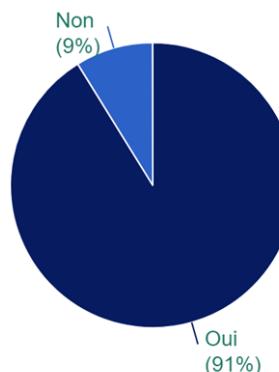
QUESTION 9 Périodes de fermetures de la Micro-Folie

En 2023, quelles ont été les périodes de fermeture de la Microfolie ?



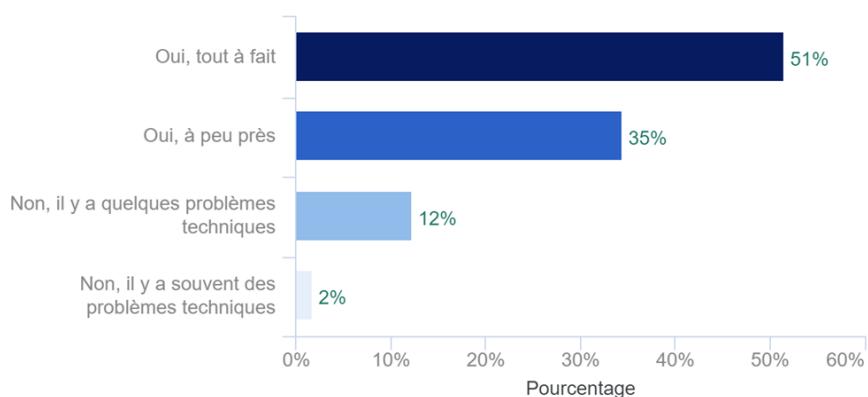
QUESTION 10 La réservation est-elle obligatoire pour les groupes ?

La réservation est-elle obligatoire pour les groupes ?

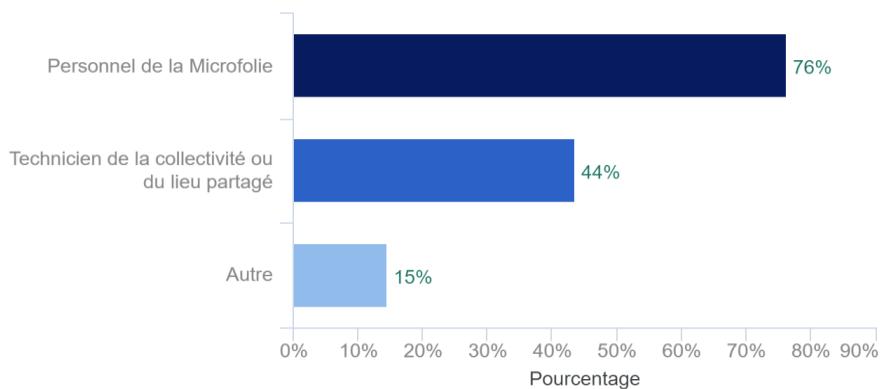


QUESTION 11 Fonctionnement technique

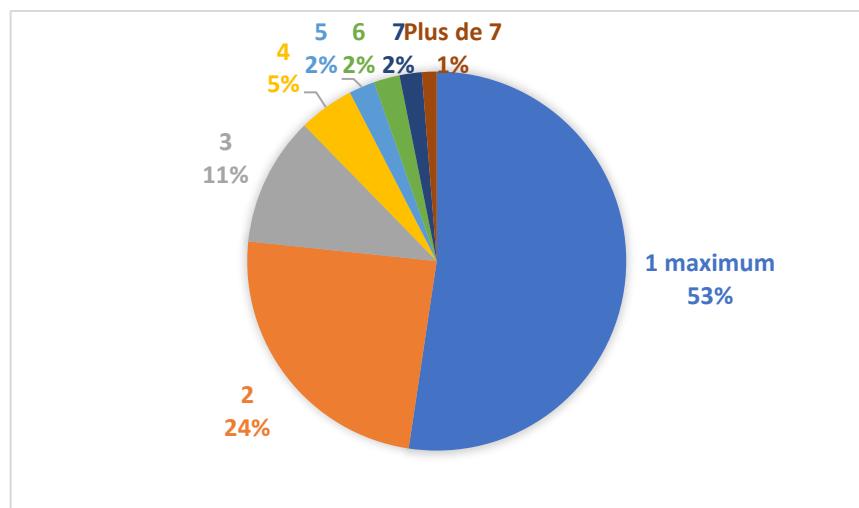
Les équipements techniques fonctionnent-ils de manière satisfaisante ?



Qui en assure la maintenance ?

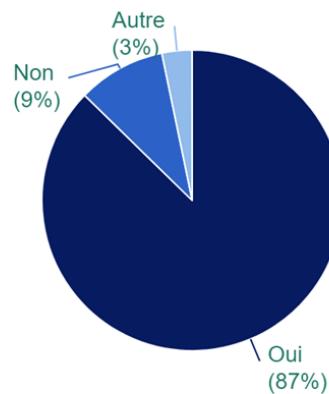


QUESTION 12 Nombre de personnes travaillant à la Micro-Folie



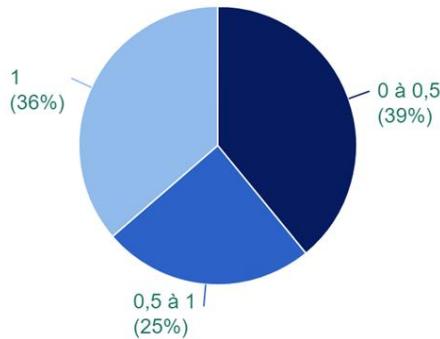
QUESTION 13 Direction de la Micro-Folie

Y a-t-il un responsable principal affecté à la Microfolie ?



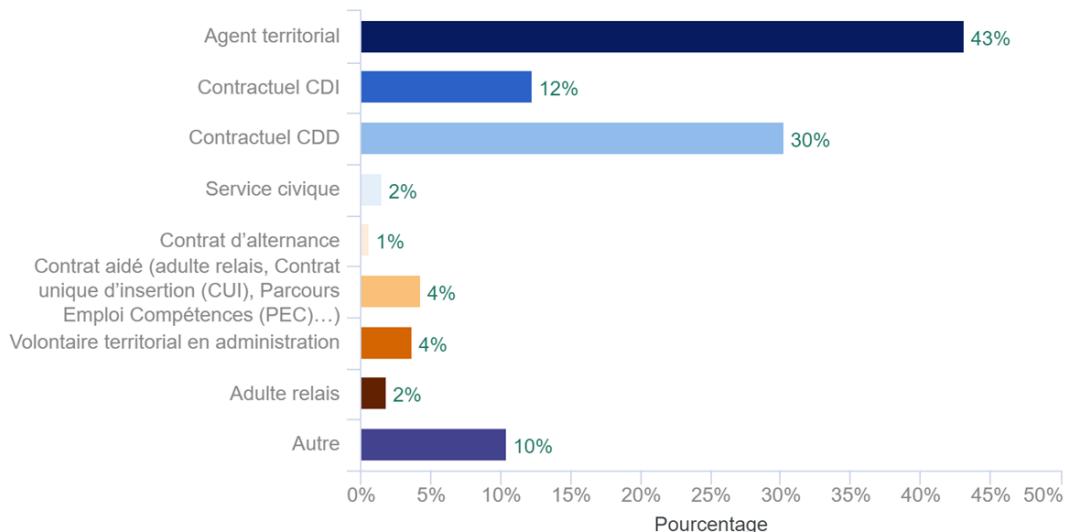
QUESTION 14 Quotité de temps du responsable de la Micro-Folie

Quotité de temps travaillé du responsable principal du projet en équivalent temps plein :



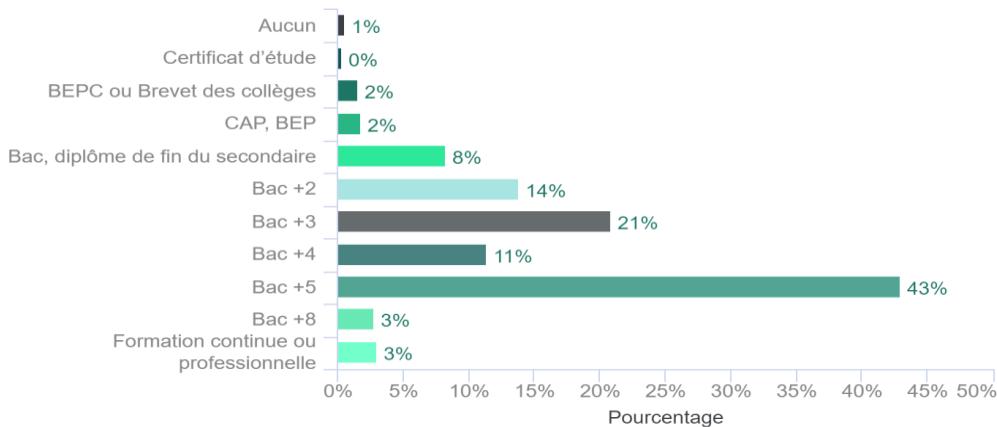
QUESTION 15 Statut du responsable de la Micro-Folie

Type de contrat du responsable principal de la Microfolie :



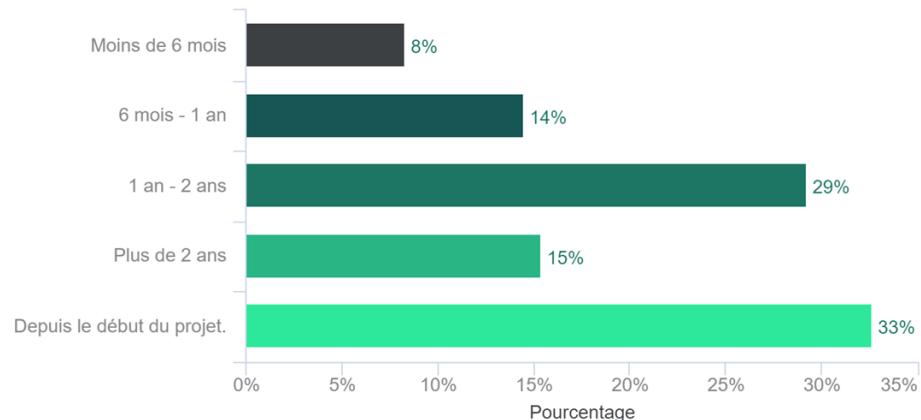
QUESTION 16 Type de diplômes du responsable de la Micro-Folie

Niveau de diplôme du responsable principal de la Microfolie :



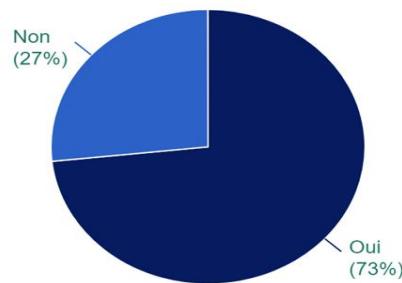
QUESTION 16 Ancienneté du responsable de la Micro-Folies

Depuis combien de temps le responsable de projet est-il à la Microfolie :



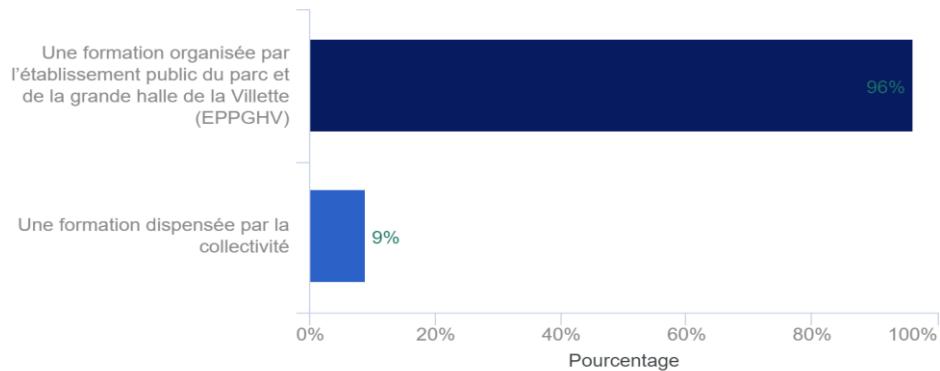
QUESTION 17 Formations reçues par le responsable de la Micro-Folie

Le responsable principal a-t-il bénéficié d'une ou de formations pour accomplir son activité au sein de la microfolie ?



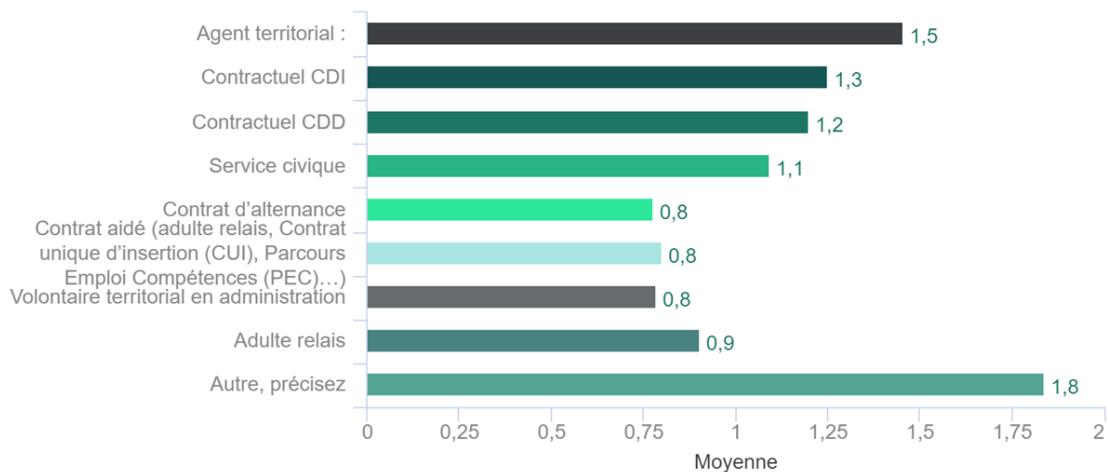
QUESTION 18 Type de formations reçues

Si oui, était-ce :



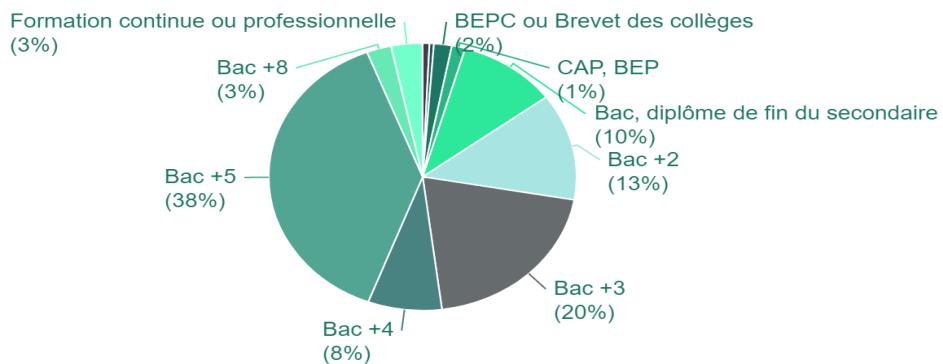
QUESTION 19 Type de contrats des médiateurs

Type de contrat des médiateurs travaillant au sein de la Microfolie en 2023:



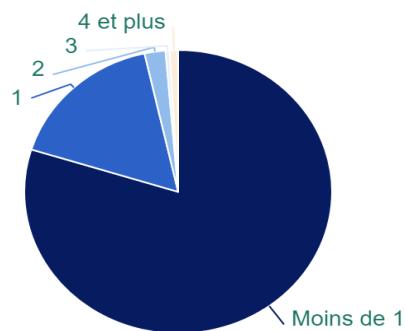
QUESTION 20 Diplômes des médiateurs

Type de diplômes des médiateurs travaillant au sein de la Microfolie ?



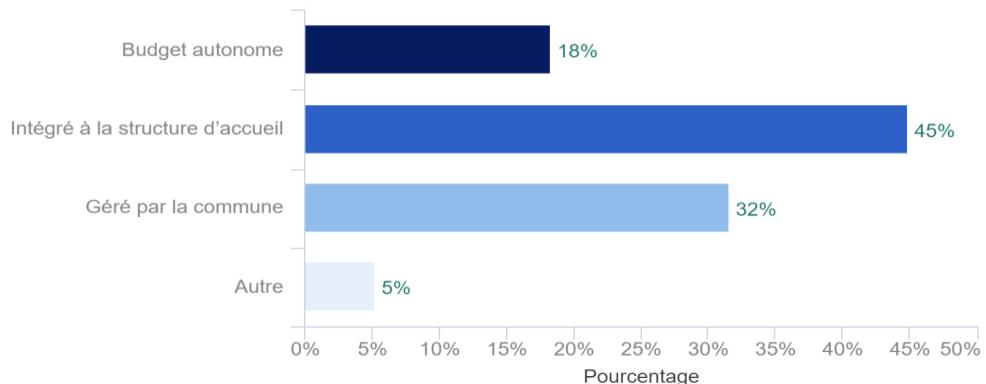
QUESTION 21 Techniciens affectés à la Micro-Folie

Parmi les personnes ayant travaillé en 2023 au sein de la microfolie, combien étaient des techniciens ?



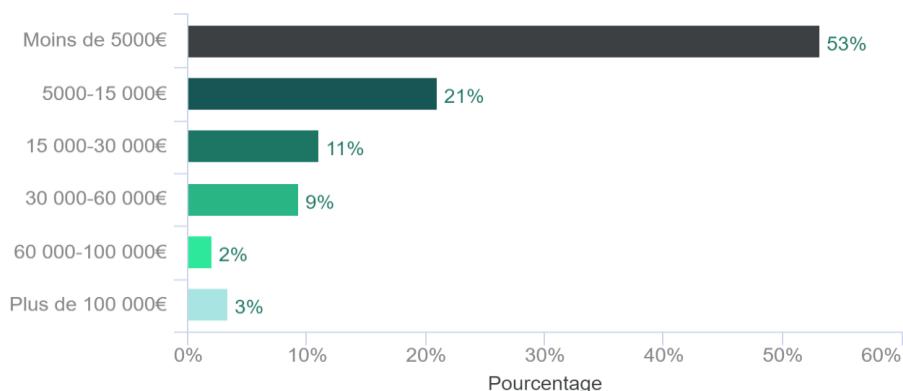
QUESTION 22 Autonomie de gestion de la Micro-Folie

Disposez-vous d'un budget autonome ou bien est-il intégré à celui de la structure d'accueil ?



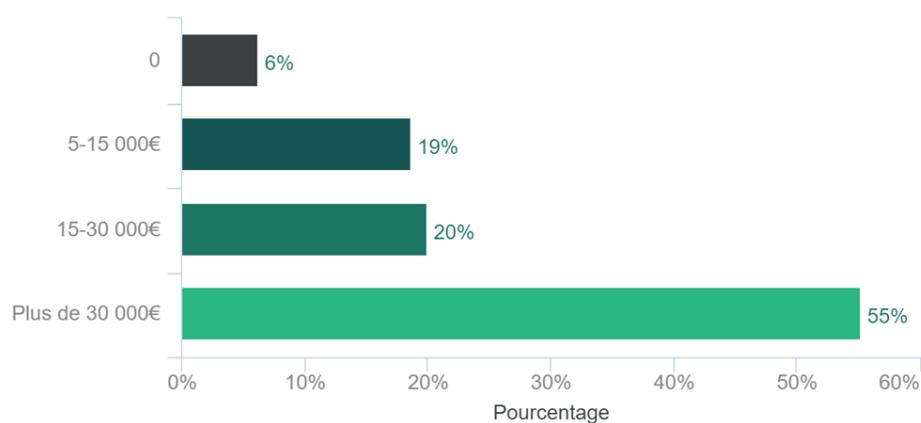
QUESTION 23 Montant du budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement annuel estimé :



QUESTION 24 Budget d'investissements

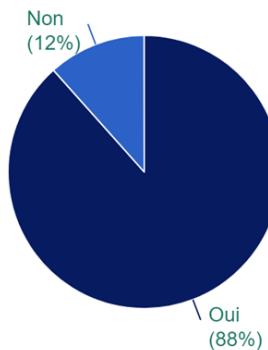
Budget d'investissement initial estimé :



PUBLICS ET FRÉQUENTATION

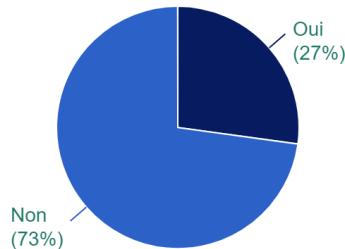
QUESTION 25 Suivi de la fréquentation

Avez-vous mis en place un suivi de votre fréquentation ?



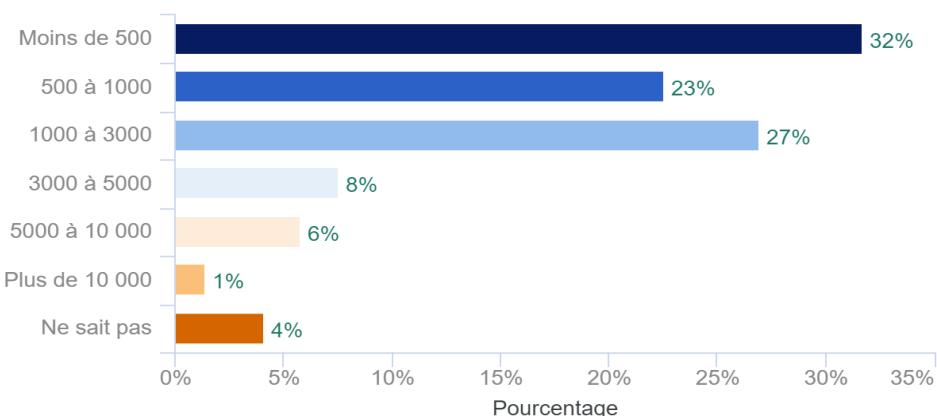
QUESTION 26 Satisfaction usagers

Des questionnaires de satisfaction sont-ils mis en place pour connaître les attentes/satisfaction du public ?



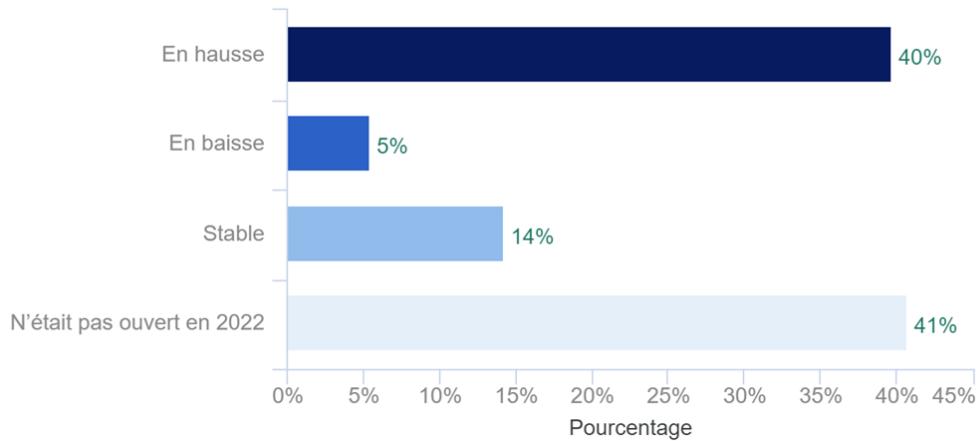
QUESTION 27 Fréquentation annuelle estimée (2023)

Fréquentation annuelle estimée en 2023 (en nombre de personnes) :



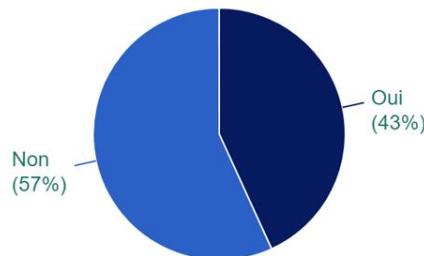
QUESTION 28 Évolution de la fréquentation

Évolution par rapport à l'année précédente (2022) :



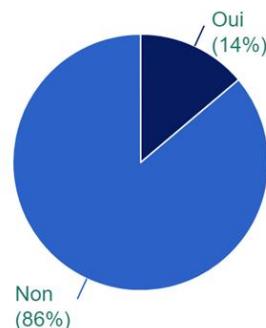
QUESTION 29 recensement de la fréquentation par La Villette

Êtes-vous sollicité pour donner des informations de fréquentation de votre Microfolie au référent régional de La Villette ?

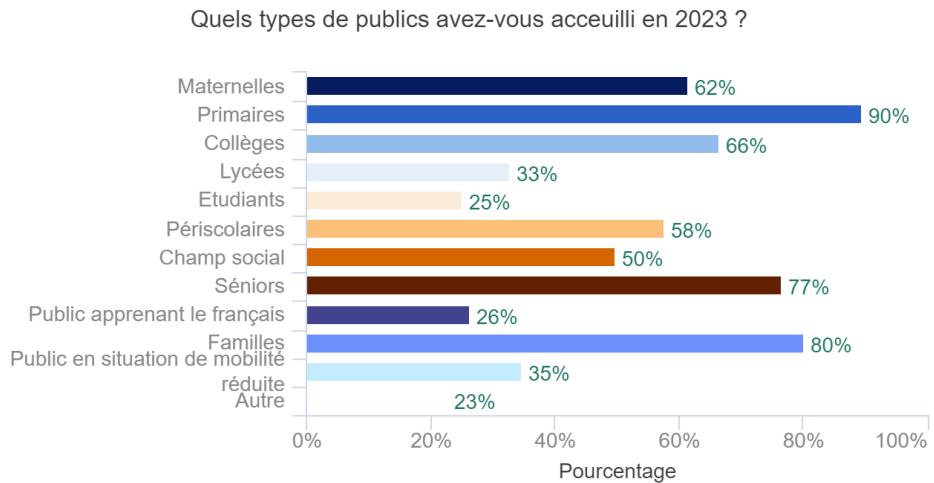


QUESTION 30 Suivi de la fréquentation par les DRAC

Êtes-vous sollicité pour donner des informations de fréquentation de votre Microfolie à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ?



QUESTION 31 Types de publics accueillis

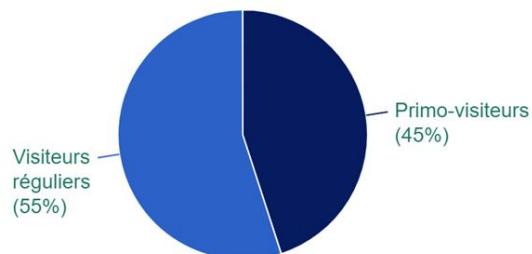


Parmi ces publics combien représentent :



QUESTION 33 Fidélisation des publics

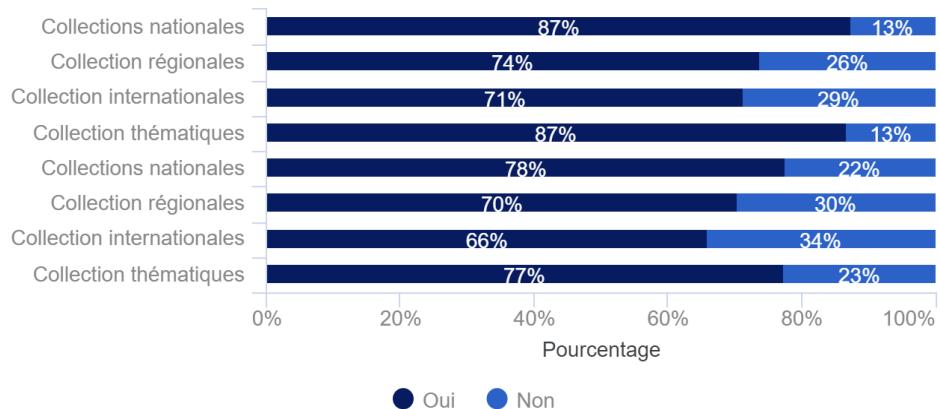
De manière générale constatez-vous une majorité de primo visiteurs ou d'avantage de visiteurs réguliers ?



COLLECTIONS ET CONTENUS CULTURELS

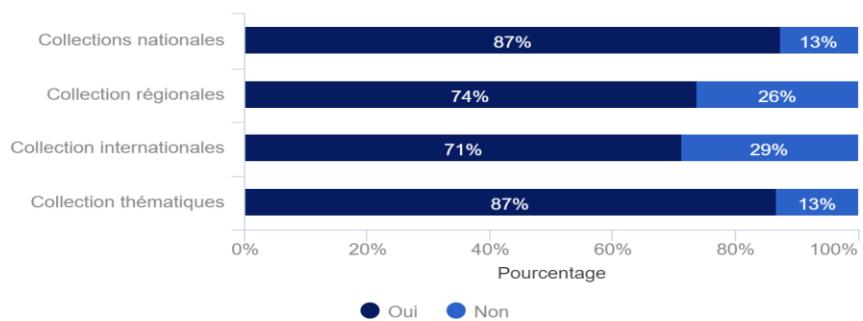
QUESTION 34 Consultation des collections par le public

Analyse accolée



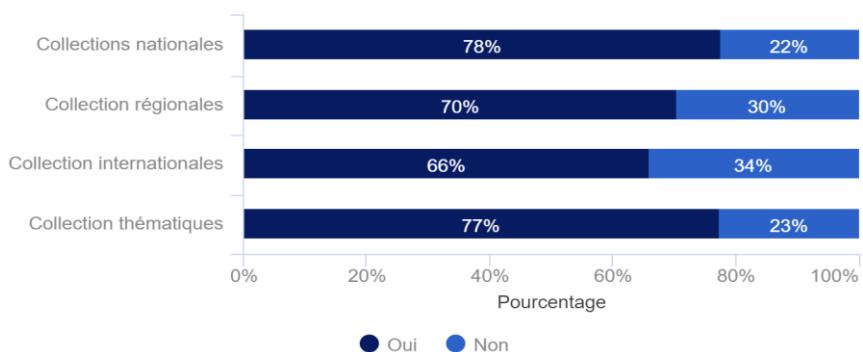
QUESTION 35 Utilisation des collections par les médiateurs de la Micro-Folie

Par le médiateur pour sa programmation ou répondre aux demandes des enseignants

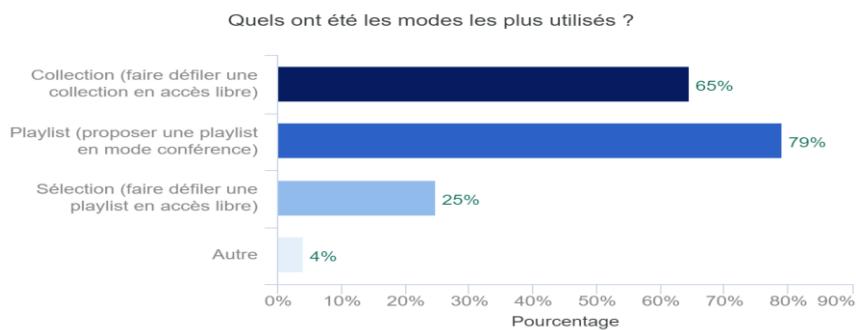


QUESTION 36 Utilisation des collections par le public en accès libre

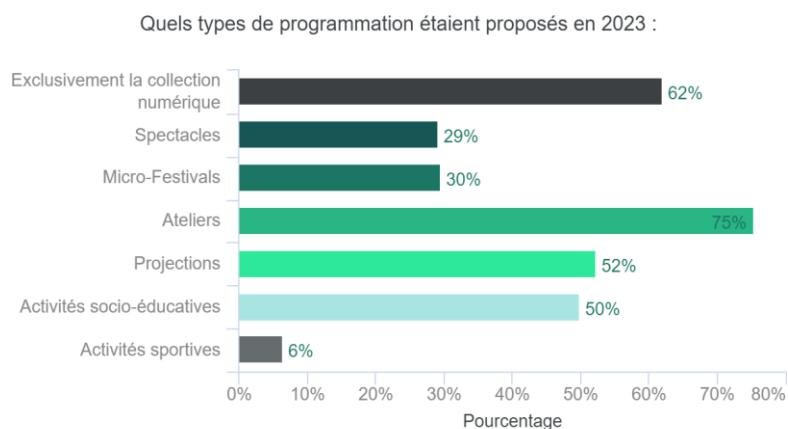
Par les enseignants ou le public en accès libre



QUESTION 37 Modes d'utilisation des collections

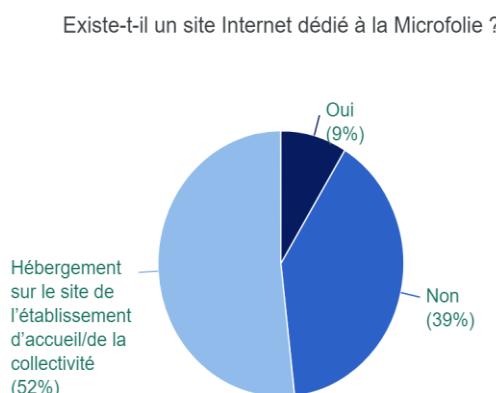


QUESTION 38 Type d'activités proposées



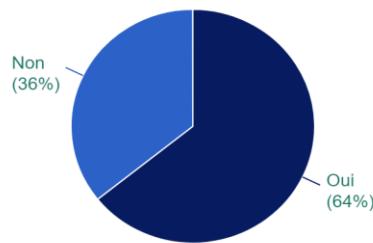
COMMUNICATION ET PARTENARIATS

QUESTION 39 Site internet de la Micro-Folie



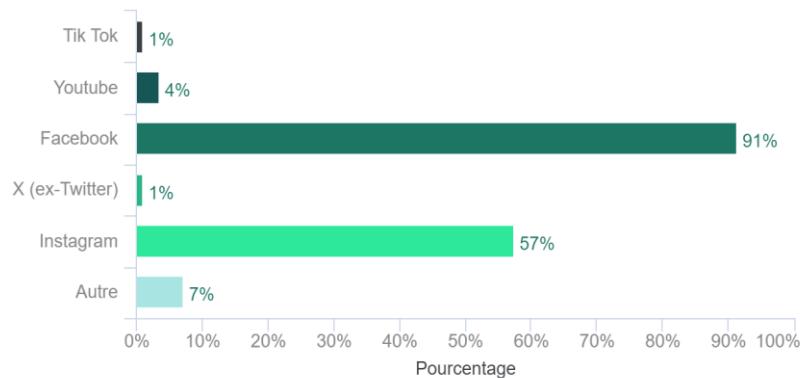
QUESTION 40 Réseaux sociaux

La micro folie est-elle présente sur les réseaux sociaux ?



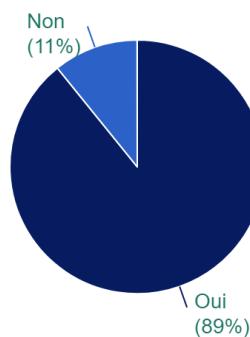
QUESTION 41 Types de réseaux sociaux

Si oui :



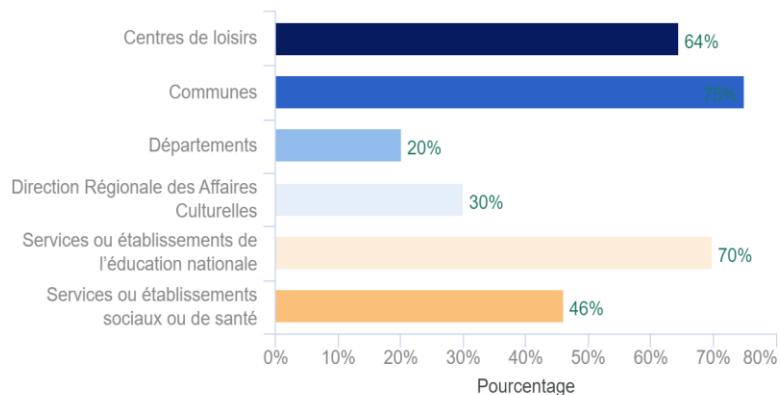
QUESTION 42 Documents de communication

Existe-t-il un ou des documents (affiche, plaquette, journal local...) valorisant la Microfolie ?



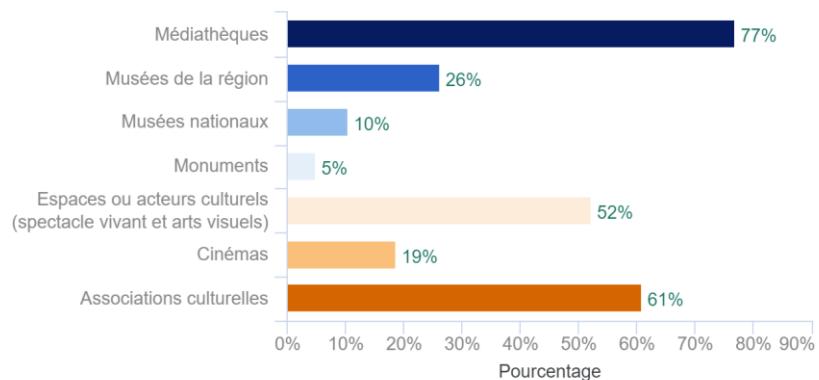
QUESTION 43 Types de partenaires institutionnels

Quels sont les partenaires institutionnels de la Microfolie ?



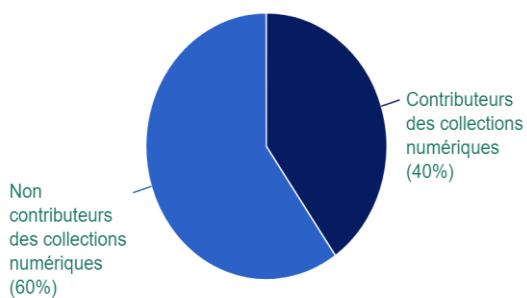
QUESTION 44 Types de partenaires culturels

Quels sont les partenaires culturels de la Microfolie ?

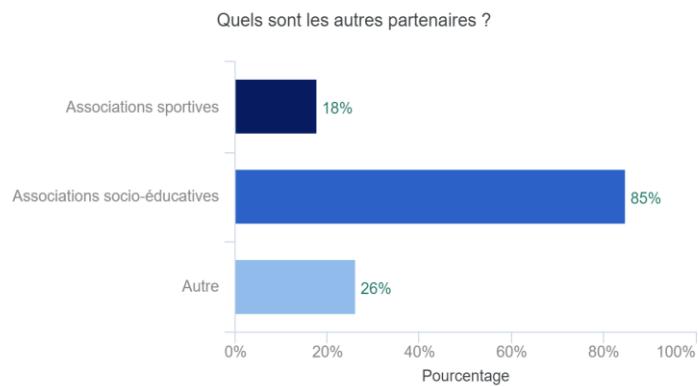


QUESTION 45 Musées partenaires

Musées et monuments, précisez

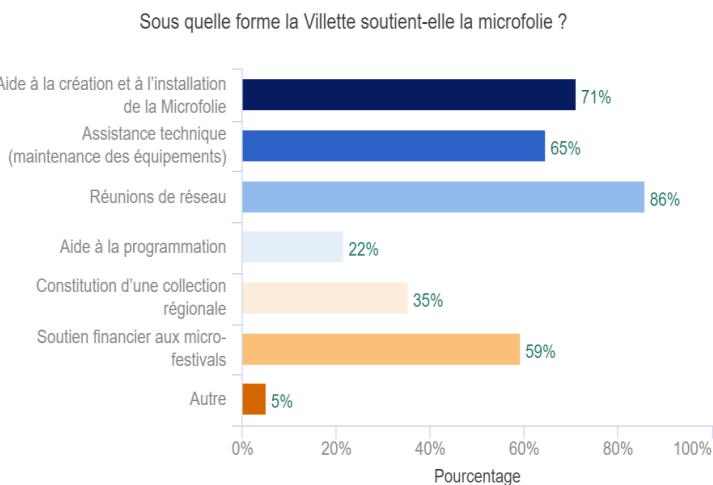


QUESTION 46 Autres types de partenaires

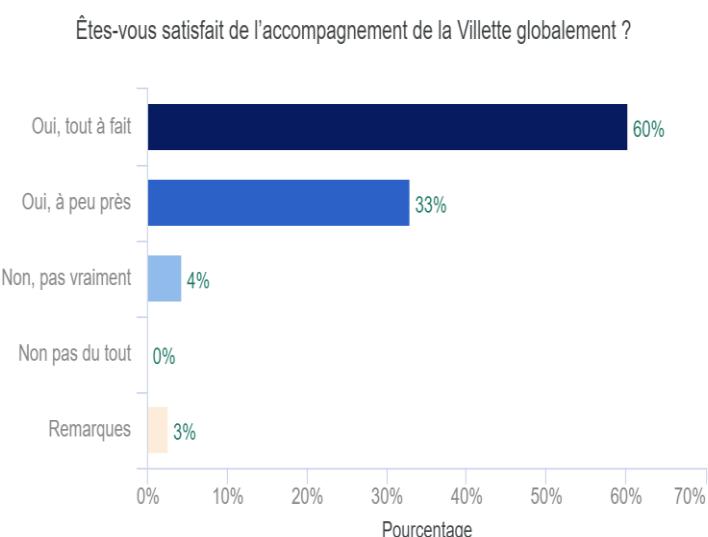


PILOTAGE PAR LA VILLETTÉ

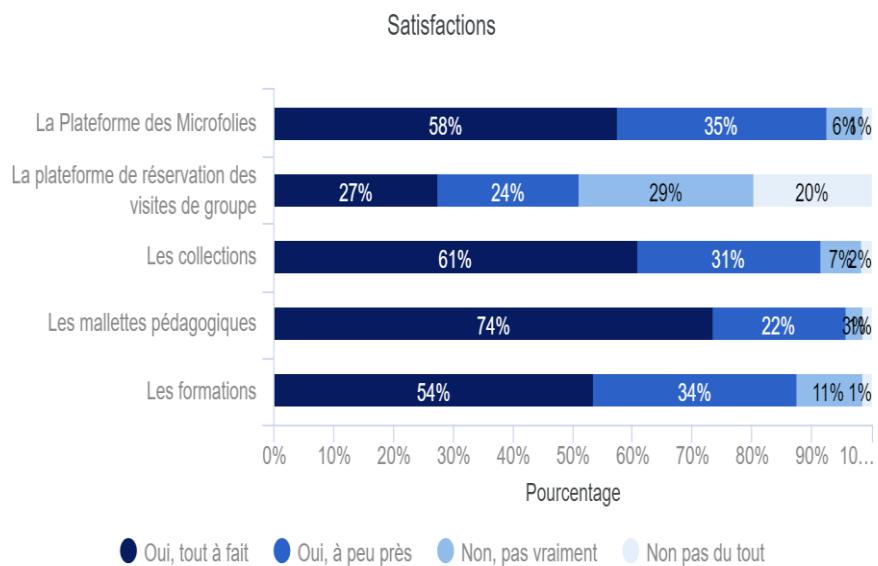
QUESTION 47 Rôle de La Villette pour les Micro-Folies



QUESTION 48 Taux de satisfaction de l'accompagnement de La Villette



QUESTION 49 Taux de satisfaction sur les outils



ANNEXE 7 : LES MICRO-FOLIES INTERNATIONALES

Les Micro-Folies à l'international ont été destinataires d'un questionnaire d'enquête spécifique, envoyé directement aux contacts recensés par l'EPPGHV dans ces structures. Le taux de réponse sur une quarantaine de destinataires a été très faible : seuls les Micro-Folies de Molenbeek et d'Athènes ont répondu pour l'Europe, et hors Europe, les six Micro-Folies marocaines, celle d'Équateur et de Mongolie. Les Micro-Folies des pays ayant constitué une collection (Québec et Mexico), a priori doublement intéressées, n'ont pas répondu. Les analyse ci-dessous sont donc nécessairement partielles, et se fondent sur ces quelques réponses ainsi que sur les données d'un tableau récapitulatif de suivi du déploiement des Micro-Folies à l'international, transmis à la mission et réputé à jour en juin 2024, même si quelques erreurs ou oubli ont pu être relevées¹²³.

Un outil identique mais des objectifs différents :

L'implantation des Micro-Folies dans les pays étrangers répond aux mêmes standards de fonctionnement, d'utilisation des outils et de modalités d'accès que les Micro-Folies implantées sur le territoire national. Ainsi, la pierre angulaire reste le Musée numérique (les collections) et ses outils de médiation, « destiné à faire connaître au plus grand nombre les trésors de l'humanité ».

Le support d'implantation est l'Institut français, pilote du fonctionnement du réseau des instituts français à l'étranger ainsi que les alliances françaises, deux structures qui très majoritairement accueillent les Micro-Folies dans leurs locaux. Si ponctuellement des Micro-Folies peuvent être accueillies dans des lieux culturels du pays d'accueil (Musées essentiellement ou médiathèques) l'activité pluridisciplinaire et la fonction de lieu d'échange d'un Institut français se prête naturellement bien à fonctionner en symbiose avec une Micro-Folie.

Hormis en Europe et dans le cadre de la présidence de l'UE, où une enveloppe spécifique avait été débloquée permettant de financer le déploiement des postes européens, l'Institut français ne dispose pas de budget spécifique pour ce déploiement, et le fonctionnement des Micro-Folies est assuré sur le budget des instituts français ou sur les fonds propres des alliances françaises, parfois aidées par les ambassades. L'acquisition des matériels du Musée numérique est le plus souvent aidé depuis 2023 par le Fonds de transformation numérique de l'Institut français.

Cependant, les objectifs des Micro-Folies à l'étranger diffèrent nécessairement des Micro-Folies en France, dont l'une des missions est de lutter contre les factures territoriales et sociales via la diffusion numérique et les actions de médiation. Les Micro-Folies à l'étranger ont surtout vocation à constituer un mode d'accès attractif à la langue et la culture française, par le biais du Musée numérique qui s'enrichit chaque année, autant qu'un accès aux œuvres des collections européennes ou d'autres pays ayant souhaité constituer une telle collection en partenariat avec l'EPPGHV, et l'outil s'adresse essentiellement à un public local ou binational déjà cultivé, ou très intéressé, ainsi qu'aux français expatriés.

¹²³ D'après ce tableau, toutes les micro-Folies ouvertes auraient ouvert entre 2018 et 2022, aucune en 2023 et une seule en 2024, ce qui est inexact, même si le rythme semble s'être effectivement ralenti.

En Europe

Dans le cadre de la préparation de la PFUE en 2022, l’Institut français avait été sollicité par l’EPPGHV pour implanter une Micro-Folie dans chacun des pays membres. L’Institut français s’est efforcé de satisfaire cette demande, et des Micro-Folies ont été ouvertes de façon volontariste dans des structures dépendant ou soutenues par l’Institut français dans un certain nombre de pays membres de l’UE pendant la présidence française. Implanté dans une forme d’urgence, alors même que l’offre culturelle numérique (collections, outils pédagogiques de médiations, casques de VR...) était encore limitée, ce premier réseau de Micro-Folies européennes a connu des succès divers.

En juin 2024, l’EPPGHV recense 49 micro-Folies européennes dans sa base (fixes et mobiles confondues, et certains pays en ont plusieurs) Ce chiffre regroupe indifféremment celles qui sont maintenant fermées, celles qui sont encore ouvertes, celles encore en projet et celles qui n’ont pas eu de suites. Tous les pays sont listés, mais certains ont fermé leur(s) Micro-Folie(s), notamment les 12 Micro-Folies ouvertes dans le cadre de la PFUE ont toutes fermé leurs portes à la fin de la Présidence (Autriche, Finlande, Lettonie, Estonie, Bulgarie, Danemark, Suède, Slovaquie, Croatie, Allemagne, Pays-Bas, Parlement européen), ce qui n’était pas nécessairement l’intention initiale. L’Institut français évoque pour expliquer ces fermetures leur implantation majoritairement dans des établissements culturels locaux (musées, médiathèques) qui ont semble-t-il cru que le projet Micro-Folie n’avait vocation à durer que le temps de la PFUE, à l’instar de celle du Parlement européen.

Certains pays ont des projets confirmés mais non encore aboutis : la Pologne compterait une Micro-Folie ouverte et 6 projets confirmés, de même que l’Espagne (2 ouvertes, 3 confirmées). La Roumanie et la Belgique sont des cas à part, car leurs Micro-Folies ouvertes (2 chacune) sont implantées dans des lieux culturels nationaux (musées notamment) et non dans des structures relevant de l’Institut français, et sont encore en activité.

Parallèlement, la création d’une collection européenne a été lancée à l’occasion de la PFUE et diffusée dès 2022. Pluridisciplinaire, celle-ci expose l’histoire, la culture et les évolutions artistiques du continent. Elle ressemble 200 œuvres venant des plus grandes institutions culturelles européennes, et donne un aperçu de la richesse et de la diversité des créations artistiques des 27 pays membres. Elle a ensuite été suivie d’une collection thématique, « Résidences royales européennes ».

Trois pays se sont emparés du modèle et ont entrepris de développer des Micro-Folies en réseau et ou en itinérance : l’Espagne, la Pologne et la Roumanie. La Pologne développe 10 projets, dont 7 implantées par des Alliances françaises et 3 soutenues par l’Institut français, l’Espagne dispose selon le tableau de l’EPPGHV de 2 Micro-Folies et à 3 projets confirmés, (mais la consultation des sites des Alliances indique qu’elles seraient ouvertes), toutes relevant d’une Alliance française et soutenues par l’Ambassade, la Roumanie a deux implantations (Sibiu, Timisoara).

Les Micro-Folies hors Europe :

Le recensement de l’EPPGHV de juin 2024 comporte 73 projets de Micro-Folies à ce jour hors du territoire européen. 30 sont ouvertes, 4 proches d’ouvrir, et sont considérées dans ce paragraphe comme ouvertes. 27 premiers contacts ont été pris pour des projets à construire, et 5 supplémentaires sont comptabilisés comme projet confirmé donc en bonne voie d’aboutir. 4 Micro-Folies ont fermé (Chine, Croatie, Turquie, Émirats arabes Unis). Le niveau important de projets contraste avec le ralentissement en 2023 et 2024 pouvant

indiquer que l'EPPGHV privilégié depuis quelques mois les ouvertures nationales dans la répartition de ses moyens, dont la demande est peut-être plus pressante.

L'examen des 34 Micro-Folies ouvertes ou en cours d'ouverture, montre que 15 d'entre elles sont intégrées à l'Institut français, essentiellement dans les pays d'Afrique (Sénégal, Djibouti, Côte d'Ivoire, Maurice, Égypte) et du Maghreb (Maroc (5 Micro-Folies) ou Moyen Orient (Turquie (2), Irak) ainsi qu'en Birmanie.

10 sont soutenues et financées par les Alliances françaises du pays d'accueil, sans aide financière en principe de l'Institut français, essentiellement en Amérique du Sud (Pérou, Colombie, Équateur, Brésil, Uruguay), mais aussi en Australie et dans les Émirats Arabes Unis (2), reflétant ainsi l'état de la francophilie dans ces pays. On peut classer dans cette catégorie également les 4 Micro-Folies implantées dans des Musées (Nouvelle-Zélande, Canada et Sénégal (2), ou dans un centre culturel (Israël, Villa Hegra en Arabie saoudite), qui montrent que les professionnels de la culture du pays d'accueil se sont approprié l'outil Micro-Folie.

Quant aux 27 projets de création qualifiées de « 1^{er} contact », et les 4 confirmés, les lieux d'accueil ne sont pas encore tous renseignés. La prédominance va aux alliances françaises (8 sur 13 projets renseignés, majoritairement dans des pays historiquement moins proches de la France (Australie (5 projets) Thaïlande, Nigéria), l'Institut français n'étant support que pour 3 d'entre eux (Cameroun, Burkina Faso, Afrique du sud), en revanche il est pilote sur 3 des 4 projets confirmés, tous situés en Afrique (Tchad, Congo, Togo, Kenya).

On retrouve dans le déploiement des Micro-Folies via ces deux vecteurs principaux la trace de l'histoire de notre diplomatie culturelle, en dépit de la nouveauté et de la plasticité du modèle des Micro-Folies.

Contenus et visibilité :

Le Musée numérique, tout comme dans les Micro-Folies nationales, est l'équipement de base des Micro-Folies étrangères, avec le casque de réalité virtuelle, et toutes en disposent. Pour les autres équipements, les données fournies par l'EPPGHV ne sont pas cohérentes d'un tableau à l'autre. Il semble cependant, au vu des constats faits sur les sites web des lieux d'implantation et du nombre de Micro-Folies fermées, qu'en Europe les Micro-Folies actuellement ouvertes se soient limitées à cet équipement minimal. Seule la Micro-Folie de Molenbeek déploie la palette des outils de la « Micro-Folie idéale » (café fab lab, espace scénique). Les Micro-Folies espagnoles ont intégré le fab lab.

Hors Europe, à en juger par le tableau de l'EPPGHV, la palette des outils acquis par les Micro-Folies ouvertes (27) est plus diverse et globalement plus large : seules les Micro-Folies d'Irak, du Pérou, d'Uruguay, et une des deux Micro-Folies d'Albanie ne disposent d'aucun autre équipement que le Musée numérique. Toutes les autres disposent des casques de réalité virtuelle, 6 disposent en outre d'un fab lab, (Égypte, Mongolie, Sénégal, Émirats, Maroc, Birmanie).

Les autres équipements caractérisant la Micro-Folie idéale ne sont pas présents partout et se confondent, dans des combinaisons variables, avec ceux de la structure d'accueil : café (7), jardin, espace scéniques (6) ou d'exposition (1), coin bibliothèque/ludothèque (10). Comme sur le territoire français, le niveau d'équipement de la Micro-Folie dépend aussi de la qualité du lieu d'implantation choisi.

Enfin, quatre Micro-Folies cumulent une structure fixe et une mobile (Turquie (2), Nouvelle Zélande, Tunisie) et 5 sont « déplaçables » (Maroc, Israël, Égypte et Sénégal (2)).

En termes de visibilité de l'activité, les informations sont encore plus partielles, compte tenu du faible nombre de réponses à l'enquête. Certains instituts français ou alliances françaises identifient la Micro-Folie dans leur activité (Grèce, Hongrie, Portugal¹²⁴, Turquie, Oulan-Bator, Maroc, Équateur, Pérou...) comme un outil de connaissance mutuelle et de démocratisation culturelle, et semblent en mesure de susciter l'envie de le dupliquer (Pologne, Espagne, Maroc, Turquie), notamment via le réseau des alliances françaises, ou d'en organiser les déplacements itinérants dans le pays d'accueil.

Mais hormis ces exemples, une rapide investigation sur les sites internet des lieux d'implantation des Micro-Folies (Institut français et Alliances, lieux culturels) donne globalement peu de résultats : La Micro-Folie n'est que parfois évoquée, en renvoyant au paragraphe explicatif du dispositif de la Villette, traduit dans la langue du pays ou en anglais, et, lorsqu'elle existe, l'information sur la Micro-Folie du lieu concerne son installation et éventuellement les événements ponctuels qui ont accompagné celle-ci. Dans la programmation culturelle de la structure d'accueil en 2024, l'activité propre de la Micro-

La visibilité des Micro-Folies ouvertes d'Europe est très inégale sur les sites des instituts français:

Elle est absente sur les sites des IF de Milan et Lisbonne (en dépit pour ce dernier d'une claire conscience de l'intérêt de la Micro-Folie) de même à Chypre : dans sa programmation le chapitre « expositions » renvoie au site du Louvre pour un commentaire du tableau de la Joconde, à une visite virtuelle de Giverny et au Portail « Histoire des Arts » produit conjointement par le ministère de la Culture et du MESR ; le chapitre « numérique » renvoie à la Culturethèque partagée par tous les IF...).

La Micro-Folie de Budapest en revanche s'identifie au sein de l'Institut français par une programmation propre (Conférence Dali et le Surréalisme par ex en octobre 2024), même si elle semble ponctuelle. Le site de la Micro-Folie de Sibiu, ouverte dès 2018 dans le Théâtre National Radu Stanca, décrit en anglais le concept, son origine française, le Musée numérique et les modes de médiation (tablettes, VR) avec une photo de la salle d'accueil répondant aux canons signalétiques définis par la Villette. Mais au-delà, rien ne permet d'identifier des activités relevant de la Micro-Folie... alors que celles de Timisoara (Alliance française) sont parfaitement visibles, axées sur les « ateliers d'initiation à l'art numérique » destinés aux scolaires.

Même constat dans le réseau des Alliances françaises en Espagne : Le site de la Fondation parisienne vante en 2022 les Micro-Folies implantées en Espagne ; mais d'un site à l'autre l'information est inégale : très claire à Oviedo avec une présentation du dispositif et d'une exposition conjointe avec le Musée de Bellas Artes d'Asturie, également à Las Palmas, où les horaires d'ouverture de la Micro-Folie figurent en bonne place des informations culturelles, à Carthagène, où l'Alliance française, soutenue par l'Ambassade de France, indique accueillir pour des périodes de plusieurs semaines une Micro-Folie en partenariat avec les institutions culturelles locales (en 2024 au musée d'art contemporain et en 2022 à l'espace culturel R.A Luzzy).

L'information est en revanche plus sommaire à Málaga et Madrid, où les explications sur le concept de Micro-Folie et les contributions espagnoles à la collection européenne sont assorties d'une vidéo du Musée numérique, mais sans faire état d'activités liées à cet outil auquel l'accès semble temporaire (respectivement juillet 2022, et décembre 2022). A Valladolid, même explication générale, sans référence dans la programmation culturelle de l'Alliance locale.

¹²⁴ Interviewé en clôture de la saison croisée France/Portugal en 2023, le directeur de l'Institut français résume ainsi la place de la Micro-Folie dans son activité : « *Notre ambition, à l'IFP, avec un outil comme celui-là, c'est tout d'abord de voir avec des partenaires portugais pour que les musées portugais intègrent leur collection dans la collection Europe des Micro-folies pour qu'en France, on puisse profiter des contenus incroyables des musées portugais. Puis ensuite notre objectif est également de pouvoir animer des groupes autour de sujets culturels surtout qu'il pourra se déplacer dans tout le pays. Celui-ci va ainsi pouvoir attirer un public jeune, scolaire par exemple. Nous pourrons aussi organiser des animations ici à la médiathèque, pour accueillir du public autour de cela. Ce qui est très intéressant c'est que chaque secteur de l'institut, que ce soit pour les écoles, pour les universités, peut s'en emparer pour développer des activités. C'est, par conséquent, un très bel outil que l'on va conserver un certain nombre d'années et en tirer pleinement parti pour en faire un instrument de coopération. Il s'inscrit également dans notre logique d'être présent sur le territoire* ».

Folie. n'est que rarement distinguée, et quand elle existe, le plus souvent elle se limite à mentionner des heures d'ouverture pour l'accès en visiteur libre aux collections.

Les Micro-Folies internationales, diversité... et appui à l'apprentissage du français

La rareté des réponses au questionnaire ne permet pas de tenter une analyse de typologie des Micro-Folies à l'étranger, qui nécessiterait une étude spécifique. Mais les quelques exemples que nous avons pu approcher méritent d'être présentés, car ils reflètent la plasticité et les potentielles diversités des Micro-Folies du monde. Par ses similitudes avec les Micro-Folies nationales, la Micro-Folie de Molenbeek semble présenter un profil très atypique pour une Micro-Folie à l'étranger, tant elle ressemble à la Micro-Folie de Sevran, dont elle est quasi contemporaine. Les autres Micro-Folies qui ont pu être approchées (Athènes, et le réseau des 5 micro-Folies du Maroc, Loja, Oulan-Bator) montrent que l'objectif d'accès à l'art, de préférence lié à la culture et la langue française reste dominant, dans une perspective de meilleure connaissance mutuelle, voire de coopération.

La Micro-Folie de Molenbeek : Le rapport d'activité de la Micro-Folie de Molenbeek (3 500 visiteurs en 2023) montre des objectifs, et un fonctionnement très similaires à ceux des Micro-Folies françaises, avec lesquelles elle collabore (Maubeuge, notamment). Implantée à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale depuis décembre 2018 dans un lieu aménagé par la commune de Molenbeek avec l'aide de l'ambassade de France et de la Commission Communautaire française¹, son fonctionnement est financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les salaires sont pris en charge par la commune de Molenbeek. Elle mène ses activités dans les deux langues, présente la même prédominance du public scolaire que constaté en France. Ses priorités sont l'accès à l'art en général, l'élargissement de son public aux familles et aux adolescents par des événements annuels, par une Micro-Folie mobile et les ateliers créatifs de son Fab lab. Elle ne fait état d'aucune velléité de promotion de la culture française. Les collections qu'elle utilise le plus sont la collection européenne et la collection Mexico.

La Micro-Folie de Loja, (Equateur) inaugurée en novembre 2023, dans les locaux de l'Alliance française développe les activités d'une Micro-Folie « *Musée numérique et Fab-Lab* », avec un public essentiellement d'enfants. La médiation, axée sur la découverte des artistes français et des ateliers créatifs associés, est uniquement en espagnol, concerne un public encore modeste (50 individuels, 100 scolaires au premier semestre 2024). L'objectif de la médiatrice est de former les enseignants de l'Alliance française pour qu'ils puissent assurer leur propre médiation, et de diversifier les jeux et ateliers artistiques.

A Oulan-Bator, la Micro-Folie a ouvert en juillet 2024 et a été présentée au public lors d'une réception à l'Ambassade de France des délégations mongoles aux JO 2024. Son matériel a été financé par l'appel à projet transition numérique de l'Institut français et elle est installée dans la médiathèque de l'Alliance française. Animée par un volontaire du service civique, rémunéré par le gouvernement français et par l'Alliance française, ses activités se limitent apparemment pour le moment au Musée numérique, dont la présentation est faite en français traduit en mongol. La Micro-Folie d'Oulan-Bator est jumelée avec celle de Couzon dans l'Allier.

L'Institut français du Maroc a développé 5 MicroFolies fixes à Rabat, Meknès, Casablanca, Agadir, Marrakech et une itinérante (BiblioToBiss), qu'il coordonne (un poste dédié) et dont il soutient le fonctionnement (abonnement annuel et rémunération des médiateurs et animateurs des Fab lab). Chacune assure des activités identifiées, en phase avec les temps forts des événements de l'institut français d'accueil, et une ouverture au public libre (Rabat, Marrakech) ou sur RV, ainsi qu'aux scolaires à des horaires distincts. Toutes disposent d'un Fab lab, celui de Casablanca est dédié aux montages audiovisuels des captations numériques. La fréquentation en 2023 est au total d'environ 2500 scolaires pour les 5 fixes, et 1700 individuels. Le BiblioTobiss reçoit environ 20 000 personnes scolaires et individuels confondus par an....

En définitive, la structure porteuse et le mode de financement de la Micro-Folie conditionne assez largement ses objectifs, et le modèle Micro-Folie peut être aussi décliné, ou dériver avec le temps, dans des finalités plus nationales qu'interculturelles, générant un effet d'aubaine qui semble encore marginal mais qui pourrait être un sujet de vigilance.

Ainsi, la Micro-Folie temporaire expérimentée aux Musée des civilisations du Québec pendant les Journées de la Culture de 2023, montre une parfaite appropriation des objectifs du modèle Micro-Folie, mais dans le souci prioritaire de faire connaître au monde la collection Québec en s'appuyant sur le réseau, et non de relayer la diffusion de la culture française au Québec.

Le besoin de disposer d'une collection nationale est assez communément exprimé (Belgique, Maroc, Équateur et Mongolie ; une collection Pacifique, en partenariat avec l'Australie et la Nouvelle Zélande serait en préparation), avec comme argument principal le souci d'une réciprocité d'acculturation entre le public français et celui du pays d'accueil.

Les responsables de l'Institut français ont également indiqué leur souhait de voir l'EPPGHV développer une collection Afrique, au besoin avec un appui de l'Institut français pour la numérisation des œuvres, permettant, au-delà des apports du Musée du Quai Branly, de faire connaître aux africains leur propre patrimoine, en écho à celui détenu en Europe. Cette perspective permettrait également de rendre visible les collections en réserve des musées de France en région, dont les collections africaines sont parfois très conséquentes et très méconnues. Elle pourrait être une occasion de partenariat scientifique entre conservateurs français et africains, prémisses peut être d'un processus de restitution des objets ou à minima, outil provisoire de connaissance mutuelle en attendant l'évolution de ce dossier.

Les Micro-Folies comme point d'appui pour l'apprentissage du français, une perspective pouvant assurer leur pérennité ?

Certaines Micro-Folies se sont inscrites dans les objectifs d'apprentissage du français, qui sont une des missions des instituts français et des alliances françaises, pour le rendre plus ludique ou attractif. L'Institut français les encourage dans cet usage, qui semble être de nature à convaincre le réseau des instituts français de l'utilité des Micro-Folies, qui restent encore régulièrement questionnées au sein de l'institution.

La Micro-Folie d'Athènes, implantée dans l'Institut français et ouverte en janvier 2023, s'est saisie de l'outil pour promouvoir l'apprentissage du « français langue étrangère », en complément de ses activités culturelles. Elle propose aux élèves inscrits aux cours de français dispensés par l'Institut ou issus des écoles labellisées France Éducation d'Athènes des ateliers centrés sur diverses thématiques artistiques puisées dans le Musée numérique, dans une optique d'apprentissage ludique, le Musée numérique facilitant l'immersion dans la langue. Les collections les plus utilisées sont les collections nationales.

C'est également le cas du réseau des **5 Micro-Folies marocaines**, très actif, qui s'incarne dans le projet Madrassati Fi Micro-Folie, coordonné par un attaché de coopération pour l'enseignement du français de l'institut français de Rabat. Ce programme permet de proposer une formation des professeurs de français et des médiateurs sur des parcours types dans le musée numérique et ateliers créatifs, incluant des parcours scientifiques, destinés à diversifier et approfondir les modes de pratique du français, notamment en favorisant son emploi dans les disciplines non linguistiques.

Enfin, la Micro-Folie de Timisoara, ouverte dans le cadre de la PFUE et maintenue par la suite en raison de son succès, mixe la préoccupation éducative et sociale d'aller à la rencontre des jeunes collégiens et lycéens de régions déshéritées et isolées, et le souci de promouvoir par ce biais la pratique du français dans ces établissements scolaires. Les tournées régionales de la Micro-Folie sont financées par la BRD, l'Institut français assurant la rémunération des médiateurs, et l'Institut français de Timisoara accueille les classes de 1 à 12 ans pour des conférences de découverte des collections et ateliers d'immersion numérique.

Un « guide du bon usage de l'outil Micro-Folie pour l'apprentissage du français », accessible sur internet, ainsi que les expériences positives des instituts français qui se sont orientés en ce sens, sont diffusées sur le site¹²⁵ de l'Institut français dans la publication « *La collection-FLE, guide numérique des projets langue -culture* ».

¹²⁵ <https://guide-langueculture-institutfrancais.com/la-micro-folie-comme-outil-de-promotion-du-francais/>.

ANNEXE 8 : COÛT DE LA COLLECTION MAROCAINE

COLLECTION MAROC		
BUDGET PRÉVISIONNEL DE PRODUCTION		
Collection sur la base de	100	œuvres
DÉPENSES HT		Commentaires
CONCEPTION ET INTEGRATION DE LA COLLECTION		
Commissariat artistique du film - opéré par le prestataire Sisso	80 500,00 €	Le coût de la réalisation du film dépendra du nombre d'œuvres et des options développées dans le film (movie motion, transitions)
	22 000,00 €	
Traduction des cartels de la collection - 3 langues	23 000,00 €	La traduction en 3 langues est un engagement pris auprès des DRAC
	15 000,00 €	Nous calculons les droits d'auteurs selon la méthode de calcul suivante: 500€ HT cession / œuvre pour 30% des œuvres complètes comprises dans la collection
Cession des droits d'auteurs attachés aux œuvres utilisés dans la collection	5 000,00 €	
Eventuels droits liés aux sociétés de perception de droits (Adagp, SACEM)	5 000,00 €	
Intégration des collections dans le Musée numérique (application)	10 500,00 €	
Intégration informatique des traductions	11 000,00 €	
	6 000,00 €	
	5 000,00 €	
MÉDIATION AUTOUR DE LA COLLECTION		
Coûts de communication (livret de médiation, kakémonos...)	15 500,00 €	
Formation des médiateurs à la Collection	10 000,00 €	
	5 500,00 €	
PROMOTION DE LA COLLECTION		
Inauguration de la collection en présence d'officials et des partenaires	1 500,00 €	
Réalisation d'un tutoriel pédagogique "Objectif Collection"	108 500,00 €	
Imprévu		3 500€ par intégration pour 3 traductions
TOTAL DÉPENSES HT	108 500,00 €	
CHARGES INDIRECTES		Commentaires
Poste de renfort du Responsable de programmation - 4 mois		
Poste de renfort pôle animation - 3 mois	17 600,00 €	
	12 000,00 €	
Poste de graphiste (10 jours de travail)	679,00 €	
Poste de renfort pôle communication - 3 mois	12 000,00 €	
Poste de renfort au pôle juridique - 4 mois	16 800,00 €	
Poste de renfort au pôle production - 3 mois	12 000,00 €	
TOTAL CHARGES INDIRECTES	71 079,00 €	graphisme catalogue de Collection et cahiers de médiation
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIRECT ET INDIRECT	179 579,00 €	
RECETTES HT		
Apport en fonds propres EPPGHV		
	179 579,00 €	
TOTAL RECETTES HT	179 579,00 €	

ANNEXE 9 : RÉPONSES DES OPÉRATEURS PARTENAIRES DE L'EPPGHV (en rouge les réponses non convergentes)

Opérateur	Convergence avec actions diffusion existantes	Collections : Nbre œuvres, coût et relations EPPGHV	Critères de choix et concertation interne	Droits d'auteur	Informations et pilotage EPPGHV	retours usagers et impact sur l'établissement	Commentaires Points d'amélioration
ENSBA Convention 2020 Ne sera pas renouvelée	Mode innovant pour l'école en 2020, Coût interne indéterminé (rédaction cartels) Intérêt d'une visibilité numérique reconnue depuis la Covid	19 œuvres Coût interne indéterminé (rédaction cartels) Consignes EPPGHV techniques	Thème « condition humaine, vertus et passions », choisi en concertation interne Œuvres déjà numérisées et DP	Œuvres du DP Droits photos détenus par l'établissement	Pas d'information par La Villette Pas de connaissance des playlists EPPGHV Mentionne une « invitation à rencontre prochaine avec les partenaires »	Aucune info sur la perception des cartels	Déplore manque d'information sur la diffusion des œuvres sur les collections globales
BNF Convention 2020 ?	Convergent avec médiation et diffusion numérique BNF	100 œuvres + œuvres complémentaires 30h annuelles pour travail éditorial	Lien avec thème collection, numérisation faite, existence de contenus de médiation existant Choix de chaque département et Validation hiérarchique	Choix d'œuvres libres de droits	Pas de participation au choix des thèmes, A participé à la collection IdF	Aucun retour sur perception des notices, ni sur l'insertion finale des œuvres dans les collections	Souhaiterait une information sur les usages et sur la consultation des collections
Guimet	-	Ne renseigne pas le nbre d'œuvres mais indique rédiger les cartels	-	-	Indique avoir reçu des médiateurs en formation	Mentionne des demandes de visite de groupe des MF de Rueil Malmaison et Issy les Moulineaux	Souhaiterait infos sur la consultation des collections
Museum National Histoire Naturelle Convention 2024	Convergent avec diffusion de la culture scientifique et visibilité MNHN comme acteur culturel.	93 éléments (dont 17 vidéos 4 scans 1 VR) Ont rédigé les cartels	Diversité des collections, capacité d'étonnement de l'usager choisis en concertation par l'équipe scientifique	Les DPI sont rares et les œuvres ont été choisies hors DPI	Indique être prêt à former des médiateurs. Invité au lancement des nouvelles collections, Connait les playlists et les trouve utiles	Pas de constat d'impact sur les visites Pas de retour usagers	Souhaiterait connaitre les autres collections (cohérence avec invitations ?) connaitre la consultation des contenus du MNHN et s'assurer de la médiation adaptée.

Musée d'Archéologie nationale Convention 2020	Candidat spontané Convergence avec actions de diffusion	25 œuvres Sans consignes EPPGHV, rédaction des cartels Pas d'évaluation charge de travail	Variété des collections exhaustivité périodes, Objets numérisés déjà numérisés Concertation interne	Images choisies parmi celles dont le MAN dispose des droits	associé à l'élaboration des play lists EPPGHV, mais pas aux catalogues régionaux	Pas de retour sur les consultations, ni sur perception usager, collaboration avec la MF de Saint-Germain en Laye	Souhaiterait connaitre les consultations des collections régionales Pas de suggestion d'amélioration
Musée Rodin Convention 2021 ?	Sollicité par EPPGHV Convergence avec actions de diffusion œuvres de Rodin	5 œuvres déjà numérisées Charge travail ponctuelle rédaction des cartels	Choix d'œuvres représentatives de la carrière de Rodin (photo, sculptures et 1 dessin) Concertation interne	Le Musée dispose des droits sur les œuvres et photos	Ne connaît pas l'offre globale du Musée numérique	Pas de retour sur l'appréciation des usagers, ni sur la formation des médiateurs	Souhaiterait connaitre l'état des consultations des collections régionales et les stats de fréquentation des MF
Cité de la BD Convention ?	Candidature spontanée Le projet MF vise les publics cible de la Cité de la BD, les enseignants et jeunes sur tout le territoire national	46 visuels dans le cadre de la collection Sport EPPGHV indique souhaiter des BD « populaires » Rédaction cartels	Choix tenant compte de la diversité des genres (BD mangas, comics, romans graphiques...), égalité héros/héroïnes, diversité des sports et formats et périodes Concertation interne	La Cité n'a pas les droits de PI Droits d'auteur gérés par l'EPPGHV	Pas associé aux play lists qu'il ne connaît pas Ont accueilli une MF dans la bibliothèque de la Cité pendant 3 semaines, MF qu'ils partagent avec le CSC CAJ Belair Grand Front 5 classes scolaires	Pas d'impact visible que la fréquentation de la Cité de la BD Pas de retour sur les appréciations des usagers	Collection thématique francophonie Possibilité pour les partenaires locaux d'intégrer des contenus faisant écho à l'activité de la Cité de la BD
Rebâtir Notre Dame de Paris RNDP Convention ?	Candidature spontanée Convergent avec objectif d'intéresser un public jeune, parler des métiers sur le territoire métropole et OM	Dépense annuelle estimée à 100 000€ (non détaillée) 80 œuvres photos et vidéo dans la collection Notre Dame prévue pour janvier 2025	Choix opérés pour montrer les étapes phares de la sécurisation et de la restauration, les métiers Opéré par le service de la médiation et programmation culturelle	Pas de réponse explicite, les DPI ne sont pas un frein	RNDP a mobilisé d'autres partenaires pour obtenir certaines photos et vidéos et leur notice explicative, a donc assuré le pilotage de cette collection l'EPPGHV a harmonisé les présentations	-	Conclut par des points positifs : croisement des sources documentaires, médiation compétente, accessibilité dans les zones rurales et QPV, gratuité et adaptation aux besoins de différents publics
Musée National du Costume de Scène	Associé par la DRAC via la collection régionale AURA Cohérence avec actions de diffusion	40 objets pas de coût identifié Rédaction des cartels	Recherche d'un échantillon représentatif,	Information des créateurs par le CNCS et négociation des droits par EPPGHV	N'est pas associé aux playlists, ne sait pas si les cartels sont repris sans changement	Pas de retour sur appréciation usagers, ni sur les consultations	Création d'autres collections thématiques Information sur les consultations des collections

Convention 2023	numérique des collections du Musée		lien des œuvres avec le territoire et ses savoir faire Concertation interne				
Opéra de Lyon Convention 2024	Associé par la DRAC via la collection régionale AURA Cohérence avec actions de diffusion numérique, et recherche de nouveaux publics éloignés	1 opéra et 1 ballet dans la collection régionale 2 semaines d'ETP Renumérisation nécessaire Rédaction des notices de présentation	Choix lié à la thématique textile de la collection AURA : qualité des costumes et savoir faire des ateliers de l'Opéra de Lyon Concertation interne	Pas de réponse très explicite mais les DPI ne sont pas un frein	Pas associé à la création de play-lists L'EPPGHV simplifie parfois les notices explicatives préparées par l'Opéra L'EPPGHV a organisé une visite des médiateurs MF à l'Opéra Projet de diffusion d'un Opéra été 2025	Pas de retour sur les consultations et appréciation du public, Pas d'impact perceptible sur la fréquentation de l'Opéra	Favorable à la création d'autres collections thématiques Souhaite retours sur l'utilisation des œuvres confiées par les usagers des MF Signale une rencontre des partenaires Micro-folies qui aura lieu le 14 novembre à l'EPPGHV
Festival d'Avignon Convention ?	Partenaire dès 2017 sollicité par EPPGHV, Convergent avec objectif de diffusion numérique au sein de FabricA, hors période festival avec VR et reportages	10 œuvres en VR dans les collections Dépense estimée à 10 000€ annuels et à 3 ETP pour installation 25 jours d'exploitation à la FabricA	-	Les contrats des ayants droits incluent la re diffusion non commerciale d'extraits des œuvres captées à des fins de sensibilisation	Mentionne que le Festival d'Avignon dispose de sa propre play list mais qu'elle est peu connue	tous les créneaux de la FabricA ont été remplis par groupes scolaires, la fréquentation individuelle a été satisfaisante et la fréquentation du festival aurait été améliorée	-
MUCEM Convention 2024	Partenaire 2024, sollicité par l'EPPGHV pour la collection sport. Considère que la diffusion numérique est complémentaire des actions hors les murs développées par le MUCEM	96 objets et œuvres Pas de coût identifié pour le MUCEM, hormis la rédaction des cartels	Concertation interne pour décider de proposer des œuvres sous droit de PI. Choix dictés par le cahier des charges techniques EPPGHV et lien avec le thème	Droits de PI négociés par le Mucem (?) avec les ayant-droits	Déclare ne pas avoir vu la collection sport entière diffusée dans une Micro-Folie Pas associé à l'élaboration des Play lists, serait intéressé par d'autres thématiques	Aucune info sur la fréquentation du MUCEM par des groupes issues des MF, mais la référente MF du MUCEM est partie (et personne n'a été désigné pour lui succéder apparemment)	-
Château de Chambord	Sollicité par EPPGHV et DRAC CVL	43 ressources (images, vidéos,	Thèmes (architecture intérieure et	1 module de jeux pédagogiques retiré	Souhaiterait une collection Chambord	L'EPC souhaite créer un camion	très convaincus de l'utilité des MF comme

Convention 2022	Convergent avec leur politique d'accueil scolaires et démocratisation culturelle	jeux, modèles 3D dans la collection régionale CVL pilotée par la DRAC Cout faible (ETPT valorisé pour 2000€ pour la contribution à la collection et élaboration des cartels	extérieure, François 1 ^{er} personnages illustres) choisis pour « coller » aux programmes scolaires. 53 propositions 43 retenues Comité de pilotage DRAC	de l'offre, la société créatrice refusant le partage gratuit avec le réseau des MF Modèles 3D du château offerts par leur auteur, étudiant stagiaire	complète, et des collections plus en lien avec les programmes scolaires en histoire et histoire de l'art Pas associé aux playlists, pas informé des consultations des collections régionales	pédagogique itinérant pour présenter Chambord mais qui serait aussi une MF mobile de l'établissement Ne répond pas à la question d'une hausse de fréquentation constatée de l'EPC	outil de souhaitent davantage Veiller à bonne articulation programmes scolaires/Offre culturelle des MF
Centre national des Arts du Cirque Convention ?	Sollicité par EPPGHV Le projet MF intéressant pour une initiation à l'histoire des arts du Cirque, Mais le dévpmt de la discipline passe par d'autres moyens La MF de Chalons est implantée au CNAC	16 photos et vidéos collection Grand Est Pas de surcout identifié pour la collection, seul le fonctionnement de la MF est mentionné (ques heures par an)	Choix par Copil constitué entre CNAC et ville de Chalons en Champagne Plusieurs œuvres proposées n'ont pas été retenues par l'EPPGHV sans indication des motifs	Certains artistes ont refusé l'utilisation de leur image ou vidéo dans le réseau des MF	Pas de retour sur les consultations des œuvres du CNAC dans la collection, mais est associé (ou a contribué ?) à la création des playlists sur le thème du cirque (pour les besoins de la MF de Chalons seulement ?)	L'approche académique des arts du cirque dans la collection et médiation de la MF ne suscite pas une fréquentation accrue des spectacles du CNAC. La fréquentation de la MF est en baisse depuis 2022 (1000), 700 en 2023, 250 en oct. 2024	Les réponses données concernent souvent la MF implantée au sein du CNAC et elle seule, qui semble fonctionner au ralenti. La dimension « réseau des MF » est peu présente dans les réponses.

ANNEXE 10 : SYNTHÈSE DES AVIS DES « OPÉRATEURS PILIERS » DU RÉSEAU (en rouge les réponses non convergentes)

Opérateurs	Convergence avec actions diffusion existantes	Collections : Nbre œuvres, coût et relations EPPGHV	Critères de choix et concertation interne	Droits d'auteur	Informations et pilotage EPPGHV	retours usagers et impact sur l'établissement	Commentaires Points d'amélioration
Louvre Convention 2017, en cours de renouvellement	Objectifs MF convergents avec offre pédagogique du Louvre	Associé au pilotage projet dès 2017 50 œuvres dans plusieurs collections 0,25ETP chargé de programmation	-Les « œuvres majeures » pour les 2 collections nationales -Pour les collections thématiques, lien avec la collection	Œuvres du Domaine public droits photos détenus en interne	Le Louvre est un partenaire de l'EPPGHV pour la formation des médiateurs	Pas d'infos sur la perception des cartels Visites accrues de groupes de Sevran et Melun, où par ailleurs il collabore avec ces deux MF	Pas de vision générale des contributeurs Pas de données sur la fréquentation des MF Vigilance sur le maintien en état des matériels et formation des médiateurs
Musée du Quai Branly Opérateur 2017 Convention 2021	Élargissement des actions pédagogiques du MQB hors de Ile de France (Boite à voyages) Visibilité du MQB et collections extra européennes	90 œuvres (collection nationale 2 et Sport) Formation des médiateurs Boite à voyages mallettes pédagogique VR Teotihuacan Coûts annuels pour MQB 0,2 ETP, 12 000€ pour fourniture de « Boites à voyages » 1000€ de formation des médiateurs « Vendus » à EPPGHV	Diversité des collections et équilibres géographiques . Choix propre à chaque unité, une œuvre majeure (film) et des œuvres complémentaires	Si DPI (rare) la Villette négocie les droits	Réunions formation médiateurs, plateforme collaborative Recherche de meilleure intégration des fab lab dans la médiation (inspiration broderie numérique par ex) Pas associé aux play lists Rédaction de 22 cartels initiaux retravaillés avec EPPGHV pour simplification	sur des sur Demandes de visites de groupes de MF Idf et partenariat avec MF Les Mureaux, Issy les Moulineaux	Optimiser la base de données plutôt que de créer de nouvelles collections (meilleure recherche par mot clé, plus de play lists), Souhaiterait avoir accès à la base Donne une liste de points positifs (réseau médiateurs, déploiement territorial, qualité équipement) et d'amélioration : meilleure navigation au sein de la base, formation des médiateurs, avoir une carte des structures et interlocuteurs, meilleur retour sur le fonctionnement des MF

Opéra de Paris Convention 2021 En cours de renouvellement	Convergence avec programme EAC portés par Académie de l'Opéra pour faire découvrir l'Opéra à un public éloigné géographiquement et culturellement	Dépense pour l'Opéra évaluée à 1/5 d'ETP pour la formation des médiateurs et la rédaction de fiches pédagogiques 18 œuvres et autres types de ressources : teasers et captations d'œuvres, images du Palais Garnier et Bastille, les métiers et des films de la plateforme POP	Montrer l'Opéra dans toutes ses dimensions : Concertation interne et avec Académie pour choix des œuvres et rédaction des documents pédagogiques	Les contrats des ayants droits incluent la re diffusion des œuvres captées si hors salle de cinéma	Concertation avec EPPGHV pour le choix des œuvres diffusées intégralement Ont élaboré leur propre play list, diffusée sur la plateforme	Pas de retour sur la play list et les documents pédagogiques A intégré une séance de diffusion à la MF de Saint Laurent du Maroni dans le cadre de l'Opéra en Guyane »	Faciliter la création des play lists, l'outil est peu maniable, Donner accès aux EP partenaire à la plateforme Disposer de plus d'informations de la part de l'EPPGHV sur l'utilisation des collections Meilleur soutien de l'EPPGHV pour coordonner les formations et gérer les inscriptions
RMN Convention 2017 Conventions annuelles de coproduction des événements Histoires d'art 2019-2020,2021,2022,2023-24	Sollicité pour la mise à disposition d'œuvres, en 2017 puis initiateur (2018) du programme de médiation Musée numérique Convergence avec missions RMN, et notamment programme Histoires d'art	15 vidéos, 9 images Pas de cout identifié pour la convention collections Co productions Histoires d'art : budget de 84 000€ à 117 000 €	Œuvres choisies selon leurs potentialités pédagogiques Hors collections, la RMN fournit également - des modules de formation pour les médiateurs, au Musée du Louvre, -des formations aux mallettes pédagogiques qu'elle produit - organise des événements dans certaines MF	DPI gérés en amont	La RMN participe aux réunions des opérateurs, Présence EPPGHV lors des événements organisés dans les MF, Pas de connaissance des playlists de l'EPPGHV	60 MF visitées, 7000 personnes en 5 ans 32 artistes et 12 conférenciers RMN Public individuel, variable selon qualité de la communication sur les événements qu'elle organise Pas d'information autre que leurs propres constats sur les usages des outils pédagogiques	Projets à venir : Poursuivre effort de formation des médiateurs, Poursuivre la diversification des collections, Développer les contenus thématiques Développer une offre « expositions numériques » à partir des expos physiques soutenues par la RMN, -Montrer dans les MF les savoir-faire de la RMN en matière de photos et de moulages, par expo itinérante par ex ou événements spécifiques

Universcence Convention 2017	Convergent avec objectifs de diffusion de la culture scientifique Universcence et Fab lab à l'école » conçu par Universcence et développé en partenariat réseau Canopé	Mise à disposition de 45 contenus vidéo (33 dans coll thématiques, 12 dans coll sport Notices présentation Associés au Projet « Fab lab en en MF » à la demande de EPPGHV Coût identifié : 0,5 ETP/an Les formations des médiateurs aux Fab lab sont rémunérés à Universcence pour une recette annuelle évaluée à 18 000€ TTC	Œuvres choisies en fonction du lien avec thématique et détention des droits de diffusion par Universcence	Droits gérés en amont	Manque de visibilité sur les thèmes des collections à venir Pas associés aux contenus de l'EPPGHV	Manque de visibilité sur les usages dans les MF des contenus qu'ils proposent, Pas d'infos sur la qualité des médiateurs qui les utilisent	Ne préconisent pas de développer de nouvelles collections, mieux exploiter les collections existantes Pas de suggestion d'amélioration, mais les réponses insistent sur l'importance du développement des Fab lab dans les MF
--	--	---	---	-----------------------	--	---	--

ANNEXE 11 : LES MICRO-FOLIES VUES PAR ELLES MÊMES

POINTS POSITIFS NÉGATIFS ET SUGGESTION D'AMÉLIORATION

Synthèse des réponses qualitatives à l'enquête IGAC

Les points positifs les plus cités

Les collections

L'élargissement continu des collections, « *très bien conçues* », la diversité des œuvres et thèmes auxquelles elles donnent accès, est le point qui revient le plus fréquemment. L'accessibilité des playlists disponibles sur la plateforme partagée est un véritable atout, et les Micro-Folies apprécient que ces collections montrent des partenariats de qualité avec des musées de premier plan et nombreux, et que la Micro-Folie offre une possibilité de sortie culturelle pour des écoles ou publics éloignés de toute institution culturelle. Pour les Micro-Folies mobiles, « *l'accès à la culture est tellement difficile pour les habitants de territoires ruraux que lorsque la Micro-Folie s'installe, c'est un événement* »

La gratuité est plusieurs fois citée comme un atout essentiel.

Les outils de médiation :

Le caractère innovant et ludique des outils de médiation est apprécié, de même que leur diversité qui permet de s'adapter et de satisfaire tous les âges. La qualité des mallettes de jeux pédagogiques, des casques de VR, de l'écran numérique géant est largement citée, de même que celle des tablettes, jugées « *simples d'utilisation* », ainsi que le bon fonctionnement des outils numériques.

La place de la Micro-Folie dans le contexte local :

La couverture territoriale fine, l'attractivité des équipements (Fab lab, écran géant...) sont des atouts soulignés. La Micro-Folie permet de « *casser l'image de la culture pour les élites* », en la « *désacralisant dans le respect des droits culturels* », elle ouvre « *une fenêtre ouverte sur le monde de l'Art sans snobisme et sans mercantilisme* », et permet de « *casser les barrières mentales que les individus se sont imposés avec la culture* » « *permet au visiteur de découvrir des œuvres qu'il n'aurait pas eu l'idée de voir seul* »,

Par ailleurs, la Micro-Folie « *crée du lien* », de plusieurs manières : sa présence intrigue les habitants et « *rend curieux* », elle est « *accueillante* », « *conviviale* », elle est un « *prétexte pour se retrouver et échanger* », elle *rend possible la mixité des générations* dans les activités qu'elle propose, par l'accueil des familles, des seniors et des jeunes, grâce à elle « *la mixité sociale devient possible* » (notamment grâce au Fab lab), la Micro-Folie « *véhicule des valeurs* »,

Elle est plébiscitée par les enseignants et le monde scolaire.

La Micro-Folie dans la politique culturelle locale :

Une des réponses résume les autres et voit dans la Micro-Folie un « *super-outil dont la force est de pouvoir s'adapter véritablement au territoire* », une autre « *un outil protéiforme, aux possibilités infinies* », avec un bémol immédiat : « *mais il faut y donner du sens, construire un projet autour et donner des moyens humains pour le faire vivre* ».

« *Un outil souple qui peut s'adapter aux différents contextes locaux et représenter une véritable offre culturelle pour un investissement de départ relativement accessible grâce aux subventions* ».

Pour nombre de MicroFolies, celle-ci « *s'intègre à la politique culturelle territoriale* », « *valorise les partenariats locaux* », et contribue à faire apparaître *une logique de réseau culturel*

Plus particulièrement, plusieurs réponses évoquent les relations avec les Médiathèques : la Micro-Folie « *permet de faire des ponts entre les collections et les activités de la Médiathèque* », elle permet une « *mise en valeur respective des collections* ».

L'animation de la Micro-Folie :

Elle est évoquée positivement en faisant valoir la « *liberté du médiateur, l'autonomie de la programmation* ». Celui-ci est soutenu par la qualité des outils de formation (conférences, webinaires) l'accessibilité de la plateforme et sa richesse, la qualité de l'animation réseau assuré par la Villette, et des rencontres régionales de médiateurs.

La « *disponibilité des équipes de la Villette* », leur « *bienveillance* », leur « *réactivité* », pour les conseils pour l'utilisation de la Plateforme ou des outils numériques est fréquemment citée comme un des points positifs du dispositif des Micro-Folies.

Les points négatifs

Les points négatifs sont curieusement presque aussi volumineux que les positifs, mais leur contenu concerne plutôt les aspects techniques et les conditions de fonctionnement des Micro-Folies et non leurs objectifs ou leurs échecs. La seule critique de fond concerne l'inadaptation du Musée numérique aux tous petits qui ne devrait pas être exposés aux écrans.

Les collections :

Les contenus sont trop classiques, trop limitées, certaines œuvres emblématiques sont absentes, « *trop peu d'œuvres de grands musées* » et ne collent pas assez au programme scolaire. On déplore des lacunes : rien sur certaines périodes historiques (les Mérovingiens, le royaume Franc) ni sur l'art moderne (le *street art*, la peinture animalière, le pop art), la culture scientifique et technique, et pas assez de spectacle vivant dans les collections et l'offre VR, l'existence de droits d'auteur est cité comme une explication de cette insuffisance,

Pas de collection régionale dans toutes les régions, « *notre DRAC ne veut pas créer de collection régionale* », le rôle des DRAC dans la création des collections régionales apparaît ainsi par *a contrario*.

La retransmission des opéras est trop tardivement indiquée, compliquant la diffusion dans une programmation déjà annoncée,

Les outils de médiation, la plateforme

Les tablettes ne sont pas adaptées aux tous petits, il faudrait plus d'œuvres du même auteur accessible dans la tablette en écho aux œuvres de la collection présentée,

Les contenus des casques VR sont trop limités : Arte a réduit son offre de diffusion, Ubisoft contenus trop limités

Le coût des jeux pédagogiques associés (mallettes) est trop élevé pour les petites communes, certaines réponses semblent révéler que la Micro-Folie n'en dispose pas car la personne répondant au questionnaire en déplore l'inexistence ou l'insuffisance.

Le « *mode libre* » attire peu de monde, conférences et temps de préparation chronophage et nécessite des moyens, Le *dashboard* est peu maniable, nécessite une bonne habitude, il « *plante* » régulièrement, le réseau internet en zone rurale est parfois insuffisant, le catalogage la recherche par mot-clé est particulièrement difficile, « *on préfère parfois chercher sur le catalogue papier les œuvres dont on a besoin* ».

La plateforme de partage n'est pas suffisamment alimentée par les collègues, impossibilité de mixer œuvres du musée numérique et autres œuvres trouvées sur le net dans une même playlist.

Les outils numériques tombent facilement en panne, que faire lorsque la couverture réseau est insuffisante ?

Le réseau :

Le terme Micro-Folie est peu compréhensible, « *espace culturel numérique itinérant* » terme adopté dans une commune, « *Le nom Micro-Folie n'est pas très transparent pour le public et rend la communication compliquée* », « *difficile de communiquer auprès du public non initié sur un outil encore peu connu, hybride entre Musée et numérique et dont l'appellation ne parle pas* » « *contrairement à une médiathèque, un théâtre, un cinéma... le public ne sait pas à quoi s'attendre dans une Micro-Folie, d'autant que le terme revêt des réalités et des formats très divers* », le terme Micro-Folie est inconnu des ruraux, ce qui rend le concept « *inaccessible* » et « *effraie* », « *en plus le terme « Musée numérique » impose une barrière aux personnes qui ne sont pas à l'aise avec le numérique , alors que l'outil est assez simple* »

Le fab lab et le Musée numérique sont des termes qui font l'objet des mêmes critiques, la difficulté de compréhension est sensible surtout pour les seniors.

Les modalités de fonctionnement : les critiques révèlent la précarité de certaines Micro-Folies :

Certaines Micro-Folies disent être mal installées dans espaces trop petits, trop « collées » à un autre équipement (Médiathèque), générant un manque de visibilité ; par ailleurs la signalétique extérieure n'est pas toujours au point et n'incite pas à aller vers la Micro-Folie, et la communication de la collectivité sur la Micro-Folie et sa programmation est parfois insuffisante,

Les machines du fab lab sont trop onéreuses et pas adaptées pour des enfants ou des débutants, certains médiateurs ont du mal à articuler une offre conférence/atelier fab lab,

Certains mentionnent l'absence d'aide en investissement de la préfecture pour les machines du fab lab

Les Micro-Folies mobiles seraient en réalité trop volumineuses pour tenir dans un camion, et le musée numérique pas toujours adapté aux besoins locaux.

Manque de moyens :

Il n'y a pas de subvention pour le fonctionnement, et il est difficile de se projeter dans le moyen/long terme faute d'engagement de la collectivité sur les moyens en personnels pérenne « *le bénévolat ne suffit pas, il faut un médiateur formé* »,

L'ouverture une partie de l'année seulement coïncide avec une animation assurée par un service civique, « *tout dépend de son savoir-faire et de sa formation* », le manque de formation des médiateurs à l'histoire de l'art est cité tout en reconnaissant les efforts de la Villette (« *même si cela s'améliore* ») « *La Villette ne devrait pas laisser croire qu'animer une Micro-Folie peut être fait sans formation à histoire de l'art, le médiateur n'est pas un agent d'accueil* »... « *beaucoup d'élus pensent que les Micro-Folies peuvent fonctionner sans personnel compétent et dédié* »

Le souhait d'être aidé pour la communication de la Micro-Folie apparaît également récurrent

La place dans le territoire :

Les Micro-Folies mobiles doivent se renouveler sans cesse car leur succès suscite la création de Micro-Folies fixes, ce qui les prive d'un territoire dans lequel elles avaient investi, les contraignant à aller chercher d'autres lieux d'accueil...

Les villes « *investissent au départ mais n'anticipent pas le coût de fonctionnement dans le temps* », mauvaise estimation du coût annuel et du coût du Fab lab, les élus sont réticents à recruter des médiateurs « *beaucoup de collectivités semblent acquérir une Micro-Folie sans penser au préalable à sa thématique son ancrage territorial et les moyens humains à déployer* ».

Coût de l'adhésion : il est parfois jugé cher pour un « *retour mitigé* » des utilisateurs.

Points à améliorer

Ils recoupent naturellement les critiques, notamment sur les améliorations à apporter aux collections et aux outils de médiation, mais avec quelques différences notables. Ainsi la modification du nom de Micro-Folie n'est demandée par personne, pas plus que la fixation d'un niveau de moyens de fonctionnement ou d'effectif, hormis la présence d'un médiateur formé. Les propositions d'amélioration concernent les points suivants :

Communication sur les Micro-Folies au niveau national :

« *Faire connaître les Micro-Folies autrement que par notre propre communication qui reste à l'échelle des comcom* », « *faire une campagne nationale pour faire connaître les Micro-Folies* », pour « *vulgariser le terme Micro-Folies* », « *communiquer sur le concept de Micro-Folie et en faire connaître les contenus* » via par ex des spots de publicité à la télé ? « *Pour drainer plus de visiteurs vers ce lieu formidable* » car « *beaucoup de gens ne le connaissent absolument pas* », la communication au niveau national permettrait de « *soutenir le réseau* », notamment l'Éducation nationale devrait être « *incitée à être le porte-voix efficace des Micro-Folie auprès des enseignants* » avec pour objectif « *d'améliorer la reconnaissance institutionnelle de notre activité auprès des Collectivités* »

Un réseau mieux affirmé et irrigué

Les Micro-Folies mobiles sont particulièrement demandeuses : avoir une réseau spécifique pour les Micro-Folies mobiles, qui ont des sujets communs de préoccupation spécifiques, et souhaitent « *se coordonner sur le développement du réseau* » et *a minima être informés des projets d'implantation sérieux* » ; d'une façon générale le souhait est de continuer et renforcer le travail de réseau (« *rencontres régionales ET départementales, facilitant les rencontres avec le référent du territoire et l'appropriation des outils* », le « *partage des idées ou des projets* », encourager les Micro-Folies à « *s'associer pour monter des projets communs* », « *travailler sur des programmations communes* »,

« Une meilleure coordination du réseau donnerait une identité collective plus forte ».

Les collections

Élargir le nombre de collections, équilibrer les mouvements artistiques représentés (« *au moins dix œuvres par mouvement artistique* ») plus de collections régionales (« *il faut urgentement faire une collection Bourgogne-Franche-Comté* », développer d'autres collections thématiques (« *car les collections régionales ne parlent qu'aux habitants de la région* ») sont les vœux les plus courants sur ce sujet. Rétablir un meilleur équilibre homme/femme parmi les œuvres et les auteurs, ainsi qu'une place plus importante à la culture scientifique (« *en relation avec les programmes de l'éducation nationale* », sont des suggestions également récurrentes, de même que disposer de vues en 3D pour les statues et autres objets, une plus large palette de langues, (des erreurs sont signalées dans les traductions en arabe)

Augmenter la part du spectacle vivant dans l'offre des collections, avec des œuvres intégrales, qui ne seraient pas diffusées seulement à date fixe et en soirée.

On y trouve également le souhait que les contenus des casques de réalité virtuelle soient plus larges, renouvelés, et mieux adaptés au public rural (« *je ne me sers que d'une infime partie de la plateforme d'Arte* » dont les contenus trop axés sur la culture urbaine « *n'intéressent pas les habitants des villages de campagne* », développer des visites de musées ou d'expositions en VR,

Par ailleurs il est suggéré la mise au point une option audio du texte des tablettes pour les personnes malvoyantes.

L'accès aux collections « *un mode plus libre nous permettrait d'importer du contenu afin de parfaire nos séances avec le Musée numérique* », les liens de renvoi aux contenus vidéo pourraient être multipliés, « *mettre au point une façon de passer plus facilement d'une playlist à l'autre* ».

Les outils de recherche des œuvres sur le *dashboard* devraient être améliorés (*ils ont besoin d'être plus intuitifs et plus performants*) par la possibilité d'une recherche alphabétique, par des mots-clés plus rassembleurs, un meilleur soutien pour la constitution de playlists, plus de choix de musique d'accompagnement et un temps de connexion à la plateforme plus long pour les recherches.

La possibilité pour un visiteur en accès libre de faire un choix de consultation différent de la collection qui défile sur le mur. « *La visite libre est trop descendante et figée* »

Les outils de médiation :

Les cartels d'explication des œuvres devraient être plus complets pour les initiés, plus simples pour les enfants, plus « *homogènes* » d'une collection à l'autre,

Les jeux : il est suggéré « *des mallettes pédagogiques plus en rapport avec le contenu des collections* », de proposer d'autres jeux plus ludiques sur les tablettes (suggestions : 7 erreurs, cherche et trouve, symétrie....) et, pour les enfants plus âgés (« *les mallettes sont trop facile après 10 ans* »), des jeux plus interactifs sur les tablettes, « *faire plus de passerelles avec les jeux vidéo* », développer la médiation avec les jeux Ubisoft, mais en même temps bloquer plus efficacement les accès internet à partir des tablettes: *certaines enfants sortent des jeux pour aller sur YouTube* »

Les ateliers : « *mutualiser des idées d'ateliers culturels intégrant le musée numérique et la VR/fab lab* » via la Plateforme d'échanges, plus de soutien et conseils pour le montage d'un fab lab,

Les Micro-Festivals : les développer, faire un « *festival des Micro-Folies* », rencontres nationales pour partager les expériences et succès

Rencontrer les vraies œuvres :

Développer une offre d'expositions temporaires physiques à emprunter ou louer,

Encourager les partenariats avec un grand musée national ou territorial qui accueillerait les groupes de visites venant des Micro-Folies, « *on demande des visites gratuites sur rendez-vous* »,

Accorder la gratuité dans les musées partenaires du réseau Micro-Folies pour les médiateurs, et pour les enfants dans les musées territoriaux ?

Développer les rencontres artistes/public (artistes en résidence, ateliers, projets collectifs, micro-festivals)

« *Mieux comprendre l'éloignement géographique de certaines Micro-Folies* »,

Cette phrase résume plusieurs problématiques visant à rapprocher les Micro-Folies du territoire et du public, sous-jacente dans les suggestions suivantes :

« *Mettre des Micro-Folies dans des lieux où les gens attendent* » (gares par exemple).

Renforcer la signalétique en ville, soutenir l'achat de mobilier répondant au code visuel des Micro-Folies dans les lieux d'accueil des Micro-Folies itinérantes,

Développer les Micro-Folies mobiles par un accompagnement en ingénierie et financement des associations qui assurent l'accueil de la Micro-Folie (montage démontage, aménagement des lieux), ainsi que la reconnaissance de leur travail,

« *Clarifier avec les porteurs de projets Micro-Folies les ambitions à donner à l'équipement en fonction du contexte local et des moyens de la collectivité* » :

L'éloignement du public de la Micro-Folie elle-même est un problème :

« *Attribuer une ligne budgétaire exclusive aux préfectures pour rembourser le transport des établissements scolaires qui emmèneront les élèves dans les Micro-Folies* ».



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3, rue de Valois
75001 Paris
Tel 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr